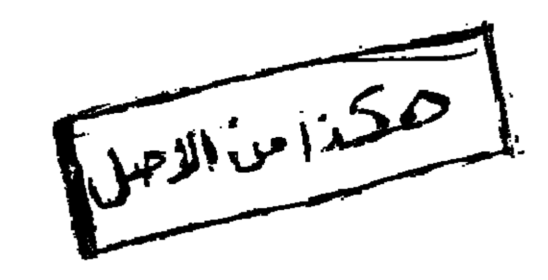


● AUX SOURCES DE LA CRISE ZAÏROISE – Pages 4 et 5

N° 518 - 44e année

MAI 1997

LE MONDE diplomatique

36 pages - 22 F

Allemagne : 7,50 DM Antill./Guyane : 26 F Autriche : 60,00 ATS Belgique : 150 FB Canada : 4,95 $C Espagne : 550 PTA Etats-Unis : 4,50 $US G.-B. : 2,90 £ Grèce : 1 100 DR Italie : 7 000 lires Luxembourg : 150 FL Maroc : 30 DH Portugal (Cont.) : 730 PTE Réunion : 26 F Sénégal : 2 200 F CFA Suisse : 6 FS Tunisie : 3.8 din.

Abonnements : voir tarif page 27

Publication mensuelle - 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05

CANNES

L'avenir du cinéma européen

(Pages 26 et 27)

L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE DÉVOYÉ



GÉRARD FROMANGER. – « Paysage de la prise de la Bastille » (1989, détail)

Où va la France ?

En annonçant de manière soudaine, sous un prétexte de pure commodité, la dissolution de l'Assemblée nationale et l'anticipation des élections législatives, normalement prévues pour mars 1998, le président français, M. Jacques Chirac, a porté un nouveau coup à la crédibilité de la classe politique en général et à sa propre stature d'homme d'Etat en particulier. La majorité des citoyens y ont vu, en effet, une pure manœuvre politicienne que beaucoup n'hésitent pas à qualifier, même si elle n'est point illégale, d'abus de pouvoir ordinaire.

Outre que prendre ainsi de court les formations de l'opposition manque pour le moins d'élégance et de fair-play, le stratagème vise à occulter, en raison de la brièveté même de la campagne électorale, le fond du débat. Car il s'agit, en fait, d'élire l'Assemblée qui aura à entériner une décision historique : l'abandon d'un pan majeur de la souveraineté nationale en adoptant l'euro. Une monnaie unique européenne qui conditionne toute la sphère économique (et donc sociale), sur laquelle le politique ne pourra plus peser car elle sera « découplée » des mécanismes démocratiques, et n'obéira qu'aux directives de la Banque centrale européenne de Francfort.

Quelles que soient les précautions oratoires des uns et des autres, chacun doit savoir que ce qui est en jeu, c'est la gouvernabilité future. Avec le risque de voir s'imposer – comme aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs – le modèle ultralibéral. Ce serait la fin d'une certaine conception de la politique, la rupture du contrat social et l'aggravation de toutes les fractures de société *(lire pages 6 à 9)*.

Ce serait aussi la fin d'une certaine idée de la démocratie. En particulier parce que l'ultralibéralisme tend à renforcer le rôle de quelques acteurs de la vie publique – financiers, industriels, technocrates, médias – qui ne se soumettent qu'aux lois de l'argent, et jamais à la sanction populaire, dont ils n'ont que faire. A cet égard, comme les citoyens le sentent de plus en plus dans de nombreux pays, les élections apparaissent comme un simple « rituel nécessaire », une « obligation dramaturgique », une sorte de « fête des fous » au cours de laquelle beaucoup de candidats peuvent formuler des promesses qu'ils ne comptent pas tenir. Avec la certitude de l'impunité.

A ce jeu, qu'aggravent encore le poids des lobbies et l'impuissance des Parlements, l'idéal démocratique se dégrade, l'exaspération (ou l'indifférence) des citoyens s'amplifie, ce dont l'extrême droite tire parti. Le moment semble donc venu, y compris par l'adoption d'une série de mesures simples, de repenser la politique pour refonder la démocratie.

I. R.

Lire notre dossier pages 11 à 16.

LA CRISE ISRAÉLIENNE MENACE LE PROCHE-ORIENT

Bilan de faillite pour M. Nétanyahou

Le premier ministre israélien a évité de justesse, le 20 avril dernier, une inculpation pour « fraude et abus de confiance », *faute de* « preuves suffisantes », *a déclaré M. Eliakim Rubinstein, le procureur général de l'Etat, qui n'en parle pas moins de* « suspicion ». *De fait, nul ne doute que M. Benyamin Nétanyahou soit impliqué dans un des plus graves scandales de l'histoire d'Israël : la nomination au poste convoité de procureur général et conseiller juridique du gouvernement d'un avocat inconnu, membre actif du Likoud, afin de blanchir des personnalités politiques inculpées, en premier lieu M. Arié Déri, le chef du parti ultra-orthodoxe Shas.*

Le quotidien Haaretz *a pu titrer : « La puanteur monte jusqu'au ciel. » Mais le gouvernement n'est pas tombé.* « Nous poursuivrons fermement notre politique, comme par le passé », *a déclaré le premier ministre, à peine tiré d'affaire. Le risque est bien là : que M. Nétanyahou mette à profit son sursis pour accentuer le sabotage des accords d'Oslo. Pour le peuple israélien, cela signifierait l'aggravation du bilan, déjà catastrophique, de près d'une année de gouvernement de droite. En tournant le dos à la paix avec les Palestiniens et le monde arabe, la coalition au pouvoir a remis en cause tout à la fois la sécurité d'Israël, l'expansion de son économie, l'amélioration de ses relations internationales, et même la normalisation des rapports entre Etat et religion. Sans oublier le spectre d'une nouvelle guerre, que ressuscite la fuite en avant provocatrice du gouvernement israélien.*

Par AMNON KAPELIOUK *

EN moins d'un an, M. Benyamin Nétanyahou a réussi à compromettre les relations établies par Itzhak Rabin et M. Shimon Pérès avec les Palestiniens et nombre de pays arabes. S'il a accepté de prendre le « train d'Oslo », c'est, semble-t-il, avec l'intention de le faire dérailler. Dans l'opposition, le chef du Likoud qualifiait ces accords de « *catastrophe nationale* ». Devenu premier ministre, il n'a eu de cesse de les vider de tout contenu pour mieux les enterrer.

Trois mois durant, il a voulu humilier le président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, en refusant de le rencontrer. Puis il a exigé de nouveaux pourparlers sur le retrait de la ville palestinienne d'Hébron, prévu en juin 1996, pour aboutir, le 15 janvier 1997, à un accord presque identique au précédent. Il a également relancé la construction dans les colonies juives, au nombre de cent quarante-quatre (1). Il a multiplié les provocations à Jérusalem, comme l'ouverture du fameux tunnel de la vieille ville en septembre 1996 et, six mois plus tard, la construction d'une implantation, baptisée Har Homa, à Djebel Abou Ghneim. Sans oublier le blocus de plus en plus dur des territoires occupés, cause de pertes colossales pour l'économie palestinienne : 6 milliards de dollars pour les années 1992-1996, selon un rapport de l'ONU (2). Le chômage touche désormais 39 % des actifs en Cisjordanie et 51 % à Gaza. Et le revenu national par habitant y a diminué de près de 50 % en un an.

Ce sort dramatique n'est plus compensé par l'espoir de la création, avant la fin du siècle, d'un Etat palestinien souverain. Après la bande de Gaza et la zone A de Cisjordanie (sept villes, soit 5 % du territoire), c'était au tour des régions rurales d'être libérées – la zone B (25 %), dont seule la sécurité est confiée à Israël, et la zone C (70 %), dont il entend rester maître. Mais, le 7 mars 1997, douche froide : le premier des trois retraits israéliens prévus ne porte que sur 2 % de la zone C et 7 % de la zone B ! Stupéfaite, l'Autorité palestinienne proteste. « *Notre décision est définitive* », répond le gouvernement israélien. Pour les Palestiniens, le retrait découle de leurs droits établis par les accords. Pour M. Nétanyahou, ce n'est qu'une concession unilatérale, puisque Oslo, à ses yeux, n'est qu'un bluff. Et de lancer, le 4 avril 1997 : « *L'ère des gestes israéliens est terminée. Le temps est venu maintenant de gestes palestiniens.* »

Le cours suivi depuis le 29 mai 1996 remet aussi en question la normalisation avec Israël dans laquelle le monde arabe, fort du feu vert palestinien, s'est engagé. Que reste-t-il du « *nouveau Proche-Orient* » dès lors que le premier ministre israélien s'agrippe aux territoires occupés et n'envisage, selon ses proches, en fait d'Etat palestinien qu'« *une souveraineté du genre Andorre ou Porto Rico* (3) » ? Les pays du Golfe, la Tunisie et même le Maroc ont gelé les relations établies avec l'Etat juif. Signataire d'un traité de paix avec Israël, le roi Hussein de Jordanie a envoyé à M. Nétanyahou, début mars, une lettre le rendant par avance « *responsable d'une éventuelle effusion de sang dans la région, qui enterrerait le processus de paix pour toujours* ».

(Lire la suite page 21.)

* Journaliste, Jérusalem. Auteur de *Rabin, un assassinat politique*, Le Monde Editions, Paris, 1996.

(1) Lire Geoffrey Aronson, « Pendant la négociation, la colonisation continue », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996.

(2) Cité le 3 avril 1997 par l'AFP.

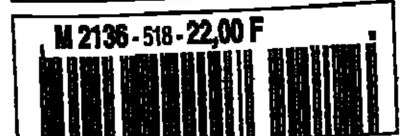
(3) *Yediot Aharonot*, 21 *novembre 1996*.

DANS CE NUMÉRO :

« Quelles que soient les précautions oratoires des uns et des autres, écrit Ignacio Ramonet, évoquant les prochaines élections législatives françaises, *chacun doit savoir que ce qui est en jeu, c'est la gouvernabilité future du pays. »*

SUPERCHERIE

Au nom de l'Europe et d'un fumeux « nouvel élan », des élections de circonstance entendent imposer au citoyen, au terme d'un débat escamoté, la suprématie définitive de l'économique sur le politique *(pages 6 à 9)*. Comment la démocratie, tournant le dos aux fondements du contrat social, ne perdrait-elle pas une partie de sa crédibilité ? Les exécutifs renient promesses et programmes et les marchés financiers prennent le pas sur la représentation nationale *(pages 11 à 16)*. Silencieusement, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dépouille pays et citoyens des attributs minimaux de la souveraineté *(page 10)*.



Au-delà d'un vote

L'impasse politique dans laquelle s'est fourvoyé Washington dans le Golfe est soumise à de fortes critiques *(page 19)* et le désastre provoqué par M. Nétanyahou *(pages 1 et 21)* amène à envisager la proclamation immédiate d'un Etat palestinien *(page 20)*. En Algérie, l'embellie économique ne saurait occulter les véritables enjeux *(page 3)*. Comprendre la formidable bataille qui se livre au Zaïre implique de connaître le poids de son passé *(pages 4 et 5)*. Le Cambodge s'enfonce dans la crise *(page 25)* et c'est par Pékin que les règles du jeu de la restitution de Hongkong à la Chine ont été fixées *(page 24)*.

CONTOURNEMENT

Alors que les modifications génétiques soulèvent de graves questions *(page 28)*, les fabricants américains de cigarettes, confrontés chez eux, au nom de la santé publique, aux mesures d'interdiction, inondent le reste de la planète *(pages 22 et 23)*. Dans le domaine culturel, la fragile situation des cinémas du Vieux Continent jette une ombre sur les joies du Festival de Cannes *(pages 26 et 27)*.

Lire le sommaire détaillé page 32.

UNE LIVRAISON DE « MANIÈRE DE VOIR »

Culture, idéologie et société

« CULTURE, idéologie et société », c'est sous ce titre triptyque dont chaque mot est, remarquons-le, au singulier, que vient de paraître ce numéro hors série de *Manière de voir* (1). A la lecture, cette nouvelle livraison donne le même sentiment d'étouffement et de saturation que celui qui marque notre fin de siècle. Là où l'écologie, malgré de trop nombreuses catastrophes, a échoué en ne parvenant pas à sensibiliser l'opinion aux dégâts du progrès, les événements économiques et politiques qui se sont succédé depuis bientôt cinq ans ont finalement réussi à empoisonner l'atmosphère.

Mis en vase clos sous prétexte de mondialisation, nous commençons à ressentir l'oppression qui résulte de l'« effet de serre » des événements. Alors que l'histoire contemporaine nous avait accoutumés à l'importance des longues durées du temps long de l'évolution, l'histoire récente met désormais au premier plan, le temps court, ultracourt de l'événement du monde.

Répercutés sur les hautes couches de l'atmosphère terrestre par l'incessante ronde des satellites de communication, les événements médiatiques sont devenus autant de boomerangs susceptibles de matraquer l'opinion – au point que la liberté d'expression des annonceurs interdit désormais son indispensable contrepoint, la liberté d'interprétation de l'auditeur, du téléspectateur...

Soumis à la répétition des standards d'une opinion publique en voie de mondialisation, où la « publicité » devenue « communication » autosatisfait ses besoins, les consommateurs perdent peu à peu leur libre arbitre.

La voilà donc la toute dernière idéologie : celle de Babel ! D'un langage unique et d'une pensée universelle soumis à la tyrannie d'un temps mondial qui disqualifie la pluralité des événements sociaux qui se produisent ici ou là, dans le temps local des régions, au point que désormais rien n'arrive, mais que tout se passe dans l'unique mise en ondes du réel. Illustrant cette démesure, Alain Minc ne vient-il pas de déclarer : *« Ce n'est pas la pensée qui est unique, c'est la réalité. »*

Jamais probablement, depuis l'époque révolue du « réalisme socialiste », une telle arrogance ne s'était manifestée ! La globalisation des échanges, l'interactivité des marchés financiers, voilà la seule, l'« unique réalité du monde ».

MAIS ce que l'on omet ici de préciser, c'est que cette réalité est virtuelle, fruit de l'accélération – limite de l'émission et de la réception des signaux électromagnétiques et que cette soudaine « révolution de l'information » vient justement de rompre, de dédoubler notre réalité actuelle – occasionnant un trouble des consciences dont les extrémismes et les sectes commencent déjà à profiter pour abuser le client. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les dégâts de la secte Heaven's Gate, ou encore, plus récemment, ceux de l'Eglise raélienne, autre secte « ufologique », qui vient d'annoncer le lancement de la première « Compagnie de clonage humain ».

Ultime figure du délire monopolistique, comme le rappelle fort justement Ignacio Ramonet dans son introduction, le cybermonde n'est jamais que la forme hypertrophiée d'un colonialisme cybernétique dont Norbert Wiener lui-même redoutait la venue.

PAUL VIRILIO.

(1) « Culture, idéologie et société », *Manière de voir*, hors série et hors abonnement, 116 pages, 50 F. En vente uniquement dans les kiosques et par correspondance.

Colloques et rencontres

● UNE JOURNÉE SUR L'ALGÉRIE. Rencontre-débat consacrée à la situation sur le terrain ainsi qu'aux exilés algériens en France, avec, notamment, notre collaborateur Akram Belkaïd. A Parthenay, dans les Deux-Sèvres, le 10 mai. *(A la médiathèque et à la Maison des cultures de pays. Renseignements : 05-49-64-03-58.)*

● L'ART ET LA POLITIQUE. Exposés, débats et table ronde autour d'une exposition d'art contemporain, à laquelle participent neuf artistes d'horizons divers. Parmi les intervenants : Albert Azoulay et Saül Karsz, philosophes, et Thomas Hirschhorn, artiste. A Saint-Brice-sous-Forêt, dans le Val-d'Oise, les 16, 17, 18 et 19 mai. *(Théâtre Silvia-Monfort-Complexe Lionel-Terray. Tél : 01-39-33-01-81.)*

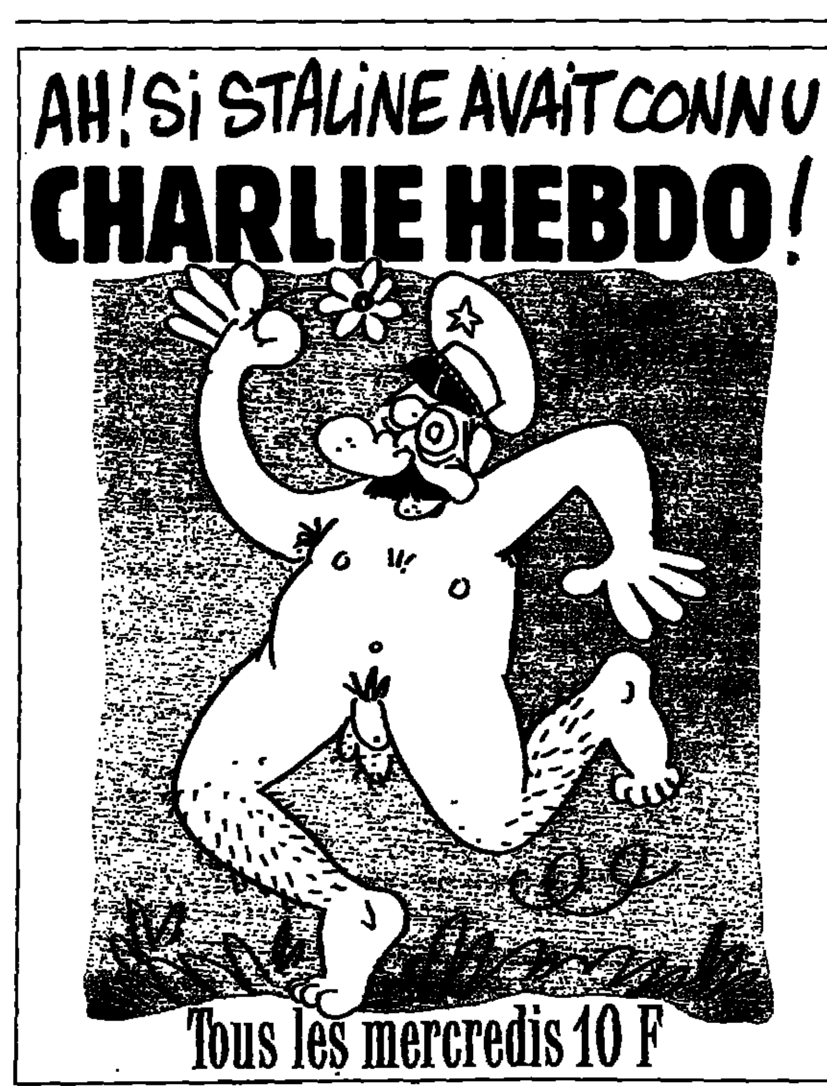
● ARTISTES ISRAÉLIENS ET PALESTINIENS. Pour la quatrième année consécutive, la Scène nationale de Cergy-Pontoise ouvre une Fenêtre au Sud, loin des clichés et des cartes postales du tourisme industriel. Du 23 au 31 mai, avec la participation de soixante artistes, dont le comédien Mohammad Bakri, le réalisateur Ouriel Zohar, et les groupes musicaux Quartet Esta ou encore Sabreen. *(Théâtre des Arts. Tél : 01-34-20-14-14.)*

● DANS LA SOCIÉTÉ MONDIALE, QUE DEVIENT L'ÊTRE HUMAIN ? Colloque organisé par le Centre catholique international pour l'Unesco, CCIC. A Paris, les 28 et 29 mai. *(Palais de l'Unesco. - Tél : 01-47-05-17-59.)*

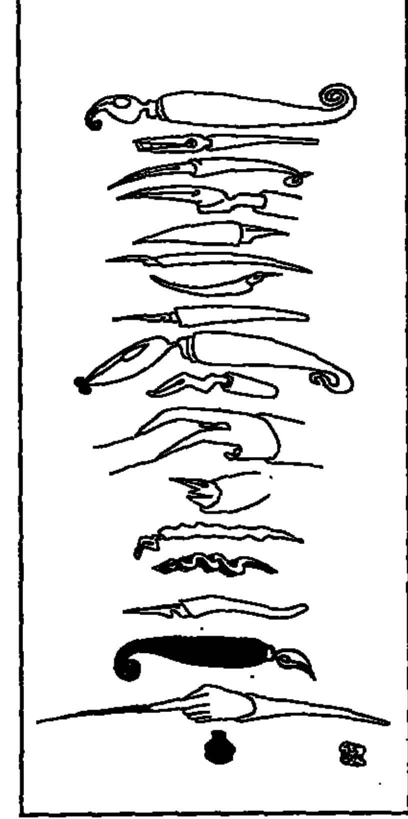
● SYNDICALISTES, EMPLOI ET ÉCONOMIE SOLIDAIRE. Trois journées à l'initiative du Réseau de l'économie alternative solidaire (REAS) et du Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges (LASAIRE). A Pantin, les 3 et 4 juin. *(Contact : 01-49-15-04-03.)*

● LA MODERNITÉ ET LE MONDE ARABE. Un colloque consacré à l'actualité de la pensée de Jacques Berque, avec notamment Sami Nair, Elias Sanbar et Robert Solé, journaliste au *Monde*. A Belfort, les 6 et 7 juin. *(Centre Atria. - Tél : 03-84-28-38-10.)*

Erratum. – Une erreur s'est glissée dans l'article de René Passet, « La grande mystification des fonds de pension », publié dans notre numéro de mars. La pension mensuelle de base versée à un salarié britannique n'est pas de 60, mais de 160 livres sterling, soit l'équivalent de 1 400 francs.



COURRIER DES LECTEURS



« Les marchands à l'assaut d'Internet »

L'article de Dan Schiller (« Les marchands à l'assaut d'Internet », Le Monde diplomatique *de mars 1997) a suscité plusieurs lettres de lecteurs. Ainsi M. Frédéric Lejeune, de Beaune, nous écrit :*

Qu'Internet soit un espace de liberté d'expression, c'est certain, cela ne va pas d'ailleurs sans regrettables excès (pédophilie ou révisionnisme, par exemple) et sans qu'une grande partie des informations accessibles soient parfaitement dépourvues d'intérêt et de pertinence.

Mais cette prétendue liberté par rapport aux marchands, qui va jusqu'aux positions outrancières de M. J. P. Barlow dans sa « déclaration d'indépendance du cyberespace », n'est-elle pas totalement fantasmée ? Quelle est cette liberté qui est impérativement subordonnée à l'achat et/ou à l'utilisation de produits et d'infrastructures de haute technologie, directement issus et dépendants de la société marchande ?

Que la communauté Internet, « élite » essentiellement sélectionnée par le pouvoir d'achat et l'acceptation du modèle culturel techno-occidental, et excluant la grande majorité des humains, cultive l'illusion d'être indépendante de la société marchande n'empêchera certainement pas celle-ci, non pas de « prendre d'assaut » Internet, mais simplement, après avoir observé la phase expérimentale, de compléter son contrôle sur le réseau dans un mouvement de concentration verticale inéluctable !

Édité par la SA Le Monde diplomatique
Société anonyme avec directoire et conseil de surveillance
Actionnaires : SA *Le Monde*, Association Gunter Holzmann, Association *Les Amis du Monde diplomatique*

Directoire : Ignacio RAMONET, président, directeur de la publication ; Bernard CASSEN, directeur général

Directeur de la rédaction : Ignacio RAMONET
Rédacteur en chef : Alain GRESH
Rédaction : Christian DE BRIE, Bernard CASSEN, Serge HALIMI, Maurice LEMOINE, Dominique VIDAL
Secrétariat de rédaction et conception artistique : Solange BRAND
Documentation : Maria IERARDI
Secrétariat : Joseline CAPRON, Monique SALOMÉ

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY
Anciens directeurs : François HONTI (1954-1972), Claude JULIEN (1973-1990)

Conseil de surveillance : Jean-Marie COLOMBANI, président ; Alain GRESH, vice-président

Rédaction
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05
Tél. : 01-42-17-20-00 – Télécopieur : 01-42-17-21-00
Courrier électronique : Secretariat@Monde-Diplomatique.fr

Responsable de la diffusion : Patrick MANCHEZ
Tél. : 01-42-17-33-78

Relations clientèle, abonnements : tél. : 01-42-17-32-90

Publicité
Responsable : Natacha HERCEGOVA
Tél. : 01-42-17-28-34 – Fax : 01-42-17-21-83

Le Monde diplomatique est imprimé sur papier recyclé.

« Une insupportable hypocrisie »

A la suite de la publication d'extraits du rapport d'Amnesty International, « Armes nouvelles au service des tortionnaires », et de l'article de Florence Beaugé, « Une insupportable hypocrisie » (Le Monde diplomatique, *avril 1997), M. Laurent Sellès, président-directeur général de la société Auto F citée par l'organisation de défense des droits de l'homme, faisant appel à son droit de réponse, nous écrit :*

Toutes nos défenses électriques ont fait l'objet d'études sur la population la plus fragile, c'est-à-dire celle constituée par les porteurs de stimulateur cardiaque. Nous avons notamment des garanties des principaux fabricants de stimulateurs cardiaques que ceux-ci sont aujourd'hui protégés par des diodes en cas de défibrillation externe (en cas de choc électrique externe), pouvant aller jusqu'à 400 joules. Pour votre information, nos produits développent des énergies inférieures à 75 joules. Cela nous a d'ailleurs valu trois attestations émanant du ministère des finances, du ministère de la défense et du ministère de la santé, dont copies vous sont jointes. Nous vous précisons qu'Auto F est le seul fabricant de défenses électriques au monde à pouvoir fournir ces attestations (...).

Nous vous précisons de surcroît qu'aucun de nos produits ne peut être introduit dans quelque partie intime que ce soit du corps humain. Ils ont été étudiés justement pour ne pas susciter le moindre dérapage, tels que ceux que vous avez relatés dans votre article (...).

Concernant le débat véritablement « éthique » dont vous semblez lancer les prémices, nous vous laisserons le soin d'évaluer, ainsi qu'à vos lecteurs, si l'autodéfense et le maintien de l'ordre peuvent véritablement se passer de produits dont l'innocuité et l'efficacité ont été déjà, à maintes reprises, prouvées par nos fabrications.

« Madagascar entre nationalisme et survie »

Suite aux articles de Philippe Leymarie consacrés à l'insurrection malgache de 1947 et à sa répression (Le Monde diplomatique *de mars), M. Randianina Ravoajanahary (Paris) nous écrit :*

(...) Le 10 ou 11 août 1991, Antenne 2 avait fait sa « une » avec ce reportage ahurissant où l'on pouvait entendre l'amiral Ratsiraka ordonner à l'équipage d'un hélicoptère de mitrailler de pauvres bougres empêtrés dans des rizières autour du palais d'Iahavola...

Quelle pudeur dans le propos de Philippe Leymarie, quelle retenue dans le style ! (...) Il règne dans cet article un oecuménisme de bon aloi, autour de quelques thèmes qui, il est vrai, ne peuvent que faire l'unanimité des uns et des autres : qu'il soit absolument nécessaire de faire toute la lumière sur l'effroyable massacre de 1947, c'est indiscutable ; que Ratsiraka en parle à Chirac (...), c'est tout à fait respectable et salutaire... La réécriture de l'histoire, les omissions diverses qui jalonnent le parcours tragique de Madagascar, durant cette dernière moitié de siècle, ne font qu'accroître le formidable désespoir qui y règne.

Le « Ratsiraka nouveau » nous revient après trois ans d'absence. Comment peut-on faire l'impasse sur ce que fut le bilan calamiteux de la deuxième République, sous sa longue présidence ? Qui fut marquée par un décollage non négligeable de l'« affairisme », comme on peut le découvrir dans le... quinzième paragraphe de cet article (...). « Péché véniel », nous dit ce bon amiral. Il est vrai que, malheureusement, la deuxième République n'en a pas eu le monopole, mais l'exemple a fait des petits, et même des gros ! Affaires de crocodiles, comme on dit avec résignation à Tananarive.

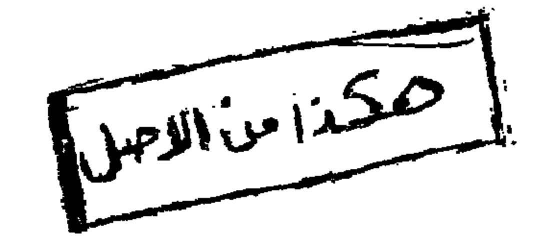
« Le corps humain mis sur le marché »

L'article de Marie-Victoire Louis « Le corps humain mis sur le marché» (Le Monde diplomatique *de mars) a suscité plusieurs lettres. Ainsi M. Philippe Demard (Paris) lui reproche de reprendre « des arguments typiques du retour à l'ordre moral » :*

D'emblée, l'article assimile curieusement la prostitution à l'exploitation de la femme, semblant ignorer qu'il y a aussi, quoique minoritaires, des prostitués hommes, travestis ou non, homosexuels ou non, mais dont les problèmes quotidiens ne sont pas fondamentalement différents de ceux des femmes.

Le projet hollandais est présenté de manière totalement fallacieuse, passant allègrement de la « décriminalisation de la prostitution » à celle du « proxénétisme », alors que le texte de loi exclut précisément cette pratique. (...) L'échec du système répressif est patent : la prostitution, illégale dans tous les pays, est présente partout, sauf sous les régimes qui ont supprimé le problème en supprimant physiquement les prostitués. L'expérience hollandaise dans le domaine de la prostitution reprend le principe pragmatique de celle qui a été menée avec un indiscutable succès en matière de toxicomanie. La condamner, c'est approuver la situation de prohibition et d'exclusion qui règne partout ailleurs ; c'est proposer une politique à la Marthe Richard qui n'a eu pour effet que de jeter dans les rues et les sous-bois les prostitués, avec l'inconfort, les risques de racket et d'agressions que cela comporte, et la nécessité d'être « protégé » par un mac. C'est ce système, et non la libéralisation, qui généralise le proxénétisme.

Faute de pouvoir endiguer par l'interdit un phénomène éternel et universel, le pari hollandais est de tenter d'en modifier les pratiques et d'en faciliter le contrôle par la légalisation. Proposer un statut aux prostitués, c'est leur permettre de sortir de l'esclavage, de se regrouper en associations, d'acquérir la protection sociale, la retraite, c'est rendre possible un dialogue avec les autorités en vue de l'amélioration de leur sort et d'une possible reconversion. (...)



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES SUR FOND DE VIOLENCES

Eclaircie économique pour le pouvoir algérien

RÉUNIE à Madrid les 12 et 13 avril dernier, l'opposition algérienne, dont le Front islamique du salut (FIS), a demandé, à quelques semaines de la tenue des élections législatives, l'ouverture d'un véritable dialogue pour la paix. Bien que divisés sur la participation au scrutin, les signataires de la plate-forme de Rome (janvier 1995) ont rappelé leur analyse : seule une solution politique permettra de sortir de la violence qui, ces dernières semaines, a fait des centaines de victimes. Mais le pouvoir, qui a préparé un scrutin sur mesure, refuse toute concession. Il compte notamment sur l'éclaircie économique que connaît le pays pour justifier sa politique aux yeux d'une population épuisée par les privations et par les tueries quotidiennes.

Par AKRAM ELLYAS *

« Nous sommes sortis de dix années de crise économique majeure. Désormais, l'Algérie a retrouvé le chemin d'une croissance forte. C'est une performance extraordinaire pour une économie venant de subir un sévère réajustement après une décennie de stagnation entamée en 1986 avec l'effondrement des cours du pétrole qui nous a privés de la moitié de nos recettes extérieures. » Ces récents propos de M. Abdelkrim Harchaoui, le ministre algérien des finances, à l'heure où l'Algérie continue de n'être citée dans les colonnes des médias occidentaux qu'en raison des attentats et des tueries, pourraient paraître déplacés, voire totalement irréalistes (1). Il n'en est pourtant rien : la satisfaction affichée depuis quelques mois par les officiels algériens est justifiée puisqu'elle repose sur l'excellente tenue des indicateurs classiques de performance économique.

La croissance du produit intérieur brut devrait atteindre 5 % en 1997, contre 4 % en 1996 et 3,8 % en 1995. De même, l'inflation sera vraisemblablement réduite à 9 % pour l'année en cours, contre 18 % en 1996 et 30 % en 1995. Dans le même temps, et pour la première fois depuis plus de dix ans, la balance commerciale a présenté en 1996 un excédent de 4,2 milliards de dollars, contre un déficit de 0,9 milliard de dollars en 1995. Plus important encore : alors que le pays était à la limite de la cessation de paiement en 1994, la Banque d'Algérie annonce que les réserves en devises ont atteint 4,2 milliards de dollars en 1996, et les prévisions les plus pessimistes estiment que ces réserves devraient être de 5 milliards de dollars en 1997, soit plus de six mois d'importations.

Il s'agit là d'un niveau de sécurité rarement atteint depuis le début des années 80, et de nombreux observateurs s'empressent déjà d'affirmer que la fermeté du gouvernement a finalement été payante. *« Liamine Zeroual a eu raison de tenir bon au cours de ces deux dernières années en refusant tout compromis politique. Le redémarrage de l'économie peut contribuer à isoler encore plus le mouvement islamiste du reste de la société »*, note un expert du Fonds monétaire international (FMI).

Deux raisons majeures expliquent cet apparent redressement. La première, c'est le maintien à la hausse des cours du brut en 1996 : contre toute attente, le baril est resté à un cours moyen de 21,5 dollars alors que les autorités algériennes avaient établi leur budget de 1996 sur la base d'un baril à 17 dollars – d'où un gain de près de 2 milliards de dollars pour l'année écoulée. Cette bonne tenue du prix du pétrole a poussé les autorités à dépasser régulièrement le quota de production au sein de l'OPEP. *« A 21,5 dollars le baril, et sachant qu'une surproduction de notre part ne pouvait pas provoquer un effondrement des cours, nous avons estimé que nous n'avions pas le droit de rater un telle occasion alors que le retour de l'Irak sur le marché mondial va bien finir par pousser le baril à la baisse »*, reconnaît un dirigeant de la compagnie pétrolière nationale Sonatrach.

* Journaliste algérien.

Seconde raison des bonnes performances actuelles de l'économie : les effets directs des divers rééchelonnements de la dette (2). En signant un accord d'ajustement structurel de trois ans en 1995 avec le FMI, Alger a pu reporter le paiement de plus de 13 milliards de dollars de créances, faisant passer le service de la dette de 90 % du total des recettes extérieures en 1993 à 35 % à ce jour. *« 1993 était la huitième année de croissance négative du PIB. L'économie stagnait et dégageait une valeur ajoutée trop négligeable pour faire face aux problèmes économiques qu'affrontait le pays, notamment en matière de remboursement de la dette. Le plan d'ajustement structurel nous a permis d'améliorer l'ensemble des performances économiques. Nous avons réduit le déficit budgétaire, contrôlé la masse monétaire et stabilisé les finances du pays. Le FMI et la Banque mondiale, qui examinent régulièrement les performances de notre économie, reconnaissent que l'Algérie a non seulement atteint les critères de performance, mais aussi dépassé ces derniers »*, relève M. Abdelkrim Harchaoui.

D'autres facteurs ont joué. La libéralisation du commerce extérieur a mis fin à plusieurs monopoles publics qui fondaient un gigantesque système de corruption et de gaspillage, les commissions réclamées par les décideurs locaux amenant les fournisseurs étrangers à des surfacturations pouvant atteindre jusqu'à 40 %. De surcroît, le plan d'ajustement structurel a fait évoluer quelque peu les mentalités. Ainsi, pour la première fois depuis l'indépendance, l'Algérie ne va plus importer de farine, économisant de la sorte 240 millions de dollars par an. La farine nécessaire sera désormais produite localement dans des minoteries qui vont trituer le blé local ou importé ; un joint-venture (entreprise à capitaux mixtes) avec un partenaire européen spécialisé dans la fabrication d'équipements industriels agroalimentaires, notamment des minoteries et des semouleries, devrait voir prochainement le jour.

« L'Algérie est depuis longtemps le premier importateur mondial de blé dur, et jamais personne n'a réussi à faire en sorte qu'une partie de ce blé soit transformée localement en farine. Les intérêts en jeu étaient trop importants. Aujourd'hui, les entreprises publiques des industries alimentaires ont une obligation de résultat. Dans ce cas précis, la logique du marché est bénéfique pour le pays, car elle réduit le risque de corruption », reconnaît-on auprès du holding « agroalimentaire », l'entité dont dépendent les entreprises publiques passées à l'autonomie et intervenant dans le secteur de l'agroalimentaire.

Un marché réservé aux initiés

PRINCIPALE conséquence du redressement de l'économie : les entreprises occidentales, notamment françaises, reprennent le chemin de l'Algérie. Les différents ports du pays sont engorgés, et l'importation de biens de consommation représente une affaire rentable pour les Algériens disposant du minimum de ressources en dinars. Néanmoins, le pays reste un marché réservé aux initiés, et seules les entreprises disposant d'un réseau ou de contacts avant le début de la crise peuvent continuer à y travailler. Du moins s'agissant des sociétés françaises : la problématique est différente pour d'autres pays européens, telles l'Espagne ou l'Italie, dont le travail de fond commence à payer. *« Il ne faut surtout pas négliger l'impact de la question des visas que la France continue à attribuer au compte-gouttes, tandis que les Espagnols ou les Italiens sont bien plus ouverts. Le privé algérien est pragmatique. Il va là où le marché est moins cher, car c'est de son argent qu'il s'agit »*, déclare-t-on à la chambre de commerce de Constantine.

Malgré cette conjoncture favorable, le patronat privé – que les experts de la Banque mondiale présentent trop rapidement comme le *« moteur idéal du redémarrage économique »* de l'Algérie – est plus que jamais divisé. Pas moins de trois organisations patronales se disputent le rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement et des instances internationales. Pis : les quelques rares entrepreneurs d'envergure privés, c'est-à-dire ceux que l'on estime capables d'investir à large échelle dans des entreprises autres que commerciales, ont de plus en plus tendance à abandonner leur appareil de production pour privilégier des activités commerciales d'import-export, en fait uniquement d'import. Cette évolution n'est pas sans conséquences sur l'emploi et sur la crédibilité du secteur privé – alors que les principales entreprises publiques tentent, elles, de moderniser leur mode de gestion, avec le concours des plus grandes sociétés occidentales de conseil en management.

N'ayant plus besoin, du moins pour l'instant, d'une quelconque aide financière internationale, y compris française, l'Algérie met en avant le redressement actuel de son économie pour conclure au plus vite un accord d'association avec l'Union européenne, le but ultime étant la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Entamées le 4 mars dernier, les discussions entre Alger et Bruxelles se poursuivront jusqu'à la fin du mois de mai. *« La politique méditerranéenne est une politique à long terme qui requiert un degré de patience historique, mais nous souhaitons conclure les négociations avec l'Algérie à l'automne »*, a indiqué M. Manuel Marin, vice-président de la Commission européenne et commissaire responsable des relations avec les pays tiers méditerranéens (3). L'Algérie assume déjà la charge de coordinateur des pays arabes méditerranéens et de porte-parole des pays tiers méditerranéens dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen engagé par la conférence de Barcelone en novembre 1995.

Les autorités mesurent-elles réellement la portée d'un tel accord, notamment en terme d'impact sur le tissu industriel local ? A titre de comparaison, les officiels tunisiens, dont le pays a été le premier à signer un tel accord en juillet 1995, reconnaissent que le tiers des PME locales va disparaître à l'horizon 2007, date d'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange. Nombreux sont donc les experts qui s'interrogent sur les motivations réelles du gouvernement et qui se demandent s'il ne s'agit pas là d'une simple recherche de reconnaissance politique. D'autres spécialistes estiment que l'enjeu caché des tractations entre l'Union européenne et l'Algérie, c'est le sort de la puissante compagnie pétrolière Sonatrach, dont les responsables de la Commission souhaitent la rapide privatisation pour mieux asseoir la sécurité énergétique de l'Europe du Sud.

Les risques du « tout hydrocarbure »

SI l'embellie que connaît actuellement son économie permet à l'Algérie de redresser la tête, la satisfaction des autorités de ce pays et des institutions financières internationales paraît toutefois quelque peu excessive. Elle s'inscrit en effet dans une vision limitée au court terme. Dès 1998, le service de la dette repassera à plus de 50 % des recettes extérieures, pour atteindre près de 75 % des revenus en l'an 2000. La question du remboursement des créances et du financement de l'économie se posera alors de manière aussi brutale qu'en 1993 et les solutions sont peu nombreuses. La plus saine consisterait pour Alger à atteindre l'objectif officiel des 2 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures en l'an 2000. Un tel défi signifierait que les entreprises deviennent performantes : mais l'actuel gouvernement n'a-t-il pas renoncé à cet objectif, lui qui compte exclusivement sur le pétrole et le gaz pour soutenir la croissance ?

Pour le début du troisième millénaire, la Sonatrach, dont le programme de développement pour les dix années à venir est évalué à 18 milliards de dollars, prévoit d'atteindre une production d'un million de barils/jour (contre 700 000 actuellement) et de 134 milliards de mètres cubes de gaz naturel (contre 113 milliards actuellement). A cette option du « tout hydrocarbure » s'ajoute la volonté de contrôler de manière drastique l'endettement pour maintenir les réserves de change à 2 milliards de dollars. Un pari risqué qui repose sur le comportement des cours mondiaux des hydrocarbures, mais aussi sur la capacité, encore aléatoire, du futur gouvernement à maîtriser à la fois l'endettement des entreprises publiques et le déficit budgétaire.

Reste donc une troisième solution qui consisterait à procéder à un nouveau rééchelonnement de la dette publique en attendant que les entreprises, privatisées ou non, augmentent la part des exportations hors hydrocarbures. *« Nous ne procéderons pas à un troisième rééchelonnement de la dette publique »*, a averti fermement à ce sujet le premier ministre, M. Ahmed Ouyahia, accusant les médias occidentaux qui jugent cette éventualité incontournable de *« vouloir déstabiliser son gouvernement »*.

L'après-législatives sera donc déterminant. Selon la nature des lois économiques votées par le futur Parlement, notamment en ce qui concerne les modalités de privatisation des entreprises publiques (le dispositif actuel est pratiquement impossible à appliquer), et pour peu que le pays revienne à un minimum de paix civile, soit l'économie s'engagera réellement dans la voie d'une croissance permanente, soit, faute de clairvoyance et de courage politique, elle s'enlisera à nouveau, aggravant un climat déjà tragiquement dégradé.

(1) Reuter, le 26 mars 1997.

(2) L'Algérie a eu recours à deux rééchelonnements de sa dette publique en 1994 et 1995 (accordés par le Club de Paris), soit au total 10 milliards de dollars, et à un rééchelonnement de sa dette privée en 1995 (accordé par le Club de Londres), pour un montant de 3,2 milliards de dollars.

(3) AFP, le 3 avril 1997.

Scrutin sous surveillance

LES citoyens algériens élisent, le 5 juin prochain, leur Parlement. C'est la première fois que des élections législatives ont lieu depuis que, en janvier 1992, l'armée a interrompu le scrutin pour empêcher la victoire, au second tour, du Front islamique du salut (FIS). La loi électorale, adoptée début mars 1997 par le Conseil national de transition (CNT, Parlement désigné), prévoit un vote à la proportionnelle qui remplace le scrutin majoritaire à deux tours.

Le futur Parlement, bicaméral, comptera 524 sièges. L'émigration sera représentée par 8 députés, et Alger, la capitale, en aura 24. La Chambre basse (380 sièges) sera composée de députés élus ; mais elle pourra être censurée par la Chambre haute (144 sièges), dont le tiers des membres sera directement désigné par le président Liamine Zéroual.

Un nouveau parti, le Rassemblement national pour la démocratie (RND), dont l'armature est constituée de personnalités issues de l'influente Organisation nationale des moudjahidine (ONM), a été créé et arrivera certainement en tête du scrutin pour offrir une majorité confortable au président ; la deuxième place revenant au Mouvement de la société pour la paix (ex-Hamas) du cheikh Mahfoud Nahnah.

Si le Front des forces socialistes (FFS) de M. Aït Ahmed, ou le Parti du travail (PT) de Mme Louisa Hanoune participeront au scrutin du 5 juin, d'autres forces d'opposition comme le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de M. Ahmed Ben Bella n'y participeront pas. Quant au FIS, il a appelé au boycottage, mais, lors du Forum de Madrid des 12 et 13 avril dernier, a condamné de la manière la plus explicite, par la voix de son porte-parole à l'étranger, M. Abdelkrim Ould Adda, non seulement la *« répression aveugle »* du pouvoir, mais également les violences des *« criminels du GIA »* touchant des civils et des innocents.

OÙ VA LA FRANCE ?

L'enjeu des élections législatives françaises n'est pas seulement national. Dans tout ce que la finance internationale compte d'institutions, la France est en effet montrée du doigt comme une empêcheuse de mondialiser en rond, en raison de ses « rigidités » et autres « archaïsmes»... Le 25 mai et le 1er juin, sous couvert de « libération » des entreprises, de « modernité» et de « nouvel élan », les citoyens sont, en fait, subrepticement conviés à faire, les yeux bandés, le grand plongeon dans l'ultra-libéralisme et à mettre un terme – que l'on espère définitif – à cette irritante « exception » française en Europe.

Car, évidemment, ce projet ne s'annonce pas comme tel. Le premier ministre, M. Alain Juppé, a même déclaré que, n'étant pas théoricien, il ne savait pas ce que signifiaient les termes « libéral » ou « ultra-libéral ». Une petite habileté qui sent la grosse ficelle : surtout ne pas dire ce que l'on va faire, en sachant fort bien par avance que l'on ne fera pas ce que l'on dit. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le président Jacques Chirac ait pris les échéances européennes, et plus particulièrement celle de la monnaie unique, comme alibi de la dissolution.

Si le premier ministre prétend ignorer ce qu'est l'ultra-libéralisme, les citoyens, eux, ont le droit de savoir comment il s'est concrétisé dans la vie quotidienne de pays, tels les Etats-Unis et le Royaume-Uni, constamment cités comme autant de « réussites » à imiter *(lire les articles pages 8 et 9)*. La France s'engagera-t-elle dans cette voie ?

DES ÉLECTIONS POUR UNE

Dans l'étau

Par
BERNARD
CASSEN

LA construction européenne a vraiment bon dos. Surtout si, comme l'a fait le président Jacques Chirac en prononçant la dissolution de l'Assemblée nationale, on lui assigne comme première finalité *« le passage à la monnaie unique, indispensable si nous voulons nous affirmer comme une grande puissance économique et politique »*. Un propos suffisamment passe-partout pour occulter le véritable rôle de l'euro, tel que le traité de Maastricht en a prévu la mise en place : accoucher au forceps – et sans avoir l'honnêteté politique de le reconnaître – d'une Europe dans laquelle les décisions monétaires, budgétaires, commerciales et, très bientôt, fiscales des différents Etats seront définitivement soustraites au périmètre de l'intervention démocratique. L'optimum néolibéral, enfin atteint, de la déconnexion entre le politique, d'une part, et l'économique et le financier, d'autre part.

Tout a déjà été dit, notamment dans ces colonnes (1), aussi bien sur le caractère asocial, pour ne pas dire antisocial, de critères de convergence exclusivement monétaires que sur la grave régression démocratique que constitue le transfert de la gestion de la monnaie à une banque centrale indépendante des gouvernements, et donc du suffrage universel. Si l'objectif avait réellement été la convergence économique et sociale – la moindre des choses pour une entité qui s'autodésigne « Communauté» au sein de l'Union européenne – les critères auraient naturellement dû être économiques et sociaux.

On aurait, par exemple, pu fixer des limites à ne pas dépasser pour les disparités de produit intérieur brut (PIB) par habitant entre Etats et, dans chaque Etat, entre régions ; des fourchettes pour les écarts de revenus individuels ; des taux maximaux de chômage, etc.

On se souvient à ce sujet que M. Jacques Delors a attendu 1995 (2) pour révéler que, lors de la négociation du traité de Maastricht en 1991, il avait vainement réclamé aux ministres des Douze que le niveau de l'emploi soit l'un des paramètres à prendre en considération pour le passage à ce que l'on n'appelait pas encore l'euro. Que n'a-t-il, à l'époque, utilisé son autorité de président de la Commission pour s'adresser directement aux opinions européennes et faire ainsi pression sur les gouvernements ? C'est à ce moment-là, sur le terrain, qu'il fallait *« mener la bataille contre l'ultralibéralisme »*, et pas seulement dans la presse quatre ans après (3).

Une « philosophie hégémonique »

EN réalité, entre 1957 et le milieu des années 90, l'Europe institutionnelle s'est bâtie selon la méthode dite « de l'engrenage » et « des solidarités de fait », théorisée par Jean Monnet. Son principe directeur est que l'intégration économique, impulsée par des rafales régulières de mesures créant chacune discrètement des situations irréversibles, appellera tout naturellement un besoin de coordination politique. Comme les grenouilles réclamaient un roi, le marché commun, devenu marché unique, exigera une autorité démocratique pour le réguler.

Que cette perspective ait pu être dessinée par les pionniers de la construction européenne, dans les années 50 et 60, est parfaitement légitime : partout en Europe, un Etat-providence veillait alors au grain, et les pères fondateurs ne faisaient qu'extrapoler, pour l'avenir communautaire, des mécanismes nationaux de régulation que presque personne ne remettait en cause. Mais, à partir des années 80, une telle perspective se transforme en illusion, et ceux qui la perpétuent – sciemment ou par naïveté – en illusionnistes.

La décennie 80 – et c'est M. Alain Juppé lui-même qui le rappelle – est caractérisée par *« l'individualisme égoïste, le capitalisme grossier et l'hyperlibéralisme simpliste* (4) *»*. L'État devient l'ennemi, sauf bien entendu dans ses fonctions de maintien de l'ordre ; les services publics sont privatisés, les réglementations sociales abrogées, la « flexibilité» instaurée et les capitaux libérés. Ce programme a été mis en œuvre, dans son pays, par Mme Margaret Thatcher, puis par M. John Major, pour aboutir à une « horreur économique » à la britannique (5) que les électeurs viennent de désavouer.

Cette « philosophie » (c'était aussi celle de M. Ronald Reagan aux Etats-Unis) est graduellement devenue hégémonique dans tout l'Occident et, depuis la chute du mur de Berlin, dans le monde entier. En Europe, elle a été puissamment impulsée par la Commission européenne à laquelle, face à l'hostilité injustifiée des eurosceptiques conservateurs, l'hebdomadaire ultralibéral britannique *The Economist* vient enfin de rendre un hommage mérité : *« Dans l'ensemble, la Commission – ce « Bruxelles » si vilipendé – s'est affirmée comme l'une des principales forces contre le « corporatisme » archaïque et pour une liberté accrue des marchés.* (...) *A cet égard, c'est la Grande-Bretagne, et non pas le continent, qui est sans doute le plus en phase avec le projet européen* (6). *»* Pris dans la double tenaille de la pression des « marchés » mondiaux et de la frénésie dérégulatrice de Bruxelles, les Etats européens se sont progressivement dépouillés de leurs compétences économiques, industrielles et monétaires.

Mais que l'on ne se méprenne pas : ce dépouillement n'a pas été imposé de l'extérieur ; il résulte d'un calcul délibéré que l'économiste Elie Cohen, professeur à l'Institut d'études politiques



A L'ASSAUT DU CIEL...

JEAN-PIERRE FAVREAU

(1) Lire, en particulier, les articles « Accélérer la mise en place d'une Europe sur mesure », « La cohésion sociale sacrifiée à la monnaie » et « Passage en force pour la monnaie unique », respectivement dans *Le Monde diplomatique* d'octobre 1994, de juin 1995 et de novembre 1996.

(2) Lire « La chaire et les planches », *Le Monde diplomatique*, novembre 1995.

(3) Jacques Delors, « Il faut mener la bataille contre l'ultralibéralisme », *Alternatives économiques*, mars 1997.

(4) *Le Monde*, 24 avril 1997.

(5) Lire les articles de Guillaume Robin et Richard Farnetti dans *Le Monde diplomatique* de février 1997, ainsi que le dossier « Les horreurs du modèle britannique » dans *Marianne*, n° 1, 28 avril 1997. Pour sa part, sans doute dans un accès d'humour, *Le Nouvel Economiste*, 25 avril 1997, s'interroge ainsi à la « une » : « Faut-il suivre les Britanniques qui plébiscitent leur capitalisme dynamique et féroce ? »

(6) « Thatcherites in Brussels (really) », *The Economist*, Londres, 15 mars 1997.

Post-scriptum à un ami moderne

Par
RÉGIS
DEBRAY *

PERMETTEZ à un philosophe, c'est-à-dire à quelqu'un qui ne veut pas se payer de mots, et que la crue des ritournelles ne cesse d'étonner, de vous mettre en garde contre certains *slogans* – toujours les mêmes au demeurant, depuis vingt ans que l'Empire des marchandises a enfoncé les lignes républicaines.

« Moins d'Etat, plus de liberté » ?, « Nous voulons un Etat plus modeste et des individus plus entreprenants » ? Soit. Pourquoi ne pas dire *« moins de République »* ! Ne croyez-vous pas que l'autonomie des citoyens exige quelque autorité centrale et la prééminence de l'intérêt général sur les groupes de pression, naturellement dominateurs et sûrs d'eux-mêmes ? La République veut plus qu'un Etat-gendarme et gestionnaire, car ces groupes de pression ne sont pas seulement industriels et financiers.

Il en va de la laïcité elle-même. Car c'est une constante dans l'histoire française : moins il y a d'exigence dans l'exercice politique, plus on en cherche du côté des sectes, des bandes, et des Eglises. On n'a jamais vu une baisse en puissance de l'Etat sans une montée en puissance des clergés et des mafias. Des évêques, des imams, des gourous d'un côté, et, de l'autre, des seigneurs de l'argent, de l'eau et de la communication.

« Rattrapons l'Amérique, empruntons aux Etats-Unis les recettes de l'efficacité et du dynamisme » ? Vous qui êtes obnubilés par le modèle américain, auriez-vous oublié que la politique américaine est imbibée de religion, et pas de n'importe laquelle, la protestante, qui inclut dans la croyance le droit à la dissidence ? L'Etat fédéral a, là-bas, puissance fédératrice parce qu'il est soudé à une théologie. L'individualisme *économique centrifuge aurait depuis* longtemps désuni les Etats-Unis, suscité la guerre de chaque minorité contre la voisine, s'il n'était contrebalancé par la croyance religieuse centripète. Etre américain, c'est croire en Dieu – et en l'Amérique : *In God we Trust*. 34 % des Américains déclarent croire en un Dieu personnel et unique, et 63 % sont affiliés à une Eglise. Vous qui vous moquez de l'« exception française », vous ne pourrez pas faire comme si la nation française ne s'était pas faite *contre* votre religion, alors que la nation *nord-américaine, où vous puisez votre inspiration,* a été faite *par* elle.

Un Etat libéral français et conséquent, en raison du passé qui est le nôtre, devrait réinscrire au programme des écoles primaires les devoirs envers *Dieu. Mais il ne serait plus libéral – il serait mare*chaliste : c'est en 1940 que cette mesure fut adoptée. Allez-vous soutenir l'Ordre moral ? Cela au reste ne servirait à rien : *notre pays est déchristia*nisé. Avec quoi alors allez-vous le *cimenter* ? Le sport ? La science ? L'individualisme ? Détacher le *supermarket* du temple d'à côté, et importer chez nous la moitié du programme US, c'est importer les inégalités sociales sans le consensus, le mécanisme sans le messianisme qui le porte. Et pousser au démembrement de la République *« une et indivisible » en communautés, régionales, religieuses,* racistes, sexistes, et j'en passe.

Du conflit à l'harmonie

SI vous étiez conséquent – mais cela se fait déja dans certaines de vos municipalités –, vous devriez d'ores et déjà penser à légaliser les polices *privées, en attendant les milices. Car il faudra bien* gérer le droit à la différence. Ne parlons pas de l'éducation. Elle sera alors passée, de nationale qu'elle était, sous le contrôle des potentats ou des patriciats locaux, comme au bon vieux temps.

Histoire oblige. Cela fait deux cents ans qu'on ne peut pas se permettre d'être « américain », car, en coupant la tête du roi en 1793, la République française s'est définitivement coupée de Dieu. Ce dernier a élu domicile dans les croyances privées, en dehors de l'Etat. Un retrait qui crée un surplus d'obligations morales, économiques et politiques pour les pouvoirs publics, car, en l'absence de Providence, on a besoin d'Etat-providence. Quand l'argent court plus vite que la loi, il faut encore plus de lois pour le rattraper. Plus il y a de marché, plus il *doit y avoir de règles. Plus il y a de financiers, plus il* faut de magistrats et de législateurs.

Vous opposez sans cesse les « modernes » aux « archaïques ». Modernes seraient la mondialisation, le grand marché européen, la fin de l'exception *jacobine, la suprématie de l'économique sur le poli*tique. Permettez-moi de vous faire remarquer que votre modernisme date de 1890, et d'un évolutionnisme *d'école primaire*. Vous faites vôtre ce temps linéaire utopique qui se figure le Progrès comme une suite d'acquis continus et croissants, un chemin de fer qui va du local au global, et du conflit à l'harmonie. Avec des gares intermédiaires où souffler un moment, avant de « reprendre la marche » vers le grand espace euro-atlantique et, en attendant, vers l'Union européenne radieuse de demain.

N'avons-nous pas appris depuis, à l'encontre de ces mythologies scolaires, que le temps, ça bifurque, fluctue, remonte ? Les Japonais sont déjà dans le XXIe siècle. Ils ignorent la vieille fable des Anciens et des Modernes, et l'alternative des *benêts : le clos contre l'ouvert. Eux, plus ils se* modernisent, plus ils s'archaïsent. Et c'est parce qu'ils cultivent leur originalité, leur exceptionnalité historique qu'ils absorbent aussi bien tous les apports de l'extérieur.

A l'Expo de *Séville* en 1992, le pays le *plus* performant du monde (le Japon) s'était fait représenter par un temple shintô en bois, sans bimbeloterie vidéo. Nos beaux pavillons ultramodernes sont tombés en ruine, pas le leur. L'Orient a un siècle *d'avance sur l'Occident parce qu'il en est déjà au* bois de pin, et nous encore au fibrociment.

Vous jugez bien étroite la nation républicaine. Soit. La France doit s'ouvrir. Soit. Optons pour le grand large des Bourses ouvertes jour et nuit. *Misons tout sur la monnaie unique, respectons les* critères de Francfort. Puis-je vous rappeler un peu de géographie ?

Le retour de Charles Maurras

TOUS les pays n'ont pas la chance d'être une île comme le Japon, et donc plus ouverts à l'universel, mais la France est *aussi* un isthme Nord-Sud, et pas seulement une péninsule du Saint-Empire. Abandonner Haïti et l'Afrique aux Etats-Unis, l'Indochine au Japon, le Pacifique aux presbytériens et l'océan Indien à lui-même, et s'obnubiler sur l'outre-Rhin, *voilà qui fleure bon l'Auvergne, le retour à la* terre et aux anciens parapets. Cette Europe provinciale, avec son droit de vote réservé à la race blanche, son égoïsme de nanti, son pétainisme sociologique et son atlantisme statutaire, sent décidément le renfermé. Tel qui s'endort avec Jean Monnet pourrait se réveiller avec Charles Maurras.

Etrange « modernité» que l'Europe décentralisée des régions et des europoles, des « pays » et des féodalités, des mouvances religieuses, des ghettos et des gangs, entités postnationales s'il en est, avec les Templiers de la Banque centrale en clef de voûte. A trop juger démodé le bonnet phrygien, on pourrait bien *remettre en selle les grandes Compagnies* et les Inquisiteurs. Auquel cas, on verrait une confédération de comptables et de juges libérer, en réaction, une myriade de petits-nationalismes haineux. Il y a davantage de frontières sur le territoire soviétique après l'URSS qu'avant. « L'Europe contre les tribus », ou bien les déchaînant à terme ? Cela s'est déjà vu.

* Philosophe et écrivain.

« SERVITUDE VOL...

de l'euro

Echapper au ...



D'UNE DICTATURE

de la crise zaïroise

La culture « congolaise » (1956-1965), mélange d'exaltation et de traumatismes, correspond à la phase cruciale de l'indépendance. On la reconnaît à des pratiques, des attitudes, des croyances troublantes, comme la manie de traiter les problèmes dans l'urgence, sans prévoir ni anticiper. Après que les Belges en eurent donné l'exemple par la précipitation et l'improvisation qui ont caractérisé l'accession à l'indépendance du Congo, Patrice Lumumba en fut la première illustration pendant les quelques mois de son gouvernement. On voit aussi comment, depuis 1990, la classe politique est toujours en retard d'une guerre, prise de court en particulier dans ses rapports avec le maréchal-président. Il s'y ajoute ce juridisme et ce légalisme pointilleux dont se sont réclamés en leur temps Patrice Lumumba et Joseph Kasavubu pour se révoquer mutuellement (septembre 1960), et auxquels M. Etienne Tshisekedi ne cesse de se référer depuis 1992 – date de son investiture à la tête d'un éphémère gouvernement de transition – pour réclamer, comme un dû, le poste de premier ministre.

Quant aux partis politiques, dont les multiples « jeunesses » des partis de l'indépendance ont été les premiers creusets, faute d'avoir pu se constituer en organisations modernes, faute d'idéologie et de programmes cohérents autour desquels mobiliser, ils se sont toujours distingués par leur émiettement (quelques dizaines dans les années 60, quelques centaines depuis 1990) et des critères d'adhésion limitatifs : selon les cas, l'attachement à un grand homme, les ressorts ethnicistes et régionalistes, les camaraderies et fraternités d'école, de religion ou de résidence... Ne voit-on pas l'AFDL, dont le chef, M. Laurent-Désiré Kabila, est entré en politique par les « jeunesses » lumumbistes, réclamer de ses adeptes la même foi exclusive ? Toutes ces pratiques ont leur moment fondateur, leur héros et leur martyr, et sont si bien enracinées qu'elles ont ressurgi avec une force insoupçonnée depuis 1990, malgré le long règne du président Mobutu.

Car les trente ans de mobutisme ont aussi produit une culture politique dont on aurait tort, à écouter les discours vindicatifs et imprécateurs des notables du MPR passés à l'opposition, de sous-estimer le poids dans la société. Ici, point d'égards inutiles pour le droit : le récent limogeage de M. Etienne Tshisekedi n'est que le dernier acte d'une longue série de violations de la loi entamée avec la neutralisation de Kasavubu et de Lumumba (septembre 1960) par le lieutenant-colonel Mobutu, prolongée par le coup d'Etat de 1965 et illustrée depuis 1990 par les multiples entraves opposées aux mécanismes juridiques de la transition.

Tout en déployant contre ses ennemis l'arsenal complet de la violence d'Etat, le régime mobutiste a su élaborer des procédures souples d'une sorte de coup d'Etat institutionnalisé. La cleptocratie bien connue de la IIe République n'a pas seulement aidé M. Mobutu Sese Seko à accumuler une belle fortune personnelle : elle lui a aussi servi à obtenir par l'argent ce qu'il valait mieux ne pas arracher par la force.

La première génération des politiciens était composée d'hommes assurés de leur indépendance financière. Amorcée au début des années 60, la professionnalisation d'une « classe politique » fut l'œuvre du régime mobutiste, mais organisée, dans le cadre du parti unique et d'un autoritarisme absolu, de manière à grossir, autour du prince, les rangs des dépendants, autorisés certes à « voler avec intelligence », mais constamment rappelés à l'ordre, par des renvois et des accusations de complots, pour se situer le plus loin possible du niveau d'enrichissement du « guide ». D'où ce paradoxe qui fait que, étant la plus dépourvue de ressources, l'« opposition radicale » est aussi la plus vénale, la plus instable, la moins crédible, tandis que ceux qui résistent le plus à Mobutu et qui pourraient diriger le Zaïre de demain se recrutent précisément parmi les barons de la IIe République qui ont suffisamment accumulé pour se montrer indépendants.

Le virus du héros

MAIS l'un des héritages les plus durables du mobutisme est peut-être cette « héroïsation » de la vie politique dont on mesure les ravages. C'est après avoir proclamé Patrice Lumumba – à l'assassinat duquel il avait activement contribué – « héros national » que Mobutu Sese Seko entreprit de construire sa propre image de héros, « guide » et « sauveur » du peuple zaïrois : *« Je ne dois rien au Zaïre,* se plaît-il à dire ; *c'est le Zaïre qui me doit tout. »* Toute la machinerie idéologique de l'« authenticité » ne servit qu'à la glorification du président, au nom d'arguments tirés de « traditions » laborieusement construites et avec des méthodes empruntées aux régimes totalitaires.

Il est remarquable que l'ensemble de la classe politique se trouve contaminée par ce virus du héros, qui conduit presque infailliblement au culte de la personnalité et à toutes les dérives autoritaires. Si, comme le fit Mobutu dans les années 60, M. Laurent-Désiré Kabila se fait acclamer comme « le libérateur » du Congo-Zaïre, il a été précédé dans cette voie par M. Etienne Tshisekedi. Niant les luttes menées avant la création de l'UDPS et indépendamment d'elle, et s'appropriant toute l'initiative du combat contre la dictature, celui-ci ne déclarait-il pas, lors de son investiture comme premier ministre : *« Il y a douze ans, un groupe de compatriotes* (...), *parmi lesquels votre serviteur, prenaient le courage d'envoyer notre peuple meurtri sur la voie qui mène vers la liberté. Tout au long de notre combat, nous n'avons jamais douté que tôt ou tard notre peuple comprendrait le sens profond de notre démarche périlleuse, ô combien noble et salvatrice »* ?

La combinaison de ces traits distinctifs explique que la classe politique paraisse tellement déconnectée des réalités et des enjeux politiques nationaux, autant que des aspirations de la société. Depuis 1990, elle s'accroche au principe sacro-saint d'une transition « consensuelle » et « non violente ». Or si, dans l'élan des manifestes de 1990 et de la Conférence nationale, il y a bien eu à l'époque un consensus actif entre les politiciens et la « société civile » pour changer de régime, on sait, depuis, que le consensus a joué en faveur d'un immobilisme dont le seul bénéficiaire aura été le président en exercice. Obtenu à coup d'une monnaie sans cesse dévaluée, ce « consensus » a achevé de discréditer les hommes politiques et même les organisations de la « société civile », gangrenées à leur tour par le système politico-financier d'une IIe République décidément inusable. C'est ce discrédit plus que l'adhésion aux thèses, par ailleurs changeantes et confuses, de l'Alliance qui a ouvert à M. Laurent-Désiré Kabila les portes des villes.

Quant au recours à la non-violence, il surprend pour de multiples raisons. D'une part, le massacre des étudiants de Lubumbashi (10-11 mai 1990), perpétré moins d'un mois après le discours fameux annonçant la fin du régime de parti-Etat, montra la détermination du maréchal Mobutu à user, si nécessaire, de la violence expéditive qui lui avait assuré de beaux jours pendant les années 60. D'autre part, cette non-violence s'inscrit en rupture avec les traditions, presque toujours violentes, des luttes menées par les peuples du Zaïre contre la colonisation et, au début des années 60, contre les liquidateurs de l'héritage lumumbiste. Ici encore, le crédit de M. Kabila, vétéran des rébellions congolaises, vient pour une part de ce qu'il revendique et illustre cette tradition de la lutte violente que le régime mobutiste s'est efforcé de diaboliser.

Mais cette passion de la non-violence n'est pas seulement la peur de la violence. De toute évidence, elle doit beaucoup à l'influence de l'Eglise catholique et de ces innombrables fraternités religieuses qui se sont emparées de la société. Ainsi se trouve posée une des nombreuses questions cruciales pour l'avenir du pays : dans la mesure où l'Etat colonial, dont l'Etat actuel est l'héritier direct, a été si étroitement lié à l'Eglise catholique, comment fonder un Etat moderne et démocratique si tout n'est pas mis en œuvre pour l'autonomiser par rapport au religieux ?

La démocratie, précisément, est réclamée avec vigueur par la classe politique, alors que l'une de ses conditions de base n'est pas réalisée. Comment, en effet, instaurer une démocratie dans un Etat qui se résume à ses appareils répressifs ? Pour avoir occulté la problématique de la reconstruction de l'Etat, elle ne voit pas que l'un des risques qui pèsent sur l'avenir est précisément la confiscation des attributs de l'Etat, notamment par les grandes entreprises étrangères, qui s'inscrirait dans la logique de la colonisation léopoldienne et belge au Congo. Il apparaît au demeurant, à en juger par les contrats fabuleux qui se négocient dans les « régions libérées », que les hommes de l'AFDL présentent, sur ce point, les mêmes défaillances que les « politiciens de Kinshasa ».

Il est vrai – autre grand enjeu du moment – que les uns et les autres partagent la même idée du devenir économique de leur pays : « beau » et « grand », comme le souligne la rhétorique politique nationale, le Zaïre est à leurs yeux un pays « *riche* » qu'il suffirait de bien « *exploiter* » pour qu'il soit « *prospère* ». Cette conception rentière et archaïque de l'économie, qui nous vient du fond de la colonisation et des idéologies de la modernisation néocoloniale, passe à côté d'un fait majeur. A la différence du Congo des années 60, la richesse du Zaïre se trouve ailleurs : dans l'inventivité de ces pratiques populaires qui ont permis aux masses de « survivre » malgré une atroce paupérisation : dans le talent et la créativité de ses cadres désormais nombreux, dont la IIe République n'a récupéré qu'une infime partie, la plupart étant condamnés à la misère ou à l'exil.

S'il reste des raisons d'espérer en un changement réel au Zaïre, elles ne se trouvent probablement pas dans les luttes actuelles, qui opposent en définitive les vétérans de la politique congolaise et zaïroise, incarnés par MM. Mobutu, Tshisekedi et Kabila. Elles résident en grande partie dans les liens qui ont commencé à se tisser entre les classes populaires et l'intelligentsia, du fait même des désillusions engendrées par une interminable transition.

ELIKIA M'BOKOLO.

Nos précédents articles :

- Incertitudes d'une fin de règne au Zaïre, par *Colette Braeckman* (février 1997) (carte).
- Misère et dignité à l'hôpital Mama-Yemo de Kinshasa, par *Florence Beaugé* (décembre 1996).
- Difficile reconstruction au Rwanda (Sous la menace d'une guerre régionale), par *Colette Braeckman* (juillet 1996).
- Le mal zaïrois, par *Didier Numangi* (novembre 1995).
- Des centaines de milliers d'indésirables au Katanga, par *Tshitungu Kongolo* (septembre 1994).
- Le feu court sur la région des Grands Lacs, par *Colette Braeckman* (septembre 1994).
- Comment fut scellé le destin d'un pays aux richesses convoitées, par *David N. Gibbs* (septembre 1993).
- Le Zaïre à feu et à sang en de vastes régions, par *Colette Braeckman* (septembre 1993).
- L'impossible mutation du président Mobutu, par *Colette Braeckman* (mars 1993) (carte).

OÙ VA

Les sept péchés capitaux

ENFANCE EN PÉRIL

Scandale en Europe de l'Est

Globalement positif, le bilan de la transition en Europe centrale et orientale ? Pas pour les enfants, en tout cas, s'il faut en croire le rapport publié en avril dernier par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). La fin du communisme, signale-t-il, avait soulevé *« l'espoir que leurs besoins seraient satisfaits à court terme. Cet espoir a été largement trahi »* (1). A preuve ces quelques indications :

– Déracinement : les conflits du Caucase et de l'Asie centrale ont chassé de leurs foyers plus de 600 000 enfants ; ceux de l'ex-Yougoslavie 1,4 million ; les uns et les autres se retrouvant gravement exposés sur les plans physique et psychique.

– Misère : en Europe centrale, la proportion des enfants vivant sous le seuil de pauvreté a doublé au cours des années 90. Ils sont deux millions et demi – et même un sur deux en Roumanie et en Bulgarie. Dans les pays baltes, on en compte plus d'un million. Et leur pourcentage, en Russie, dépasse les 75 %.

– Malnutrition : elle se répand presque partout, parfois se généralise. En Pologne, 60 % des enfants souffriraient de malnutrition sous une forme ou sous une autre, dont 10 % en permanence. Fréquemment, dans les familles à faible revenu, la consommation de viande, de lait et de légumes diminue...

– Foyers à la dérive : une proportion croissante de familles sont monoparentales. Du fait de la détérioration de la santé et de la diminution de l'espérance de vie (dans 15 des 18 pays considérés), 700 000 enfants de plus, dans l'ensemble de la région, ont perdu prématurément leur père ou leur mère entre 1990 et 1995. De surcroît, chaque année, 150 000 de plus ont vu leurs parents divorcer – en Estonie, en 1995, les divorces ont même été plus nombreux que les mariages. En Russie, seuls 4 % des pères séparés gardent des relations régulières avec leurs enfants. Rien d'étonnant si le nombre d'enfants confiés à l'Etat dans l'ensemble des pays de cette zone a dépassé le million – pour les bébés, l'augmentation atteint 35 % à 45 % en Roumanie, en Russie et en Lituanie, et même 75 % en Estonie ! Or les orphelinats et autres institutions d'accueil connaissent souvent, faute de moyens financiers et humains, une véritable déliquescence...

– Déscolarisation : de la maternelle au lycée, le pourcentage d'enfants scolarisés a diminué partout (sauf en Hongrie et en Slovénie). 5 % des enfants russes sont absents dans le primaire. En Roumanie, la présence dans le secondaire a diminué de 14 % de 1989 à 1995.

– Criminalité : le nombre des jeunes qui enfreignent la loi a doublé, avec une augmentation particulièrement sensible des homicides en Europe orientale. Quant aux crimes commis sous l'influence de l'alcool, entre 1989 et 1995, ils ont grimpé de 121 %. En Russie, trois fois plus d'adultes ont été poursuivis pour avoir entraîné des jeunes dans des activités criminelles en 1994 qu'en 1989. Abus sexuels et prostitution se banalisent – selon les travailleurs sociaux, la moitié des prostitué(e)s à la frontière germano-polonaise ont moins de 18 ans.

– Mortalité : sa hausse dans toute la région, pour les enfants comme pour les adolescents, s'explique par le doublement – voire le triplement – en six ans du taux de suicide des 15-19 ans, mais aussi par la généralisation des drogues dures : en Slovénie, en 1994, 15 % des utilisateurs de drogue par intraveineuse avaient moins de 14 ans, et 72 % de 15 à 19 ans. Sans oublier le retour en force de maladies comme la tuberculose et de la diphtérie dans l'ex-URSS. De plus en plus d'enfants sont atteints d'un handicap – plus d'un million en Russie.

Conclusion du coauteur du rapport de l'Unicef, M. Gaspar Fajth : « A de nombreux égards, le sort des enfants est pire [que sous le communisme], *et c'est un scandale. »*

D. V.

(1) *Les Enfants en danger en Europe centrale et orientale : périls et promesses*, Unicef, Paris, 21 avril 1997.

CHÔMAGE

Comment Londres manipule les statistiques

Lorsque Mme Margaret Thatcher remporta sa première élection, en 1979, le Royaume-Uni comptait 1,3 million de chômeurs officiels. Si la méthode de calcul n'avait pas changé, il y en aurait actuellement un peu plus de 3 millions. Un rapport de la Middland's Bank, publié récemment, estimait même leur nombre à 4 millions, soit 14 % de la population active – plus qu'en France ou en Allemagne.

Mais, à en croire les statistiques officielles, le « vrai » chiffre serait 1,7 million, soit seulement 6,1 % de la population active. Impossible, toutefois, de comparer ces résultats avec ceux d'autres pays : le gouvernement britannique ne comptabilise plus les sans-emploi, mais uniquement les bénéficiaires d'une allocation de chômage de plus en plus ciblée. Après avoir changé 32 fois la manière de recenser les chômeurs, il a décidé d'exclure des centaines de milliers d'entre eux des statistiques grâce à la nouvelle réglementation de l'indemnité chômage, qui supprime le droit à l'allocation après six mois au lieu de douze.

Le Centre indépendant sur le chômage (Independent Unemployment Unit) estime que près de la moitié des 360 000 demandeurs d'emplois recensés ces six derniers mois sont ainsi susceptibles de passer à la trappe. Selon les propres chiffres du gouvernement, les statistiques en « oublient » déjà 80 000.

Bien entendu, le chômage réel a baissé depuis la reprise de 1992. Au printemps 1992, juste avant la réélection de M. John Major, la part de la population active qui avait un emploi était de 70 %. Elle est actuellement de 73 %. Mais les chiffres officiels ne donnent que très peu d'indices sur ce qui se passe réellement sur le marché du travail. Le nombre d'emplois a augmenté, mais essentiellement en raison de la prolifération des emplois à temps partiel et du travail en intérim et mal payé. Le chômage des jeunes et des Noirs (18,5 %, soit deux fois et demie celui des Blancs) ne cesse de s'aggraver ; des centaines de milliers d'entre eux ont déjà quitté le marché du travail (officiel). Et, si la proportion de femmes dans la population active est plus importante que sur le continent, 25 % des hommes sont *« économiquement inactifs »*.

Près de deux millions de personnes – dont la moitié recensée précédemment parmi les chômeurs – réclament leurs prestations d'assurance longue maladie, une proportion bien plus grande qu'en France ou en Allemagne.

La majorité des emplois créés sont des emplois à temps partiel, dont, pour beaucoup, non choisi. Selon l'inspection du travail, 43 % des emplois créés entre l'hiver 1992-1993 et l'automne 1996 correspondaient à un temps partiel. Presque un quart des 28 millions de travailleurs sont embauchés pour un emploi de ce type. La proportion n'est que d'un travailleur sur six en France et en Allemagne.

Alors que seules 10 % des femmes qui travaillent à mi-temps préféreraient un plein-temps, la proportion grimpe à 25 % chez les hommes. Ce n'est qu'un des aspects du gouffre qui sépare les hommes des femmes dans le travail. Un rapport de l'Institut pour une politique de l'emploi (Employment Policy Institute, EPI) souligne que les femmes comptent pour 90 % dans l'augmentation de la population qui participe à l'activité économique. Les hommes, eux, participent à l'augmentation du nombre des inactifs.

Le taux de chômage officiel chez les hommes est tombé de 11,6 %, au printemps 1992, à 9,1 % à l'automne 1996 – mais cela tient, pour un tiers, au fait que les hommes ont quitté le marché du travail. Toutefois, si l'emploi chez les femmes a retrouvé son niveau d'avant la récession des années 90, les hommes ont encore du chemin à faire. Le taux d'embauche était tombé à 77,5 % à l'automne 1996, contre 82,4 % en 1990.

Les chiffres officiels masquent également la situation des jeunes. Le nombre des adolescents entre seize et dix-neuf ans qui poursuivent des études secondaires ou supérieures a doublé, ce qui a permis de soulager le chômage des jeunes dans les années 90. Mais, comme le souligne l'EPI, *« le calcul conventionnel du chômage ne tient pas compte de l'inactivité des jeunes qui ne poursuivent pas d'études »*. Les hommes de moins de vingt-cinq ans qui ne sont pas étudiants ont dix fois plus de chances d'être inactifs que dans le milieu des années 70.

SEUMAS MILNE,
journaliste au Guardian, *Londres.*

CULTURE NAUFRAGÉE

Symbolique Titanic

Tel un liquide ou un gaz, le marché inonde et envahit les moindres interstices des activités humaines. Avec la détermination de tout soumettre à ses lois. Nulle digue ne semble lui résister. Peu à peu, on l'a vu immerger des secteurs que l'on pensait durablement à l'abri : en particulier, le sport, la religion. Et la culture.

Celle-ci se voit entièrement enveloppée par la sphère de la communication. Laquelle n'est plus régie que par des critères purement mercantiles. Désormais, il n'est de culture que de masse. Ce sont des études de marketing, ainsi que des enquêtes sur les goûts et les attentes des consommateurs, qui déterminent, en amont, le « profil », la « maquette » de la commande à un auteur. En aval, les campagnes promotionnelles et le matraquage publicitaire – avec la complicité de médias de masse appartenant parfois au même groupe industriel – s'efforcent de convaincre le plus grand nombre d'acheteurs *(lire, pages 26 et 27, l'article de Carlos Pardo)*.

La dynamique actuelle de la mondialisation économique favorise l'expansion, à l'échelle planétaire, d'une *World culture* (culture mondiale) ; et certains rêvent même d'une future « civilisation unique ».

En matière de musique, de télévision et de cinéma tout particulièrement, des œuvres sont maintenant conçues pour conquérir le monde. Le monde solvable, bien entendu, et suffisamment « occidentalisé » pour admettre sans résistance que les Etats-Unis sont synonyme de modernité et que seule la culture de masse américaine est gage de jubilation.

Dans le but de dominer culturellement la planète, les nouveaux industriels des loisirs n'hésitent pas à mobiliser des moyens titanesques. Par exemple, pour produire précisément le film *Titanic*, qui sortira sur les écrans des Etats-Unis en juillet prochain, la 20th Century Fox (de M. Rupert Murdoch) et Paramount viennent de lui consacrer un budget de 180 millions de dollars (plus de 1 milliard de francs), soit trois fois le coût moyen d'une superproduction hollywoodienne (et trente-cinq fois le coût d'une production moyenne française)...

Pour réaliser des effets spéciaux ultraspectaculaires, Fox avait besoin du studio le plus moderne, technologiquement, du monde ; il l'a fait construire (30 % moins cher qu'en Californie) à Rosarito Beach, au Mexique, à 40 kilomètres au sud de la frontière américaine. Le metteur en scène, James Cameron *(Terminator, Abyss, True Lies)*, y a exigé la construction d'une copie du paquebot tragiquement disparu dans la nuit du 14 avril 1912, longue de 260 mètres (90 % de l'original). Et il l'a fait placer dans une immense piscine contenant plus de 50 millions de litres d'eau (1)...

Dès l'automne prochain, le film sera diffusé dans les cinq continents, appuyé par une campagne publicitaire massive dont le coût dépassera les 60 millions de dollars ; aucune ville importante de la planète n'y échappera. Puis viendront les diffusions sur les chaînes à péage, les cassettes vidéo et la télévision ordinaire.

Toute une galaxie d'événements, à l'occasion du 85e anniversaire de la tragédie, viendront par ailleurs soutenir la carrière du film : articles et reportages de journaux, livres, documentaires, témoignages de survivants, ventes aux enchères d'épaves... Et même, à Broadway, une nouvelle comédie musicale grandiose, *Titanic*, rassemblant, sous la direction du prestigieux chef wagnérien Richard Jones, des dizaines de chanteurs, et dont le faramineux budget (12 millions de dollars) est supérieur à ce que coûta, en son temps, le paquebot lui-même...

Le monde entier verra donc, et chantera, un drame qui, indiscutablement, à la veille de la première guerre mondiale, marqua la fin d'une époque de luxe, de puissance et d'arrogance. Peut-être, à leur manière, les *Titanic* de la Fox et de Broadway annoncent-ils aussi, en cette fin de millénaire, le naufrage de la culture.

I. R.

(1) *La Repubblica*, Rome, 6 avril 1997.

SÉGRÉGATION SCOLAIRE

Une décentralisation qui accentue les inégalités

Les écoliers de quatrième de la plus grande puissance de la planète arrivent au 28e rang mondial en mathématiques et au 17e en sciences. M. William Clinton n'a pourtant à la bouche que les mots d'éducation et d'excellence, et c'est aux Etats-Unis que se trouvent certaines des meilleures universités du monde.

De ce paradoxe, l'explication est assez simple : on parle d'égalité des droits, mais on oublie l'inégalité dans les faits. Qui plus est, certains des piliers idéologiques de l'Amérique (individualisme, propriété privée, primat du marché, concurrence) ont des traductions désastreuses dans le domaine de l'éducation, particulièrement dans le secondaire.

Tout d'abord, il n'existe ni programme national ni système uniforme de test, d'examen ou de diplôme, ni financement fédéral des écoles publiques, ni uniformisation du salaire des enseignants. Le pays consacre à l'éducation (publique et privée) une part très importante de son PNB (7,6 % contre 3,9 % en France), mais le budget fédéral ne couvre qu'environ 6 % des dépenses totales des écoles et lycées. Le reste est assuré par les Etats (52 %) et par les districts (41 %), ce qui accentue la décentralisation du système.

Chaque Etat, chaque communauté est libre d'organiser les programmes scolaires à sa guise et de délivrer un diplôme selon ses propres critères. Le financement des écoles provenant essentiellement du revenu des taxes foncières, les districts riches disposent souvent de bonnes écoles, et les ghettos de très mauvaises. La concurrence, si chère au cœur des Américains, a d'étranges résultats : on l'accepte lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent là où sera assurée la meilleure éducation possible, mais on la refuse lorsqu'il s'agit de vérifier le contenu et le niveau des connaissances.

Un tel système débouche sur des coûts inégalitaires et exorbitants. Les frais de scolarité des grandes universités privées s'élèvent à plus de 25 000 dollars par an ; ceux des universités publiques atteignent souvent entre 6 000 et 12 000 dollars. Bien sûr, il existe des bourses. Mais l'ardeur du gouvernement fédéral à les financer est progressivement remplacée par sa disposition à demander aux étudiants de s'adresser aux banques...

Dans les années 60, les universités publiques étaient gratuites, comme le sont encore les lycées non privés. Le niveau d'entrée était très élevé et les résultats excellents. La pratique de la non-sélection – peut postuler à l'université tout étudiant muni d'un diplôme secondaire, dont la valeur varie suivant la situation géographique –, l'escalade des frais de scolarité dans les universités publiques et le désir des universités privées d'avoir elles aussi accès à l'argent fédéral (sous la forme de prêts gouvernementaux accordés aux étudiants nécessiteux) ont conduit à l'inégalitarisme actuel.

Une inégalité criante existe aussi dans le secondaire. Un écolier du Mississippi, Etat pauvre et rural, reçoit une éducation qui « vaut » 4 000 dollars par an, celui du South Bronx de New York a droit à 7 000 dollars, mais les écoles des banlieues riches peuvent dépenser 18 000 dollars par an et par élève. Pas étonnant qu'un quart des lycéens – plus souvent ceux du Mississippi que ceux des banlieues riches – et près de 50 % des Noirs soient pratiquement incapables de lire *(« functionally illiterate »)* lorsqu'ils terminent leur scolarité. D'ailleurs, en première année de l'université publique de Washington (UDC), on compte dix-huit classes d'apprentissage de la lecture...

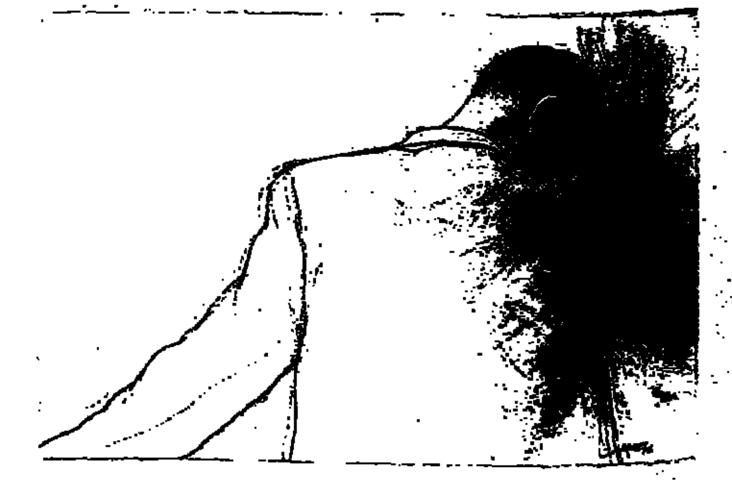
FRANÇOISE BURGESS,
maître de conférences à l'université Paris-VIII.

PRÉCARITÉ

Un ancien ministre américain passe aux aveux

Ministre américain du travail entre janvier 1993 et janvier 1997, M. Robert Reich semble apprécier le modèle de son pays avec moins d'enthousiasme que la plupart des décideurs européens.

Il vient de mettre en garde ceux des Britanniques qui, comme M. Anthony Blair, rêvent d'imiter le président Clinton (1) : *« Les statistiques de l'emploi aux Etats-Unis ont l'air bonnes et l'économie marche. Mais pour qui ? Quand la moitié des salariés reçoit un salaire médiocre et quand le pays n'investit ni dans le public ni à l'échelon privé, nous risquons d'aboutir dans cinq ans à un conservatisme très dangereux pour l'avenir du pays. Les inégalités s'aggravent, l'insécurité est générale, notre épargne est placée partout dans le monde plutôt que chez nous. Les grands patrons ont obtenu des augmentations de 50 % l'année dernière et ils vivent*



LA FRANCE
du modèle libé

ÉTAT PRIVATISÉ

Quand la Nouvelle-Zélande supprime les fonctionnaires

Petit

S ÉLECTIONS POUR UN

Dans l'état

« SERVITUDE VOLONTAIRE » ?

de l'euro

de Paris – qui en est pourtant partisan –, a le courage plutôt rare de dévoiler : *« L'appareillage d'ensemble des politiques de marché représente la contrainte que se sont fabriquée les pays membres de l'Union européenne, et plus particulièrement les nations latines (France, Espagne, Italie), pour réformer leurs politiques dans les secteurs protégés où le syndicalisme restait fort et où le consensus politique interdisait, de fait, les adaptations majeures.* (...) *Bruxelles, transformé en contrainte, est devenu progressivement un puissant levier de modernisation face aux lobbies de toute nature et à un pouvoir politique tétanisé par la convergence des conservatismes protecteurs des acquis sociaux* (7). » Le « logiciel » communautaire est ainsi parfaitement décrit, et il ramène à ses justes proportions l'invocation rituelle d'une « Europe sociale » qu'engendrerait, de manière quasi automatique, une « Europe politique».

A qui va-t-on sérieusement faire croire que les forces du marché, qui, en particulier grâce à la contrainte auto-organisée décrite plus haut, ont vidé le pouvoir politique de sa substance à l'échelon national, s'apprêteraient à le reconstituer à l'échelle européenne ? Pourquoi les partisans du « moins d'Etat », en France ou ailleurs, se battraient-ils pour du « plus d'Etat » communautaire ? Il faut une sérieuse dose d'angélisme pour fonder une stratégie sur une telle hypothèse. Car le marché n'a nul besoin de nouveaux instruments de régulation. La Commission, d'une part, et la future banque centrale européenne, d'autre part, suffisent amplement à la tâche. La banque a précisément été conçue pour faire office de gouvernement *de facto*, à l'abri de toute interférence démocratique.

Cette fois encore, Elie Cohen, chercheur qui n'est tenu par aucune contrainte électorale, peut nous servir de guide dans un nécessaire travail de démystification. Dans un entretien-vérité (8), dont la lecture s'impose à tous les enthousiastes de la monnaie unique, avec ou sans conditions, cet économiste iconoclaste met à bas les arguments avancés pour justifier la création de l'euro. Reprenons-les. Le marché unique ne pourrait fonctionner sans monnaie unique ? *« On peut parfaitement imaginer un marché unique avec un système monétaire de taux fixes. »* Les coûts de transaction ? *« On peut au mieux escompter un gain d'un demi-point de PIB. D'un autre côté, on n'a pas calculé ce que représentait vraiment le coût de la conversion en euro. »*

La crainte des dévaluations compétitives ? *« Alors, on doit faire en sorte que l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre fassent partie du premier cercle. »* L'euro comme arme pour établir des relations moins dissymétriques avec les Etats-Unis et le Japon ? *« On sait que les Allemands refusent verbalement cet engagement et, en tout cas, ne veulent pas y souscrire. »* Et l'auteur de conclure à ce stade : *« On ne nous a pas expliqué pourquoi véritablement il fallait qu'il y ait une monnaie unique. »* D'autant, ajoute-t-il, que *« l'économiste peut prouver que cette théorie nous a coûté dramatiquement cher en termes de croissance et d'emploi »*. Avec de tels partisans, on pourrait penser que l'euro n'a nullement besoin d'adversaires...

Echapper au processus démocratique

MAIS, on s'en doute, il y a une autre explication à la « nécessité» de l'euro. Elle se trouve simplement ailleurs, *« dans un élément que l'on n'ose pas avouer, mais qui est, à mes yeux, fondamental et que j'appellerai la "servitude volontaire".* (...) *Les différents gouvernements ont été incapables d'expliquer à leur opinion publique qu'il allait falloir changer radicalement de conception d'intervention économique. La solution trouvée fut l'Union économique et monétaire. Le paradigme nouveau se présente comme suit : la politique monétaire est tellement importante qu'il faut la faire échapper au processus politique démocratique classique. On ne peut laisser un outil aussi important que la monnaie entre les mains des politiques, parce que ceux-ci étant soumis au cycle électoral peuvent avoir la tentation d'y toucher.* (...) *Mais tout ceci n'était pas vendable à l'opinion publique »*.

Pour être complet, il faut préciser que, tout en étant atterré par l'impréparation des autorités communautaires et nationales sur les problèmes que va poser l'entrée en vigueur de la monnaie unique (répartition des rôles entre la Banque européenne et les banques centrales nationales, gestion du risque prudentiel au niveau européen, avenir de l'industrie financière, énorme pouvoir donné aux opérateurs financiers, survie des structures capitalistes françaises, etc.), Elie Cohen reste favorable au pari de l'euro. Selon lui, *« le rôle des "despotes éclairés" est terminé... Il y aura plus de politique démocratique, et il y aura plus de politique de régulation au niveau européen. »* Mais ce qui est pour lui un pronostic apparaîtra à d'autres comme un acte de foi à très hauts risques.

Faut-il souligner qu'aucune des questions ainsi soulevées sur l'euro, et qui engagent l'avenir démocratique de l'Europe, ne fait partie des argumentaires électoraux des « partis de gouvernement » en compétition ? Les citoyens ne trouvent évidemment pas leur compte dans une campagne électorale bâclée que la droite au pouvoir entend traiter non pas comme l'occasion d'un débat approfondi, mais comme une formalité quasi administrative (*« pour ne pas perdre huit mois »*) avant de passer tranquillement aux choses sérieuses dans les cinq années à venir : la mise aux normes « européennes », c'est-à-dire thatchériennes, de la France.

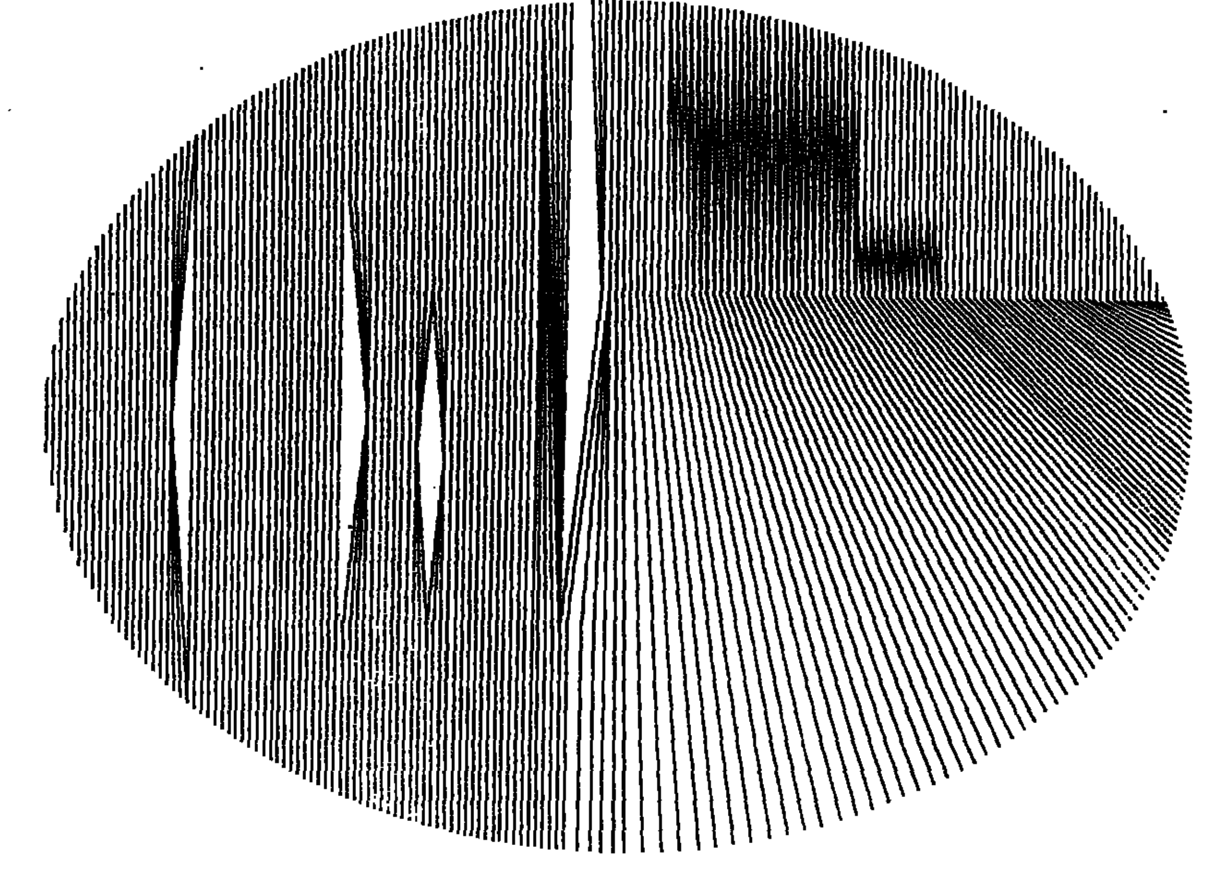
Car telle est bien, pour paraphraser Henry James, l'« image dans le tapis » du « nouvel élan » que les électeurs sont invités à approuver. Si, comme on nous le dit par ailleurs à juste titre, il s'agit bien d'une « question de civilisation (9) », encore faudrait-il que l'ensemble des éléments d'appréciation soient mis sur la table avant le scrutin. L'histoire de la construction européenne, en particulier depuis le milieu des années 80, montre bien, en effet, que le despotisme éclairé n'est le monopole d'aucun camp.

BERNARD CASSEN.

(7) Elie Cohen, *La Tentation hexagonale*, Fayard, Paris, 1996.

(8) Elie Cohen, « L'euro imposera une nouvelle ingénierie institutionnelle », entretien, *Revue politique et parlementaire*, n° 986, janvier-février 1997.

(9) La livraison de *Transversales Science Culture* du 15 mai 1997 esquisse, sous le titre « La préférence humaine », les grandes lignes d'un autre choix de civilisation en France et en Europe. (N° 45, mai-juin, 24 pages, 30 F. 21, bd de Grenelle, 75015 Paris. Tél. : 01-45-78-34-05.)



GENEVIÈVE CLAISSE. – « Particule charmée » (1985)

« LE BÊTISIER DE MAASTRICHT »

Si courte, la mémoire des Français ?

LE pari sur la dissolution que vient de faire le président Jacques Chirac repose sur l'hypothèse que les Français de 1997 ont la mémoire courte. Si l'on pense qu'une élection doit constituer la sanction d'un débat, et que ce débat ne saurait faire table rase du passé, deux publications arrivent à point nommé.

La première, que propose *Le Canard enchaîné* (1), est un inventaire des promesses de candidat non tenues par le président Chirac depuis son élection en 1995 : 98 pages y suffisent à peine. La seconde, tout aussi édifiante, rapporte les propos définitifs tenus par certains partisans du « oui » lors de la ratification du traité de Maastricht en 1992. Rétrospectivement, un telle couronne de « perles » est aussi inquiétante pour la santé de la démocratie que les reniements du président de la République.

Ne nous attardons pas sur M. Bernard Kouchner (*« Avec Maastricht, on rira beaucoup plus »*) ou M. Brice Lalonde (*« C'est beau !.... C'est fou ! »*). Car plus graves sont les analyses, totalement démenties par les faits, que des dirigeants réputés responsables ont « vendues » aux électeurs. De M. Valéry Giscard d'Estaing, qui promettait *« un emploi amélioré »*, à Mme Martine Aubry renchérissant sur ce thème : *« Plus d'emploi, plus de protection sociale et moins d'exclusion. »* Mais, aussi bien dans l'apologie sans nuances du traité que dans le mépris affiché à l'égard de ceux qui n'y étaient pas favorables, les politiques auront largement été distancés par les « grandes signatures » des médias.

Jean-Pierre Chevènement, qui a organisé ce florilège – non sans délectation, on l'imagine –, n'a pas omis d'y faire figurer les paroles des enthousiastes de Maastricht devenus, après-coup, déçus, sceptiques, sinon « repentis ». Dans une préface érudite, il explique que, si le « oui » a été *« un vote d'adhésion à un projet vague, mais en phase avec l'idéologie dominante »*, le « non » a été *« un vote de résistance »*. Ce qui explique son – court – échec : *« Pour triompher de la mythologie mystificatrice de l'Establishment, il eût fallu un mythe plus puissant. La vision d'avenir de ce que peut être une Europe citoyenne, faite de nations solidaires, n'était pas encore mûre. »*

Ce n'est malheureusement pas en quatre semaines de campagne menée à la hussarde que pourra se tenir devant l'opinion, autrement que sous la forme de slogans, le débat de fond sur la nature, les modalités et le calendrier de la nécessaire construction de l'Europe.

B. C.

(1) *2 ans déjà ! Et quel bilan !* coll. « Les dossiers du *Canard enchaîné* », avril 1997, 98 pages, 35 F.

(2) *Le Bêtisier de Maastricht*, présenté par Jean-Pierre Chevènement, illustrations de Plantu, Arléa, Paris, 1997, 157 pages, 95 F.

Un marché à l'état de nature

DANS un récent face-à-face, Alain Minc a adressé à Viviane Forrester, auteur de *L'Horreur économique* (1), ces fortes paroles : *« Il n'y a pas d'autre économie que l'économie de marché. (...) Dans l'histoire de l'humanité depuis qu'elle est l'humanité, le marché est un état de nature de la société* (2). »

Il doit être difficile de retourner à cet hypothétique « état de nature », si l'on en juge par les récentes décisions de la Commission de Bruxelles, qui intime au secteur textile français l'ordre de rembourser à l'Etat la baisse de charges salariales dont il a bénéficié depuis quelques mois pour survivre (3).

On croyait naïvement qu'il était vertueux d'abaisser ces charges, toujours *« exorbitantes »* et si *« contraires à une saine concurrence »* : et voici que l'on sanctionne ceux qui prennent au mot l'idéologie concurrentielle. Que se passe-t-il ?

Rien que de très simple : il faut être concurrentiel... mais pas trop ! Si nous baissons trop les charges, nous voilà capables d'étrangler nos concurrents européens ; si nous n'y touchons pas, nous risquons de périr *nous-mêmes*. Quelle fantastique marge de manœuvre pour la libre entreprise !

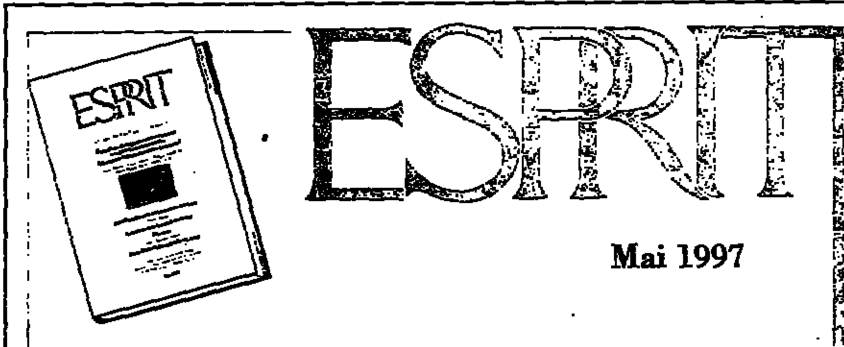
L'« état de nature » vers lequel *s'achemine l'Europe libérale* s'apparente ainsi à une jungle bien tempérée... où seuls les « dragons » de l'Asie et autres géants de la délocalisation ont toute licence de casser les prix. C'est que, voyez-vous, la déréglementation ne saurait être l'anarchie : elle ne doit profiter qu'à quelques puissants, à l'exclusion des autres. Et c'est pourquoi il faut des tonnes de règlements pour bien déréglementer.

FRANÇOIS BRUNE.

(1) Fayard, Paris, 1996.

(2) *L'Evénement du jeudi*, 13 mars 1997.

(3) Décision en date du 9 avril 1997.



moderne

UN GOUVERNEMENT MONDIAL DANS L'OMBRE

L'OMC, fer de lance des transnationales

NON contente de faire prévaloir les principes du libre-échange sur toute autre considération – qu'elle soit culturelle, sociale ou écologique – dans la régulation du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entend désormais régenter les règles de la concurrence, l'accès aux marchés publics et les lois sur les investissements. Avec l'appui de l'OCDE, et au seul profit des entreprises transnationales de l'industrie et de la finance dont les gouvernements sont les porte-parole zélés.

Par MARTIN KHOR *

La naissance, le 1er janvier 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – organisation internationale regroupant des Etats membres – en lieu et place du forum permanent de négociations qu'était l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) – où les Etats avaient seulement le statut de « parties contractantes » – a formalisé une transformation radicale de l'ordre économique mondial.

Autrefois, cet ordre faisait référence aux cours des matières premières ou à la détérioration des termes de l'échange pour les produits de base des pays en voie de développement. Il s'est transformé en quelque chose de totalement différent : un simple système de commerce international.

Un système qui, avec l'OMC, dispose déjà d'un arsenal de règles contraignantes et de mécanismes obligatoires d'arbitrage. Si tout pays membre qui enfreindrait une des règles de l'Organisation est passible de sanctions, cette rigueur vaut surtout pour les plus faibles. C'est ainsi que, avec la loi Helms-Burton (1) qui foule aux pieds les sacro-saints principes du libre-échange, les Etats-Unis ont pu, en toute impunité à ce jour, s'arroger des pouvoirs extraterritoriaux contre les entreprises de pays tiers commerçant avec Cuba.

Pièce maîtresse des accords du cycle de l'Uruguay du GATT, conclus en décembre 1993 à Genève et signés en avril 1994 à Marrakech, l'OMC est chargée de la programmation de leur mise en œuvre. Evidemment toujours dans le sens d'une libéralisation accrue, puisque telle est la raison d'être d'une organisation qui élargit en permanence ses champs d'intervention. C'est ainsi que figurent à son agenda des mois et années à venir de nouveaux secteurs intéressant particulièrement les transnationales : les règles de la concurrence, l'ouverture des marchés publics et l'investissement. Pour chacun de ces trois domaines, la première conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Singapour en décembre 1996 (2), a créé un « groupe de travail », première étape d'un engrenage devant conduire à une libéralisation totale.

En ce qui concerne la concurrence, l'objectif à atteindre n'est pas dissimulé : il s'agit de démanteler, lorsqu'ils existent encore, les monopoles nationaux constitués en vertu d'une décision publique. C'est déjà le cas pour les télécommunications, dont la libéralisation a été décidée dans le cadre de l'OMC en février dernier. Mais il en reste certains, notamment les chemins de fer, qui attirent la convoitise des grands groupes financiers.

Tout aussi important est le groupe de travail *« chargé d'effectuer une étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics »*. Comme le rappelle, en le déplorant, une note de l'OMC, *« les marchés publics ont été exclus de fait du champ des règles multilatérales établies dans le cadre de l'OMC, tant dans le domaine des marchandises que dans celui des services. Les pratiques des pays membres en la matière font toujours une discrimination entre les produits, les services et les fournisseurs nationaux et étrangers. Comme les marchés publics de fournitures et de services représentent souvent entre 10 % et 15 % du produit national brut (PNB), c'est là une lacune importante dans le système commercial multilatéral* (3) ». Pour combler cette « lacune », la méthode est identifiée : dans un premier temps, élargir au plus grand nombre possible de membres de l'OMC un instrument déjà existant – l'Accord plurilatéral sur les marchés publics – avant de l'étendre à tous les membres de l'Organisation.

L'Accord plurilatéral sur les marchés publics a été conclu en 1994, et il est entré en vigueur le 1er janvier 1996. Ses vingt-quatre signataires (4) sont uniquement des pays industrialisés. L'objectif est de l'étendre aux Etats encore récalcitrants, qui continuent à privilégier les entreprises locales. Car l'Accord est particulièrement contraignant : il s'applique non seulement aux marchés de fournitures passés par un gouvernement central, mais aussi aux marchés de services, y compris l'adjudication de travaux publics, et à ceux passés par les entités locales (provinces, municipalités, etc.). Les marchés passés par les entreprises de service public sont également visés. Et les seuils à partir desquels doivent jouer ces procédures sont particulièrement bas : 176 000 dollars pour un gouvernement central. Avec une clause visant à verrouiller le système : chaque Etat membre est tenu d'établir des procédures nationales permettant aux soumissionnaires qui s'estimeraient lésés de contester les décisions prises et d'obtenir réparation.

Qu'un gouvernement veuille acheter un lot de stylos ou édifier un barrage, il n'aura plus, s'il adhère à l'Accord multilatéral, le droit de fixer souverainement les règles d'attribution du marché. Lors de la conférence de Singapour, le stratagème utilisé pour tenter de faire passer en douceur l'ouverture totale des marchés publics consista à poser la question sous l'angle de la corruption, présentée comme le grand problème du moment. En particulier celle des gouvernements du tiers-monde, contre laquelle on mobilise médias et ONG, en se gardant bien de rappeler que ces gouvernements ont souvent, comme au Zaïre ou en Indonésie, été installés et maintenus en place par les Etats-Unis ou les autres grandes puissances donneuses de leçons.

* Economiste, directeur du Third World Network, Penang (Malaisie).

Third World Network est un réseau international de chercheurs et de responsables associatifs militant pour la protection de la diversité biologique et culturelle, et contre les spoliations des peuples de leurs droits *(228, Macalister Road, 10400 Penang, Malaisie ; fax :(60) 4 226-45-05)*. En France, l'Observatoire de la mondialisation entend participer à cette résistance internationale croissante contre la domination du marché *(40, rue de Malte, 75011 Paris ; fax : 01-43-38-37-88)*.



ERICH LESSING-MAGNUM

ENCRIER-GLOBE TERRESTRE (fin du XIXe s.)
La mise aux normes de la mondialisation

Stratégies de contournement

PLUSIEURS représentants de pays en voie de développement se rebellèrent, soulignant que le Congrès américain était encore plus corrompu que leurs propres gouvernements. Le terme de « corruption » fut donc retiré et remplacé par celui de « transparence ». C'est celui qui figure dans la déclaration ministérielle créant le groupe de travail chargé d'*« effectuer une étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics, en tenant compte des politiques nationales, et, sur la base de cette étude, d'élaborer des éléments à inclure dans un accord approprié »*. La référence aux « politiques nationales » est une simple concession de forme, destinée à obtenir le consensus des ministres présents. Au fur et à mesure que, par le jeu de pressions diverses, un nombre substantiel de nouveaux pays auront été *« encouragés »* – c'est le terme utilisé dans la note de l'OMC – à adhérer à l'Accord multilatéral, le groupe de travail n'aura plus qu'à préconiser son extension à tous les membres de l'Organisation...

C'est une stratégie de contournement identique qui est développée pour faire avaliser la libéralisation totale des investissements. Cette fois, l'instrument utilisé est le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), actuellement en discussion au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'AMI, dont l'élaboration avait été décidée lors de la réunion ministérielle de l'OCDE de mai 1995, vise l'ensemble des investissements : directs (industrie, services, ressources naturelles) et de portefeuille. Il prévoit des dispositifs de protection, notamment pour le rapatriement total des bénéfices, ainsi qu'un système de règlement des différends permettant à un Etat ou à un investisseur de se retourner contre un autre Etat. Et ce, comme à l'OMC, par le recours à un « panel » d'arbitrage dont les décisions seront contraignantes pour les parties.

Un Etat signataire de l'AMI se priverait ainsi de tout contrôle des investissements réalisés sur son territoire. Un groupe étranger pourrait installer des usines, acheter des terres, y planter ce qu'il veut, acquérir des propriétés et tout l'immobilier qui l'intéresse, extraire les minéraux rentables, etc. Certaines règles établies au moment de leur accession à l'indépendance par les pays jadis colonisés, et subordonnant les investissements étrangers au respect de divers critères, refusant l'entrée de certaines sociétés du secteur bancaire ou des assurances, imposant des partenariats ou des transferts de technologie, ou encore limitant le rapatriement des profits, seraient réputées constituer des entraves aux investissements et seraient sanctionnées par des « panels » *ad hoc*.

A la conférence ministérielle de Singapour, faute de pouvoir obtenir un accord sur les grandes lignes de l'AMI, en raison de l'opposition résolue d'un noyau dur de quinze pays du Sud (5), le président de séance de l'après-midi de la journée d'ouverture, M. Yeo Cheow Tong, ministre du commerce extérieur de Singapour, et le directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, convoquèrent une réunion « informelle ». A l'OMC, comme auparavant au GATT, quand on parle d'informel il s'agit en fait d'une réunion au sommet de la plus haute importance.

Les ministres de trente pays, triés sur le volet et réunis à plusieurs reprises, fixèrent alors l'ordre du jour et la totalité du calendrier des nouveaux thèmes et de leur mise en application. Rarement au fait de la complexité des textes et de leurs implications, nombre d'entre eux, « travaillés » individuellement, furent facilement manipulés. C'est ainsi qu'a été créé un groupe de travail chargé d'*« examiner les liens entre commerce et investissement »*. Les pays du Sud les plus vigilants purent seulement faire inscrire des clauses de sauvegarde, notamment celle prévoyant que, *« s'il y a des négociations futures sur des disciplines multilatérales dans ces domaines, elles n'auront lieu qu'après que les membres de l'OMC auront pris par consensus une décision expresse à ce sujet »*. A l'OMC, comme au GATT, la création d'un groupe de travail n'est jamais innocente : puissamment impulsée par la bureaucratie de l'Organisation, elle enclenche un engrenage dans lequel se trouvent vite pris les gouvernements participants. Très rapidement, la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre les objectifs affichés dans son intitulé, mais bien comment atteindre ces objectifs...

En attendant, les vingt-neuf membres de l'OCDE continuent à négocier sur l'AMI. L'accord devait être « bouclé » pour la conférence ministérielle annuelle, convoquée les 27 et 28 mai. De nombreuses difficultés ont cependant empêché le respect de cette échéance, en premier lieu le problème posé par la loi Helms-Burton, contre laquelle la saisine de l'OMC par l'Union européenne n'est que suspendue depuis l'accord intervenu avec les Etats-Unis en avril dernier. Ce n'est donc qu'à la fin 1997 qu'un texte devrait être prêt. Nul doute ensuite que les Etats non membres de l'OCDE seront fortement « invités » à s'y rallier. D'autant que, comme le leur rappelle opportunément un document de l'Organisation (6), *« les pays membres de l'OCDE réalisent probablement 85 % des investissements directs à l'étranger »* et que *« les signataires de l'AMI peuvent escompter davantage de flux d'investissements »*. Au terme des deux années que s'est données l'OMC pour « étudier » les liens entre commerce et investissement, les jeux risquent d'être faits.

A ce rythme, et au nom du primat absolu du commerce international, les pays ne pourront bientôt plus rien contrôler ni protéger. Ni l'agriculture, ni les ressources naturelles, ni les systèmes éducatifs, ni la santé, ni les médicaments ou la biodiversité. Pour le seul compte des transnationales de l'industrie et de la finance, l'OMC, adossée à l'OCDE, est en train de dépouiller les pays et les citoyens des attributs minimaux de la souveraineté. N'est-il pas temps de stopper cette création d'un véritable gouvernement mondial occulte ?

(1) Lire Janette Habel, « Cuba : miser sur l'Eglise pour sauver la révolution ? », *Le Monde diplomatique*, février 1997.

(2) Lire Bernard Cassen, « Le commerce contre la société », et Francisco Vergara, « Plaidoyer pour le volontarisme », *Le Monde diplomatique*, décembre 1996.

(3) Note pour la presse diffusée lors de la conférence ministérielle de l'OMC à Singapour (9-13 décembre 1996).

(4) Il s'agit des quinze membres de l'Union européenne, de la Corée, des Etats-Unis, d'Israël, du Japon, de la Norvège, d'Aruba (partie du Royaume des Pays-Bas), de la Suisse et de Hongkong (admis en septembre 1996). Par ailleurs, les négociations menées avec le Liechtenstein et Singapour en vue de leur accession ont été menées à bien.

(5) Dont l'Inde, le Sri-Lanka, l'Indonésie, la Malaisie, le Ghana, la Tanzanie, l'Ouganda et Haïti.

(6) OCDE, « The Multilateral Agreement on Investment. Questions and Answers », 6 mars 1997.

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE. – Michel Rainelli

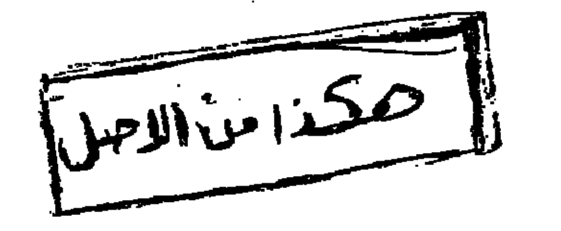
★ La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1996, 122 pages, 49 F.

Le 15 avril 1994, le cycle de négociations multilatérales du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), ouvert à Punta del Este, se conclut par la signature de l'accord de Marrakech et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Michel Rainelli, chercheur au CNRS, enseignant l'économie à l'université de Nice, était bien placé, en tant qu'auteur d'un précédent ouvrage sur le GATT, pour introduire les perspectives ouvertes par ce changement institutionnel.

Sa synthèse s'ouvre sur un bref historique des politiques commerciales antérieures au GATT, puis décrit les principes qui présidèrent à la mise en œuvre de cet accord multilatéral. L'exposé de théorie économique sur le protectionnisme permet d'analyser les pratiques commerciales des Etats durant cette période, notamment les affrontements observés lors des cycles de négociations menés au sein du GATT, en particulier celui de l'Uruguay portant sur les services.

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen des nouveaux mécanismes institutionnels mis en œuvre dans le cadre de l'accord de Marrakech. Un exposé clair et pédagogique pour ceux, universitaires, étudiants ou citoyens, qui veulent comprendre les événements marquants du commerce international de ces prochaines années et prendre la pleine mesure des enjeux de la libéralisation des services et de la globalisation en cours de l'économie-monde.

DOMINIQUE DESBOIS.



OÙ VA

nés capitaux

RÉGATION SCOLAIRE

Une décentralisation i accentue les inégalités

PRÉCARITÉ

Un ancien ministre américain passe aux aveux

LA FRANCE ?

du modèle libéral

dans des communautés closes, protégées par des vigiles, dans une société fracturée. (...)

» Tous les barreaux de l'échelle économique sont plus espacés les uns des autres qu'il y a une génération. Ils ne cessent de s'écarter. En matière de revenu, de richesse et d'égalité des chances, l'écart a commencé à se creuser il y a déjà plus de quinze ans. Entre 1979 et 1995, le revenu réel des 20 % d'Américains les plus riches a progressé de 26 %, alors que celui des 20 % d'Américains les plus pauvres a baissé de 9 %. [En revanche] *entre 1950 et 1978, les revenus avaient à peu près doublé pour les uns comme pour les autres (...)*

» La protection médicale financée par l'employeur continue à se dégrader pour les salariés du bas de l'échelle, qui en sont réduits soit à payer plus eux-mêmes, soit à perdre leur couverture. L'assurance-chômage ne couvre plus qu'environ 35 % des chômeurs. En matière d'éducation primaire et secondaire, presque chaque dollar de recette provient des taxes d'habitation et des impôts fonciers. Mais, à mesure que la ségrégation sociale pousse les Américains à se regrouper dans des villes et dans des quartiers distincts, les impôts locaux des cités les plus pauvres ne peuvent pas s'offrir la qualité de l'enseignement dont bénéficient les localités les plus riches. Les jeunes dont les parents appartiennent aux 25 % d'Américains les plus favorisés ont trois fois plus de chances d'accéder à l'université que ceux qui ont pour parents les 25 % d'Américains les plus pauvres. Et, là aussi, l'écart est en train de se creuser (...). »

Rapprochant les cas des Etats-Unis et de l'Europe, M. Reich ajoute : « *C'est un contrat social implicite qui définit les nations. Sacrifier tout cela sur l'autel des banquiers centraux constitue un échec grave. En imposant autant d'austérité, l'Europe risque de transformer une situation déjà marquée par un chômage structurel élevé en une crise encore plus grave. Il faudrait faire exactement le contraire. Si l'Europe se lance dans une cure d'austérité et qu'ensuite, par crainte de l'inflation, les Etats-Unis l'imitent, je ne serais pas étonné qu'on débouche sur une vraie dépression. (...) Dans l'hypothèse où Blair cherche à s'inspirer de Bill Clinton et du modèle américain, il faut qu'il prenne garde. Une inflexion vers le centre destinée à obtenir une majorité électorale peut paraître rentable dans l'immédiat, mais à plus long terme elle est irresponsable, car elle érode la capacité de gouverner.* »

Et l'ancien ministre américain conclut : « *Jamais dans l'histoire de l'humanité les sentiments exprimés par une seule rue – Wall Street – n'ont eu autant de pouvoir. Les Anciens se souciaient de l'humeur des cieux, des montagnes, des mers et des forêts. Nous, nous cherchons à apaiser une chaussée.* »

(1) Robert Reich, « The menace to prosperity », *Financial Times*, 3 mars 1997, et « A warning to Blair : It's foolish to drift to the right », *The Guardian*, 22 avril 1997. Lire aussi le dossier « Eternel retour du miracle américain », *Le Monde diplomatique*, janvier 1997.

ÉTAT PRIVATISÉ

Quand la Nouvelle-Zélande supprime les fonctionnaires

Depuis que le secteur public a été réduit à la portion congrue dans la plupart des pays occidentaux, c'est la fonction publique qui se trouve dans la ligne de mire des « décideurs » proches du patronat. Certes, la chose n'est pas vraiment nouvelle, tant les conservateurs ont toujours cherché à masquer leur appui aux intérêts les plus privilégiés en agitant les arguments électoralement plus présentables de l'antifiscalisme et du poujadisme anti-fonctionnaires, l'un et l'autre chers à une extrême droite qu'on prétend par ailleurs combattre.

En France, invoquant la « mauvaise graisse », la diététique néolibérale promet de ne plus remplacer tout ou partie des 60 000 fonctionnaires qui partent chaque année à la retraite. Ainsi, tous les ans et automatiquement, le « périmètre » des missions de l'Etat serait revu à la baisse. Ce qui garantirait l'expansion de l'aire du marché.

Dans ce domaine, un pays sert d'éclaireur : la Nouvelle-Zélande (1). Les « *réformes* » de la fonction publique mises en œuvre en 1988 par le gouvernement travailliste de M. David Lange ont abouti à y casser l'administration et à y imposer les lois du secteur privé à un nombre toujours réduit de fonctionnaires. Inspirée par la théorie économique ultralibérale dite des « choix publics » (de James Buchanan), la démarche d'ensemble veut faire de l'Etat un acteur économique comme un autre, soumis aux mêmes obligations d'« efficience », aux mêmes règles comptables et aux mêmes exigences de « responsabilité ».

Concrètement, c'est au niveau du recrutement des hauts fonctionnaires que les effets des « réformes » ont été les plus perceptibles. Le statut de la haute fonction publique a été remplacé par la pratique des contrats à durée déterminée liés à la performance. Les règles de la garantie de l'emploi, du monopole de recrutement et de l'égalité de traitement des fonctionnaires n'existent plus.

Dans chaque ministère, un directeur général (« *chief executive* ») nommé pour cinq ans recrute son personnel d'encadrement comme il le souhaite, y compris dans le secteur privé et à l'étranger (notamment aux Etats-Unis, au Canada et en Australie). Il peut licencier, promouvoir ou rétrograder, payer autant – ou aussi mal – qu'il veut en fonction des rémunérations offertes par la concurrence. Ici, l'idée sous-jacente, vrillée dans le cerveau de tout étudiant passé par une business school, est que, pour être vraiment « responsable », un patron – fût-il directeur général d'une administration – doit avoir entière liberté d'agir. Et pouvoir prendre le risque d'être remercié.

C'est néanmoins sur le plan de la comptabilité que la commercialisation de la fonction publique et la volonté de créer un marché là aussi ont atteint leur paroxysme. Les fonctions de décision et d'exécution sont désormais distinctes : le ministre (« client ») atteint ses objectifs politiques en « achetant » avec le budget que le Parlement lui vote des « productions » (prévisions économiques, conseils fiscaux ou éducatifs, études diplomatiques, etc.) au directeur général de son ministère (le « prestataire de services »). Sans doute pour pouvoir lui aussi toujours apprécier la « production » de l'Etat sous forme de plan d'entreprise et de bilan comptable, l'ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Paris doit, par exemple, diviser son temps en quatre parts ainsi définies : relations avec la France (57 %), représentation auprès de l'OCDE (40 %) et des autres organisations multilatérales sises à Paris (1 %), rapports avec l'Algérie (2 %).

Définir et évaluer avec une minutie presque maniaque chacune des prestations de l'Etat permet simultanément d'avoir recours à une florissante industrie de consultants ou de spécialistes en management et de renoncer ou de sous-traiter au privé nombre de missions de service public. La fragmentation d'une administration dont la spécificité s'estompe constitue la conséquence logique de cette démarche. Quant aux fonctionnaires, leur nombre est passé de 71 000 en 1988 à 32 900 en 1996 et, selon un expert, « *ils doivent travailler davantage avec moins de ressources ; leur responsabilité a été accrue et leur sécurité d'emploi supprimée* ». Ainsi rabougri, envahi par le privé et quasi métamorphosé en société anonyme, l'Etat ne fera plus jamais obstacle au règne de la loi marchande.

S. H.

(1) Lire « La Nouvelle-Zélande, éprouvette du capitalisme total », *Le Monde diplomatique*, avril 1997. Lire aussi Jane Kelsey, *The New Zealand Experiment*, Auckland University Press, Auckland 1995, et Brian Easton, *The Commercialization of New Zealand*, Auckland University Press, 1997.



ERNEST PIGNON-ERNEST

Les trois œuvres du peintre Ernest Pignon-Ernest reproduites dans cette double page font partie de l'exposition « Derrière la vitre », qui s'est tenue à la Galerie Lelong à Paris au début de l'année. Cette exposition sera présentée à Toulouse du 4 au 15 juillet, puis à Saint-Lizier (Ariège) jusqu'à la mi-septembre (le catalogue est disponible à la Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, 75008 Paris).

DISCRIMINATION

Les femmes sacrifiées de l'ex-RDA

L'importation en Allemagne de l'Est du modèle social ouest-allemand n'a pas fait que des heureux. Pour les femmes en particulier, elle s'est accompagnée d'une véritable régression.

L'ex-République démocratique allemande (RDA) avait, en 1990, le taux d'activité féminin le plus élevé au monde (91 %). Et pour cause : 57 % des enfants de moins de 3 ans étaient accueillis dans des crèches et 81 % des 3-4 ans dans des écoles maternelles. La République fédérale allemande (RFA), au contraire, détenait pratiquement la lanterne rouge en Europe, avec un taux d'activité féminin de 55 %, seuls 3,7 % des moins de 3 ans et 33 % des 3-4 ans étant inscrits dans des structures collectives.

Habituées à pouvoir conjuguer vie professionnelle et vie familiale, les Allemandes de l'Est se sont donc retrouvées confrontées à des choix douloureux. « *Quand j'ai eu mes deux enfants, qui ont aujourd'hui huit et dix ans,* raconte Mme Erika Lamm, *il allait de soi que je reprendrai mon travail à plein temps après mon congé maternité. A l'époque, les crèches étaient presque gratuites. Maintenant, on en a fermé beaucoup, et celles qui restent sont devenues très chères.* »

Sous prétexte que l'éducation des enfants relève de la responsabilité des familles, le réseau de structures destinées à accueillir des enfants et des adolescents (crèches, jardins d'enfants, études dirigées, clubs de jeunes, colonies de vacances...) a été progressivement démantelé. Les crèches, hier presque gratuites, coûtent jusqu'à 500 marks (1 mark = 3,4 francs) par mois et les fermetures, nombreuses, exigent une mobilité accrue, notamment dans les petites villes et les campagnes.

Résultat : dans les nouveaux Länder, le taux de natalité a chuté de plus de 60 %, pour devenir le plus faible au monde. Cette « grève des ventres » a atteint de telles proportions que des places restent disponibles dans les crèches, malgré une réduction de 50 % de leur capacité d'accueil (1). Et les municipalités comme les Länder, en proie à de sérieuses difficultés financières, ne tarderont pas à tailler davantage dans les subventions. Bref, toutes les conditions sont réunies pour que la situation des femmes est-allemandes s'aligne sur celle de leurs « sœurs » de l'Ouest, où la naissance d'un enfant signifie souvent une mise à l'écart prolongée de la vie active.

« *A l'Ouest,* estime Mme Angelika Rinnert, vingt-neuf ans, *les femmes n'ont pas l'habitude d'aller travailler. Ici, à l'Est, nous ne sommes pas du genre à rester toute la journée à la maison. Nous avons l'habitude de travailler, d'être indépendantes. Mais, avec le chômage et la fermeture des crèches, beaucoup d'entre nous sont contraintes de devenir femmes au foyer.* » C'est que le désir de vie professionnelle se heurte aux dures réalités du marché du travail. Le taux, record, de 91 % d'Allemandes de l'Est actives entre 15 et 60 ans est déjà retombé à 70 % : la dégringolade jusqu'aux 55 % de l'Ouest est pour bientôt, sachant que 20 % des femmes des nouveaux Länder sont à la recherche d'un emploi. « *La CDU aimerait que les femmes cèdent la place aux hommes et retournent gentiment au foyer,* explique Mme Rinnert. *D'ailleurs, toute la politique du pouvoir est hostile aux femmes : l'avortement est devenu un parcours du combattant, les crèches disparaissent ou sont trop chères, et on culpabilise les mères qui travaillent.* »

« *Kinder, Küche, Kirche* » (enfants, cuisine, église) : si nombre de femmes ouest-allemandes intériorisent les trois K de la tradition, cessant de travailler ou acceptant un temps partiel dès la naissance d'un enfant, l'immense majorité des Allemandes de l'Est, fortes de leur expérience, les rejettent. Comme le souligne Mme Daniela Munkner : « *Avant, il y avait toujours des activités gratuites pour les enfants. J'ai continué à envoyer les miens participer à des activités collectives, même lorsque j'étais au chômage. Maintenant, tout est payant, et je dois faire beaucoup de sacrifices. Mais les enfants ont besoin d'être ensemble, et encadrés. Les laisser devant la télé ou traîner dans les rues serait trop dommage. (...) L'Allemagne est pourtant un pays riche. On trouve des milliards pour construire des ministères à Berlin, mais, pour les enfants, pour l'avenir, on nous dit que les caisses sont vides.* »

JAY ROWELL,
chercheur en sciences sociales, Leipzig.

(1) Fait révélateur : les données comparées sur le nombre de places offertes en crèches dans les anciens et les nouveaux Länder ne sont plus publiées par l'Office fédéral de statistiques depuis 1993.

Petit glossaire de campagne

ACQUIS SOCIAUX : héritage du XIXe et du XXe siècle. Forcément nuisibles « *dans un monde qui se transforme à toute vitesse* ». On devrait toujours dénoncer les « *avantages acquis* ». Même – et surtout – si on en a soi-même bénéficié comme haut fonctionnaire « pantouflant » à la tête d'une entreprise généreuse et peu prenante (M. Balladur, quand il fut président de la Société du tunnel sous le Mont-Blanc) ou qu'on en profite encore comme journaliste multicarte faisant des « ménages ».

ADAPTATION : *euphémisme pour « soumission » ou « suppression ».* Exemple : « *La nécessaire adaptation de notre protection sociale* » (Jacques Chirac) – *voir* aussi « Avenir » et « Changement».

ARCHAÏSME : *voir* « Acquis sociaux ».

AVENIR : notion assez floue dont il faut « *faire le choix* » bien que nous y allions de toute façon. Seul l'avenir permet de « *relever les défis d'aujourd'hui* », un impératif d'autant plus solennel que nous « *entrons dans le troisième millénaire* ». L'erreur sur ce seuil serait de se tromper de siècle ; des millions d'électeurs français risquent de la commettre. Aux Etats-Unis, le danger d'un tel « *anachronisme* » a été résorbé par un travail du génie clintonien : l'érection d'un « *pont pour le XXIe siècle* ». L'accès sera bien entendu payant.

CHANGEMENT : loi d'un monde « *qui se transforme de plus en plus vite* ». Il faut changer. Des esprits archaïques croient encore qu'il ne faut changer que ce qui va mal et conserver ce qui, *selon eux, irait bien* (*voir* « Acquis sociaux »). C'est là une mentalité frileuse.

COMMUNICATION : bonne en soi, comme le commerce international (*voir* « Mondialisation »).

CRISE : *n'existe pas.* Il s'agit d'une « *mutation* » dont chacun, surtout s'il est investisseur, doit apprendre à tirer le meilleur parti.

DÉMOCRATIE : idéal que certains esprits simples jugent dévoyé *(lire pages 11 à 16)*, alors que, plus simplement, il est devenu archaïque dans un monde qui change.

EXCLUS : ils démontrent à chaque instant leur incapacité à relever le « *défi* » de la mondialisation *(voir ce mot)*. On préférera toujours le terme *d'« exclus » à celui de « pauvres »* ou de « chômeurs ». Les journaux vraiment modernes déplorent le sort des « *exclus* » dans les pages « Société » après avoir célébré le « *défi* » de la mondialisation dans les pages « Economie ».

FLEXIBILITÉ : souplesse extrême qui caractérise tantôt l'aptitude du salarié (reins solides et échine flexible) à accepter de travailler plus pour moins cher (*voir* « défi »), tantôt celle des grands « *entrepreneurs* » à faire varier leurs effectifs selon une sinusoïde en général décroissante.

FRACTURE SOCIALE : *expliquer qu'elle n'est que* la conséquence de la généralisation inconsidérée des « *acquis sociaux* » *(voir ce mot). Le caractère* apparemment paradoxal du raisonnement démontrera la subtilité de ceux qui le tiennent.

MODERNITÉ : toujours prendre sa défense *(voir « Avenir»)*.

MONDIALISATION : Bonheur absolu, béatitude née du mariage du marché et du multimédia. Alimente cependant la « *peur* » des analphabètes et des « *populistes* » *(voir ce mot), alors qu'elle permet* aux pays pauvres de sortir du Moyen Age en fabriquant à très bon compte des chaussures de sport et aux salariés « *nantis* » des pays riches d'entrer « dégraissés » dans la « *modernité* ».

NOUVEL ÉLAN : *surprenante capacité des* équipes à bout de souffle. En français vulgaire, se dit plutôt : « continuité ».

PENSÉE UNIQUE : illusion selon laquelle les nécessaires politiques économiques *mises en œuvre depuis près de vingt ans auraient été le résultat d'une* idéologie destinée à servir les intérêts d'une classe sociale. Malheureusement trop répandue, une telle croyance se devait d'être contrecarrée avec habileté. C'est presque fait : l'utilisation de « pensée unique » à tout propos et par *tout le monde, permet à chacun – y compris MM. Chirac et Madelin – de se mouler dans le rôle* du dissident. Cela a rendu le concept fort heureusement *(presque) incompréhensible.*

POPULISME : il ne s'agit nullement de l'expression de la peur du peuple par les classes dirigeantes, comme le croient les populistes eux-mêmes. C'est au contraire une notion indispensable *permettant sans effort intellectuel inutile d'amalgamer et de rejeter* tous les « *archaïsmes* » qui entraveraient le « *nouvel élan* », la « *flexibilité* » et la « *mondialisation* ». Un bon journaliste devra donc utiliser ce concept aussi souvent que les expressions « *c'est vrai que* », « *d'une certaine manière* » et « *en fait* », ou les adjectifs « *incontournable* » (de préférence accolé à « mondialisation ») et « *surréaliste* » (de préférence accolé à « acquis sociaux »).

RÉFORME : elle exigera que les décideurs aient enfin le « *courage* » d'« *assouplir* » les acquis *sociaux, quitte à affronter la levée de boucliers des corporatismes* et populistes.

RIGUEUR : *en général peu appréciée de ceux qui* la subissent et ne jugent qu'à court terme, la rigueur accroît le crédit de ceux qui la mettent en œuvre (comme la rigueur d'un raisonnement ou d'une conduite) en affichant courage social et rationalité. Au nombre des synonymes, on évitera « *austérité* » ou « *inégalités* » ; on parlera de « *cohérence* », d'« *assainissement* » ou de « *logique économique* ».

Fr. B et S. H.

Censurer tous les

Par
CHRISTIAN DE BRIE

Partout le contraste s'accentue entre la personnalisation spectaculaire du pouvoir et l'anonymat des véritables centres de décision. Il est temps de placer sous contrôle ceux qui hypothèquent l'avenir de tous.

A la question : « Qui gouverne ? », la démocratie apporte sa réponse lénifiante : « La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants élus et responsables devant lui. » Tout pouvoir qui ne procède pas du consentement majoritaire des citoyens est illégitime, étant entendu qu'ils ne sauraient l'exercer directement, hormis la pratique référendaire dont l'expérience montre qu'elle ne mobilise guère les électeurs (1).

Bien que le postulat soit remis en question par les technologies modernes d'information et de communication, qui permettraient au peuple de prendre directement n'importe quelle décision (2), chaque pays fonde ses propres institutions et aménage son système politique sur un principe devenu universel. Il a d'autant plus de chances d'être respecté que le mandat des élus est plus court, leur renouvellement limité et le cumul interdit, la participation élevée et la majorité nettement établie. Avec des mandats *électoraux – indéfiniment renouvelables – parmi les plus* longs du monde (cinq ans pour les députés, six pour les conseillers municipaux, sept pour le président de la République, neuf pour les sénateurs), des pratiques systématiques de cumul, des participations électorales en baisse et des majorités qui n'en sont pas, la France ne figure pas parmi les premiers de la classe démocrate.

Collusion d'intérêts

A l'origine, et jusqu'au milieu du XXe siècle, c'est au Parlement que se situait le gouvernement des démocraties. D'abord instrument de conquête du pouvoir politique par les bourgeoisies nationales, devenu centre d'arbitrage et de règlement pacifique des conflits de classes et d'intérêts, il a fait la loi, au propre et au figuré, avant de se contenter de l'enregistrer et de donner le label démocratique aux projets concoctés par l'exécutif ou inspirés par les groupes de pression *(lire, ci-dessous, l'article de Bernard Cassen)*. Les crises économiques, les guerres, les impératifs du productivisme économique ont irrésistiblement conduit au transfert du pouvoir politique à des techno-bureaucraties gouvernementales. Leur fonction est d'abord d'assurer la collusion permanente des intérêts publics et privés pour la réalisation des objectifs du grand capital : concentration, restructuration, investissement, conquête des marchés, mondialisation. Elle est aussi d'aménager le contrôle social, policier, judiciaire, éducatif, sanitaire, culturel... et de gérer l'ordre intérieur.

Pour entretenir l'illusion démocratique dans des sociétés de plus en plus dominées par l'idéologie de la consommation, *« équivalent et prolongement au XXe siècle du grand dressage, tout au long du XIXe siècle, des populations rurales au travail industriel* (3) », le Parlement ne fait plus l'affaire. Le débat politique, mis en forme et en images par les techniques et les professionnels du discours publicitaire omniprésent, doit d'abord être spectacle, car *« toute la vie des sociétés dans lesquelles règnent les conditions modernes de production s'annonce comme une immense accumulation de spectacles* (4) ».


NIEPCE-RAPHO
PLACE DE LA BASTILLE, PARIS, MAI 1968

Or s'il est un trait commun à la plupart des démocraties, c'est bien le contraste de plus en plus accentué entre la personnalisation spectaculaire du pouvoir et l'anonymat des véritables centres de décision. D'une part, chaque peuple est pressé de croire que son destin est entre les mains personnelles du dirigeant suprême, chef d'Etat ou de gouvernement, auquel il a majoritairement accordé ses suffrages (directement dans les régimes de type présidentiel, indirectement dans les régimes parlementaires).

D'autre part, l'évidence s'impose que le sort et l'avenir de chaque personne dépendent de choix effectués par des aréopages et dans des lieux dont elle connaît à peine l'existence et sur lesquels elle n'a aucune prise. Tandis que des cohortes de professionnels de la communication mettent en scène le rôle de dirigeants acteurs, jouant gravement la pantomime sous les feux de la rampe, de discrets conseils d'administration et comités stratégiques disséminés sur toute la planète effectuent les choix et arrêtent les décisions qui déterminent les conditions de vie – emploi, revenus, environnement, santé, éducation, culture... – du plus grand nombre.

Des sorciers de la politique-vaudou

D'UN côté, des citoyens, cibles de campagnes permanentes de vente promotionnelle du dirigeant en place, moins traités en souverains qu'en clients du produit politique par ceux qui n'oublient jamais que, à terme, voter, c'est acheter ; de l'autre, l'annonce périodique de gigantesques opérations de fusions-concentrations, de privatisations massives au bénéfice de quelques monopoles privés, de fabuleux transferts d'épargne nationale dans des activités et des zones nouvelles dont il est évident qu'il s'agit de décisions politiques qui affecteront demain les conditions de vie de tous. Pendant le spectacle démocratique, les affaires continuent, et le peuple peut bien s'imaginer gouverner, pourvu qu'il ne s'occupe pas de ce qui le regarde.

La démocratie contemporaine est, depuis deux siècles, le régime privilégié des bourgeoisies pour transformer le service de leurs intérêts privés en volonté collective. Les sites et les modalités d'exercice du pouvoir étant de plus en plus opaques et lointains, on fait comme s'ils n'existaient pas.

« Génération Mitterrand » : tandis que, dans toute la France, les panneaux se couvrent de l'affiche au visage de nouveau-né resplendissant de vie, concoctée par les sorciers de la politique-vaudou, c'est un grand malade, âgé de

(1) *La participation des électeurs aux référendums*, dans les pays qui le pratiquent régulièrement, comme la Suisse et les Etats-Unis, varie, en général, entre 10 % et 30%.

(2) Lire *Manière de voir*, « Internet, l'extase et l'effroi », hors série, octobre 1996.

(3) Jean Baudrillard, *La Société de consommation*, SGPP, Paris, 1970.

(4) Guy Debord, *La Société du spectacle*, Editions Champ libre, Paris, 1971.

Remettre en jeu les

Par
BERNARD
CASSEN

Etre élu député, mais pour quoi faire ? Certainement pas pour légiférer en pleine souveraineté. Face aux pressions des lobbies et à l'omnipotence des exécutifs, les espaces de liberté parlementaire restent à conquérir

DE même que le porc truffier détecte avec précision la présence du précieux champignon dans les sous-bois, les groupes de pression excellent à localiser les centres de pouvoir. Pour le chercheur en science politique, il est une recette simple : pour trouver le décideur, suivez le lobby à la trace. A ce jeu, dans beaucoup de pays, le Parlement – pourtant doté des prérogatives constitutionnelles fondamentales que sont le vote de la loi et le contrôle de l'exécutif – fait piètre figure. Tout particulièrement en France, où les signataires d'une récente pétition peuvent affirmer sans risque d'être démentis que *« la République est en crise, ses représentants bientôt discrédités, ses valeurs en péril. Les femmes sont exclues de ses institutions, la jeunesse se détourne des urnes, l'extrême droite menace et chacun désespère de la politique* (1) ».

Si ce sombre diagnostic ne procède pas du seul affaissement de la fonction parlementaire, il lui est néanmoins intimement lié. Le citoyen a le sentiment que les élus de la nation – et ces derniers, eux-mêmes, ne se privent pas de le dire – sont de simples spectateurs de décisions dont ils doivent assumer la responsabilité, mais sur lesquelles ils n'ont pratiquement aucune influence. Qu'elles soient prises à Paris par le gouvernement ou par le président de la République, ou à Bruxelles par le Conseil de l'Union européenne, on leur demande d'avaliser après coup.

La construction européenne sur le mode néolibéral et, à l'autre bout de la chaîne, la décentralisation issue de la loi de 1982 ont considérablement restreint leur champ de compétence, dans le même temps où l'anathème jeté sur le rôle de l'Etat et sur la plupart des politiques publiques, depuis 1983, mutilait encore davantage leur rôle. Les pouvoirs constitutionnels de la représentation nationale ont ainsi été, pour une part, confisqués par l'exécutif ou par des organes de régulation intermédiaires (tel le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France), pour une autre, délégués sans retour à Bruxelles ou, avec la future monnaie unique, à Francfort, et, pour une troisième (privatisation des entreprises publiques, libéralisation des mouvements de capitaux, etc.), aux marchés.

Les lobbies ne s'y trompent pas. Tout comme les médias, d'ailleurs, ils ne consacrent ni temps ni moyens excessifs à l'Assemblée nationale et au Sénat. Pour ce qui est des projets de loi, ils auront fait le siège du ministre et de son cabinet, ou, si l'affaire est d'envergure, celui de Matignon ou de l'Elysée. Les députés de la majorité pourront déposer – voire voter – des amendements en commission, mais si ces derniers n'ont pas l'heur de convenir au ministre, celui-ci demandera un vote bloqué sur son texte, qui, en raison de la discipline majoritaire, sera adopté par ceux-là mêmes qui l'avaient contesté. M. Pierre Mazeaud, député RPR et président de la commission des lois, évoquant la réforme des tribunaux administratifs, s'indignait récemment contre le comportement du ministre de la justice, M. Jacques Toubon, qui, en séance plénière, avait mobilisé la « base » parlementaire contre les commissaires « experts » : *« Les trente types recrutés par le garde des sceaux dans les couloirs n'y comprenaient rien. Ils ne savaient même pas qu'il existe un code civil... Quand il s'agit d'un texte technique, que le gouvernement nous laisse faire !* (2). »

Les propositions de loi (c'est-à-dire les textes d'origine parlementaire) sont le plus souvent détournées de leur esprit. A quelques exceptions près – comme la loi Robien sur la diminution du temps de travail –, il s'agit de mesures souhaitées et préparées par le gouvernement, mais dont il préfère laisser la responsabilité à un député ou à un sénateur. Ne serait-ce que pour ne pas apparaître comme l'instrument direct d'un lobby, comme c'est le cas de M. Jean-Pierre Thomas, trésorier du Parti républicain, auteur du texte créant des fonds de pension (3) et qui vise à satisfaire non pas les retraités, mais les banques et les compagnies d'assurances. Parfois, c'est le président de la République qui « active » directement un parlementaire. Ainsi, l'hiver dernier, M. Jacques Chirac, sensible au « mal-vivre » de certains de ses amis milliardaires assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), avait fait donner M. Alain Lambert (UDF), rapporteur général du budget au Sénat, pour déposer un amendement allégeant cette contribution. Mal lui en prit : les députés de la majorité, conscients du caractère indécent pour l'opinion d'une mesure concernant environ quinze cents contribuables que la *« fracture sociale »* n'affecte guère, ne se prêtèrent pas au jeu. Ils firent passer leurs intérêts de candidats à la réélection avant ceux des « visiteurs du soir » de l'Elysée.

L'institution parlementaire ne sort évidemment pas grandie de telles manipulations. La Constitution de la Ve République lui a déjà assigné une place subalterne dans le fonctionnement des institutions en privilégiant la stabilité de l'exécutif, notamment par l'article 49-3 (4), et en affirmant la prééminence présidentielle, en particulier par le pouvoir de dissolution dont M. Chirac vient de faire usage pour convenance personnelle. Quand majorité présidentielle et majorité parlementaire coïncident (1958-1986, 1988-1993, 1995-1997), il est attendu de la majorité des élus, même s'ils renâclent occasionnellement, qu'ils se comportent en « godillots » du président. En période de cohabitation (1986-1988 et 1993-1995), l'existence de deux pôles de pouvoir concurrents – celui du président et celui du premier ministre – interdit que s'en crée un troisième. La majorité de la représentation nationale est alors au service exclusif du chef du gouvernement, au succès duquel son sort est lié, puisque l'Elysée se tient en embuscade pour la renvoyer devant les électeurs à la première occasion. Deux situations de subordination... Dans un tel système, les marges de manœuvre pour une revalorisation du rôle du Parlement sont donc faibles, mais elles existent.

Cet effort a été tenté par M. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale qui vient d'être dissoute, en premier lieu par l'obligation du vote personnel. Certes, M. Séguin serait le dernier à vouloir diminuer les compétences de l'exécutif. Mais il ménage au moins une « niche » pour les élus : *« Plutôt que de prendre l'initiative sur les enjeux politiques ou économiques majeurs, où le gouvernement paraît le mieux armé, c'est sur le terrain des problèmes de société que députés et sénateurs ont un champ d'intervention réelle* (5). » Une souveraineté limitée donc, mais pas inexistante, d'autant qu'une attitude constructive des gouvernements, laissant aux parlementaires suffisamment de grain à moudre dans l'examen de leurs projets de loi, redonnerait un peu de lustre aux Assemblées.

Cela suppose du temps disponible, et c'est là le mérite de la révision constitutionnelle du 4 août 1995 qui a instauré une session unique de neuf mois permettant enfin, en théorie, d'en finir avec les sessions surchargées et l'examen des textes au pas de charge. Par ailleurs, la création, en juin 1996, de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation et de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, tous deux habilités à disposer de sources d'information indépendantes, renforcerait chez les élus, s'ils en avaient la volonté, leur capacité d'expertise face au monopole des administrations.

M. Séguin va trop vite en besogne lorsqu'il qualifie l'instauration de la session unique, dont il avait fait une affaire personnelle, de *« mère de toutes les réformes* (6) ». Trois réformes, au moins, sont tout aussi nécessaires, en restant compatibles avec l'esprit de la Constitution. D'abord, l'interdiction de tout cumul des mandats, *« cause d'impuissance pour le citoyen, de gaspillage dans les finances publiques, de clientélisme, voire de corruption* (7) » ; ensuite, l'obligation de la parité hommes-femmes (8) ; enfin, la modification du mode de scrutin. Comment, en effet, remplir la fonction de *« débattre »*, que le président de l'Assemblée nationale met sur le même plan que celle de *« voter la loi »* et celle de *« contrôler l'action du gouvernement »*, avec une représentation nationale aussi peu représentative de la nation, en raison du système électoral ?

Le scrutin uninominal, censé dégager une majo-

(1) « Un seul mandat pour chaque élu », *Le Nouvel Observateur*, n° 1 691, 3-9 avril 1997.

(2) *Le Monde*, 15 avril 1997.

(3) Lire les articles de René Passet et de François Chesnais respectivement dans les numéros du *Monde diplomatique* de mars et d'avril 1997.

(4) L'article 49, alinéa 3, de la Constitution dispose que si le premier ministre, après délibération du conseil des ministres, pose la question de confiance à l'Assemblée nationale sur un texte, ce dernier est considéré comme adopté sans vote, sauf si une motion de censure est déposée dans les vingt-quatre heures et adoptée.

(5) *Le Figaro-Magazine*, 12 avril 1997.

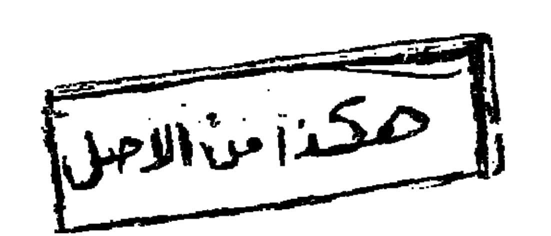
(6) *Ibid.*

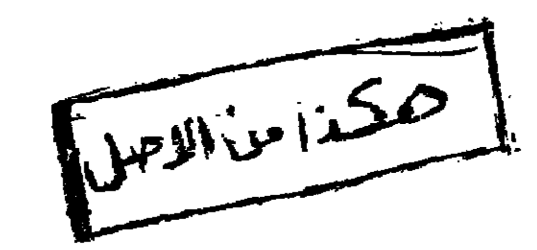
(7) *Le Nouvel Observateur*, op. cit.

(8) Lire Gisèle Halimi, « Un référendum pour les femmes », *Le Monde diplomatique*, octobre 1994.

gouverneme

Parlements







L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE DÉVOYÉ



Refonder

Par IGNACIO RAMONET

JEAN-JACQUES ROUSSEAU affirmait que la démocratie *« est un gouvernement si parfait qu'il convient aux dieux et pas aux hommes »*. Dans la mesure où il y a peu d'espoir que les hommes deviennent dieux dans un proche avenir, faut-il se résigner à disposer d'une démocratie de plus en plus imparfaite ? Où l'idéal républicain ne cesse d'être dévoyé et perverti comme vient encore de le montrer la décision du président français, M. Jacques Chirac, en dissolvant l'Assemblée nationale pour des raisons de confort et afin d'escamoter un débat majeur sur l'avenir de la France.

La plupart des grands défauts du système démocratique ont été, depuis longtemps, identifiés et critiqués (1). Non seulement par ses adversaires les plus acharnés, mais aussi par ses défenseurs les plus lucides qui savent ce système heureusement perfectible.

A la veille d'entrer dans le troisième millénaire, la question de l'*aggiornamento* démocratique, de la réforme de ce modèle se pose de manière nouvelle. Et urgente. Une architecture politique conçue, pour l'essentiel, au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, en Angleterre, aux Etats-Unis et en France sur la base des exemples antiques grec et romain, a nécessairement besoin d'une refondation. Certes, des modifications, parfois capitales (comme l'abolition de l'esclavage, la fin du suffrage censitaire, le vote des femmes), ont été apportées, mais chacun sent bien que le système est usé, qu'il tourne en rond et s'éloigne des préoccupations des citoyens *(lire, pages 12 et 13, l'article de Christian de Brie)*.

Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à réclamer une « démocratie radicale » dans laquelle l'Etat de droit et les droits de la personne seraient enfin scrupuleusement respectés (2). Ils estiment le moment venu de cette réforme alors que les sociétés développées sont soumises à la violence d'un phénomène pour ainsi dire inédit : le choc simultané d'une triple révolution, technologique, économique et sociologique (3).

La révolution des technologies informatiques voit le remplacement du cerveau humain (du moins d'un nombre de plus en plus important de ses fonctions) par l'ordinateur. Cette « cérébralisation générale » des outils de production (aussi bien dans l'industrie que dans les services) est accélérée par l'explosion des nouveaux réseaux des télécommunications. La productivité s'emballe, des métiers disparaissent, le chômage et la précarisation de l'emploi explosent.

Dans le champ économique, le phénomène dominant est la mondialisation, c'est-à-dire l'interdépendance de plus en plus étroite des économies de nombreux pays. Elle concerne surtout le secteur financier qui domine, de loin, la sphère de l'économie. Fonctionnant selon des règles qu'ils sont seuls à se fixer, les marchés financiers sont désormais en mesure de dicter leurs lois aux Etats.

Enfin, dans le domaine sociologique, les deux précédentes révolutions mettent en crise le concept de pouvoir. Naguère vertical, hiérarchique, autoritaire, il devient de plus en plus horizontal, en réseau et (grâce aux techniques de manipulation médiatique) consensuel. Ce changement affecte tout particulièrement, dans son identité et son exercice, le pouvoir politique.

Il faut ajouter à cela, au sein de l'Union européenne, la double érosion de l'Etat par les tranferts de souveraineté ; en amont, vers l'Union européenne, et en aval, vers les régions.

DANS ce contexte, comment la démocratie ne perdrait-elle pas une partie de sa crédibilité ? Les citoyens ne peuvent plus intervenir efficacement, par leur vote, dans des domaines décisifs, désormais placés hors de leur portée. L'économie notamment, est de plus en plus déconnectée du social et ses décideurs refusent d'assumer les conséquences (chômage, paupérisation, exclusions, fracture) provoquées par l'adoption du dogme de la mondialisation.

En favorisant, au cours des deux dernières décennies, le monétarisme, la déréglementation, le libre-échange global, le libre flux de capitaux et les privatisations, des responsables politiques ont favorisé le transfert de décisions capitales (en matière de souveraineté, de sécurité, d'investissement, d'emploi, de santé, d'éducation, de culture, de protection de l'environnement) de la sphère publique à la sphère privée. Et permis que les nouveaux « maîtres du monde » (4) ne se soumettent pas au suffrage universel. Les décisions de ces derniers et leurs conséquences (en matière d'emploi, de culture ou d'environnement, par exemple) échappant au contrôle du « peuple souverain » (5).

Le même phénomène est observable à l'échelle de la planète. Naguère, tout projet d'instauration démocratique était combattu par les tenants du capital, alliés le plus souvent aux appareils de répression (armée, gendarmerie, police). Les exemples foisonnent de régimes démocratiques abattus parce qu'ils voulaient réduire les inégalités en répartissant plus équitablement la richesse. Parce qu'ils s'apprêtaient à nationaliser (mettre au service de la nation) des secteurs stratégiques de l'économie. La démocratie signifiait alors la domination de l'économie par le politique, pour le bénéfice des citoyens.



GÉRARD FROMANGER. - « Paysage de la prise de la Bastille » (1989)

A l'heure actuelle, l'inverse domine. En Amérique latine comme en Europe de l'Est et dans les Etats nés de l'implosion de l'URSS, en Afrique comme en Asie du Sud-Est, les « transitions démocratiques » sont innombrables. Au point que la démocratie, rarissime il y a à peine vingt ans, est devenue le régime politique le plus répandu. Mais partout, démocratisation rime maintenant avec désétatisation, avec privatisations ; et souvent avec spéculation et corruption.

PARTOUT, la cohésion sociale continue de se lézarder. Au sommet, se renforce une caste de plus en plus aisée (en France, par exemple, 10 % des foyers détiennent 55 % de la fortune nationale ; et on peut affirmer que « deux cents gérants » contrôlent le destin de la planète) (6). En revanche, vers le bas, les poches de pauvreté s'élargissent. De nombreux citoyens marginalisés, pauvres, ne sont plus en mesure d'exercer les droits que la démocratie, formellement, leur reconnaît (7).

Les recours démocratiques sont désormais impuissants à corriger les nuisances des marchés financiers. Les banques centrales étant devenues indépendantes, les Etats se sont volontairement privés des armes permettant de freiner les flux de capitaux et de s'opposer à l'action des spéculateurs. Ils acceptent d'obéir à des logiques étrangères aux nécessités sociales de la collectivité.

Les citoyens savent clairement qui détient la réalité du pouvoir. Selon une enquête, 64 % des personnes interrogées estimaient que *« ce sont les marchés financiers qui ont le plus de pouvoir aujourd'hui en France* (8) *»*, devant *« les hommes politiques »* (52 %) et *« les médias »* (50 %).

Dans la plupart des grandes démocraties, à peine élus, les exécutifs renient leur propre programme et appliquent les consignes générales définies par des organismes supranationaux (non élus) comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En Europe, de surcroît, les quatre critères de convergence imposés par le traité de Maastricht aux pays candidats à la monnaie unique (déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB, dette publique brute inférieure à 60 % du PIB, taux d'inflation inférieur à 3 %, et taux d'intérêt à long terme inférieur à 7,5 %) exercent une véritable dictature.

Certains dirigeants affirment, malgré tout, croire encore en l'autonomie du politique. Par exemple, M. Philippe Séguin (RPR), président de l'Assemblée nationale, qui a récemment revendiqué *« la primauté du politique »* face à *« un marché qui semble être le nouveau maître du jeu, s'imposant à nos sociétés à la faveur de la mondialisation »*. Ce marché, a-t-il ajouté, est une *« puissance anonyme, aux desseins mystérieux, dont on parle comme une personne, à qui on attribue les pouvoirs les plus impressionnants, à qui l'on prête une rationalité indépassable, et est en train, ni plus ni moins, de s'imposer contre la démocratie »*, laquelle se trouverait désormais placée *« sous la menace d'un capitalisme totalitaire* (9) *»*.

Mais trop de dirigeants, au nom des principes ultralibéraux, continuent de réclamer des *« efforts d'adaptation »* et se résignent à l'impuissance du politique. Certains rêvent d'un gouvernement purement gestionnaire, technocrate, et considèrent, en fait, les élections comme une gêne, une perte de temps. M. Franck Borotra, ministre français de l'industrie, pour justifier l'actuelle dissolution de l'Assemblée nationale et l'improvisation d'élections législatives anticipées, ne vient-il pas d'affirmer que si elles avaient eu lieu à la date prévue (mars 1998) *« le pays aurait perdu un an en débats interminables »* ?

UNE telle capitulation aggrave, au Sud comme au Nord, les injustices. Partout les inégalités se creusent à mesure qu'augmente la suprématie des marchés. En Europe, dans son fonctionnement ordinaire, la démocratie tourne le dos aux fondements du contrat social, et accepte l'apparition de presque dix-huit millions et demi de sans-emploi et de cinquante millions de pauvres... Dans certains Etats « démocratiques » se construit, sous nos yeux, une société de rentiers doublée d'une société d'assistés...

Cette injustice n'est pas toujours dénoncée, les grands médias de masse manquant parfois de lucidité ou d'audace pour le faire. Et les techniques de manipulation des esprits (qui permettent d'imposer subtilement les consensus) ont fait, dans les régimes démocratiques, d'inquiétants progrès contre lesquels, dès 1958, Aldous Huxley nous mettait en garde : *« A la lumière de ce que nous avons récemment appris* – écrivait-il –, *il est devenu évident que le contrôle par répression des attitudes non conformes est moins efficace, au bout du compte, que le contrôle par renforcement des attitudes satisfaisantes au moyen de récompenses et que, dans l'ensemble, la terreur en tant que procédé de gouvernement rend moins bien que la manipulation non violente du milieu, des pensées et des sentiments de l'individu* (10). *»*

On peut ajouter à ces déraillements : le défaut de représentativité réelle des « élus du peuple » *(lire, page 15, l'article d'Alain Gresh)* ; la tendance de nombreux gouvernants à mépriser le Parlement *(lire, pages 12 et 13, l'article de Bernard Cassen)* et à préférer les grands médias pour s'adresser aux citoyens ; le poids scandaleux des groupes de pression *(lire, pages 14 et 15, l'article de Serge Halimi)* ; l'impuissance du pouvoir judiciaire *(lire, page 16, l'article de Jean-Paul Jean)* ; et la montée de la corruption dans la classe politique.

Est-il étonnant que de plus en plus de citoyens dénoncent la démocratie comme une « imposture » ? Qu'ils la considèrent trahie et confisquée par un petit groupe de privilégiés ?

(1) On lira à cet égard, avec bonheur, Italo Calvino, *La Journée d'un scrutateur*, coll. Points, nº 346, Seuil, Paris, 1997.

(2) Lire Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris, 1997; et Jürgen Habermas et John Rawls, *Débat sur la justice politique*, Cerf, Paris, 1997.

(3) Lire Ignacio Ramonet, « La planète des désordres », *Manière de voir*, nº 33, février 1997.

(4) *Cf.* « Les Nouveaux maîtres du monde », *Manière de voir*, nº 28, novembre 1995.

(5) Lire Richard Lacayo, « But Who Has the Power ? », *Time*, 17 juin 1996.

(6) Lire Frederic F. Clairmont, « Ces 200 sociétés qui contrôlent le monde », *Le Monde diplomatique*, avril 1997.

(7) Lire René Lenoir, « La démocratie au péril de la finance », *Le Monde*, 21 février 1995.

(8) *Le Monde*, 18 décembre 1996.

(9) *Le Monde*, 8 janvier 1997.

(10) Aldous Huxley, *Retour au Meilleur des mondes*, Pocket, nº 1645, Paris, 1996, page 11.

Dossier pour une élection...

Censurer tous les

Par
CHRISTIAN DE BRIE

Partout le contraste s'accentue entre la personnalisation spectaculaire du pouvoir et l'anonymat des véritables centres de décision. Il est temps de placer sous contrôle ceux qui hypothèquent l'avenir de tous.

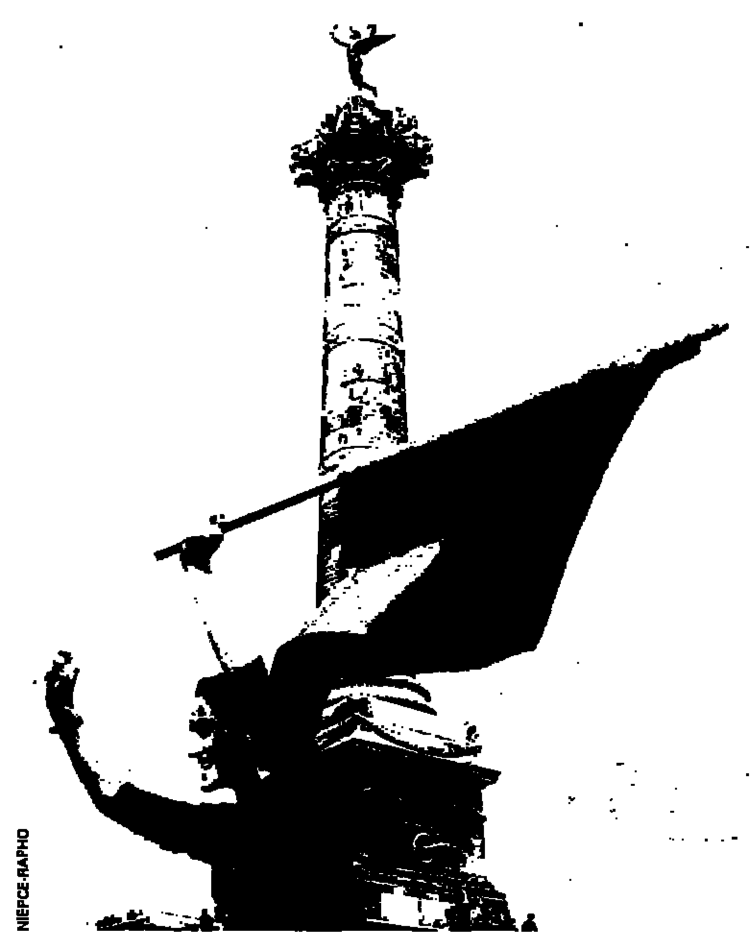
A la question : « Qui gouverne ? », la démocratie apporte sa réponse lénifiante : « La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants élus et responsables devant lui. » Tout pouvoir qui ne procède pas du consentement majoritaire des citoyens est illégitime, étant entendu qu'ils ne sauraient l'exercer directement, hormis la pratique référendaire dont l'expérience montre qu'elle ne mobilise guère les électeurs (1).

Bien que le postulat soit remis en question par les technologies modernes d'information et de communication, qui permettraient au peuple de prendre directement n'importe quelle décision (2), chaque pays fonde ses propres institutions et aménage son système politique sur un principe devenu universel. Il a d'autant plus de chances d'être respecté que le mandat des élus est plus court, leur renouvellement limité et le cumul interdit, la participation élevée et la majorité nettement établie. Avec des mandats électoraux – indéfiniment renouvelables – parmi les plus longs du monde (cinq ans pour les députés, six pour les conseillers municipaux, sept pour le président de la République, neuf pour les sénateurs), des pratiques systématiques de cumul, des participations électorales en baisse et des majorités qui n'en sont pas, la France ne figure pas parmi les premiers de la classe démocrate.

Collusion d'intérêts

A l'origine, et jusqu'au milieu du XXe siècle, c'est au Parlement que se situait le gouvernement des démocraties. D'abord instrument de conquête du pouvoir politique par les bourgeoisies nationales, devenu centre d'arbitrage et de règlement pacifique des conflits de classes et d'intérêts, il a fait la loi, au propre et au figuré, avant de se contenter de l'enregistrer et de donner le label démocratique aux projets concoctés par l'exécutif ou inspirés par les groupes de pression *(lire, ci-dessous, l'article de Bernard Cassen)*. Les crises économiques, les guerres, les impératifs du productivisme économique ont irrésistiblement conduit au transfert du pouvoir politique à des techno-bureaucraties gouvernementales. Leur fonction est d'abord d'assurer la collusion permanente des intérêts publics et privés pour la réalisation des objectifs du grand capital : concentration, restructuration, investissement, conquête des marchés, mondialisation. Elle est aussi d'aménager le contrôle social, policier, judiciaire, éducatif, sanitaire, culturel... et de gérer l'ordre intérieur.

Pour entretenir l'illusion démocratique dans des sociétés de plus en plus dominées par l'idéologie de la consommation, « *équivalent et prolongement au XXe siècle du grand dressage, tout au long du XIXe siècle, des populations rurales au travail industriel* (3) », le Parlement ne fait plus l'affaire. Le débat politique, mis en forme et en images par les techniques et les professionnels du discours publicitaire omniprésent, doit d'abord être spectacle, car « *toute la vie des sociétés dans lesquelles règnent les conditions modernes de production s'annonce comme une immense accumulation de spectacles* (4) ».


NIÉPCE-RAPHO
PLACE DE LA BASTILLE, PARIS, MAI 1968

Or s'il est un trait commun à la plupart des démocraties, c'est bien le contraste de plus en plus accentué entre la personnalisation spectaculaire du pouvoir et l'anonymat des véritables centres de décision. D'une part, chaque peuple est pressé de croire que son destin est entre les mains personnelles du dirigeant suprême, chef d'Etat ou de gouvernement, auquel il a majoritairement accordé ses suffrages (directement dans les régimes de type présidentiel, indirectement dans les régimes parlementaires).

D'autre part, l'évidence s'impose que le sort et l'avenir de chaque personne dépendent de choix effectués par des aréopages et dans des lieux dont elle connaît à peine l'existence et sur lesquels elle n'a aucune prise. Tandis que des cohortes de professionnels de la communication mettent en scène le rôle de dirigeants acteurs, jouant gravement la pantomime sous les feux de la rampe, de discrets conseils d'administration et comités stratégiques disséminés sur toute la planète effectuent les choix et arrêtent les décisions qui déterminent les conditions de vie – emploi, revenus, environnement, santé, éducation, culture... – du plus grand nombre.

Des sorciers de la politique-vaudou

D'UN côté, des citoyens, cibles de campagnes permanentes de vente promotionnelle du dirigeant en place, moins traités en souverains qu'en clients du produit politique par ceux qui n'oublient jamais que, à terme, voter, c'est acheter ; de l'autre, l'annonce périodique de gigantesques opérations de fusions-concentrations, de privatisations massives au bénéfice de quelques monopoles privés, de fabuleux transferts d'épargne nationale dans des activités et des zones nouvelles dont il est évident qu'il s'agit de décisions politiques qui affecteront demain les conditions de vie de tous. Pendant le spectacle démocratique, les affaires continuent, et le peuple peut bien s'imaginer gouverner, pourvu qu'il ne s'occupe pas de ce qui le regarde.

La démocratie contemporaine est, depuis deux siècles, le régime privilégié des bourgeoisies pour transformer le service de leurs intérêts privés en volonté collective. Les sites et les modalités d'exercice du pouvoir étant de plus en plus opaques et lointains, on fait comme s'ils n'existaient pas.

« *Génération Mitterrand* » : tandis que, dans toute la France, les panneaux se couvrent de l'affiche au visage de nouveau-né resplendissant de vie, concoctée par les sorciers de la politique-vaudou, c'est un grand malade, âgé de

(1) La participation des électeurs aux référendums, dans les pays qui le pratiquent régulièrement, comme la Suisse et les Etats-Unis, varie, en général, entre 10 % et 30%.

(2) Lire *Manière de voir*, « Internet, l'extase et l'effroi », hors série, octobre 1996.

(3) Jean Baudrillard, *La Société de consommation*, SGPP, Paris, 1970.

(4) Guy Debord, *La Société du spectacle*, Editions Champ libre, Paris, 1971.

Remettre en jeu les

Par
BERNARD
CASSEN

Etre élu député, mais pour quoi faire ? Certainement pas pour légiférer en pleine souveraineté. Face aux pressions des lobbies et à l'omnipotence des exécutifs, les espaces de liberté parlementaire restent à conquérir

DE même que le porc truffier détecte avec précision la presence du précieux champignon dans les sous-bois, les groupes de pression excellent a localiser les centres de pouvoir. Pour le chercheur en science politique, il est une recette simple : pour trouver le décideur, suivez le lobby à la trace. A ce jeu, dans beaucoup de pays, le Parlement – pourtant doté des prérogatives constitutionnelles fondamentales que sont le vote de la loi et le contrôle de l'exécutif – fait piètre figure. Tout particulierement en France, ou les signataires d'une recente pétition peuvent affirmer sans risque d'être dementis que « *la République est en crise, ses représentants bientôt discredites, ses valeurs en peril. Les femmes sont exclues de ses institutions, la jeunesse se détourne des urnes, l'extrême droite menace et chacun désespere de la politique* (1) ».

Si ce sombre diagnostic ne procède pas du seul affaissement de la fonction parlementaire, il lui est néanmoins intimement lié. Le citoyen a le sentiment que les élus de la nation – et ces derniers, eux-mêmes, ne se privent pas de le dire – sont de simples spectateurs de décisions dont ils doivent assumer la responsabilite, mais sur lesquelles ils n'ont pratiquement aucune influence. Qu'elles soient prises à Paris par le gouvernement ou par le président de la République, ou a Bruxelles par le Conseil de l'Union européenne, on leur demande d'avaliser après coup.

La construction européenne sur le mode néolibéral et, à l'autre bout de la chaine, la décentralisation issue de la loi de 1982 ont considérablement restreint leur champ de competence, dans le même temps où l'anathème jeté sur le rôle de l'Etat et sur la plupart des politiques publiques, depuis 1983, mutilait encore davantage leur rôle. Les pouvoirs constitutionnels de la représentation nationale ont ainsi éte, pour une part, confisqués par l'exécutif ou par des organes de régulation intermediaires (tel le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France), pour une autre, délégues sans retour à Bruxelles ou, avec la future monnaie unique, à Francfort, et, pour une troisième (privatisation des entreprises publiques, libéralisation des mouvements de capitaux, etc.), aux marchés.

Les lobbies ne s'y trompent pas. Tout comme les medias, d'ailleurs, ils ne consacrent ni temps ni moyens excessifs à l'Assemblée nationale et au Sénat. Pour ce qui est des projets de loi, ils auront fait le siège du ministre et de son cabinet, ou, si l'affaire est d'envergure, celui de Matignon ou de l'Elysée. Les députés de la majorité pourront déposer – voire voter – des amendements en commission, mais si ces derniers n'ont pas l'heur de convenir au ministre, celui-ci demandera un vote bloqué sur son texte, qui, en raison de la discipline majoritaire, sera adopté par ceux-là mêmes qui l'avaient contesté. M. Pierre Mazeaud, député RPR et président de la commission des lois, évoquant la reforme des tribunaux administratifs, s'indignait récemment contre le comportement du ministre de la justice, M. Jacques Toubon, qui, en séance plénière, avait mobilisé la « base » parlementaire contre les commissaires « experts » : « *Les trente types recrutés par le garde des sceaux dans les couloirs n'y comprenaient rien. Ils ne savaient même pas qu'il existe un code civil... Quand il s'agit d'un texte technique, que le gouvernement nous laisse faire !* (2). »

Les propositions de loi (c'est-à-dire les textes d'origine parlementaire) sont le plus souvent détournées de leur esprit. A quelques exceptions près – comme la loi Robien sur la diminution du temps de travail –, il s'agit de mesures souhaitées et préparées par le gouvernement, mais dont il préfère laisser la responsabilité à un député ou à un sénateur. Ne serait-ce que pour ne pas apparaître comme l'instrument direct d'un lobby, comme c'est le cas de M. Jean-Pierre Thomas, trésorier du Parti républicain, auteur du texte créant des fonds de pension (3) et qui vise à satisfaire non pas les retraités, mais les banques et les compagnies d'assurances. Parfois, c'est le président de la République qui « active » directement un parlementaire. Ainsi, l'hiver dernier, M. Jacques Chirac, sensible au « mal-vivre » de certains de ses amis milliardaires assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), avait fait donner M. Alain Lambert (UDF), rapporteur général du budget au Sénat, pour déposer un amendement allégeant cette contribution. Mal lui en prit : les députés de la majorité, conscients du caractère indécent pour l'opinion d'une mesure concernant environ quinze cents contribuables que la « *fracture sociale* » n'affecte guère, ne se prêtèrent pas au jeu. Ils firent passer leurs intérêts de candidats à la réélection avant ceux des « visiteurs du soir » de l'Elysée.

L'institution parlementaire ne sort évidemment pas grandie de telles manipulations. La Constitution de la Ve République lui a déjà assigné une place subalterne dans le fonctionnement des institutions en privilégiant la stabilité de l'exécutif, notamment par l'article 49-3 (4), et en affirmant la prééminence présidentielle, en particulier par le pouvoir de dissolution dont M. Chirac vient de faire usage pour convenance personnelle. Quand majorité présidentielle et majorité parlementaire coïncident (1958-1986, 1988-1993, 1995-1997), il est attendu de la majorité des élus, même s'ils renâclent occasionnellement, qu'ils se comportent en « godillots » du président. En période de cohabitation (1986-1988 et 1993-1995), l'existence de deux pôles de pouvoir concurrents – celui du président et celui du premier ministre – interdit que s'en crée un troisième. La majorité de la représentation nationale est alors au service exclusif du chef du gouvernement, au succès duquel son sort est lié, puisque l'Elysée se tient en embuscade pour la renvoyer devant les électeurs à la première occasion. Deux situations de subordination... Dans un tel système, les marges de manœuvre pour une revalorisation du rôle du Parlement sont donc faibles, mais elles existent.

Cet effort a été tenté par M. Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale qui vient d'être dissoute, en premier lieu par l'obligation du vote personnel. Certes, M. Séguin serait le dernier à vouloir diminuer les compétences de l'exécutif. Mais il ménage au moins une « niche » pour les élus : « *Plutôt que de prendre l'initiative sur les enjeux politiques ou économiques majeurs, où le gouvernement paraît le mieux armé, c'est sur le terrain des problèmes de société que députés et sénateurs ont un champ d'intervention réelle* (5). » Une souveraineté limitée donc, mais pas inexistante, d'autant qu'une attitude constructive des gouvernements, laissant aux parlementaires suffisamment de grain à moudre dans l'examen de leurs projets de loi, redonnerait un peu de lustre aux Assemblées.

Cela suppose du temps disponible, et c'est là le mérite de la révision constitutionnelle du 4 août 1995 qui a instauré une session unique de neuf mois permettant enfin, en théorie, d'en finir avec les sessions surchargées et l'examen des textes au pas de charge. Par ailleurs, la création, en juin 1996, de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation et de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, tous deux habilités à disposer de sources d'information indépendantes, renforcerait chez les élus, s'ils en avaient la volonté, leur capacité d'expertise face au monopole des administrations.

M. Séguin va trop vite en besogne lorsqu'il qualifie l'instauration de la session unique, dont il avait fait une affaire personnelle, de « *mère de toutes les réformes* (6) ». Trois réformes, au moins, sont tout aussi nécessaires, en restant compatibles avec l'esprit de la Constitution. D'abord, l'interdiction de tout cumul des mandats, « *cause d'impuissance pour le citoyen, de gaspillage dans les finances publiques, de clientélisme, voire de corruption* (7) » ; ensuite, l'obligation de la parité hommes-femmes (8) ; enfin, la modification du mode de scrutin. Comment, en effet, remplir la fonction de « *débattre* », que le président de l'Assemblée nationale met sur le même plan que celle de « *voter la loi* » et celle de « *contrôler l'action du gouvernement* », avec une représentation nationale aussi peu représentative de la nation, en raison du système électoral ?

Le scrutin uninominal, censé dégager une majo-

(1) « Un seul mandat pour chaque élu », *Le Nouvel Observateur*, n° 1 691, 3-9 avril 1997.

(2) *Le Monde*, 15 avril 1997.

(3) Lire les articles de René Passet et de François Chesnais, respectivement dans les numéros du *Monde diplomatique* de mars et d'avril 1997.

(4) L'article 49, alinéa 3, de la Constitution dispose que si le premier ministre, après délibération du conseil des ministres, pose la question de confiance à l'Assemblée nationale sur un texte, ce dernier est considéré comme adopté sans vote, sauf si une motion de censure est déposée dans les vingt-quatre heures et adoptée.

(5) *Le Figaro-Magazine*, 12 avril 1997.

(6) *Ibid.*

(7) *Le Nouvel Observateur*, *op. cit.*

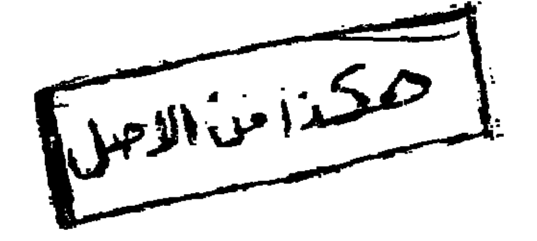
(8) Lire Gisèle Halimi, « Un référendum pour les femmes », *Le Monde diplomatique*, octobre 1994.

- L'IDÉAL DÉMOCRATIQU[E]

rer tous les

Des sorciers de la politique-rando[…]

ettre en jeu le[…]



gouvernements de l'ombre

près de soixante-douze ans, qui se présente aux suffrages des Français, en mai 1988, pour un second septennat. L'homme, qui s'était engagé à la transparence la plus totale sur son état, lutte depuis plus de six ans contre un cancer de la prostate révélé quelques mois après sa première élection, tout en faisant paraître, deux fois par an, le rassurant bulletin d'un homme en bonne santé...

De l'autre côté de l'Atlantique, quatre ans plus tôt, le président Ronald Reagan avait eu un comportement semblable. Sorti du bain de jouvence du triomphe des athlètes américains aux Jeux olympiques de Los Angeles, dans un déferlement de chauvinisme sportif, c'est un président de soixante-treize ans, *« en condition physique tout à fait exceptionnelle »* selon son bilan de santé annuel, qui sollicita un second mandat, quelques mois avant d'être opéré d'un cancer du côlon depuis longtemps détecté...

Sur ces mensonges, l'un et l'autre furent réélus sans difficulté. Or, si l'on en croit la médecine, *« les cancéreux, même stabilisés en rémission, ne sont plus semblables à ce qu'ils furent auparavant. Ils ont franchi une frontière impalpable mais aussi impliable qu'un mur. Leur cerveau reste meurtri par la commotion violente que suscite la révélation du mal. Ce qui se traduit par des bouffées soudaines de désorientation* (...). *Une angoisse les mine en continu* (5). » De nombreux observateurs avaient noté, par exemple, l'attitude de plus en plus distante et froide du président français, monologuant interminablement, indifférent à ses interlocuteurs et finalement à sa fonction : « *En novembre 1994*, écrit le médecin qui l'a suivi depuis 1981, *il arrivait le matin à l'Elysée vers 9 h 30-10 heures et se recouchait jusqu'à l'heure du déjeuner*. (...) *Les parapheurs qu'on lui faisait passer restaient sans signature.* (...) *Il ne travaillait plus, car rien ne l'intéressait, sauf sa maladie* (6). »

Quant au président Reagan, vivant dans une bulle, devenu inaccessible depuis le grave attentat dont il avait été victime à Washington, le 30 mars 1981, il déclinait tous les signes d'une sénilité depuis longtemps apparente, entrecoupée d'interventions chirurgicales, rendez-vous où s'entassaient dans le bloc opératoire les plus grands spécialistes. Sa méconnaissance des dossiers, sa tendance à s'endormir au cours des réunions les plus importantes, sa répugnance à prendre seul des décisions qui ne fussent pas proposées par son entourage, trouvèrent leur épilogue dans les révélations du scandale de l'Irangate (7).

Frisson rétrospectif

OR la charge présidentielle est réputée écrasante, aux Etats-Unis comme en France, même en période de cohabitation, et les pouvoirs, comparables, sont sans équivalent dans les démocraties occidentales. Moins que le léger frisson rétrospectif de les avoir abandonnés, y compris le pouvoir de déclencher l'apocalypse nucléaire, à des gérontes passablement diminués, ou l'amertume d'avoir été trompés par l'apparence bien vivante de momies artificiellement maintenues en état, la leçon de ces expériences extrêmes tient au fait que, dans l'un et l'autre cas, les présidences ont continué à s'exercer comme à l'accoutumée. L'activité politique des deux pays n'a nullement été paralysée, ni même freinée par l'incapacité de celui sans qui rien ne devait être possible. C'est dire que le pouvoir se situe ailleurs.

Ecœuré par la guerre du Vietnam dont il était un des responsables, le secrétaire à la défense, M. Robert McNamara, avant de démissionner, avait demandé un rapport sur les conditions dans lesquelles avaient été prises les décisions successives de l'engagement militaire des Etats-Unis, pour tenter de comprendre les raisons de l'échec américain. Destiné à rester ultra-secret, le rapport fut néanmoins publié, en pleine guerre, par le *Washington Post* et d'autres journaux, sous le titre « Le dossier du Pentagone », malgré l'opposition de la présidence et avec l'accord de la Cour suprême affirmant : *« Seule une presse libre, sans contrainte, peut effectivement dévoiler les erreurs d'un gouvernement. »*



GÉRARD FROMANGER. – « Composition de la Marseillaise » (1989)

Resté un révélateur sans équivalent du fonctionnement interne des machineries gouvernementales, le document démonte comment quatre présidents successifs, sur un problème pour lequel ils concentraient le maximum de pouvoir, ont le plus souvent pris à leur compte des choix préparés et voulus par la bureaucratie et le complexe militaro-industriel, habiles à ménager l'apparence de la décision du chef illusionné : « *Entrer dans le détail de ce dossier, c'est traverser un miroir pour s'introduire dans un monde nouveau et différent. Ce monde a un équilibre des valeurs, une dynamique, un langage et une perspective complètement distincts de ceux des simples citoyens.* (...) *Ces papiers montrent aussi, clairement, à quel point les cercles les plus intimes du gouvernement ont besoin du secret pour assurer le bon fonctionnement de la machine gouvernementale et garder au maximum leurs possibilités d'action sur le public.* (...) *Les acteurs principaux, ceux qui prennent les décisions importantes, apparaissent pleins de confiance, dans leur situation, leur formation et leur réussite.* (...) *On note une absence totale de sentiments et le problème moral n'est jamais posé* (8). »

Anonymat et irresponsabilité

AUX Etats-Unis comme ailleurs, c'est, pour l'essentiel, dans les réseaux enchevêtrés d'influences et d'intérêts où se côtoient politiques, fonction publique et milieux d'affaires que s'élaborent les décisions ensuite endossées par les instances démocratiques. Des réunions préparatoires aux travaux du G 7, de l'OMC ou de Bruxelles, où se retrouvent les « sherpas » des chefs de gouvernement et d'Etat, aux rencontres de Davos et des « boîtes à penser » les plus influentes, en passant par les contacts plus ou moins informels entre gouverneurs de banques centrales, administrateurs des grands groupes financiers et industriels ou représentants des créanciers du tiers-monde au Club de Paris, le pouvoir politico-économique présente des caractéristiques communes : anonymat, secret, arrogance, irresponsabilité et illégitimité démocratiques.

A la manière du philosophe Alain promettant de convoquer les nouveaux Richelieu de la République sous le préau des écoles afin qu'ils rendent compte, il faut tenter de soumettre leurs héritiers au contrôle démocratique si l'on veut échapper à leur dictature.

CHRISTIAN DE BRIE.

(5) Pierre Accoce et Pierre Rentchnick, *Ces malades qui nous gouvernent*, Stock, Paris, 1996, p. 66.

(6) *Idem*, p. 77.

(7) Hedrick Smith, *Le Jeu du pouvoir*, Belfond, Paris, 1988.

(8) Neil Sheehan, introduction à : *Le Dossier du Pentagone*, Albin Michel, Paris, 1971. Edition originale américaine : *The Pentagon Papers*, Bantam Books, New York, 1971.

Parlements

rité de gouvernement – ce qu'il ne fait d'ailleurs pas nécessairement (9) –, permet le plus souvent à une minorité des électeurs de disposer d'une majorité d'élus *(lire ci-dessus l'article de Christian de Brie)*. La réinstauration du scrutin proportionnel, et pas seulement son « injection » à dose homéopathique pour se donner bonne conscience, est une condition de la renaissance du Parlement. L'exécutif dispose, avec le 49-3, de ressources suffisantes pour que sa stabilité soit garantie. Mais il lui faudrait rompre avec une conception hégémonique de l'exercice du pouvoir qui voit dans la nécessité de coalitions ou de « *majorités d'idées* » le mal absolu.

Quatre-vingt mille lobbyistes sur la colline du Capitole

CETTE situation est pourtant la norme dans beaucoup de pays d'Europe (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie en particulier), sans qu'ils soient pour autant ingouvernables. Dans le cas britannique, si le scrutin uninominal à un tour lamine les oppositions, au moins les Communes sont-elles le véritable centre de la vie politique, le lieu où se tranchent, avec la dramatisation adéquate, les grands débats. Hommage du vice à la vertu : il s'est récemment trouvé des députés conservateurs (en particulier d'anciens ministres comme M. Neil Hamilton et M. Tim Smith) pour accepter – sans être sanctionnés par M. John Major – des milliers de livres sterling versées en liquide par le président des magasins Harrods, le citoyen égyptien Mohamed Fayed. Et ce simplement pour déposer, au Parlement, des questions au gouvernement ! A preuve que les Communes sont prises au sérieux par les corrupteurs...

A cette aune, la palme de la considération revient sans conteste au Congrès des Etats-Unis, dans lequel le politologue américain Ezra N. Suleiman voit, à juste titre, *« la seule Assemblée au monde qui légifère de fait* (10) ». Avec, en conséquence, sur la colline du Capitole, la présence de quelque quatre-vingt mille lobbyistes...

Les institutions européennes ont en commun avec le Congrès de se trouver au centre d'un réseau serré de lobbies : trois mille environ, employant dix mille personnes. L'extension permanente des compétences communautaires et l'importance des budgets de certains programmes justifient la présence de représentants de groupes d'intérêts tant à Bruxelles, auprès de la Commission, qu'à Strasbourg, dans les couloirs d'un Parlement qui dispose, dans certains domaines, du pouvoir de codécision avec le Conseil. Alors que, en amont des textes adoptés par le Conseil, la Commission, seule habilitée à les proposer, est en permanence à l'écoute des parties intéressées, les Parlements des Quinze, auxquels échoit la responsabilité de les transcrire en législation nationale, ont tout juste les moyens de se faire entendre.

Tous les Parlements ont certes mis en place des structures d'instruction et d'examen préalables des textes à incidence législative sur lesquels les ministres auront à se prononcer en Conseil de l'Union, et qui entreront ensuite, après une ratification acquise d'avance, dans la législation nationale. En France, il s'agit des délégations pour l'Union européenne de l'Assemblée et du Sénat, dont les avis sont soumis aux commissions permanentes des deux Assemblées, ces dernières pouvant adopter des résolutions, voire demander un vote en séance publique. Ces résolutions ne sont cependant pas contraignantes pour les ministres, ce qui revient à transférer, une fois de plus, des fragments du pouvoir législatif à l'exécutif.

Le dispositif français, qui s'appuie sur l'article 88-4 de la Constitution révisée en juin 1992, a été amélioré en 1993 et en 1994, tant par l'Assemblée nationale, présidée par M. Séguin, que par le premier ministre, M. Edouard Balladur, sans doute moins européistes que leurs prédécesseurs. Il reste néanmoins en retrait par rapport à la structure britannique (Select Committee on European Legislation), qui exige beaucoup plus d'information préalable du gouvernement, et surtout à la structure danoise (Europaudvalget, ou commission des affaires européennes), qui donne des mandats impératifs aux ministres.

Il restera donc au prochain Parlement français à compléter la reconquête de prérogatives dont la perte arrange en fait tout le monde : Bruxelles, qui n'apprécie pas les vestiges de pouvoirs nationaux, et les différents gouvernements, qui préfèrent légiférer à huis clos plutôt que d'être soumis à un contrôle parlementaire. Encore un effort, là comme ailleurs, pour redonner droit de cité à la vie démocratique !

BERNARD CASSEN.

(9) Ainsi, à la Chambre des communes issue des élections de 1974 et de 1976 avec le même type de système (mais à un seul tour), aucun des deux grands partis, travailliste et conservateur, ne disposait de la majorité absolue.

(10) Ezra N. Suleiman, *Les Ressorts cachés de la réussite française*, Le Seuil, Paris, 1995.

Un suicide politique

Par DOMINIQUE VIDAL

DÉCEMBRE 1995 : à en croire les sondages, M. Shimon Pérès – qui a succédé comme premier ministre d'Israël à Itzhak Rabin, tombé un mois auparavant sous les balles d'un jeune juif religieux d'extrême droite – devance son adversaire du Likoud, M. Benyamin Nétanyahou, par le score sans appel de 45 % contre 20 % (1). Une autre enquête confirmera bientôt que les trois quarts de la population approuvent l'accélération annoncée des négociations de paix (2). Or, moins de six mois plus tard, le 29 mai 1996, le dirigeant de la droite battra celui du Parti travailliste. Avec les conséquences que l'on sait.

Exceptionnel par son ampleur comme par sa soudaineté, ce renversement a suscité maints commentaires sur la versatilité des Israéliens, qui auraient tué une seconde fois Itzhak Rabin après avoir réagi avec émotion à son assassinat. Il est vrai que ce pays échappe pour beaucoup aux catégories politiques habituelles : non seulement les termes de droite et de gauche y recouvrent des réalités sensiblement différentes, brouillées par le conflit et les contradictions ethniques, mais l'identification aux différents partis apparaît beaucoup moins stable. Toutefois, s'en tenir à ce constat serait ignorer la succession d'événements ayant jalonné la campagne électorale.

Tout commence le 5 janvier 1996. Alors que le mouvement islamiste Hamas observait, depuis août 1995, une trêve des attentats, son « ingénieur », Yehia Ayache, est assassiné par les services secrets israéliens. Saura-t-on jamais pourquoi le premier ministre a donné son feu vert à cette opération, qui sonnera le glas de sa carrière politique ? Quoi qu'il en soit, la riposte ne tarde pas : en février-mars 1996, trois odieux attentats, à Jérusalem, Tel-Aviv et Ashkelon, tuent plusieurs dizaines de civils et déstabilisent l'électorat. Israël répond en décrétant le blocus des Territoires autonomes.

Les répercussions de l'assassinat de Yehia Ayache ne vont pas s'arrêter là. Solidaire du mouvement Hamas, qui est pris en étau entre la répression israélienne et celle de l'Autorité palestinienne, le Hezbollah libanais, ripostant à des bombardements israéliens, déclenche des tirs de roquettes sur le nord de l'Etat juif. Franchissant un nouveau pas, M. Shimon Pérès autorise l'armée à bombarder le pays du cèdre. Une semaine avant le cessez-le-feu, l'opération baptisée « Raisins de la colère » culminera, le 18 avril, avec le tir d'obus israélien sur un camp des Nations unies, à Cana : plus de cent réfugiés civils y sont tués.

Pour la majorité des Israéliens, y compris bon nombre de partisans de la paix, c'en est trop. Dans cette atmosphère de terrorisme et de guerre, M. Benyamin Nétanyahou a beau jeu de promettre *« la paix dans la sécurité »*. Ses compatriotes sont d'autant plus sensibles à ce chant des sirènes que le chef de file de la droite et de l'extrême droite a – provisoirement – remisé au vestiaire sa traditionnelle défense du « Grand Israël »...

Difficile de nier que, cette fois, l'expression du suffrage universel a été largement biaisée par l'erreur tragique de M. Shimon Pérès. Celui-ci porte ainsi, au moins partiellement, la responsabilité du tournant négatif pris, depuis un an, par la situation au Proche-Orient.

MAIS la « liquidation » de Yehia Ayache et ses suites ne sont évidemment pas seules en cause. Au-delà, la gauche a fait les frais de son approche d'ensemble des rapports avec l'Autorité palestinienne. En revenant sur certains des engagements pris dans la Déclaration de principes du 13 septembre 1993, en multipliant les pressions sur M. Yasser Arafat, en retardant systématiquement la mise en œuvre des accords d'Oslo, le gouvernement travailliste a cassé lui-même la dynamique de la paix. Du point de vue des citoyens israéliens, comme d'ailleurs palestiniens, l'autonomie n'apportait plus, dans ces conditions, ni la sécurité ni la prospérité promises. Tel était le terreau que l'escalade tragique du début 1996 a ensemencé, provoquant le basculement.

Itzhak Rabin a payé cette stratégie de sa vie. Ignorant la leçon, son successeur en a, hélas, poussé la logique jusqu'à l'absurde. Cette dérive fatale demeurera, en tout cas, un cas d'école pour quiconque entend souligner les limites du débat et du vote démocratiques.

(1) *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 9 décembre 1995.

(2) *Libération*, 25 décembre 1995.

Quand ceux qui signent

Par
SERGE HALIMI

Là où la loi ne limite pas strictement les dépenses électorales, l'investisseur remplace l'électeur, l'argent et le marketing accélèrent la privatisation de la vie publique.

UN cardinal italo-français du XVIIe siècle et un despote zaïrois du XXe ; un premier ministre russe, un autre libanais ; un président indonésien, un autre argentin. Si les siècles, continents et régimes se chevauchent, les noms de Mazarin et de Mobutu, de Tchernomyrdine et de Hariri, des familles Suharto et Menem évoquent, tous, la très ancienne histoire des noces du pouvoir et de l'argent, de l'enrichissement suspect et du pillage en règle.

Mais l'époque actuelle a cela de particulier que, désormais, la vénalité publique nourrit d'autres évolutions : la mondialisation de la prévarication (1), le rétrécissement de l'espace politique entre les partis, la montée en puissance des conseillers en communication, l'apathie de l'électeur. Dans tous ces domaines, le cas des Etats-Unis est exemplaire. Non parce que les « dérives » par rapport à la norme démocratique y sont forcément plus accusées qu'ailleurs. Et pas seulement, non plus, parce que, en matière de gouvernement du peuple par le peuple, les Etats-Unis manifestent toujours une appréciation un peu immodeste de leur rôle de guide : *« L'Amérique est la nation indispensable du monde »*, expliquait encore le président William Clinton le 20 janvier dernier.

Suffrage censitaire

NON, l'exemplarité est d'abord pédagogique. Après le scandale du Watergate, la loi américaine a établi un plafond des contributions et des dépenses des hommes politiques en même temps qu'elle les a rendues transparentes (*« sunshine laws »*). Depuis 1974, les plafonds ont allègrement sauté, pas l'obligation de transparence. Or la coïncidence d'une déréglementation quasi totale des financements et dépenses électorales, d'une part, et d'une information pléthorique sur l'origine et la destination des sommes versées, d'autre part, permet de comprendre, presque sans effort, ce que l'argent achète. Et comment le système opère.

« L'économie globale est un mécanisme très coûteux et très délicat qui exige la participation des investisseurs à la place des citoyens (2). » Cette « règle », que Lewis Lapham résume sur le mode ironique, les révélations sur le financement des élections américaines de 1996 l'éclairent d'une lumière crue : en échange de leurs cadeaux financiers, un escroc libanais, un marchand d'armes chinois, un mafieux russe et un trafiquant de drogue de Floride n'ont-ils pas été reçus à la Maison Blanche par le président de *« la nation indispensable du monde »* ?

Déjà, le *New York Times* a rationalisé la nouvelle équation : *« L'économie américaine est devenue de plus en plus internationale et les sociétés étrangères éprouvent un intérêt croissant pour le système politique américain* (...). *Tout cela brouille le clivage entre politique intérieure et commerce extérieur. Cette tendance est peut-être inévitable. Les électeurs du président américain sont maintenant globaux* (3). » Loi du commerce plutôt que débat civique : la mondialisation semble dissoudre la représentation démocratique plus sûrement que le décret d'un tyran.

Car, alors même que ses effets passent sous la toise des *« tendances inévitables »* et des *« clivages brouillés »*, la politique risque de ressusciter le suffrage censitaire. Sauf si la loi limite les dépenses des candidats et interdit toute publicité électorale, sauf si les élus relèguent leurs coûteux conseillers en communication à la place subalterne qu'ils n'auraient jamais dû quitter. Ici, la comparaison entre pays démocratiques est parfois éclairante : alors que l'Allemagne, l'Italie et la France garantissent un financement public des partis et limitent strictement les dépenses de campagne, le contribuable américain ne finance que l'élection présidentielle. Et, de fait, le plafonnement des dépenses n'existe plus (4).

Résultat : en Europe, l'élection d'un député « coûte » environ 300 000 francs. Il en faut aux Etats-Unis presque dix fois plus pour un siège de représentant, et encore dix fois cette somme pour un mandat de sénateur. Globalement, les élections américaines de 1996 (présidentielle, législatives, locales) ont coûté près de 4 milliards de dollars ; à lui seul, le scrutin présidentiel a englouti 800 millions de dollars, soit le double du montant de 1992 (qui lui-même était déjà le double du montant de celui de 1988...) ; en 1996, 28 des 100 sénateurs disposaient d'une fortune supérieure à 1 million de dollars et, dans deux Etats (le Massachusetts et l'Oregon) l'élection opposa entre eux deux millionnaires, l'un démocrate, l'autre républicain. Rien de tout cela n'a cependant empêché M. Christopher Dodd, alors président du Parti démocrate, de marteler l'évidence : *« Que vous soyez Bill Gates, l'homme le plus riche d'Amérique, ou quelqu'un qui n'a pas d'emploi, votre vote compte pareil* (5). »

Mais alors, combien de coïncidences fâcheuses... Les 61 sénateurs qui ont maintenu les subventions des sucriers avaient reçu une moyenne de 13 473 dollars chacun du lobby du sucre ; ceux qui ont voté contre n'avaient obtenu que 1 461 dollars par élu. Chacun des 276 représentants ayant modifié les règles de sécurité d'acheminement par oléoduc dans un sens favorable aux industries du pétrole et du gaz a reçu 5 700 dollars des lobbies intéressés ; ceux qui s'y sont opposés n'avaient obtenu que 1 200 dollars (6). Destinée à freiner la consommation d'essence, une loi limitait la vitesse à l'échelon fédéral. Elle ne plaisait ni au lobby automobile ni au lobby pétrolier : le Congrès l'a abolie.

M. Alfonse D'Amato, président (républicain) de la commission bancaire du Sénat, reçoit beaucoup d'argent de Wall Street. M. Robert Rubin, ministre des finances, vient de Wall Street ; l'année dernière, le trésorier de la campagne de M. Clinton l'a qualifié de *« plus grand collecteur de fonds électoraux de l'histoire de la planète »*. Tabac *(lire, pages 22 et 23, l'article de Mark Pertschuk)*, casinos, armes à feu, complexe militaro-industriel ou médicalo-hospitalier, éthanol, Hollywood, télécommunications, bananes produites en Amérique centrale par M. Carl Lindner (7) : les exemples d'excellents « investissements » politiques sont si nombreux que leur recension alimente un genre littéraire (8). Un sénateur démocrate en a ainsi résumé l'intrigue : *« Ceux qui signent les chèques écrivent les lois. »*

Trésor de guerre électoral

ON sait maintenant que l'équation – qui s'applique aussi aux questions posées par certains parlementaires britanniques – ne s'arrête pas aux portes de la Maison Blanche... Le 7 octobre 1996, le président Clinton confiait : *« Je me suis longtemps demandé pourquoi le Parti démocrate ne devrait pas avoir le soutien du patronat autant sinon plus que l'autre parti. »* Si ce n'est pas encore tout à fait le cas, nul ne peut l'imputer à la pusillanimité de MM. Clinton et Gore. Pour se constituer un trésor de guerre électoral (9), ils ont en effet, plus systématiquement encore que leurs prédécesseurs, tarifé le séjour dans leurs résidences officielles. Et une partie de leurs activités, y compris privées.

Une donation de trois à cinq chiffres permettait d'assister au cinquantième anniversaire du président des Etats-Unis, en tête-à-tête ou par écran interposé (selon le montant versé). Recette : 10 millions de dollars. Pour quatre chiffres et plus, c'était le « goûter » (*« coffee »*) à la Maison Blanche. Recette : 27 millions de dollars. Au moins cinq chiffres ouvraient les portes de *« la chambre de Lincoln »*. Recette : 10 millions de dollars. Et la liste des honneurs mis

J.-F. VALLORANI – LE BAR FLORÉAL

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, PARIS, MARS 1994

(1) Lire Michel Chossudovsky, « Comment les mafias gangrènent l'économie mondiale », et Christian de Brie, « Les beaux jours de la corruption à la française », *Le Monde diplomatique*, respectivement 1996 et avril 1997.

(2) Lewis Lapham, « Economic Correctness », *Harper's*, New York, février 1997.

(3) Roger Cohen, « Global Forces Batter Politics », *The New York Times*, 17 novembre 1996.

(4) A partir de 1976, la Cour suprême a maintenu les plafonds de dons aux candidats (*« hard money »*), mais permis le versement de sommes illimitées aux partis (*« soft money »*). Quant au financement public (235 millions de dollars en 1996), il repose entièrement sur les contribuables.

(5) « Larry King Live », CNN, 4 novembre 1996.

(6) Center for Responsive Politics, *Cashing In : A Guide to Money, Votes and Public Policy in the 104th Congress*, Washington, 1997.

(7) *Cf.* « Investissement rentable », *Le Monde diplomatique*, octobre 1996.

(8) *Dont la dernière livraison est* Alexander Cockburn et Ken Silverstein, *Washington Babylon*, Verso, New York, 1996.

(9) Lire Thomas Ferguson, « Le trésor de guerre du président Clinton », *Le Monde diplomatique*, août 1996.

La majorité c'est la minorité

Abstentions et modes de scrutin inégalitaires tendent à assurer de confortables majorités à une minorité d'électeurs.

PREMIER signe du désenchantement démocratique : l'abaissement régulier de la participation électorale des citoyens. Variable suivant les pays et les scrutins, l'abstention a partout tendance à augmenter. Plus élevée à l'Est et au Sud, dans les régimes de transition démocratique que dans les Etats occidentaux (et parmi ceux-ci aux Etats-Unis qu'en Europe), aux élections locales ou partielles que nationales, aux référendums que pour la désignation de représentants, elle atteint, en France, environ 20 % à l'élection présidentielle de 1995 (contre 15 % en 1965), près de 50 % aux européennes (47,3 % en 1994 contre 39,3 % en 1979) en passant par 30-32 % aux législatives de 1993 (contre 22-25 % à celles de 1958).

L'abstention augmente aussi bien aux élections à la Chambre des communes britannique – 23 % en 1992, 16 % en 1950 – qu'à celles du Bundestag allemand – 22 % en 1995, 9 % en 1972 – ou aux présidentielles américaines – plus de 50 % en 1996 (51,2 %), 37 % en 1960 (1). Quand aux pays de l'Est, les dernières consultations ont fait apparaître des taux d'abstention de 33 % au second tour de la présidentielle russe de 1996, comme aux législatives hongroises de 1994, 49 % aux législatives polonaises de 1993 (2).

Encore ces chiffres camouflent-ils la réalité plutôt qu'ils ne la mesurent, car nulle part le suffrage n'est véritablement universel : conditions d'âge et de nationalité fixées arbitrairement, excluant les plus jeunes comme les étrangers, même résidents permanents, privation pénale de droits civiques, inscription préalable obligatoire sur des listes électorales selon des règles plus ou moins strictes, non-prise en compte des bulletins blancs ou nuls...

Ceux qui, en droit ou en fait, sont exclus de la participation électorale et de toute représentation dépassent largement les taux officiels et tendent à constituer un peu partout le premier parti. Ainsi, par exemple, aux élections législatives françaises du 21 mars 1993, conviendrait-il d'ajouter aux *12 millions d'abstentions, 1,5 million de bulletins* blancs et nuls et quelque 2 millions de non-inscrits, soit 15,5 millions d'électeurs, chiffre supérieur au total des voix obtenues par les trois principaux partis : RPR (5 millions), UDF (4,7 millions), PS (4,4 millions) (3).

Les exclusions étant cumulatives, on ne s'étonnera pas que, même si l'abstention est rarement une pratique systématique (4), elle soit surtout le fait des citoyens dont les niveaux de vie et d'éducation sont les plus bas, les personnes seules, les plus jeunes et les plus âgées, les minorités ethniques. Les études américaines, dont les conclusions sont transposables ailleurs, ont depuis longtemps tiré les portraits-types de l'abstentionniste comme de l'électeur. Le premier est une mère célibataire noire de moins de 25 ans n'ayant pas dépassé le niveau d'études primaires et disposant d'un revenu annuel de moins de 10 000 dollars. Le second, un père de famille blanc âgé de 30 à 50 ans, titulaire d'un diplôme supérieur et gagnant plus de 50 000 dollars.

On devine quels intérêts représente la démocratie et au profit de qui elle fonctionne. Aux élections américaines de 1996, les 16 % de familles gagnant moins de 15 000 dollars par an ont déposé 10 millions de suffrages dans les urnes tandis que les 14 % de familles gagnant plus de 75 000 dollars ont apporté 25 millions de voix ; de même les 20% de la population ayant un grade universitaire ont représenté 39 des 90 millions de votes (43 % du total) majoritairement acquis au candidat républicain, M. Robert Dole ; tandis que les 20 % de la population n'ayant pas le niveau d'études secondaires n'ont représenté que 5,5 millions de votes (6 % du total), allant à M. William Clinton à deux contre un (5).

Enfin, les modes de scrutin renforcent encore les inégalités entre les citoyens. Si la représentation proportionnelle adoptée dans la plupart des pays européens apparaît comme un moindre mal, elle permet néanmoins l'élimination des petites listes lorsqu'un minimum – 5 % – de suffrages est exigé pour donner droit à une représentation, comme c'est généralement la cas, par exemple, en Allemagne où deux partis se partagent l'essentiel des sièges.

Quant aux scrutins majoritaires, ils assurent automatiquement la sur-représentation des candidats et partis dominants, en particulier du vainqueur, et l'élimination des autres. Ainsi, aux dernières élections législatives françaises de 1993, il fallait en moyenne 20 000 voix pour faire élire un député RPR, 25 000 pour un UDF, mais 100 000 pour un député communiste et 120 000 pour un socialiste. La voix d'un électeur de droite pesant donc de quatre à six fois plus lourd que celle d'un électeur de gauche, il a suffi à l'actuelle majorité de rallier un électeur sur quatre pour rafler, miracle de la démocratie, les quatre cinquièmes des sièges et exprimer, pour cinq ans, la volonté des Français. Les quelque 3 millions de voix obtenues par les écologistes ou le Front national sont restés insuffisantes pour faire élire le moindre député.

En définitive, règles et pratiques électorales tendent, un peu partout, sur le modèle américain, à conforter la position des coalitions ou partis dominants, assis sur des minorités et laissant sur la touche un grand nombre de citoyens, se succédant au pouvoir après avoir bien verrouillé l'accès, frères jumeaux de la politique aux options et programmes de moins en moins différenciés.

Conservateurs et travaillistes au Royaume-Uni, chrétiens et sociaux-démocrates en Allemagne, droite et gauche en France, en Espagne ou en Italie, comme républicains et démocrates aux Etats-Unis, sont-ils condamnés à n'être que les deux courants d'une unique formation : le grand parti des marchés (6) ? *« Peut-on encore parler de démocratie lorsqu'une majorité de citoyens ne parvient plus à distinguer les thèses de l'opposition des thèses du pouvoir ? »*, s'interrogeait déjà Claude Julien, il y a vingt-cinq ans, avant de constater que *« la démocratie est atteinte dans son principe lorsqu'une majorité de l'opinion est persuadée qu'elle ne pourra pas infléchir la politique du gouvernement* (7) ».

C. de B.

(1) « Modes de scrutin et systèmes électoraux », *Documents d'études*, n° 105, 1995, La Documentation française, Paris.

(2) *Le Monde*, 5 juillet 1996, 10 mai 1994, et 21 septembre 1993.

(3) « Elections législatives, 21-28 mars 1993 », *Dossiers et documents, Le Monde*, avril 1993.

(4) Marie-France Toinet et Françoise Subileau, *Les Chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, La Découverte, Paris, 1993.

(5) Richard Harwood, « Money Doesn't Just Talk, He Dictates How We Vote », *International Herald Tribune*, 26 novembre 1996.

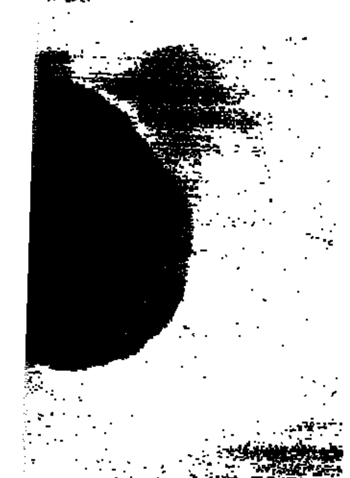
(6) Christian de Brie, « En avant vers le radieux parti unique ! », *Le Monde diplomatique*, juin 1995.

(7) Claude Julien, *Le Suicide des démocraties*, Grasset, Paris, 1972.

L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE

qui signent

Trésor de guerre électoral



inorité

les chèques font les lois

aux enchères continuait : ambassades prestigieuses, invitation à l'enregistrement d'une allocution radiodiffusée du président, présence à la tribune de la convention démocrate au moment où toutes les chaînes de télévision retransmettent l'événement (le plus cher : 5 millions et demi de dollars). M. Clinton a plaidé : *« Il faut que le président reste en contact avec les gens. »* Et le vice-président Albert Gore – dont les sollicitations téléphoniques ont parfois ressemblé à de l'extorsion de fonds –, a désormais prouvé qu'il pouvait s'intéresser à autre chose qu'à Internet ou à l'état de la couche d'ozone.

Les pauvres n'ont pas toujours été oubliés. L'une des tribus indiennes les plus déshéritées, celle des Cheyennes Arapao, a ainsi versé 107 000 dollars à des lobbyistes proches de M. Gore, qui leur promettaient d'obtenir la restitution d'une terre occupée par l'Etat fédéral. Cette terre, ils l'attendent encore. Mais, pour rassembler les 107 000 dollars exigés, les Cheyennes ont dû puiser dans un fonds de solidarité qui aidait les plus pauvres d'entre eux (le taux de chômage des membres de la tribu est de 80 %) à régler leur note de chauffage ou d'hôpital. Les chefs cheyennes ont eux aussi rencontré MM. Clinton et Gore. Lors d'une réception destinée aux gros donateurs (10)...

« Ce qui nous a empêchés de reprendre le contrôle de la Chambre des représentants, c'est que les républicains ont collecté 150 millions de dollars de plus que les démocrates », a néanmoins conclu le président des Etats-Unis. L'analyse souligne un transfert de pouvoir du citoyen qu'on méprise à l'investisseur qu'on courtise. Ceux qui versent plus de 200 dollars à un candidat ou à un parti ne représentent que 0,3 % de la population, mais leur domination du financement de la vie politique américaine contribue à l'affairisme des choix publics.

Vénalité des charges

EVOQUANT la confluence du bipartisme américain vers un *« centre vénal »*, un ancien stratège républicain a expliqué : *« Le Congrès votera très probablement – et le président signera – de nouvelles réductions d'impôts et de crédits publics, des mesures de libéralisation des échanges et de déréglementation. L'influence de l'argent chasse celle des électeurs* (11). » L'essayiste Garry Wills ajoute : *« Nous devons choisir entre un parti qui néglige les pauvres et un autre qui les assaille, un parti qui s'en remet aux riches et un autre qui les déifie. L'un signe un pacte faustien avec le diable, l'autre offre le contrat* (12). » Au Royaume-Uni, depuis qu'il alterne douceurs pour M. Murdoch et la City et fermeté à l'encontre des syndicats et des pauvres, M. Anthony Blair ne démontre-t-il pas que ce modèle américain se mondialise ?

Une de ses pratiques se répand en tout cas : celle qui consiste à monnayer dans le privé les carnets d'adresses et le prestige d'un ancien emploi public. Voire les complaisances dont on a su alors faire preuve. Depuis qu'il a quitté le Sénat américain et la présidence de la sous-commission en charge des licences d'exploitation pharmaceutique et des questions de copyright, M. Dennis DeConcini travaille... pour deux grands laboratoires pharmaceutiques et pour le lobby du cinéma. Sept anciens secrétaires d'Etat, quatre républicains (MM. Kissinger, Haig, Shultz et Eagleburger) et trois démocrates (MM. Christopher, Vance et Muskie) font du lobbying pour la Chine, privatisant ainsi leur savoir politique et leurs contacts médiatiques (13).

Mais, en France, quand l'ancienne secrétaire générale adjointe de l'Elysée, Mme Anne Lauvergeon, devient aussitôt associée-gérante de Lazard Frères, membre du conseil de Pechiney, pour finir directrice générale adjointe d'Alcatel Télécom, n'y a-t-il pas, là aussi, l'image inversée de la vénalité des charges de l'Ancien Régime ? Que dire de plus quand M. Jean-Charles Naouri, ancien directeur de cabinet de Pierre Bérégovoy, ministre des finances, devient associé gérant de la banque Rothschild, un poste qu'occupe également M. Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet de M. Edouard Balladur ? Et, aux Etats-Unis comme en France, il ne faudra pas trop compter sur les journalistes qui font des « ménages » (Larry King, Bryant Gumble, Jean-Marie Cavada, Arlette Chabot, Christine Ockrent, etc.) pour mettre en lumière ces reconversions lucratives des anciens responsables du bien public.

Quand les partis se ressemblent, les militants et les électeurs se font plus rares, les campagnes plus vulgaires et plus chères. L'automne dernier, MM. Dole et Clinton dépensaient chacun 1 500 000 dollars par jour. Dans un livre d'une immoralité presque baroque, M. Richard (« Dick ») Morris, stratège du recentrage clintonien, confie même que, non content de commercialiser la Maison Blanche, le président des Etats-Unis fut aussi *« le chef des opérations de la campagne télévisée. Il travailla sur chaque script, regarda chaque spot, ordonna des modifications dans chaque prise de vues et décida de l'endroit et du moment de la diffusion de chaque publicité* (14). » Et M. Morris précise : *« Semaine après semaine, de juillet 1995 à novembre 1996, nous avons bombardé le public à coups de publicités. Pendant cette période, les téléspectateurs de 21 Etats ont vu une moyenne de 150 à 180 spots de Clinton ou du Parti démocrate. Cette campagne sans précédent a été la clé du succès. »*

Les Etats-Unis comptent 7 000 consultants politiques qui, en année électorale, totalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de dollars. Comme « Dick » Morris, ils naviguent sans effort d'un parti à l'autre, symbolisant l'effacement des clivages idéologiques en même temps qu'ils le nourrissent. Sur ce plan aussi, la France est moins différente qu'elle ne le croit : M. Jacques Pilhan, spécialiste de l'*« écriture médiatique »*, est passé sans coup férir du rôle de conseiller de François Mitterrand à celui de conseiller de M. Jacques Chirac.

ÉLISE PHILIPPOTIN - RAPHO

PLACE DE LA NATION. PARIS, DÉCEMBRE 1995

Campagnes « négatives »

UN bon consultant politique ignore aussi les frontières géographiques. M. Arthur Finkielstein, spécialiste des campagnes « négatives » du Parti républicain, aux Etats-Unis, a eu pour client le premier ministre israélien, M. Benyamin Nétanyahou. L'idée délicate de juxtaposer des photos d'autobus pulvérisés par des bombes à celles de MM. Shimon Perès et Yasser Arafat, puis de légender l'ensemble *« Une dangereuse combinaison pour Israël »*, lui serait imputable. Elle a peut-être permis la victoire à l'arraché du Likoud.

Mais parfois, les meilleures techniques déraillent. En 1995, M. Morris sonde 10 000 Américains pour savoir comment le président devrait passer ses vacances... Randonnée, camping et golf en tenue moderne sont les réponses préférées. M. Clinton s'exécute : il renonce au yacht. Quelques jours plus tard, il fulmine : *« Ce sont les premières vacances qui ne m'ont rien fait gagner dans les sondages. Les premières. Toutes les autres, j'avais progressé d'un point ou deux. »* Cette fois-là, la personnalisation, la manipulation et l'argent n'avaient pas eu le dernier mot.

SERGE HALIMI.

(10) *Cf. International Herald Tribune*, 11 mars 1997. Le scandale a été tel que le Parti démocrate a dû rembourser aux Cheyennes leurs 107 000 dollars.

(11) Kevin Philipps, « The Venal Center », *Los Angeles Times*, 23 février 1997. Seuls 48,8 % des Américains en âge de voter se sont présentés aux urnes le 5 novembre 1996, taux le plus bas depuis 1924.

(12) Gary Wills, « A Tale of Two Cities », *The New York Review of Books*, 3 octobre 1996.

(13) Lire John Judis, « China Town », *The New Republic*, 10 mars 1997.

(14) Dick Morris, *Behind the Oval Office : Winning the Presidency in the Nineties*, Random House, New York, 1997, p. 144.

Représentants du peuple ?

Par ALAIN GRESH

JUIN 1981. Une « vague rose » déferle sur la France. Vingt-trois ans après la proclamation de la Ve République, la gauche arrive aux affaires. *Elle veut « changer la vie » et prône une « rupture avec le capitalisme »*. Ouvriers et employés ont voté pour elle ; les femmes se sont prononcées dans le même sens, à 56 %. Et pourtant... Le miroir de la nouvelle Assemblée renvoie une image déformée du « peuple de gauche » : les ouvriers représentent 4,3 % des députés (0,7 % du groupe PS) et les employés à peine 2 % (4,9 % pour le PS). Quant aux femmes, elles ne sont que 26 sur 491 députés, moins qu'en octobre 1945.

Certes, de tout temps, *« la richesse, l'appartenance aux groupes dominants de la société et l'expérience politique précoce* [ont été] *des facteurs décisifs de l'appartenance à l'élite politique* (1) ». Ainsi, aux Etats-Unis, respectivement 87 % et 96 % des élus de la Chambre des représentants et du Sénat sont des Blancs, 40 % et 56 % sont des *lawyers* (avocats et conseils juridiques), seulement 12 % et 9 % sont des femmes (2). La marginalisation politique des classes populaires, au moins en Europe, s'est accentuée depuis les années 60. Au Royaume-Uni, la proportion de « sans-grade » parmi les députés travaillistes est passée de 70 % dans l'entre-deux-guerres à 30 % en 1966. En 1992, sur les 271 députés travaillistes, seuls 35 étaient d'anciens permanents syndicaux, et la proportion d'ouvriers était bien moindre qu'en 1945.

Dans le souci de gagner les faveurs des couches moyennes, les partis sociaux-démocrates européens ont réduit l'influence en leur sein des syndicats, déjà affaiblis par les restructurations industrielles : les gros bataillons du prolétariat – cheminots, mineurs, métallurgistes, etc. –, viviers du mouvement social, ont vu leurs effectifs fondre. Tout en continuant à représenter plus de 40 % de la population active dans la plupart des pays européens, ouvriers et employés travaillent désormais dans des entreprises sans traditions d'organisation. Ils vivent souvent dans des banlieues laissées à l'abandon depuis les années 70 et désertées par les partis de gauche.

Au sein des formations sociales-démocrates, les années 60 et 70 ont été marquées par la montée de cadres issus des couches moyennes, formés dans les mêmes filières que celles qui produisent les élites de la droite – en France, les grandes écoles et l'Ecole nationale d'administration. Comme le remarque un observateur, à propos de la Grande-Bretagne, *« tout se passe comme si les députés de tous les partis allaient se ressembler de plus en plus, tant sur le plan social que professionnel* (3) ».

Parallèlement, s'homogénéise le discours. De Londres à Bonn, la ligne de démarcation entre gauche et droite s'estompe. Privées de porte-voix, oubliées des partis, les couches populaires deviennent sensibles aux discours démagogiques de l'extrême droite, à sa dénonciation de *« l'établissement »*. En France, l'affaiblissement politique du PC, l'extinction de son rayonnement intellectuel ont aussi contribué à cette marginalisation du peuple, qui devient « invisible ». « Au secours ! le peuple revient », titrait, ironique, lors du mouvement social français de décembre 1995, un quotidien dénonçant l'aveuglement des responsables politiques.

La vision élitiste qui aboutit à exclure les « classes dangereuses » n'est pas absente de l'ostracisme qui frappe les femmes (4). En Norvège, entre 1907 et 1913, pour devenir membres du Parlement, les femmes devaient disposer d'un revenu suffisant (ce qui n'était pas demandé aux hommes) ; au Portugal, en 1931, pour voter, un homme devait savoir lire et écrire, mais sa compagne devait avoir terminé au moins ses études secondaires. L'écroulement des barrières légales n'a pas beaucoup entamé, sauf en Europe du Nord, le machisme du système politique.

Dans les pays de l'Est, on assiste à une régression dans ce domaine : en Roumanie, le pourcentage de femmes à l'Assemblée nationale est passé, depuis la chute du communisme, de 33 % à moins de 5 % ; en Hongrie, de 30 % en 1980 à 20,7 % en 1985 et à 7,3 % en 1990 pour remonter à 11 % en 1994 (5). La France, malgré les proclamations convenues, occupe la dernière place parmi les Quinze pour la présence des femmes au Parlement.

La professionnalisation de la politique a aggravé la confiscation du pouvoir et la méfiance d'une partie de la population à l'égard de la « classe politique ». Au Royaume-Uni, entre 1945 et 1974, la moyenne de service d'un député est passée de cinq à dix ans. Aux Etats-Unis, les différentes tentatives pour limiter le mandat à 12 ans pour le Sénat et à 6 ans pour la Chambre des représentants ont été repoussées (6). Président de la commission des forces armées du Sénat, élu depuis 1956, réélu en novembre dernier, M. Strom Thurmond aura cent un ans à l'échéance de son mandat... En France, à la suite du conseil national du RPR de novembre 1996, douze députés « historiques » ont protesté contre la décision de leur parti d'interdire de se présenter aux prochaines élections les sortants âgés de plus de soixante-quinze ans...

La professionnalisation des fonctions électives a aggravé la confiscation du pouvoir par une « classe politique ».

Illustré de manière exemplaire par le cas de M. Alain Juppé, premier ministre, maire de Bordeaux et président, entre autres, de la Communauté urbaine, le cumul des mandats est un mal français (7). La loi de décembre 1985, qui visait à le limiter, a fait faillite. Sur les 576 députés, 297 sont maires, dont 99 d'une ville de plus de 20 000 habitants. Seuls 42 députés n'exercent pas d'autres fonctions électives. Et que dire des multiples présidences d'offices HLM, de Centres hospitalo-universitaires qu'accaparent les mêmes élus et qui signifient accumulation de pouvoir et d'argent, et un décalage grandissant avec le lot ordinaire de la population ?

Si la réforme des systèmes politiques est un immense chantier, des mesures simples contribueraient à combler en partie le fossé entre les élus et le peuple. D'abord, l'interdiction du cumul des mandats et du renouvellement plus de deux fois du même mandat électif. Ces dispositions libéreraient des milliers de postes et créeraient un appel d'air favorable à l'arrivée d'hommes et de femmes en prise avec les difficultés d'une grande partie de la population.

Les forces de gauche, préoccupées par la reconquête du terrain social, trop longtemps déserté, devraient promouvoir des cadres issus du mouvement populaire, comme ont longtemps su le faire les partis communistes. Quant aux femmes, que ce soit à travers des actions de *« discrimination positive »* ou à travers la parité (8), elles pourraient enfin assumer la charge de *« la moitié du ciel »*.

Condorcet, remarquait Jean Jaurès, avait compris que le risque principal pesant sur la Révolution n'était pas le retour à l'Ancien Régime, mais la confiscation de la démocratie par une nouvelle caste : *« Peut-être une classe riche, entreprenante, égoïste et audacieuse, prétendra-t-elle substituer sa domination étroite au gouvernement démocratique. Elle alléguera qu'elle n'est point une classe, qu'elle se recrute dans la nation et ne peut être séparée d'elle, et qu'en vertu de l'identité de ses intérêts à l'intérêt général elle représente celui-ci mieux qu'il ne saurait se représenter et s'exprimer lui-même* (9). » Deux siècles plus tard, les termes du problème n'ont pas vraiment changé.

(1) « Les élites politiques », *Notice 15*, La Documentation française, Paris, 1991.

(2) *The New York Times*, 19 janvier 1997.

(3) « Les institutions de la Grande-Bretagne », *Documents d'études*, no 1103, La Documentation française, Paris, 1994.

(4) Lire Christine Pintat, « Les femmes dans les Parlements et dans les partis politiques en Europe et en Amérique du Nord », *in Encyclopédie politique et historique des femmes*, Presses universitaires de France, Paris, 1997.

(5) Lire « Hommes et femmes en politique : la démocratie inachevée », *Rapports et documents*, no 28, Union interparlementaire, Genève, 1997.

(6) « High Court Blocks Term-Limit Bid », *International Herald Tribune*, Paris, 25 février 1997.

(7) Lire l'entretien avec Yves Mény dans *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril 1997.

(8) Lire les articles parus sur les femmes et la politique dans *Le Monde diplomatique*, mars 1997.

(9) Jean Jaurès, *Histoire socialiste de la Révolution française*, tome VI, Editions sociales, Paris, 1986, p. 413.

La justice sans le pouvoir

Par
JEAN-PAUL JEAN *

PARTOUT en Europe, la justice est au cœur des débats. Décriée en Belgique *pour sa gestion de l'affaire Dutroux et son incapacité* à diriger ou à contrôler des services de police et de gendarmerie, elle est mise dans le même sac que les hommes politiques qui se partagent les nominations et promotions de magistrats à travers de savants équilibres.

Ebranlée dans ses certitudes au Royaume-Uni suite à de retentissantes erreurs judiciaires ayant valu de longues années d'emprisonnement à des innocents, tels les « *Birmingham six* », militants irlandais condamnés à tort pour des attentats, ou les petits délinquants condamnés pour meurtre dans la célèbre affaire des « *Bridgewater three* » : dans les deux cas, les preuves avaient été fabriquées par la police. Portée au pinacle dans sa lutte contre la corruption politique, et en même temps critiquée pour sa production quotidienne, en Italie, en France ou en Espagne. Quant à la justice allemande, qui dispose des moyens les plus *importants, elle semble fonctionner dans de meilleures* conditions matérielles, mais le poids de la police et la dépendance à l'égard des autorités politiques des Länder font que peu d'affaires de corruption sont mises au jour.

Malgré toutes ces failles et la réalité quotidienne des tribunaux dans un contexte de crise sociale, l'appareil judiciaire des pays européens, en particulier français, constitue un excellent produit d'exportation dans des pays où les juges sont sous-payés, parfois corrompus, et où les tribunaux disposent de moyens dérisoires pour fonctionner.

En France, le président de la République a mis en place une commission sur les questions – déjà mille fois traitées dans de précédents rapports – du statut du parquet et de la présomption d'innocence. Dans tous les pays européens se discutent et s'élaborent des projets d'amélioration du fonctionnement des appareils judiciaires afin de mieux garantir les droits des citoyens et l'indépendance des magistrats, tout en renforçant l'efficacité des réponses d'une machine débordée par la judiciarisation de la vie sociale.

Les deux systèmes juridiques dominants, latin et anglo-saxon, s'empruntent l'un à l'autre. Ces dernières années, le Royaume-Uni a intégré un service du parquet dont le rôle se réduit à filtrer les saisines des tribunaux, et on y réfléchit à l'instauration d'un juge d'instruction. En sens inverse, l'Italie a radicalement modifié son système pénal, supprimant le juge d'instruction pour instaurer une procédure accusatoire dans laquelle un parquet indépendant tient une place essentielle. Ces mouvements croisés ne permettent pas de dessiner un modèle idéal de justice démocratique. Dans le domaine pénal, une tendance forte se dégage toutefois pour mieux dissocier progressivement les organes *de poursuite des organes de jugement* et pour se mettre en conformité avec les principes fixés par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. En France, en 1990, une commission présidée par Mme Mireille Delmas-Marty s'était inscrite dans cette ligne. Les premiers acquis en ont été la réglementation des écoutes téléphoniques et l'intervention de l'avocat pendant la période de garde à vue. Le débat se prolonge autour d'un modèle qui pourrait faire converger les justices pénales des différents pays de l'Union (1).

Un thème demeure peu traité, celui du rattachement aux parquets des fonctionnaires de la police judiciaire et du ministère des finances, selon le modèle italien. Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel pour *que la justice puisse mener ses enquêtes sans dépendre de la bonne* volonté d'un ministre, comme l'a illustré récemment en France l'attitude d'un chef de la police judiciaire – sanctionné depuis, mais toujours en poste – refusant que ses subordonnés assistent le juge d'instruction qui voulait procéder à une perquisition au domicile du maire de Paris.

Il existe une autre juridiction européenne moins connue, mais très influente, dont l'action est uniquement consacrée à la mise en œuvre du grand marché. A Luxembourg, les juges de la Cour de justice des Communautés européennes prennent progressivement une place déterminante dans l'espace européen, s'imposant aux Etats pour fixer les normes économiques et sociales du droit communautaire, dans un courant libéral, même si par ailleurs sont rappelés les principes protecteurs touchant à la libre circulation des personnes, à l'égalité de traitement entre hommes et femmes, à la *protection des étrangers* ou aux droits des travailleurs lors des restructurations d'entreprises (2).

Gérer la crise sociale

PAR-DELÀ ces enjeux institutionnels, les réalités de la justice quotidienne sont souvent bien loin des grands principes quand elle doit tenir une place croissante dans la gestion de la crise sociale par la répression et l'accroissement de la population carcérale (3). Car la répression progresse partout en Europe ; et le thème de la sécurité est devenu un enjeu majeur du débat politique. S'inspirant du modèle nord-américain, M. Michael Howard, ministre britannique de l'intérieur, a développé une théorie selon laquelle « *la prison, ça marche* » et dont le dernier acte a été le spectaculaire achat pour 4 millions de livres d'un « bateau-prison » de 500 places que la ville de New York avait mis au rebut. Quant au programme de M. Anthony Blair, il préconise « *l'accélération de la réponse pénale à la délinquance des mineurs* », tandis que l'instauration d'un couvre-feu pour les jeunes fait l'objet de débats passionnés.

Que la justice soit de plus en plus sollicitée pour répondre aux problèmes des jeunes constitue un des phénomènes les plus inquiétants pour l'avenir de nos sociétés urbaines. Les mécanismes normaux de régulation, à l'échelon des familles, de l'école, des quartiers, ont de plus en plus de mal à gérer les conflits ; les juges se retrouvent en première ligne confrontés à des adolescents auxquels ils doivent rappeler les interdits fondamentaux que nul n'a pu leur transmettre.

Face à la montée de la question sociale, la France est l'un des pays où la justice s'est le plus ouverte sur l'extérieur depuis le début des années 80. Les expériences de médiation, l'ouverture de maisons de justice, les peines de travaux d'intérêt général ont diversifié les modes de réponse aux actes de petite délinquance. Mais cela n'a pas empêché que se développent les petites incivilités, la microdélinquance (dégradations, troubles de voisinage, chapardages, systèmes de « débrouille »), qui constituent autant d'atteintes aux règles de la vie collective. *Les infractions elles-mêmes, tels les petits vols, sont de* moins en moins fréquemment élucidées par la police, voire ne font même plus l'objet de plaintes tant l'espoir de voir l'auteur identifié est faible. L'impuissance de l'Etat face à ces comportements se traduit par le recours accru aux procédures de comparution immédiate, à l'allongement de la durée des peines, aux polices municipales, aux services de surveillance privés, par une demande de répression, et, politiquement, par un vote Front national.

C'est à un salutaire changement des rapports entre justice et politique que peut conduire l'aménagement d'un espace judiciaire européen.

GÉRARD FROMANGER. – « *Lumière du serment du Jeu de paume* » (1989)

On ne peut qu'être frappé par le décalage entre le discours incantatoire sur le respect des droits de l'homme dans le procès pénal et le fait que, pour rester sur l'exemple français, dans le même temps plus de 400 000 jugements correctionnels sont rendus chaque année par les tribunaux et que plus de 80 000 personnes entrent en prison, parmi lesquelles 80 % sous le régime de la détention provisoire, dont la durée moyenne est passée de 2,9 mois en 1980 à 4,1 mois en 1995. Les *populations pauvres et immigrées sont jugées dans le cadre* de ce traitement rapide, constitué pour l'essentiel par les délits de voie publique.

En conséquence, la justice pénale traite vite, et pas toujours bien, beaucoup de petites affaires, tandis que nombre d'affaires plus complexes sont jugées dans des délais qui ne sont pas satisfaisants. Le principe de « délai raisonnable » paraît de plus en plus difficile à faire respecter. Enfin, peut-on parler de « procès équitable » et de « présomption d'innocence », autres principes protecteurs européens, quand sont chaque jour cités, dans la presse, les noms de personnes mises en cause, le système volant même en éclats dès que des faits plus graves concernent des « coupables présumés » ?

La justice pénale française a sans doute besoin de plus d'Europe pour que les principes protecteurs des libertés édictés par la Cour européenne des droits de l'homme s'intègrent dans la pratique judiciaire. On pouvait penser que la mise en cause de personnalités dans des affaires politico-financières ne pouvait qu'aider à faire évoluer le système en ce sens, à partir du moment où elles-mêmes auraient été confrontées à sa dureté.

Ces dernières années, les juges, soutenus par l'opinion publique, en France comme en Italie ou en Espagne, ont appliqué la loi avec une grande rigueur aux hommes politiques ou aux chefs d'entreprise quand ceux-ci étaient en cause (4), marquant une véritable rupture *culturelle dans les rapports entre justice et* politique. Traditionnellement, en France, le pouvoir politique est prééminent, et l'« autorité judiciaire », selon l'expression de la Constitution de 1958, n'est que secondaire. L'affaiblissement de la légitimité politique, la remise en cause de la place de l'Etat du fait des transferts de compétence, la *montée de la judiciarisation de la* vie collective, posent le débat en d'autres termes.

La prééminence du politique s'exprimait par une soumission des juges – sous la seule réserve de la sauvegarde des apparences –, dépendants du pouvoir pour leur carrière, et la maîtrise par la hiérarchie policière, sous le contrôle du ministre de l'intérieur, de toutes les enquêtes sensibles. Quelques voix isolées comme celles de Casamayor ne pouvaient faire illusion. Qu'on se souvienne par exemple de l'inexistence de la justice quand, en octobre 1961, des centaines d'Algériens furent jetés dans la Seine (dix-huit informations judiciaires furent ouvertes), ou encore de la déclaration de Georges Pompidou, alors premier ministre, en mai 1968 : « *J'ai fait relâcher les manifestants emprisonnés.* »

Le recrutement par concours et la plus grande diversité d'origines sociales qui en est résultée, la formation collective à l'Ecole nationale de la magistrature, les *débats lancés par le Syndicat de la* magistrature ont fait émerger, dans les années 70, une nouvelle génération de juges moins « prudents » et plus sensibles au contexte global et à l'impact de leur activité. Peu d'affaires politico-financières ont pourtant abouti ces années-là, *et il a fallu* attendre que la gauche soit au pouvoir pour que l'activisme de quelques juges d'instruction et policiers provoque, avec l'affaire Urba, une véritable tempête. Un tabou était alors levé, celui du financement occulte des partis et de l'impunité des élites. La gestion judiciaire exemplaire des affaires Noir, Médecin, Carignon et Tapie a fait le reste. Les citoyens attendent désormais que la justice tienne sa place, aidée par les policiers des brigades financières, dont le rôle est déterminant.

Les affaires sortant maintenant de partout, d'une manière très éclatée, *grâce à la levée du silence de fonctionnaires écœurés, d'entrepreneurs* évincés de marchés publics, de citoyens plus vigilants, mais aussi du fait de l'alternance politique, des contrôles des chambres régionales des comptes et d'élus intègres, la justice doit pouvoir aller jusqu'au bout de sa lutte contre la corruption. Il est étonnant de voir combien, en France, on veut ignorer la notion de conflit d'intérêts, conflit pourtant favorisé par le cumul des mandats, le passage des élites de la haute administration au politique et au secteur privé ou para-public et les réseaux que suppose ce maillage.

La lutte contre la corruption implique des moyens nouveaux. L'Italie a su donner l'exemple d'une organisation efficace des parquets, assistés d'équipes pluridisciplinaires de fonctionnaires. En matière de lutte contre la criminalité organisée, on ne peut qu'être frappé par l'atomisation et l'amateurisme de la justice française et par l'absence même de projet d'une structure judiciaire européenne qui serait le pendant d'Europol pour la police.

L'« appel de Genève » lancé en 1996 par des magistrats de plusieurs pays européens constitue une prise de conscience, mais serait décevant s'il n'aboutissait qu'à permettre de faciliter la transmission directe des commissions rogatoires entre juges d'instruction. La coopération judiciaire des Quinze constitue le « troisième pilier » du traité de Maastricht. Le conseil européen de Dublin a souhaité que, en juin 1997, à l'issue de la présidence néerlandaise, puisse être établi le projet de révision du traité et, plus particulièrement dans le domaine judiciaire, que puissent être élaborés par les Etats qui le souhaitent des instruments juridiques permettant des coopérations renforcées sans attendre les pays plus réticents.

Il y a d'ores et déjà urgence à créer, partout où cela est possible, des pôles de compétence judiciaire capables de diriger des enquêtes sur des grands réseaux de criminalité. Ensuite, la création par convention d'un parquet européen, voire, à terme, d'une juridiction européenne, ayant à connaître non seulement d'infractions commises au préjudice de l'Union (telles les fraudes *communautaires), mais aussi* de la grande criminalité organisée transfrontières, permettrait à l'Europe de disposer enfin de réponses judiciaires à la hauteur des menaces qui pèsent sur elle.

La place de la justice dans la régulation des sociétés occidentales ne cesse de grandir. La société est de moins en moins administrée par l'Etat ; elle est plus judiciarisée et centrée sur la revendication de *droits individuels selon le modèle* anglo-saxon. Dans ces nouveaux rapports entre citoyens et institutions, la justice prend une place grandissante. Exemple : le mode de gestion des questions relatives aux risques thérapeutiques. La défense légitime des droits individuels n'est pas en cause. Mais le nouveau mode de relations sociales entre les citoyens et les institutions, voire entre les citoyens eux-mêmes, en termes de pénalisation pose un réel problème (5).

Quelle légitimité ?

AINSI, il existe peu de domaines conflictuels qui n'arrivent devant la justice, souvent abordés *sous l'angle de la* responsabilité pénale. Le procureur général de la Cour de cassation, en mars 1997, dans son réquisitoire de non-lieu devant la Cour de justice de la République dans l'affaire du sang contaminé, relevait que plus de 13 000 textes législatifs ou réglementaires étaient assortis de dispositions pénales. Il regrettait que la justice pénale soit devenue « *la manière la plus accessible de traduire sa détresse, ses angoisses, ses inquiétudes... à la limite, un des moyens de la démocratie lorsque la responsabilité professionnelle, sociale ou politique n'est plus sanctionnée d'une autre manière* ».

Est ainsi posé un débat institutionnel sur les rapports entre justice et politique. Renvoyer les choix de société à un juge, et notamment un juge pénal, c'est aussi les dépolitiser. Par-delà le respect de règles de procédure, notamment le principe du débat contradictoire, quelles garanties réelles, sur le fond, présente la justice de mieux comprendre les enjeux collectifs, voire d'être plus progressiste que les politiques publiques librement débattues, et au nom de quelle légitimité ?

Si la justice doit jouer un rôle essentiel dans la vie démocratique – en protégeant les libertés, en luttant contre la corruption et en défendant les droits des plus démunis –, elle ne peut se substituer aux responsables politiques pour ce qui leur revient sous le contrôle de leurs mandants. Nos sociétés ont besoin de plus de justice, mais non à la place de la démocratie.

(1) Commission « justice et droits de l'homme », *La Mise en état des affaires pénales*, La Documentation française, Paris, 1991. Voir aussi, de Mireille Delmas-Marty, *Pour un droit commun*, Le Seuil, Paris, 1994.

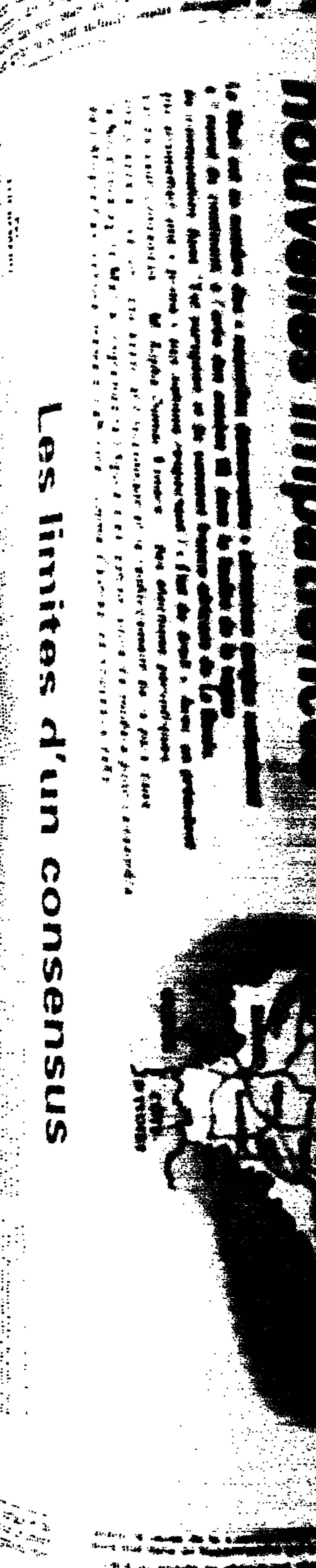
(2) Jean-Paul Jean : « La justice au service des intérêts économiques ou des citoyens ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 1988.

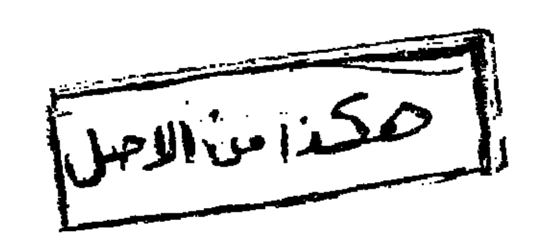
(3) Jean-Paul Jean : « La prison, machine à exclusion », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996.

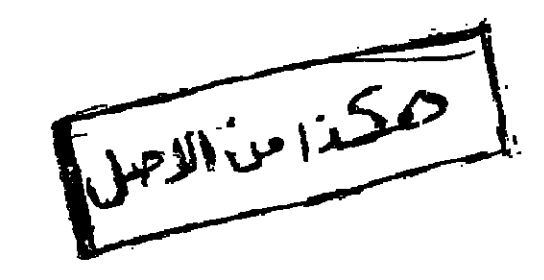
(4) Christian de Brie : « Les beaux jours de la corruption à la française », *Le Monde diplomatique*, avril 1997.

(5) Antoine Garapon et Denis Salas : *La République pénalisée*, Hachette, coll. « Questions de société », Paris, 1996.

* Magistrat. Cercle Condorcet de Paris.







IMMIGRATION ET CONSCIENCE CITOYENNE

L'honneur de désobéir

AMENDÉE dans son article premier, la loi Debré sur le contrôle des étrangers en France a finalement été adoptée en mars dernier. Une fois de plus, le Parlement a durci la législation, non pour empêcher l'immigration clandestine mais pour isoler les travailleurs étrangers établis en France, leur signifier qu'ils sont définitivement étrangers et donner un signal complice à l'opinion xénophobe. Face à ces dérives, le sursaut des intellectuels et de nombreux citoyens a pris le sens d'un combat moral qui renoue avec la tradition républicaine.

Par PHILIPPE VIDELIER *

Au lendemain de la guerre, l'écrivain italien Umberto Saba livra au public *« cinq anecdotes avec une morale »*. *« La couleur du temps*, disait-il, *n'est pas fournie seulement par les grands événements, ceux que l'on appelle historiques. Une personne futée la trouve, sans la chercher, dans les petits indices de la vie quotidienne* (1). » Regardant notre société, un observateur animé de cette intention n'aurait, un demi-siècle plus tard, que peu de raisons de se réjouir.

« Ma mère, veuve de soixante-sept ans qui habite le Constantinois, devait venir me voir. Je me suis rendue à la mairie avec mon bail, une pièce d'identité, une quittance d'EDF, mes fiches de paye et le timbre fiscal de l'OMI. On a enregistré ma demande en m'avertissant qu'une personne m'appellerait une semaine plus tard. En effet, une employée de l'Office des migrations m'a téléphoné et a demandé à visiter mon appartement. Elle a visité chaque pièce et a demandé que je lui montre où ma mère devait dormir. J'ai ressenti cela comme une très grande humiliation. » La jeune femme qui relate cette expérience est algérienne, maître de conférences en mathématiques à l'université de Lyon. Elle vit en France depuis plus de dix ans, et, professeur de l'enseignement supérieur, est évidemment titulaire de papiers en bonne et due forme. Elle a effectué les démarches pour permettre la visite de sa mère en décembre 1996. En mars, le visa n'était toujours pas accordé.

Des pratiques municipales de plus en plus exigeantes plongent les populations immigrées dans l'incertitude, et, s'agissant de besoins essentiels, tel le droit de voir sa famille, poussent à transgresser des règlements ubuesques. Ainsi, un syndicaliste de Vaulx-en-Velin, français, ne cache pas avoir demandé un certificat d'hébergement en lieu et place d'un collègue étranger, incapable de remplir les conditions requises pour recevoir un parent à l'occasion d'une fête familiale. Les certificats d'hébergement existent bel et bien, comme l'a souligné la majorité actuelle, depuis 1982. Mais, pour Mᵉ Marie-Noëlle Fréry, avocate engagée dans la défense des droits des étrangers, l'application, dans les premières années, ne se faisait pas de façon restrictive. Ce n'est qu'à la suite du vote des lois Pasqua, en 1993, que les communes, toutes tendances confondues, ont excédé leurs prérogatives et se sont crues détentrices de la politique de l'immigration, posant des conditions supplémentaires non prévues par la loi.

Hors de tout cadre légal

UNE organisation humanitaire, la Cimade, a entrepris d'analyser, par une enquête minutieuse portant sur près d'un millier de communes (2), les pratiques de délivrance des fameux « certificats d'hébergement », dont le principe incorporé à la loi nouvelle du ministre de l'intérieur, M. Jean-Louis Debré, a provoqué en février dernier l'insurrection des consciences. L'enquête effectuée auprès des services municipaux a permis de mettre en évidence que plus de la moitié des administrations sondées prennent, sans trop de scrupules, des libertés avec la loi et, partant, avec les libertés.

Pour recevoir un étranger chez soi, à Balgau, commune alsacienne, le demandeur doit être français. A Colmar, on n'accepte que les ascendants et descendants directs. Dans le premier arrondissement de Lyon, le requérant est soumis à une visite domiciliaire par les services de la mairie. A Vienne, il faut s'adresser au commissariat de police. A Arles et à Dieppe, une lettre motivant le voyage est nécessaire. A Tarascon, on refuse les Algériens. A Arpajon, les Turcs. A L'Isle-sur-la-Sorgue, on réclame un document spécial aux Tunisiens. A Vias, dans l'Hérault, on ne veut plus des Marocains. A Aigues-Mortes, le maire ne signe plus du tout de certificats d'hébergement. Au Plessis-Robinson, il les refuse *« par principe »* : *« D'une façon générale, je refuse de délivrer ce genre de document, sans faire d'exception, afin de ne pas favoriser certaines personnes. »*

Rillieux, banlieue lyonnaise aux longues barres d'immeubles, pourrait sans doute postuler au livre des records : celui des pièces à fournir pour l'accueil d'un étranger. L'imprimé requiert de la part de l'« hébergeant » : le livret de famille, les cartes de Sécurité sociale de l'époux et de l'épouse, les cartes d'identité ou cartes de séjour de l'époux et de l'épouse, les trois derniers bulletins de salaire des deux conjoints et toutes pièces justificatives des ressources, la dernière quittance de loyer ou l'acte de propriété, une notification de la Cafal, un relevé de virement des allocations familiales, une fiche d'état civil pour les célibataires, l'indication de la surface et du type de logement, et, bien sûr, un timbre fiscal de l'Office des migrations internationales de 100 francs.

Pour l'« hébergé », la liste comprend : quittance de loyer ou acte de propriété, carte d'identité (recto-verso), justificatif de prise en charge médicale, justificatif de ressources (chèques de voyages ou carte de crédit) y compris pour les retraités, billet de retour. *« Tous les documents*, est-il spécifié, *doivent être en langue française »* ! Enfin, le dossier complet doit être déposé auprès de la police municipale.

A Schiltigheim, banlieue de Strasbourg, les demandeurs se voient préciser par écrit que, *« passé le délai d'expiration du visa accordé à votre visiteur, celui-ci sera en situation irrégulière en France et s'exposera à une mesure de reconduite à la frontière »*. Pour plus de sûreté, la mairie réclame l'envoi d'un imprimé au départ de l'invité. *« En cas de non-renvoi de ce talon, la délivrance d'un certificat ultérieur serait laissée à notre appréciation et, par ailleurs, nous obligerait à mettre en œuvre une procédure de contrôle. »* Ainsi, les municipalités, alignant leur conduite, hors de tout cadre légal, sur la xénophobie ambiante (3), se comportent en police de l'immigration.

M. Jean-Paul Nunez, responsable de l'enquête de la Cimade, constate amèrement que 60 % des villes ne respectent pas la loi en matière de certificats d'hébergement. *« C'est pour cela que j'en appelle à la mobilisation »*, a-t-il conclu, en présentant ses résultats au mois de janvier 1997, sans grand espoir d'être entendu (4). Les associations avaient vainement tenté, pendant des mois, d'alerter une opinion bien passive sur le projet de loi Debré. Il a fallu un fait divers à Lille, mis en exergue par les médias, et un événement politique traumatisant à Vitrolles pour qu'une initiative, partie du monde de la culture, fasse naître une vague d'indignation qui n'a pas été sans rappeler, par sa spontanéité et ses thèmes, le mouvement social de décembre 1995 (5).

La condamnation pénale par le tribunal de Lille, le 4 février 1997, d'une femme « coupable » d'avoir reçu chez elle un étranger en situation irrégulière, et la victoire de l'extrême droite aux élections municipales du 9 février à Vitrolles, ont, par leur conjonction, dessiné le portrait virtuel d'une France étrangère à elle-même, dont ne veulent pas ceux qui, par leurs œuvres, travaillent au rayonnement du pays. C'est pourquoi le 11 février était publié l'appel retentissant *« à désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines »* lancé par cinquante-neuf réalisateurs de cinéma. Ce geste a provoqué une insurrection des consciences.

L'appel des cinéastes résonne comme un lointain écho à l'oracle de Concord, dans le Massachusetts, un siècle et demi en arrière. *« Je crois que nous devrions être hommes d'abord et sujets ensuite. Il n'est pas souhaitable de cultiver le même respect pour la loi et pour le bien* (6) », proclamait Henry David Thoreau dans son célèbre essai *La Désobéissance civile de 1849*, lorsqu'il s'agissait de démanteler l'*« institution particulière »* qui faisait la fierté des gentlemen du Sud et dont s'accommodaient volontiers les marchands du Nord : l'esclavage. Estimant que l'être civilisé se définit d'abord par sa conscience, Thoreau prônait le refus individuel exemplaire et l'objection éthique, transformés en actes pour être partagés.

Henry Miller, l'auteur de *Tropique du Cancer*, énonçait le secret très simple de l'influence toujours vivante du poète : *« C'était un homme de principes dont la pensée et le comportement étaient toujours en accord. Il se sentait responsable de ses actes comme de ses paroles. Le mot « compromis » n'existait pas dans son vocabulaire* (7) ». L'esprit de Thoreau guidait aussi l'écrivain Upton Sinclair lorsque ce dernier apporta son appui aux grèves californiennes pendant la crise de 1929, et le pasteur Martin Luther King au moment difficile de la lutte contre la discrimination dans l'Etat d'Alabama, à Montgomery, dans les années 60. Le Prix Nobel expliquait avoir découvert dans *La Désobéissance civile* la *« notion du refus de coopérer avec le mal organisé »*.



MÉTIS/« RIVES », ED. MARVAL

DOLORÈS MARAT. – « L'Homme au matelas » (1986)

C'est cette idée de nécessaire désobéissance à l'injustice qui a donné à l'appel des intellectuels sa vigueur. Les forces politiques furent prises de court. Le premier secrétaire socialiste a donné le spectacle de son dédoublement, *« en tant que citoyen »* et *« en tant qu'homme politique »*, tandis que dans les journaux, les listes de la protestation s'allongeaient, égrenant les noms de ceux qui refusent la dérive xénophobe.

Sous le titre « Février 1997 : la guerre culturelle », l'organe officiel de l'extrême droite, *National Hebdo*, a expliqué, avec son emphase habituelle, que c'était là ce qui était arrivé de pire depuis 1968 : *« Il nous faut noter soigneusement, mes chers camarades nationaux et nationalistes, les noms de ces gens-là. (...) Car un jour apparaîtra dans le droit français un chef d'accusation, le plus grave de tous : crime contre la nation et le peuple français. Ce jour-là, on fera les comptes* (8). »

Un sentiment d'urgence

LA culture de la haine incite à la haine de la culture. Dans sa presse, dans ses feuilles, dans l'entre-soi plus encore que vers l'extérieur, l'extrême droite remâche journellement ses arguments. Sur les ondes de France-Inter, dans son émission « Là-bas si j'y suis », le journaliste Daniel Mermet a eu l'idée de diffuser, en version originale et intégrale, l'enregistrement de l'entretien que Mme Mégret, élue maire de Vitrolles, a accordé au quotidien allemand *Berliner Zeitung* : *« Moi je dis, dans la vie, il ne faut pas chercher compliqué. On a affaire à des gens qui cherchent tout le temps compliqué, et les problèmes, justement, pour y répondre, il faut des solutions simples.* (...) *Les immigrés, c'est complètement dément les proportions que ça prend, ils font je ne sais pas combien de gamins, qu'ils mettent dans la rue. Ils font des gamins pour toucher des allocations. Ils ne les élèvent même pas.* (...) *Tous les gens qui ont voté pour nous, c'était justement pour qu'on leur fasse peur, parce qu'ils en avaient marre de vivre avec la peur de ces gens là.* (...) *S'il n'y avait pas de différence entre les races, pourquoi on nous traiterait de racistes ? Il y a des différences dans les gènes, et ce que disait M. Le Pen : les Noirs sont plus doués pour le sport et la danse que les Blancs, vous voyez.* (...) *Un vrai Français, c'est, euh... un vrai Français, c'est quelqu'un qui est français pas par le droit du sol, mais par le droit du sang, voilà* (9). » L'élection de Vitrolles a créé un sentiment d'urgence. Le cocktail Vitrolles-loi Debré a provoqué un choc qui explique le succès de la manifestation de Strasbourg, le 29 mars contre le parti de M. Le Pen réuni en congrès. Mobilisée par des collectifs d'associations, une foule immense a dit « assez » et s'est mise en marche, isolant l'extrême droite dans son bunker. Comme pour prolonger cet élan, aux premiers jours d'avril, plus de sept cents citoyens déposaient plainte contre Mme Mégret pour diffamation raciale, à la suite des propos tenus dans le *Berliner Zeitung*.

« La réaction a été saine, commente Mᵉ Marie-Noëlle Fréry, *mais malheureusement il aurait fallu aller plus loin. Le véritable enjeu de la loi Debré, ce n'était pas le certificat d'hébergement, mais la remise en cause de la carte de séjour de dix ans, créée en 1984 par M. Fabius, renouvelée automatiquement. La loi Debré touche à la population étrangère installée ici durablement. Dans l'exposé des motifs, il est fait état de la lutte contre l'immigration clandestine, mais aucun article de la loi n'est véritablement lié à cette question, sauf si l'on veut considérer l'article 1 sur les certificats d'hébergement qui la touche fort peu. Le reste ne concerne que la délivrance des titres de séjour. La loi constitue en fait, un message très clair pour l'immigration : ici, en France, on ne vous veut plus. »*

Même amendée en son article premier, la loi Debré durcit donc encore un appareil législatif déjà considérable, sans répondre à aucun des problèmes qu'elle prétend résoudre. Paradoxalement, la nouvelle loi rend plus difficile l'intégration, pourtant réclamée, des populations immigrées. En restreignant l'accès à la carte de résident de dix ans, en précarisant la situation des immigrés régulièrement installés, en les montrant du doigt sans cesse, on se prive du moyen de leur offrir une vie stable et paisible. Mais cela apparaît surtout comme un gage donné à cet électorat lepéniste que depuis des années on ne cesse de courtiser.

* Historien, CNRS Lyon.

(1) Umberto Saba, *Femmes de Trieste*, Paris, José Corti, 1997, p. 7.

(2) *Certificats d'hébergement : analyse des pratiques de délivrance dans un millier de communes*, rapport Cimade, Montpellier, 1997.

(3) *Cf.* Ignacio Ramonet, « Xénophobies », *Le Monde diplomatique*, mars 1997.

(4) *Causes communes*, journal de la Cimade, 20 janvier 1997.

(5) *Cf. Le Monde diplomatique*, janvier 1996.

(6) Henry David Thoreau, *La Désobéissance civile*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1977, p. 57.

(7) Henry Miller, « Henry David Thoreau », *Europe*, juillet-août 1967, p. 170.

(8) *National Hebdo*, 27 février 1997.

(9) Interview réalisée en français par le correspondant du *Berliner Zeitung* et diffusée par France-Inter.

Coïncidences

LE 31 mars 1997, sur France-Inter, le hasard du calendrier avait bien fait les choses : la dénonciation des aspects protectionnistes du programme économique que le Front national venait de présenter à Strasbourg (1) précédait la présentation idyllique des conséquences de l'ouverture des lignes aériennes françaises à la concurrence internationale. De là à penser que les salariés d'Air Inter en grève – et plus généralement les critiques de la mondialisation économique – étaient « objectivement » proches de l'extrême droite...

L'avantage des émissions économiques de France-Inter, c'est que l'orthodoxie néolibérale y est resplendissante. Trois journalistes sur trois (Michel Garibal, Jean-Marc Sylvestre et Jean-Pierre Gaillard) y défendent le point de vue de ce 1 % de Français à qui le capitalisme réellement existant inspire de l'*« enthousiasme »* (2). Et, au réveil, l'enthousiasme, c'est plutôt tonique. Le 31 mars donc, l'antienne était au rappel des bienfaits que la concurrence internationale procurerait aux *« consommateurs »*. Un discours bien rodé : ne l'avait-on pas déjà tenu à propos des télécommunications (3), des transports routiers, de l'électronique, etc. !

PUISQUE, sur France-Inter, MM. Sylvestre, Garibal et Gaillard répondent parfois aux questions que les auditeurs leur posent, il faudrait qu'un jour ils nous expliquent qui est ce fameux *« consommateur »*. Et comment il va pouvoir continuer à consommer. Si, par exemple, son salaire d'Air Inter baisse à cause de la *« concurrence »*. Si son emploi chez Renault ou France Télécom disparaît à cause de la *« concurrence »*. Si son statut de docker, d'ouvrier du Livre ou de fonctionnaire est remis en cause, à cause de la *« concurrence »*. Si son petit commerce ferme parce que ceux des *« consommateurs »* qui ont perdu leur emploi (à Air Inter, chez Renault, à France Télécom) et une partie de leur revenu (à cause de la *« concurrence »*) ne peuvent plus s'approvisionner ailleurs que dans un hypermarché qui a ruiné la *« concurrence »*.

Dans un monde où chacun est, chaque jour, mis en concurrence avec tous les autres, le jour où les journalistes se poseront ces questions-là, ils feront peut-être reculer le Front national.

S. H.

(1) Le fait que M. Jean-Marie Le Pen se réclame d'abord du « libéralisme » et a dénoncé « *un nombre de fonctionnaires considérable et des prélèvements obligatoires trop lourds* » (*Le Figaro*, 27 mars 1997) a, semble-t-il, moins retenu l'attention des journalistes de marché...

(2) Selon un sondage publié par *L'Evénement du jeudi* (13 mars 1997), ils sont en revanche 41 % à éprouver de la « peur » et 31 % de la « révolte ».

(3) Même si le *Wall Street Journal Europe* du 30 mars 1997 nous apprend que l'« *augmentation des factures de téléphone sera le résultat prévisible de la dérèglementation* »...

SOUS L'AUTORITARISME DE M. MECIAR

La Slovaquie, « mauvais élève » de l'Occident

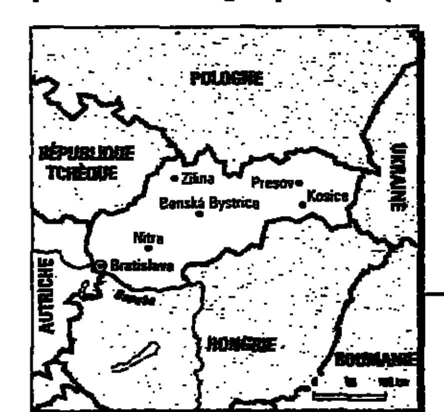
EN Europe centrale et orientale, les 23 et 24 mai, les Slovaques seront les premiers à décider, par référendum, de l'adhésion de leur pays à l'OTAN. *Etrange paradoxe, car les Etats-Unis semblent de toute façon exclure cette hypothèse.* Pour l'Occident, Bratislava reste, économiquement comme politiquement, le « mauvais élève » de la région. Si le premier ministre, M. Vladimir Meciar, organise néanmoins ce scrutin, c'est à des fins de politique intérieure. Cela en dit long sur la confusion régnant dans ce petit pays, qui ne mérite cependant pas l'image négative qu'on donne souvent de lui.

Par notre envoyé spécial KAREL BARTAK *

Quatre ans après l'éclatement de la Tchécoslovaquie, la belle Slovaquie montagneuse est un pays frustré. Malgré ses bons résultats économiques, à vrai dire inattendus, son image en Occident s'est dégradée au point de compromettre son adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), voire sa candidature à l'Union européenne (UE). A part la Belgique, qui lui sait gré de sa collaboration militaire en Slavonie orientale (1), le pays ne peut compter sur *aucun parrain* en Occident. *Alimenté* par le comportement peu orthodoxe de M. Vladimir Meciar, cet ostracisme, loin de se retourner contre le premier ministre, transforme la *société* en « forteresse assiégée » et y exacerbe ainsi le nationalisme, sur fond d'orgueil froissé. Bref, l'Europe n'est pas vierge de toute responsabilité dans une situation qu'elle dénonce volontiers.

Bonn, Paris ou Londres mesurent-ils le terrible manque d'expérience politique d'un peuple qui n'exerce sa souveraineté que depuis quatre ans (2), qui n'avait voici soixante-dix ans quasiment pas d'élite instruite et dont les cadres formés sous le communisme restèrent souvent à Prague ? Le complexe d'infériorité envers les Allemands, les Hongrois et les Tchèques va de pair avec un amour-propre à fleur de peau. *« La classe politique baigne dans ce sentiment d'infériorité. Si le pays devait être refusé par l'OTAN, puis par l'UE, ce serait une catastrophe non seulement pour la Slovaquie, mais aussi pour ses voisins »*, estime un diplomate d'un pays limitrophe en poste à Bratislava.

Après la division de la Tchécoslovaquie en 1993, voulue par le Tchèque Vaclav Klaus et le Slovaque Vladimir Meciar, premiers ministres toujours en place, Bratislava n'a pas rompu avec le passé aussi catégoriquement que Prague (3). Au cours de l'ancien régime, les Slovaques avaient rattrapé le niveau de vie des Tchèques, tout en obtenant une certaine autonomie et une forte présence dans les organes fédéraux. Ici, la « révolution de velours » n'a donc pas fait recette. Il n'y a même pas eu de véritable épuration : la jeune République accueillait au contraire à bras ouverts quiconque savait faire *fonctionner la machine étatique* (4).



De l'invasion magyare à l'indépendance

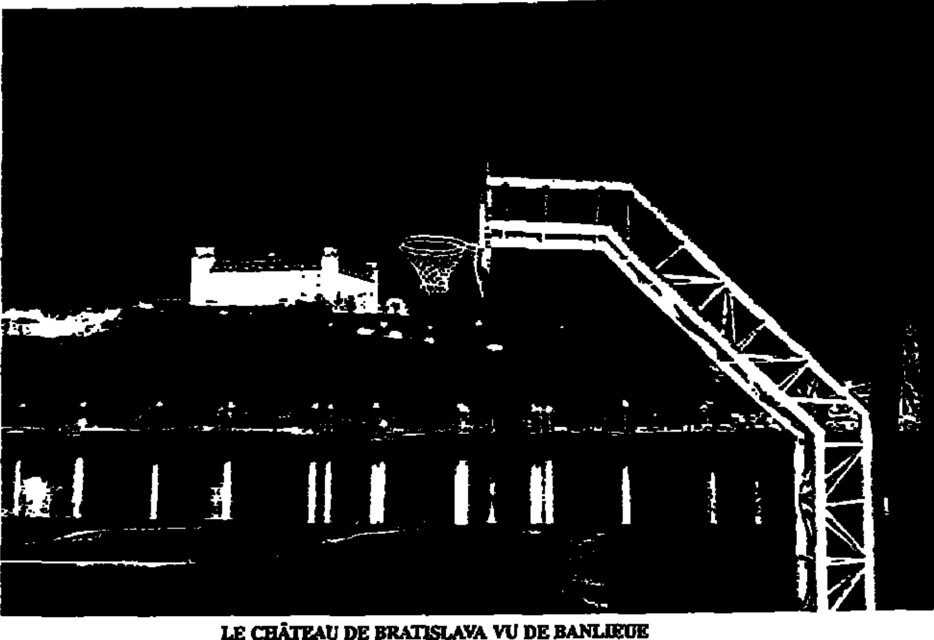
906 : Invasion magyare. La domination hongroise se poursuivra, y compris dans le cadre de l'empire des Habsbourg, jusqu'à la première guerre mondiale.
14 novembre 1918 : Création de la Tchécoslovaquie.
1939-1945 : Etat clérico-fasciste de Mgr Tiso.
31 décembre 1992 : Dissolution de la Fédération tchécoslovaque. La République tchèque et la République slovaque sont désormais indépendantes.
2 octobre 1994 : M. Vladimir Meciar, premier ministre depuis les élections de juin 1992, remporte à nouveau les élections législatives.
10 juin 1996 : La Slovaquie signe un accord d'association avec l'Union européenne.

M. Vladimir Meciar surgit à point nommé, en 1992, pour incarner cette drôle de transition. Juriste inconnu mais orateur de talent, ce parvenu sait rallier la classe politique et bâtir un pouvoir fondé, non sur une vision, mais sur des intérêts. L'ancien boxeur affectionne les conflits personnalisés, tel celui qui l'oppose au président Michal Kovac (5). Chassé par deux fois de son piédestal, il y reviendra par la grande porte, cette double réélection prouvant, aux yeux d'aucuns à l'étranger, l'« immaturité » de ses compatriotes. Le meciarisme, c'est cette capacité à bénéficier du soutien constant d'à peu près un tiers de la population pour user et abuser du pouvoir. Le premier ministre parvient toujours à convaincre son public qu'il dit vrai, alors que ses détracteurs dénoncent, depuis des années, mensonges à répétition et promesses jamais tenues. Pour survivre aux élections de 1994, il lui a néanmoins fallu, faute de partenaires « modérés », proposer l'alliance aux extrémistes des deux bords, le Parti national slovaque (SNS) et l'Union des *travailleurs slovaques (ZSR)*...

Pour M. Eduard Kukan, ancien ministre des affaires étrangères, aujourd'hui à la tête de l'Union démocratique (droite), M. Meciar est *« un phénomène politique exceptionnel. Le temps travaille lentement contre lui, mais il reste un démagogue très habile, captant avec finesse l'ambiance de la foule et réagissant adéquatement. On peut rire de ses bêtises, mais il faut reconnaître que, sur le terrain, il reste imbattable. »* Son secret ? Le journaliste Marian Lesko, auteur d'un livre sur le premier ministre, croit l'avoir découvert : *« Certains hommes politiques ne savent pas mentir, d'autres ne sont pas capables de parler vrai. Meciar, lui, ne voit pas la différence entre mensonge et vérité. »*

Au fil des années, le premier ministre a épuré son Mouvement pour la Slovaquie démocratique (HZDS). Hier alliés intimes, ses trois ministres des affaires étrangères – MM. Milan Knazko, Josef Moravcik et Eduard Kukan – dirigent l'opposition dite démocratique. *« Il suffit d'être rejeté par Meciar pour devenir démocrate »*, observe ironiquement Mme Magda Vasaryova, présidente de la Société slovaque pour la politique étrangère. Centrée sur les amitiés et les animosités du « chef », la vie politique ne s'est guère structurée. *« A la différence des pays voisins, nos structures les plus puissantes sont des rassemblements de hasard, sans vrai profil politique,* poursuit Mme Vasaryova. *La plupart de nos personnalités ne correspondent pas aux normes européennes. Dans une génération, peut-être... »*

Le récit des « méfaits » de M. Meciar le confirme : la forme dérange plus que le fond. L'opposition s'en prend aux coups de force du premier ministre ou à l'opacité d'une privatisation dont elle est exclue, mais ses dirigeants reconnaissent que le gouvernement respecte grosso modo le pluralisme. D'où l'accueil mitigé des mises en garde européennes : ceux-là mêmes qui s'en servent dans leur campagne anti-Meciar sont gênés par les amalgames. *« Quand on présente le "pays de Meciar" comme un bloc autocratique, on oublie la bataille publique qui se déroule ici, avec pour enjeu l'Etat de droit : l'opposition a toutes les chances de remporter les élections de 1998. Meciar n'est qu'une face de la Slovaquie »*, argumente M. Vladimir Palko, vice-président du Mouvement chrétien démocrate (KDH, droite conservatrice). Le président Kovac ne dit pas autre chose lorsqu'il plaide devant le conseil de l'OTAN, en octobre dernier : *« Nous connaissons les problèmes qui font douter de notre direction. Nous les considérons comme un phénomène temporaire. Une invitation lancée à la Slovaquie pour négocier dans le cadre du premier groupe (...) contribuerait à la création d'un climat politique propice au renforcement de la démocratie. »*



MICHEL SEMENIAKO-MÉTIS

LE CHÂTEAU DE BRATISLAVA VU DE BANLIEUE
Ici, on croit encore au rôle économique de l'Etat

Le chef de l'Etat a-t-il été écouté dans les chancelleries occidentales ? Un rejet de la Slovaquie par l'Alliance atlantique serait de nature à renforcer, dans la majorité comme dans l'opposition, un état d'esprit anti-européen, nostalgique, voire paranoïaque : le premier ministre attribue par avance ce nouvel affront à l'*« entente globale entre la Russie et les Etats-Unis »*, ce qui lui a valu, outre un démenti formel de Washington, d'être à nouveau traité de « menteur » par la presse d'opposition (6). Pourquoi, dès lors, ne pas imaginer que le référendum des 23 et 24 mai soit précisément organisé pour permettre aux Slovaques de refuser l'adhésion à l'OTAN ? D'autant que la question principale s'accompagne de deux autres, « auxiliaires », dont la formulation suggère une réponse négative : faut-il accepter – éventualité exclue par l'OTAN pour les nouveaux membres – le déploiement d'armes nucléaires et de bases militaires en Slovaquie ? Les observateurs à Bratislava s'attendent à ce que M. Meciar appelle *finalement ses compatriotes* à *voter* « non », esquivant ainsi, une fois de plus, ses responsabilités.

Cette hypothèse réjouit les deux petits partis de la coalition qui, en dépit du programme gouvernemental, militent ouvertement contre l'adhésion à l'OTAN et – plus discrètement – à l'UE. *« Une organisation créée pour contrer le monde communiste n'a pas de raison d'être après la disparition de ce monde »*, explique M. Jan Slota, président du SNS, sur ce point d'accord avec les gauchistes du ZRS. Invité au récent congrès du Front national, M. Slota croit déceler derrière l'élargissement *« l'expansionnisme et le diktat des Etats-Unis »*. L'opinion, elle, reste perplexe devant un débat dont les véritables enjeux lui sont masqués. Selon les sondages, 27 % de Slovaques sont favorables à l'OTAN, 19 % contre et un tiers indécis – les proportions sont paradoxalement proches (28 %, 21 %, 25 %) en Tchéquie, où l'adhésion, souhaitée par l'Alliance, est prônée par les grandes forces politiques (7).

Comparée à Prague, Varsovie ou Budapest, Bratislava ne donne pas une impression de boom économique. En dehors du petit centre historique rénové, la capitale, plutôt laide, étale encore son héritage « socialiste » : HLM non rénovés, terrains vagues boueux, moteurs poussifs des vieux bus crachant des nuages de pollution. Peu de chantiers, sauf quelques banques et l'immense immeuble du Théâtre national commencé... du temps des communistes. En revanche, les magasins débordent de marchandises, la publicité s'affiche massivement et, dans les premiers embouteillages, on distingue nombre de voitures étrangères neuves, signe de l'enrichissement et... de la baisse des taxes sur l'importation en 1996. C'est d'ailleurs l'une des raisons de l'inquiétant déficit commercial.

A la différence de ses voisins, la Slovaquie a attiré très peu d'investissements étrangers : 808 millions de dollars depuis 1990 (8). Cela s'explique par la méfiance qu'inspire le pays. La Commission européenne intime régulièrement à Bratislava le « conseil » d'introduire des règles de concurrence, de faillite et de procuration de nature à rendre le marché plus attirant. Elle appelle également à plus de transparence dans les privatisations. A quoi les dirigeants slovaques rétorquent qu'ils entendent écarter les loups étrangers aux dents longues.

« Ils ne nous aiment pas, parce que nous avons refusé de tout vendre. Mais les Hongrois, qui ont tout bradé, vivent-ils mieux pour autant ? », demande Mme Jana Cerna, conseillère du premier ministre. Secrétaire d'Etat, son collègue Peter Stanek prône une *« troisième voie »*, refusant d'*« importer aveuglément le modèle libéral, qui crée des millions de chômeurs »* et de *« suivre les conseils du FMI, dont le taux de réussite dans le monde est minimal »*. Ces deux artisans de la politique extérieure jugent « superficiel » le critère de pourcentage de capital étranger. Les Occidentaux, estiment-ils, se précipitent pour profiter des occasions juteuses, et les autorités slovaques font donc preuve de clairvoyance en ne cédant pas au chant des sirènes. C'est dans l'intérêt national qu'elles refusent de leur vendre les entreprises « stratégiques ».

Mais la « privatisation à la slovaque » a été rondement menée : en 1996, le secteur privé représentait déjà 76,8 % du produit intérieur brut. Cela dit, toute la presse fustige la distribution des entreprises aux amis du pouvoir, et à des prix excessivement bas. Dernier exemple en date : Nafta Gbely, une entreprise pétrochimique florissante bradée à une société fantoche derrière laquelle se cacheraient des proches du régime. A la grande fureur des opposants : *« Comme ils ont refusé de participer au gouvernement avec le HZDS, ils sont exclus de la distribution des richesses »*, commente un haut fonctionnaire, sous couvert d'anonymat. M. Stefan Gavornik, président du Fonds national de la propriété, a confié qu'il n'écrirait jamais de livre sur la privatisation : il serait *« mort avant la fin du premier chapitre »* (9). Chat échaudé craint l'eau froide : par crainte de nouvelles magouilles, l'opposition a pour l'instant bloqué, avec l'aide du ZRS, la privatisation des grandes banques du pays d'ici à 2003, pourtant exigée par l'OCDE dont la Slovaquie compte devenir membre cet été.

Les experts n'ont pas toujours raison. Pour cette économie fondée sur l'industrie lourde et très *dépendante de l'*ex-Comecon, ils prévoyaient le pire. Après une courte récession, la croissance économique a repris à un rythme supérieur à celui des pays voisins : 5 % en 1994, 7,6 % en 1995 et 6,9 % l'année dernière (10). Avec environ 5 % en 1997, la Slovaquie serait le premier pays de la région à retrouver le niveau d'avant 1989. L'inflation est retombée de 25 % en 1993 à 5,4 % l'an dernier, mais les salaires restent – malgré une hausse de 7,2 % en 1996 – les plus bas de la région. Selon Mme Brigitte Schmögnerova, ex-ministre de l'économie, membre du Parti de la gauche démocratique (SDL), 80 % à 90 % de la population vivent moins bien qu'il y a dix ans. Les coupes claires dans les budgets sociaux les touchent d'autant plus que, dans certaines régions, une personne active sur cinq est au chômage.

A ce rythme, conclut Mme Schmögnerova, *« le social-populisme du gouvernement perdra bientôt son attrait. Et l'on peut s'attendre à de premiers remous sociaux »*.

Une économie vulnérable

EBRANLÉE par la réduction de 90 % de la production d'armements, l'économie reste très dépendante de l'exportation de semi-produits à faible valeur ajoutée (acier, métaux, produits chimiques, papier, cellulose, bois). Ce qui la rend excessivement vulnérable aux changements de conjoncture en Occident comme aux prix pratiqués par les fournisseurs, en premier lieu russes, de matières premières. Ce commerce avec la Russie explique, pour une large part, le déficit de la balance des paiements courants (*1,9 milliard de dollars en 1996*), creusé par la progression de la consommation de produits importés. Les faibles réserves de la banque centrale ne pour*ront pas faire face longtemps, et la dette* extérieure s'alourdira.

Les solutions expérimentées par le gouvernement divergent d'avec les *souhaits de Bruxelles*. Fin mars, le commissaire Leon Brittan condamnait un éventuel accord de libre-échange avec la Russie, pourtant écarté par le ministre Pavol Hamzik. Selon certains, la Mafia russe s'infiltrerait dans l'économie, et inciterait les hommes politiques à reprendre les arguments de Moscou contre l'élargissement de l'OTAN. *« Mais le monde entier veut faire du commerce avec les Russes,* s'insurge Mme Jana Cerna. *Tout le monde s'installe là-bas, et nous, nous avons abandonné toutes nos anciennes positions. Nous sommes largement devancés par les Polonais ou les Tchèques. Ce qui n'empêche pas qu'on nous montre du doigt... »* Autre pomme de discorde : la préparation de mesures protectionnistes contre l'importation excessive de produits subventionnés par l'UE. *« Nous ne demandons qu'un traitement équitable, et notamment la suppression des clauses qui étouffent nos exportations vers le marché ouest-européen. Sinon,* assure Mme Cerna, *nous devrons réintroduire la surtaxe sur les importations, que nous venons d'annuler sous pression de la Commission. »*

Peu diplomates, les dirigeants opposent les réalités de leur pays aux dogmes bruxellois. Ils refusent de privilégier les petites et moyennes entreprises au détriment des grands complexes – *« plutôt que d'être dominés par les compagnies transnationales, nous préférons créer nos propres géants, partenaires et non proies des Occidentaux »*, assure le secrétaire d'Etat Stanek. De même, à Bratislava, on croit encore au rôle économique de l'Etat, on refuse de libéraliser certains prix (énergies, loyers), on préfère un programme ambitieux d'infrastructures (autoroutes, gazoducs) aux prétendues aides à la création d'entreprises. Cette attitude heurte évidemment l'état d'esprit libéral qui prévaut dans l'Union européenne.

La Slovaquie se fraye un chemin d'autant plus original qu'elle doit, parallèlement à la transition, constituer un Etat. Ses problèmes fondamentaux ne diffèrent guère de ceux de ses voisins. Ses réponses et les méthodes de ses dirigeants sont parfois illogiques, voire absurdes – et tout excès à Bratislava bénéficie immédiatement d'une publicité dont ne souffrent pas les autres candidats à l'OTAN et l'UE. Est-ce l'autoritarime de M. Meciar ou son indiscipline qui irrite les dirigeants occidentaux ? Son départ soulèverait visiblement chez eux autant d'enthousiasme que celui de M. Ion Iliescu en Roumanie. De là à placer la Slovaquie derrière la Roumanie et à la comparer avec l'Albanie, il y a un pas que des Occidentaux n'ont pas hésité à franchir (11). Et qui justifie, chez les intéressés, l'idée que l'Union européenne et l'Alliance atlantique ont décidément, à l'Est, leur « bons » et leurs « mauvais » élèves...

(1) Aux côtés de troupes de trente autres pays, plus de 2 000 Slovaques participent en Slavonie orientale (Croatie) à la force de l'ONU (Untas), dans le cadre de la mission qui prendra fin le 15 juillet 1997.

(2) L'Etat fascisant constitué pendant la guerre était évidemment fantoche.

(3) Lire Karel Bartak, « La destruction de la Tchécoslovaquie », *Le Monde diplomatique*, janvier 1993.

(4) Lire Karel Bartak, « La Slovaquie se tourne vers l'Est », *Le Monde diplomatique*, avril 1994.

(5) On a même vu les services secrets slovaques, apparemment *sur ordre de M. Meciar*, enlever le fils du président et le transporter en Autriche afin qu'il tombe sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré en Allemagne. L'instruction de l'affaire a été subitement stoppée.

(6) *Sme*, Bratislava, 24 mars 1997.

(7) Central and Eastern Eurobarometer, Commission européenne, Bruxelles, mars 1997.

(8) Business Central Europe, 1996-1997 Annual, *The Financial Times*, Londres.

(9) *Les Echos*, 14 et 15 mars 1997.

(10) Bureau des statistiques, 12 mars 1997.

(11) Le rapport de l'administration américaine au Congrès sur l'élargissement de l'OTAN (mars 1997) cite, côte à côte, la Slovaquie et l'Albanie comme *« pays à problèmes en matière de droits de l'homme »*.

* Journaliste (Bruxelles).

L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE

qui signent

Trésor de guerre électoral

norité

SANCTIONS CONTRE L'IRAN, EMBARGO CONTRE L'IRAK

Intransigeance américaine dans le Golfe

MALGRÉ la crise provoquée par la mise en cause des dirigeants iraniens dans l'attentat commis à Berlin en 1992 contre des dirigeants kurdes et le rappel de leurs ambassadeurs, les Etats européens ne semblent pas prêts à rompre tout contact avec Téhéran. Il est vrai que le bilan de la stratégie de « double endiguement » américaine contre l'Irak et l'Iran n'est pas très probant et qu'il est soumis, aux Etats-Unis mêmes, à de violentes critiques, notamment des milieux d'affaires, mais aussi d'importants responsables politiques, tels MM. Zbigniew Brzezinski et Brent Scowcroft, deux anciens chefs du Conseil national de sécurité. Ceux-ci, dans un récent article de « Foreign Affairs », ont dénoncé l'impasse dans laquelle s'était fourvoyée la politique de Washington dans le Golfe.

Par PAUL-MARIE DE LA GORCE *

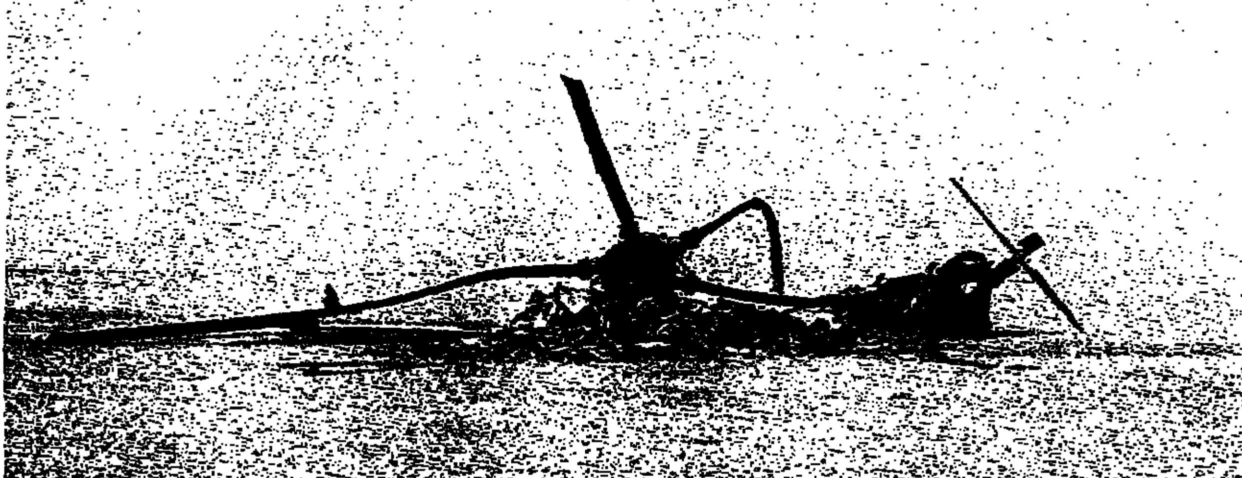
Plusieurs décennies de tradition diplomatique ont été remises en cause quand la politique américaine envers l'Irak et l'Iran a été placée sous le signe unique du « double endiguement » (*dual containment*). Depuis très longtemps, en effet, il était admis, à Washington, que la puissance iranienne devait empêcher l'émergence d'un Etat arabe riverain du Golfe et capable d'établir son hégémonie sur la région : c'est le jeu qui fut joué au temps du chah. De même l'Irak ferait barrage aux éventuelles entreprises pertubatrices de l'Iran. Le président Saddam Hussein assuma ce rôle quand il déclencha la première guerre du Golfe (1980-1989), au temps où les Etats-Unis et l'Europe s'alarmaient d'un risque de contagion de la révolution iranienne. Ce jeu de bascule a pris fin au lendemain de la seconde guerre du Golfe (1990-1991) : le président George Bush prescrivit alors que le blocus imposé à l'Irak ne soit aucunement compensé par un rapprochement avec l'Iran et ce choix fut maintenu par l'administration Clinton.

Un changement aussi profond d'une tradition diplomatique aussi bien ancrée résultait évidemment des exigences nouvelles de la politique américaine. Celle-ci continuait de voir une menace potentielle dans l'enracinement de la révolution islamique en Iran, et dans son expansion au dehors, avant tout par son soutien au Hezbollah libanais. Mais, pour les Etats-Unis, l'« endiguement » de l'Irak était une exigence égale. Il s'agissait, en effet, d'assurer la destruction complète des capacités militaires irakiennes et de priver Bagdad de tout moyen de reconstituer un pôle de puissance politique au cœur du Proche-Orient, avec pour conséquence un déséquilibre stratégique majeur dans la région. L'Irak étant hors jeu et la présence militaire américaine dans la péninsule Arabique renforcée, les Etats voisins d'Israël se trouveraient dans un état d'infériorité durable en face de la puissance israélienne.

Pour un aussi considérable résultat, naturellement voulu par les milieux pro-israéliens aux Etats-Unis, il valait évidemment la peine de maintenir aussi longtemps que possible un blocus rigoureux de l'Irak en même temps qu'une vigilance égale à l'égard de l'Iran : ce « double endiguement » serait donc, désormais, la politique américaine.

Le bilan en est controversé et son éventuelle révision est maintenant évoquée. Non pas à l'égard de l'Irak : même avec l'application de la résolution 986 du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'échange « *pétrole contre nourriture et médicaments* », longtemps repoussée et toujours entravée par Washington, ce pays continuera d'être radicalement affaibli et isolé, avec les affreuses conséquences humaines qui en résultent.

Mais il en va tout autrement pour l'Iran. L'échec de la politique américaine est ici avéré. Les strictes mesures d'embargo décrétées à Washington n'ont été reprises par aucun autre pays. Le Japon reste le principal importateur du pétrole iranien. La Chine considère depuis longtemps Téhéran comme son principal partenaire dans le Sud-Ouest asiatique. La Russie, malgré les pressions américaines, n'a pas renoncé à vendre des centrales nucléaires à l'Iran. Les pays de l'Union européenne ont voulu y conserver des marchés importants et, même après la crise provoquée par la mise en cause des dirigeants iraniens à propos de l'attentat commis en 1992 à Berlin et le rappel de leurs ambassadeurs, ils ne souhaitent pas changer de politique.



ABBAS-MAGNUM

Epave de l'hélicoptère américain dans le désert iranien après l'échec de la tentative de libération des otages américains de Téhéran en 1980

Les Etats-Unis n'ont donc pu obtenir l'appui de leurs partenaires habituels, même après que la loi d'Amato ait fait peser sur eux la menace de représailles commerciales, et le résultat est que, en pratique, leurs mesures d'embargo n'ont pas eu d'effet sinon de priver les industries américaines des marchés iraniens, réserve faite des échanges indirects maintenus discrètement. Au total, le « double endiguement » n'a pas fonctionné pour l'Iran comme pour l'Irak.

Cette politique va-t-elle donc être abandonnée ? La question a été clairement posée par un bon nombre de spécialistes américains, en plusieurs réunions semi-officielles qui se sont tenues ces derniers mois, et plusieurs ont ouvertement préconisé sa révision. Et ce n'est plus un secret, à Washington, que le sous-secrétaire d'Etat M. Robert Pelletreau le souhaitait aussi avant de quitter ses fonctions. Mais, plus récemment, il reconnaissait lui-même qu'un changement de politique sur un sujet considéré jusqu'ici comme d'importance cruciale serait une décision très difficile à prendre.

Le président Clinton devrait, en tout cas, prendre en compte les réactions de l'opinion publique qui, pour autant qu'elle s'exprime dans la presse écrite et audiovisuelle, a été, depuis longtemps, poussée à une hostilité radicale envers le régime iranien. Celui-ci, bien entendu, y a prêté le flanc, ne serait-ce que par l'odieuse condamnation prononcée contre l'écrivain Salman Rushdie et bien que le gouvernement iranien lui-même ait fait savoir qu'il n'avait pas l'intention d'en exécuter la sentence.

Avant même le jugement du tribunal de Berlin, il a été constamment désigné comme la source principale d'un grand nombre d'activités terroristes et l'on se souvient que le président Clinton s'efforça, sans succès, d'obtenir qu'il soit nommément mis en accusation lors de la conférence de Charm el-Cheikh, puis au « sommet » de Lyon (1). Le fanatisme religieux qui lui est attribué, comme aussi ses pratiques autoritaires et violentes dans la vie sociale lui donnent une détestable image auprès de l'opinion américaine. Celle-ci ne pourrait être retournée facilement, pas plus que le Congrès lui-même. De sorte qu'un changement de la politique des Etats-Unis envers l'Iran serait difficilement accepté à moins d'être discret, progressif et lié à des gestes positifs de la part du gouvernement iranien. Ce serait, de toute façon, un virage difficile à prendre.

De plus, la politique américaine, jusqu'à présent, traite l'Iran en adversaire dans l'ensemble du Sud-Ouest asiatique. Tout porte à croire qu'elle recherche avant tout, même sans le proclamer trop ouvertement, un recul durable et si possible définitif de l'influence russe en Asie centrale. Mais elle y soutient très clairement la Turquie à l'encontre de toute influence venant de Téhéran : c'est apparemment un engagement de longue durée, poursuivi par-delà les difficultés nées des orientations prises par le premier ministre Necmettir Erbakan, avec pour but d'empêcher la contagion de la révolution iranienne dans cette partie du monde.

La même préoccupation vaut pour la politique menée par les Etats-Unis envers les autres pays voisins de l'Iran. Le plus significatif à cet égard a été le soutien accordé par Washington aux talibans d'Afghanistan, à partir du Pakistan, et en vue d'un rapprochement calculé avec le Turkménistan (2). On sait qu'il s'agit, dans cette affaire, d'orienter vers le Pakistan, à travers le territoire afghan contrôlé par les talibans, l'écoulement des vastes gisements turkmènes de gaz et, à un moindre degré, de pétrole, et de faire échec au projet d'un gazoduc qui, au contraire, aboutirait à l'océan Indien à travers le territoire iranien.

L'enjeu est, ici, considérable, à la fois économique, stratégique et politique. Les Etats-Unis s'y sont déjà beaucoup investis, par leurs démarches diplomatiques, l'action de leurs services, une aide militaire discrète, mais directe, et la présence sur place de sociétés américaines : ni les rapports difficiles qu'ils entretiennent avec les talibans ni un éventuel rapprochement avec Téhéran, dû à l'échec du « double endiguement », ne les en détourneraient.

A Washington, du reste, on demeure convaincu que le régime iranien offre un dangereux exemple d'islamisme contestataire, dont les prolongements au dehors sont toujours inquiétants : dans la confrontation entre Israël et ses adversaires traditionnels, sur laquelle l'Iran peut exercer quelque action par son influence sur le Hezbollah libanais et d'autres mouvements islamistes dans les Etats voisins ; au Soudan, dont le régime est considéré par les Etats-Unis comme lié à des activités terroristes au point que Washington y aide, notoirement, toutes les forces d'opposition ; dans la péninsule Arabique où, par exemple, l'attentat de Dahran de juin 1996 a été récemment mis au compte d'un dirigeant iranien qui en aurait financé les auteurs appartenant au Hezbollah saoudien. C'est donc l'ensemble de la politique étrangère iranienne que, à Washington, on considère comme hostile.

Incertitudes israéliennes

MALGRÉ tout, le « double endiguement » est ouvertement critiqué dans les milieux économiques américains les plus influents. Leur poids peut être d'autant plus grand que l'administration Clinton, dans son second mandat, ne sera pas soumise à réélection et pourrait donc être plus sensible aux suggestions tendant à rétablir les positions américaines dans un pays où elles sont réduites à presque rien. Ce serait en tout cas une période favorable pour un changement qu'il faudrait mener à bien malgré l'opposition d'une grande partie de la presse et du Congrès.

La controverse se poursuit donc, plus ou moins discrètement, sur la remise en cause éventuelle du « double endiguement ». La politique israélienne y joue son rôle (3). L'ancien premier ministre travailliste, M. Shimon Peres, on s'en souvient, était littéralement obsédé par la menace que représentait à ses yeux le régime iranien au point de lui attribuer la responsabilité de la plupart des activités terroristes dans la région.

A l'inverse, on a pu se demander si, après l'arrivée de M. Benyamin Nétanyahou au pouvoir, on verrait renaître la conception traditionnelle du Likoud, suivant laquelle les pays arabes voisins de l'Etat hébreu devant rester très longtemps ses adversaires permanents, Israël doit avoir des « alliances de revers », comme la Turquie le fut presque toujours, y compris par l'accord de coopération militaire conclu l'année dernière et comme le fut également l'Iran, tout au long du règne du chah. La diplomatie israélienne, jusqu'à présent, continue, dans ses contacts habituels, de se référer au « danger iranien », mais la question reste posée.

En attendant, les partisans du « double endiguement » se sont sentis encouragés par la crise survenue entre l'Union européenne et l'Iran après le jugement du tribunal de Berlin dans l'affaire de l'attentat contre le restaurant *Mikonos* il y a sept ans. La décision du gouvernement allemand de rappeler son ambassadeur à Téhéran fut annoncée quelques heures à peine après que ce jugement fut connu et elle fut suivie immédiatement par la décision semblable des autres gouvernements européens, celui de Grèce excepté. Il en ressortait évidemment que la réaction allemande avait été discutée, prévue et arrêtée auparavant et qu'une active intervention américaine avait pu se produire alors.

Le résultat, en tout cas, correspond exactement à ce que Washington souhaitait depuis longtemps : les pays européens mettaient fin, d'eux-mêmes, au « dialogue critique » qu'ils entretenaient avec le régime iranien et qui s'accompagnait de relations économiques importantes et croissantes. De toute évidence, ce n'était pas ce qu'auraient souhaité beaucoup de dirigeants européens, en particulier en France, où des porte-parole officiels se hâtèrent de préciser que rien ne serait changé aux rapports commerciaux et financiers avec l'Iran. En sens inverse, leurs homologues américains se hâtèrent tout autant d'approuver le rappel des ambassadeurs européens et de souhaiter publiquement qu'il soit suivi de sanctions économiques...

Nul doute que, après cet épisode, le « double endiguement » ne sera pas remis en cause par l'administration américaine. Mais on en reparlera certainement après l'élection présidentielle iranienne, quand commenceront à se préciser les intentions du successeur du président Ali Akbar Rafsandjani.

* Journaliste, auteur notamment du *Dernier Empire*, Grasset, Paris, 1996.

(1) Lire Paul-Marie de La Gorce : « Derrière la croisade de M. Clinton », *Manière de Voir*, n° 33, février 1997.

(2) *Cf.* Olivier Roy, « Avec les talibans, la charia plus le gazoduc », *Le Monde diplomatique*, novembre 1996.

(3) Lire Alain Gresh, « Entre Washington et Israël, une alliance sans failles » et « Du Proche-Orient au Golfe, les étranges ingrédients de la politique américaine », *Le Monde diplomatique*, respectivement juillet 1993 et juillet 1996.

Les éditions en langues étrangères du « Monde diplomatique »

Italie. Le journal est traduit, publié et diffusé en supplément mensuel par le quotidien romain *Il Manifesto* (via Tomacelli 146, Rome 00186), dont la diffusion moyenne est de 100 000 exemplaires.

Allemagne. Le journal est traduit, publié et diffusé en supplément mensuel par le quotidien berlinois *Die Tageszeitung* (Kochstrasse 18, 10969 Berlin), dont la diffusion moyenne est de 70 000 exemplaires.

Suisse. L'hebdomadaire *WochenZeitung* (Luisenstrasse 7, Postfach 8031 Zurich) diffuse en supplément mensuel notre journal en langue allemande à quelque 20 000 exemplaires.

Espagne. Le journal est traduit et édité par *L. Press* (Plaza Marina Española, 5-2° D, 28013 Madrid). Sa diffusion est d'environ 25 000 exemplaires.

Monde arabe. Une édition trimestrielle en arabe est publiée en Tunisie (Impact, Le Méridien, bureau 344, 50, avenue Habib-Bourguiba, Tunis 1000). Elle est tirée à environ 15 000 exemplaires.

Grèce. Il existe une édition en langue grecque de notre trimestriel *Manière de voir* (Editions Dromeas Epe, Ch. Trikoupi 106, Athènes 11472), diffusée à quelque 10 000 exemplaires.

Au total, la diffusion du *Monde diplomatique* (250 000 exemplaires en français) et de ses différentes éditions étrangères est d'environ 500 000 exemplaires.

L'Etat palestinien, maintenant

Par JOHN V. WHITBECK *

AVEC la communauté internationale, mais sans le consentement d'Israël, les Palestiniens peuvent faire un grand pas vers la paix : en créant l'Etat palestinien. M. Benyamin Nétanyahou le sait qui, en septembre 1996, assurait : *« Vous pouvez en rêver chaque nuit, mais, au matin, vous vous réveillerez toujours et constaterez qu'il n'y a pas d'Etat palestinien. Il n'y en a pas et il n'y en aura pas. »* Ce à quoi le président Yasser Arafat répondait : *« Nous marcherons ensemble, jusqu'à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem. »*

En fait, que cela plaise ou non au premier ministre israélien, et que le président de l'Autorité palestinienne en ait ou non conscience, l'Etat palestinien existe d'ores et déjà. Les négociations sur le statut final de la Cisjordanie et de Gaza, qui devaient débuter en mai dernier pour aboutir à un accord avant mai 1999, sont censées régler – stipule la Déclaration de principes du 13 septembre 1993 – *« l'ensemble des questions restant en suspens, y compris Jérusalem, les réfugiés, les implantations, les accords de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les pays voisins, et autres questions d'intérêt commun »*. Si la fondation d'une entité étatique palestinienne n'est pas mentionnée, ces références aux « frontières » et aux « pays voisins » n'ont de sens que dans le cadre d'un arrangement entre Etats. La reconnaissance éventuelle d'un tel Etat par Israël est d'ailleurs sous-entendue dans la Déclaration de principes, mais elle n'est pas, en droit international, une condition nécessaire à sa création.

Outre l'établissement de relations diplomatiques, quatre critères définissent un Etat souverain : l'existence d'un territoire déterminé, dont nul autre ne revendique la souveraineté ; la présence permanente d'une population ; le contrôle effectif de ce territoire et de cette population ; la volonté et la capacité de satisfaire ses obligations envers la communauté internationale et de remplir les clauses d'un traité. A cet égard, l'Etat palestinien n'est pas moins légitime que l'Etat juif.

Israël n'a jamais fixé ses frontières. L'Etat de Palestine, lui, l'a fait – il revendique la partie de la Palestine occupée par Israël en 1967 et ses quelque 2,5 millions d'habitants. Si le statut de Jérusalem-Est reste contesté – bien que son annexion par Israël ne soit reconnue, trente ans plus tard, par aucun des 192 Etats des Nations unies –, nul ne remet en cause la souveraineté de l'Etat de Palestine sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'Etat hébreu n'a jamais osé annexer ces territoires, conscient du casse-tête que représenteraient les droits (ou le manque de droits) de leurs habitants. La Jordanie a renoncé, en juillet 1988, à toute revendication sur la Cisjordanie. Quant à l'Egypte, elle a administré la bande de Gaza pendant dix-neuf ans sans jamais l'annexer. Le seul Etat prétendant exercer sa souveraineté sur ces deux territoires est celui de Palestine, proclamé, en novembre 1988 à Alger par le Conseil national palestinien qui avait simultanément reconnu l'Etat d'Israël. Sa reconnaissance par 124 autres pays, son entrée dans bon nombre d'organisations internationales, ont démontré qu'il voulait et pouvait remplir ses obligations internationales.

Seul manquait, du moins jusque récemment, le dernier critère : le contrôle effectif des territoires et de la population – l'Etat palestinien, lors de sa proclamation en 1988, était occupé militairement par un autre Etat souverain. Mais les accords d'Oslo ont modifié la situation. Démocratiquement élu et assuré du soutien de la communauté internationale, le pouvoir palestinien contrôle effectivement – avec ses institutions législative (le Conseil), exécutives (l'Autorité palestinienne, son président, ses ministères, ses troupes armées), et juridiques (les tribunaux) – une partie du territoire palestinien où réside, de surcroît, la majorité de la population. Même les Etats-Unis et les pays européens qui n'ont pas établi de liens diplomatiques avec l'Etat palestinien reçoivent M. Yasser Arafat avec les honneurs dus à un chef d'Etat.

L'opinion publique n'en a pas encore conscience, mais le statut des territoires occupés par Israël en 1967 (à l'exception de Jérusalem-Est) est défini clairement par le droit international. La Palestine est un Etat souverain, dont Israël *continue à occuper une partie du territoire*. Et les accords israélo-palestiniens prévoient explicitement que le règlement définitif soit fondé sur la résolution 242. Adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité des Nations unies, celle-ci affirme *« l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre »* et exige *« le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit »*.

Certains Palestiniens redoutent qu'en ratifiant les accords d'Oslo l'OLP n'ait accepté – implicitement – la thèse selon laquelle les territoires conquis par Israël en 1967 sont « disputés », bref qu'elle ait renoncé à la déclaration d'indépendance de 1988. C'est oublier cette clause ajoutée à la demande des négociateurs palestiniens dans Oslo I (mai 1994) comme dans Oslo II (septembre 1995) : *« L'acceptation de cet accord n'entraîne, pour aucune des deux parties, le renoncement ou l'abandon de ses droits, revendications ou prises de position. »*

M. Yasser Arafat a toujours souligné que, de ses trois présidences, les deux autres étant celle de l'Autorité et celle du comité exécutif de l'OLP, la plus importante est celle de l'Etat de Palestine. Certes, il a évité de jeter ce titre à la tête des premiers ministres Itzhak Rabin et Shimon Pérès, préférant les laisser s'habituer progressivement. Au printemps 1996, le Parti travailliste israélien a effectivement effacé de son programme l'opposition à la création d'un Etat palestinien. Le même gouvernement israélien, qui avait accepté du bout des lèvres, en septembre 1993, de remplacer « Palestiniens » par « OLP » dans la Déclaration de principes, était psychologiquement mûr, huit mois plus tard, pour signer l'accord du Caire avec « l'Organisation de libération de la Palestine ». A terme, c'est l'intérêt d'Israël de conclure un accord définitif avec l'Etat de Palestine plutôt qu'avec une organisation vouée à disparaître.

L'annexion, c'est l'apartheid

DANS une première étape, il a pu être utile de jeter sur l'Etat à venir le voile de l'Autorité palestinienne. Ce n'est plus le cas. Selon les sondages, une majorité d'Israéliens accepte la création d'un Etat palestinien. Même M. Benyamin Nétanyahou y serait disposé à condition que la sécurité d'Israël soit assurée, a déclaré son porte-parole, M. David Bar-Ilan (1). Lequel ajoutait : *« Ils ont des relations diplomatiques. Ils ont des ambassades. S'ils déclaraient leur Etat demain, je suis persuadé que le monde entier le reconnaîtrait. »* Un sérieux revirement. Mais comment négocier un statut définitif sans savoir s'il s'agit d'établir des relations entre deux Etats indépendants, ou de permettre l'annexion de l'un par l'autre ?

Quand bien même Israël pourrait ne tenir aucun compte de la justice, de la morale, de l'opinion, des résolutions de l'ONU et des accords qu'il a ratifiés, il n'a, pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, que trois options : maintenir le statu quo, imposer sa souveraineté ou accepter la souveraineté palestinienne (avec un partage de Jérusalem).

Le statu quo, en droit international, est par essence temporaire : il appelle ensuite l'annexion ou le retrait. Si la force militaire et la volonté politique peuvent le faire durer, il est inconcevable qu'il devienne « définitif ». L'une des vertus majeures de la Déclaration de principes est d'ailleurs de fixer un calendrier pour la négociation d'un règlement global.

L'annexion de la Cisjordanie et de Gaza pose le problème redoutable du statut de leurs habitants palestiniens. Leur donner la citoyenneté israélienne, ce serait prendre le risque d'avoir un jour un Etat juif... à majorité arabo-musulmane. Mais laisser la population dépérir dans des « réserves » déguisées en « zones autonomes » ferait d'Israël un Etat raciste pire que l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid. Car Pretoria laissait aux Noirs quelques régions indépendantes. Faute de faire accepter un nouvel apartheid aux Palestiniens, il faudrait le leur imposer par la force. Et, à part les Etats-Unis (et encore...), quel pays appuierait une entreprise aussi folle ? Les Israéliens eux-mêmes peuvent-ils croire un seul instant que la défense de leurs intérêts à long terme passe par une épreuve de force avec un milliard de musulmans ?

L'unique option viable, c'est par conséquent d'accepter la souveraineté palestinienne sur la Cisjordanie et sur Gaza, y compris un partage équitable de Jérusalem. Il est grand temps que les dirigeants israéliens annoncent à leur peuple que l'avenir du pays exige une paix durable avec un Etat palestinien à créer et les autres Etats arabes. Ni M. Itzhak Rabin ni M. Shimon Pérès ne se sont résolus à cet aveu : comment M. Benyamin Nétanyahou en aurait-il le courage politique ? C'est pourquoi le président Yasser Arafat devrait lui épargner ce geste douloureux et rendre du même coup un fier service à tous ceux qui aspirent à la paix : en faisant tomber le voile de l'Autorité palestinienne et en proclamant, sans plus attendre, l'Etat palestinien, avant de demander aux Nations unies son passage du statut d'observateur à celui d'Etat membre (2).

Le 4 décembre 1996, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution confirmant le droit au peuple palestinien à l'autodétermination, par 152 voix contre 2 (Israël et les Etats-unis) et seulement 4 abstentions (le Costa Rica, Fidji, les îles Marshall et la Micronésie). Quant au Conseil de sécurité, deux de ses membres, la Chine et la Russie, ont déjà reconnu l'Etat de Palestine. Et les déclarations favorables à sa création faites lors de leurs récentes visites en Palestine par M. Jacques Chirac comme par M. Malcolm Rifkind, ministre britannique des affaires étrangères, excluent, en principe, que ces deux pays apposent leur veto à l'adhésion palestinienne.

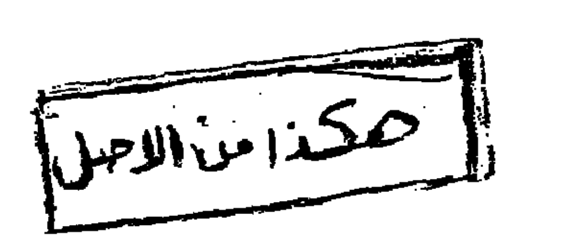
Et l'administration américaine ? A en juger par la complaisance dont elle fait preuve à l'égard du gouvernement israélien, on peut penser qu'elle ferait barrage. Cependant, le président William Clinton est libre de toute hypothèque électorale, et peut agir en fonction des intérêts de son pays. De surcroît, les Etats-Unis sont confrontés, à l'ONU, à une hostilité sans précédent, en raison du renvoi de M. Boutros Boutros-Ghali et du montant colossal de leurs dettes : raison de plus pour éviter de défier la communauté internationale. D'autant qu'Israël, préparé à la création d'un Etat palestinien, pourrait ne pas exiger un veto de Washington. Si l'Etat de Palestine devenait membre des Nations unies, même l'actuel gouvernement israélien n'aurait d'autre choix – après un certain temps – que de le reconnaître et de négocier des relations mutuellement avantageuses.

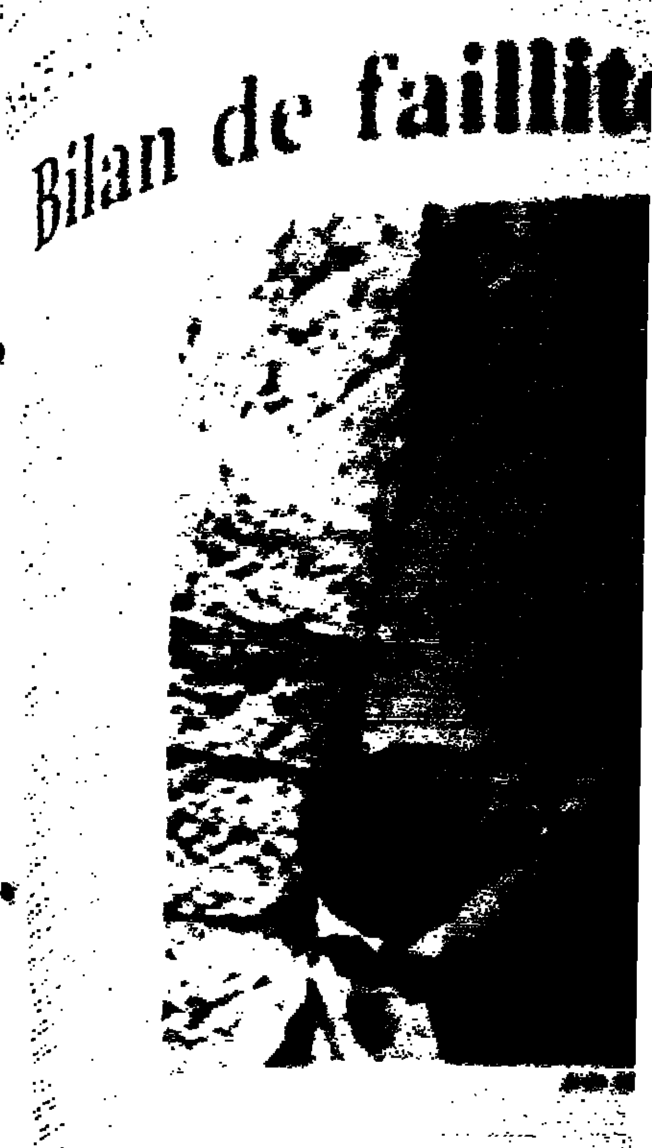
Si, malgré tout, les Américains bloquaient l'admission de l'Etat palestinien, le problème passerait du terrain de la force militaire (sur lequel les Palestiniens sont faibles) à celui du droit international (sur lequel ils sont forts). Or, après le pas important fait sur la voie du « contrôle effectif » du territoire avec les accords d'Oslo, c'est bien en matière de légitimité internationale que le mouvement doit se battre. Des progrès pourraient redonner aux Palestiniens la confiance, la fierté et la patience nécessaires pour ne pas céder aux provocations en retombant dans une violence autodestructrice. Ils y puiseraient la force de passer d'une période intérimaire frustrante à la perspective d'un accord final dans l'intérêt des deux peuples. Une fois la Palestine membre à part entière des Nations unies, la paix au Proche-Orient ne serait plus qu'une question de temps. Pourquoi ne pas saisir cette chance ?

* Juriste international, Londres.

(1) *The Jerusalem Post*, 20 décembre 1996.

(2) En décembre 1988, la Palestine a remplacé l'OLP en qualité d'observateur à l'ONU.





MENACE LE PROCHE-ORIENT

Bilan de faillite pour M. Nétanyahou

(Suite de la première page.)

Au Caire, on propose d'attribuer au premier ministre israélien la médaille de Saladin : n'a-t-il pas réussi à unifier les Arabes autour du problème palestinien ? D'autant que, parallèlement, M. Nétanyahou a mis fin aux espoirs de paix entre Israël et la Syrie – un accord existait entre Itzhak Rabin et M. Hafez Al Assad sur un retrait du Golan en échange d'une normalisation entre les deux pays, voire d'une évacuation de la zone dite *« de sécurité »* au Sud-Liban. En revendiquant *« la paix et le Golan »*, le premier ministre israélien a *tourné* la page.

« Le monde entier est contre nous. » Cette vieille formule, un temps oubliée, *refleurit partout en Israël. Et* pour cause : la droite a refait du pays un « bunker » isolé au sein de la communauté internationale. Si le veto de Washington lui a épargné une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant comme *« illégaux »* les travaux de Har Homa, l'Assemblée générale l'a adoptée le 13 mars, seuls Israël et les Etats-Unis votant contre. Le spectre d'une guerre avec le monde arabe revient.

Retour aussi, sur les écrans, des images typiques de l'Intifada : jeunes Palestiniens lanceurs de pierres contre jeunes soldats israéliens tirant grenades lacrymogènes et balles en caoutchouc. Depuis le début des travaux de Har Homa, le 18 mars 1997, les affrontements ont fait huit morts et neuf cents blessés parmi les Palestiniens, trois morts et soixante-sept blessés du côté israélien. Et, pour la première fois depuis un an, le désespoir palestinien a débouché sur un acte de terrorisme odieux : une bombe a fait trois morts, le 21 mars 1997, dans un café de Tel Aviv. Est-ce là cette *« paix dans la sécurité » promise par* M. Nétanyahou lors de sa campagne électorale ? Chacun sait désormais ce qu'une petite partie des commentateurs affirmaient dès le lendemain des élections : le gouvernement Nétanyahou est contre la paix (4).

« Jérusalem est en danger. Pérès veut diviser Jérusalem », avait également martelé M. Nétanyahou. Mensonge : pour les travaillistes comme pour le Likoud, l'unité de Jérusalem sous souveraineté israélienne exclusive est sacrée. Après avoir servi d'argument de campagne, le filon est exploité pour dynamiter les accords de paix – d'où les affaires du tunnel et de Har Homa. Moins médiatique, une autre opération revêt une extrême gravité : l'annulation par les autorités de milliers de cartes de résidents palestiniens habitant Jérusalem et leur renvoi en dehors de la Ville sainte. Jusqu'en juin 1996, un Palestinien de Jérusalem séjournant provisoirement hors d'Israël restait considéré comme résident de Jérusalem à condition qu'il fasse renouveler sa carte d'identité. Pour le gouvernement actuel, tout départ, même provisoire, est interprété comme définitif. Une victime s'indigne : *« Vous savez qui me l'a annoncé ? Un nouvel immigrant de Russie, qui a reçu la nationalité israélienne à son arrivée : il peut lui, sa vie durant, vivre à l'étranger tout en demeurant résident de Jérusalem. »*



MICHA BAR AM-MAGNUM

JUIN 1967, L'OCCUPATION ISRAÉLIENNE COMMENCE
Tout est bon pour judaïser Jérusalem-Est

Négocier en position de force

HAR Homa n'est pas le seul chantier de la colonisation en cours. Bien que les implantations de Cisjordanie comptent 3 000 appartements vides, le gouvernement a décidé d'en construire 2 000 de plus. Et le ministère du logement propose, depuis début avril, des conditions exceptionnelles à tout acheteur, juif bien entendu : une villa avec jardin pour 20 000 dollars (environ 110 000 francs) ! De surcroît, les implantations ayant été classées par l'actuel gouvernement régions de développement prioritaires, leurs habitants bénéficient, entre autres, d'une réduction de 7 % de l'impôt sur le revenu...

« On ne peut pas rouler sur les routes de Cisjordanie plus de quelques minutes sans rencontrer un groupe de maisons qui blessent le paysage et, ce qui est plus grave, serrent le cœur des Palestiniens, dont une partie ont déjà été expulsés de leurs terres et voient maintenant les nouvelles habitations pousser sur leurs propriétés spoliées », écrit Guideon Levy, du quotidien *Haaretz*, un des meilleurs spécialistes israéliens des territoires occupés (5).

De fait, la colonisation viole le principe fondateur des résolutions de l'ONU comme des accords israélo-palestiniens : l'échange des territoires contre la paix. Dans l'esprit des signataires travaillistes d'Oslo, Israël devait annexer de 10 % à 15 % de la Cisjordanie, dont une partie des implantations. La droite, elle, entend en garder au moins 50 %, dont toutes les colonies. Faute de continuité territoriale, les régions contrôlées par l'Autorité palestinienne se réduiraient à quelques villes-ghettos cernées de colonies israéliennes, à l'exclusion de toute entité indépendante viable. Voilà comment M. Nétanyahou veut résoudre le problème palestinien.

D'où sa proposition d'ouvrir sans attendre la négociation sur le statut définitif, avec pour objectif de signer *« dans les six à neuf mois »*, et donc de geler entre-temps l'application des accords intérimaires. A première vue, la suggestion paraît honnête : pourquoi perdre du temps avec le règlement intérimaire alors qu'on peut établir le définitif ? Triple « avantage » pour Israël : il serait libéré de ses engagements, en particulier des trois prochains retraits prévus ; toujours maître de 95 % de la Cisjordanie, il négocierait en position de force ; enfin, en enlisant les pourparlers proposés, il pourrait multiplier les faits accomplis. D'ailleurs, quitte à entrer dans le vif du sujet, pourquoi ne pas donner suite à l'ouverture, le 5 mai 1996, du second cycle des négociations israélo-palestiniennes ?

Sachant que le compromis sur Hébron, pourtant déjà négocié, a pris sept mois, comment imaginer que quelques mois suffiraient pour conclure un accord portant à la fois sur l'Etat palestinien, les frontières, Jérusalem, les réfugiés, les colonies, etc. ? A cette objection, M. Nétanyahou répond : *« Si l'on n'aboutit pas, on reviendra aux pourparlers sur les accords intérimaires. »* Mais les Palestiniens rétorquent : *« Pourquoi ne pas accélérer les conversations sur l'accord intérimaire et mener en même temps les pourparlers sur le statut définitif ? »*

Rétif à toute véritable négociation, le numéro un israélien s'en tient à sa tactique favorite : provoquer l'adversaire palestinien pour le pousser à des actions qu'il puisse dénoncer comme une violation, voire un abandon des accords d'Oslo. C'est le sens de l'envoi des bulldozers sur la colline d'Abou Ghuneim. Si l'ouverture du tunnel de Jérusalem a été considérée par certains observateurs – d'autres pensent le contraire – comme une *« erreur de calcul »*, sur Har Homa aucun doute n'est permis : la construction de cette colonie a été décidée de sang-froid. *« Ce sera l'heure de vérité pour le processus de paix*, a confié M. Benyamin Nétanyahou à ses proches. *Cette décision va faire comprendre enfin à Arafat qu'il y a un nouveau gouvernement en Israël et que la question est de savoir s'il va s'accommoder de la nouvelle situation ou s'il va casser la vaisselle* (6). »

La suite est connue : des manifestations violentes de jeunes Palestiniens, organisées par le Fath, mais aussi, à l'initiative du Hamas, une reprise du terrorisme, condamnée et réprimée par l'Autorité palestinienne. Mais, affirme Izhar Smilanski, l'un des plus grands écrivains israéliens, lauréat du prix d'Israël, *« Har Homa est également un acte terroriste déguisé en loi. Sinon comment peut-on appeler un acte qui vole le terrain sur lequel on vit* (7) *? »*

Terrorisme : le chef du Likoud n'a que ce mot à la bouche. A l'en croire, les manifestations de jeunes Palestiniens jetant des pierres sont des actes terroristes ; une activité diplomatique visant à isoler Israël sur la scène internationale, c'est du terrorisme politique. Habile à manipuler cette menace pour arriver au pouvoir, M. Nétanyahou l'est moins pour réfléchir sur le phénomène. Comment est-il né, ce terrorisme ? Qui l'alimente ? Comment les frustrations d'un peuple peuvent amener des éléments extrémistes à s'en prendre à des civils innocents ? Le premier ministre préfère la propagande, comme lorsqu'il déclare devant la direction de son parti : *« Figurez-vous que quelqu'un de chez nous dise : "Jusqu'à ce que vous* [les Palestiniens] *acceptiez telle ou telle exigence politique, nous continuerons à encourager l'envoi de Goldstein* (8) *pour vous massacrer." Voilà exactement ce qu'ils* [les Palestiniens] *font.* » « Une comparaison condamnable », titrait, le lendemain, l'éditorial du très sérieux quotidien *Haaretz* (9).

L'attitude arrogante de M. Nétanyahou est d'autant plus choquante que, quoi qu'il en dise, le premier ministre n'a pas été élu pour cette politique-là. Sa courte victoire, il la doit aussi à son engagement à respecter les engagements pris à l'égard des Palestiniens. Or, même après l'attentat du 21 mars, 55 % des personnes sondées déclaraient soutenir, comme par le passé, les accords d'Oslo, et 6 % les appuyer plus que par le passé – 37 % s'y opposaient et 2 % ne répondaient pas. Selon un autre sondage, pour la première fois, une majorité absolue *d'Israéliens juifs (51,3 %) approuvent la* création d'un Etat palestinien à condition *qu'elle amène une paix juste entre* Israël et la Palestine – 44,2 % s'y opposent et 4,5 % n'ont pas d'opinion (10).

Si les Israéliens restent attachés à la paix, c'est aussi qu'ils mesurent le coût économique et social de tout retour en arrière. Les statistiques de 1996 enregistrent déjà les dégâts causés par M. Nétanyahou. La croissance israélienne est retombée de 7,1 % en 1995 à 4,4 % – et la banque Hapaolim, la plus puissante du pays, ne prévoit que 3,2 % en 1997. Avec 16 900 dollars, le PNB par habitant n'a progressé que de 2 %, contre 4,4 % en 1995 – et il n'augmenterait que de 0,9 % en 1997. L'inflation, de 8,1 % en 1995, est remontée à 10,5 %. Les recettes du tourisme ont reculé de 20 %. Le chômage a augmenté de 8,4 % en un an pour atteindre, fin 1996, 7,3 % de la population active.

Record aussi pour le déficit commercial : 10,7 milliards de dollars, contre 9,8 milliards en 1995. La dette extérieure est remontée à 20 milliards de dollars. Pis : inquiets de ce climat et plus encore de la relance du boycottage arabe d'Israël, les capitaux étrangers hésitent à s'investir dans l'Etat juif, dont ils ont alimenté, depuis cinq ans, l'essor. Quant au déficit budgétaire, il a été deux fois plus élevé que prévu : 14,4 milliards de shekels (24,5 milliards de francs), soit 4,7 % du PNB, prétexte à une nouvelle offensive contre les acquis sociaux et le secteur public. Bref, le climat est à la récession.

Beaucoup d'observateurs plaçaient leurs espoirs dans la constitution d'un gouvernement d'union nationale, parfois évoquée par le premier ministre lorsque les partenaires de sa coalition font par trop pression sur lui. L'association du Parti travailliste au pouvoir permettrait d'éviter l'escalade vers une guerre, que 59 % des Israéliens redoutent (11), mais ce serait une solution précaire. Pour le chef du Likoud, intégrer des ministres travaillistes reviendrait à admettre son échec. Changerait-il pour autant de politique ? Sinon, les travaillistes ne serviraient que de caution.

Et l'histoire d'Israël montre que les grandes coalitions, loin d'apporter le salut, ont souvent renforcé l'intransigeance de la droite. Si bien que la plupart des députés travaillistes ne comprennent pas pourquoi ils devraient sauver un exécutif que le candidat favori à la présidence de leur parti, le général Ehud Barak, a qualifié de *« gouvernement d'échec, de honte et qui pue* (12) ». Seul partisan travailliste de l'union nationale, M. Shimon Pérès voudrait achever sa carrière politique dans le rôle du *« sauveur de la paix »* : mission impossible tant que M. Nétanyahou campe sur ses positions actuelles.

Nul ne l'ignore : seuls les Etats-Unis peuvent ramener le premier ministre sur les rails d'Oslo, ou le faire tomber. En 1992, M. George Bush avait puissamment contribué à l'échec électoral de M. Itzhak Shamir. L'actuel président américain paraît infiniment plus hésitant. Profondément pro-israélien lui-même, il s'est entouré d'un grand nombre d'amis de l'Etat juif et doit compter avec un Congrès républicain extrémiste. Libéré de toute hypothèque électorale, il veille toutefois à ne pas compromettre les chances du vice-président Albert Gore, *qui doit réussir sa campagne électorale* en l'an 2000 et en assurer d'ores et déjà le financement. De là à sacrifier les intérêts des Etats-Unis au Proche-Orient ? Certains le lui reprochent vivement.

Ainsi l'ancien secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, s'est-il déclaré *« déçu que* [son] *gouvernement soit capable d'utiliser son veto contre des résolutions du Conseil de sécurité après avoir dit s'opposer aux activités »* de colonisation. Et d'ajouter : *« S'il n'y a pas d'excuses pour les bombes, il n'y a pas non plus d'excuses pour les bulldozers* (13). » Résumé du *New York Times* : *« Si le processus de paix meurt, le nom de Bill Clinton doit figurer aussi sur l'acte de décès* (14). » Et l'opinion, pour la première fois, partage la responsabilité de la crise : si 31 % des Américains l'attribuent aux Palestiniens, 28 % accusent les Israéliens et 22 % renvoient les uns et les autres dos à dos. Pour Washington, il est temps d'agir.

Les accords d'Oslo souffrent depuis longtemps de n'avoir qu'un parrain : les Etats-Unis ; la Russie ne jouant plus aucun rôle. Mais si le parrain en question est à la fois juge et partie... Faute d'un changement sensible dans l'engagement des Etats-Unis, c'est l'heure de l'Europe qui sonnerait. Jamais le Proche-Orient n'a eu autant besoin du Vieux Continent, de son expérience, de son intelligence.

AMNON KAPELIOUK.

(4) Lire *Le Monde diplomatique*, juillet 1996.
(5) *Haaretz*, 6 avril 1997.
(6) *Maariv*, 4 avril 1997.
(7) *Yediot Aharonot*, 6 avril 1997.
(8) Le 25 février 1994, le colon Baruch Goldstein a assassiné vingt-neuf Palestiniens qui priaient à la mosquée d'Hébron.
(9) *Haaretz*, 6 avril 1997.
(10) *Yediot Aharonot*, 3 avril 1997.
(11) *Le Monde*, 8 avril 1997.
(12) *Kol Israël*, 8 mars 1997.
(13) *Le Monde*, 4 avril 1997.
(14) *New York Times*, 7 avril 1997.

LE COMMERCE

La cigarette américaine à

DEPUIS quarante ans, la consommation de tabac a baissé de moitié dans le Nord tandis qu'elle a plus que doublé dans les pays du Sud. Ceux-ci sont devenus l'eldorado des fabricants américains de cigarettes qui, confrontés à la multiplication des mesures d'interdiction aux Etats-Unis et en Europe, utilisent là où ils le peuvent des méthodes de promotion et de commercialisation désormais interdites chez eux (distributeurs automatiques, publicité destinée aux enfants). Et, le cas échéant, dans un système politique caractérisé par sa vénalité tranquille, pourquoi se refuseraient-ils l'achat (ou la location) de complaisances politiques ? Mais désormais la justice entre en action : les procès intentés aux producteurs de tabac pourraient bien coûter à ces derniers 300 milliards de dollars.

Par HAL KANE *

Les Etats-Unis ont fait découvrir la cigarette au reste de la planète. Puis, ils en ont assuré la promotion en profitant à fond de l'impact mondial de Hollywood, de ses acteurs et actrices toujours une cigarette aux lèvres. A présent, les fabricants américains de tabac sont déterminés à trouver à l'étranger les marchés qui compenseront le recul de leurs ventes sur le territoire national. Découragées par l'effet des campagnes de sensibilisation médicale, conscientes de la multiplication des poursuites et des réglementations qui les visent, les grosses sociétés de tabac tournent leurs regards vers l'Europe, l'Asie du Sud-Est, l'ex-Union soviétique, avec l'espoir de se refaire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que le monde compte 1,1 milliard de fumeurs, dont 200 millions de femmes. Depuis 1986, la consommation de cigarettes a cependant baissé de près de 17 % aux Etats-Unis. Mais la production de cigarettes américaines a continué à progresser. Car, entre 1986 et 1995, les exportations ont presque quadruplé, passant de 64 milliards de cigarettes à 231 milliards. Rien qu'entre 1994 et 1995 le nombre de cigarettes exportées a augmenté de 70 milliards (1).

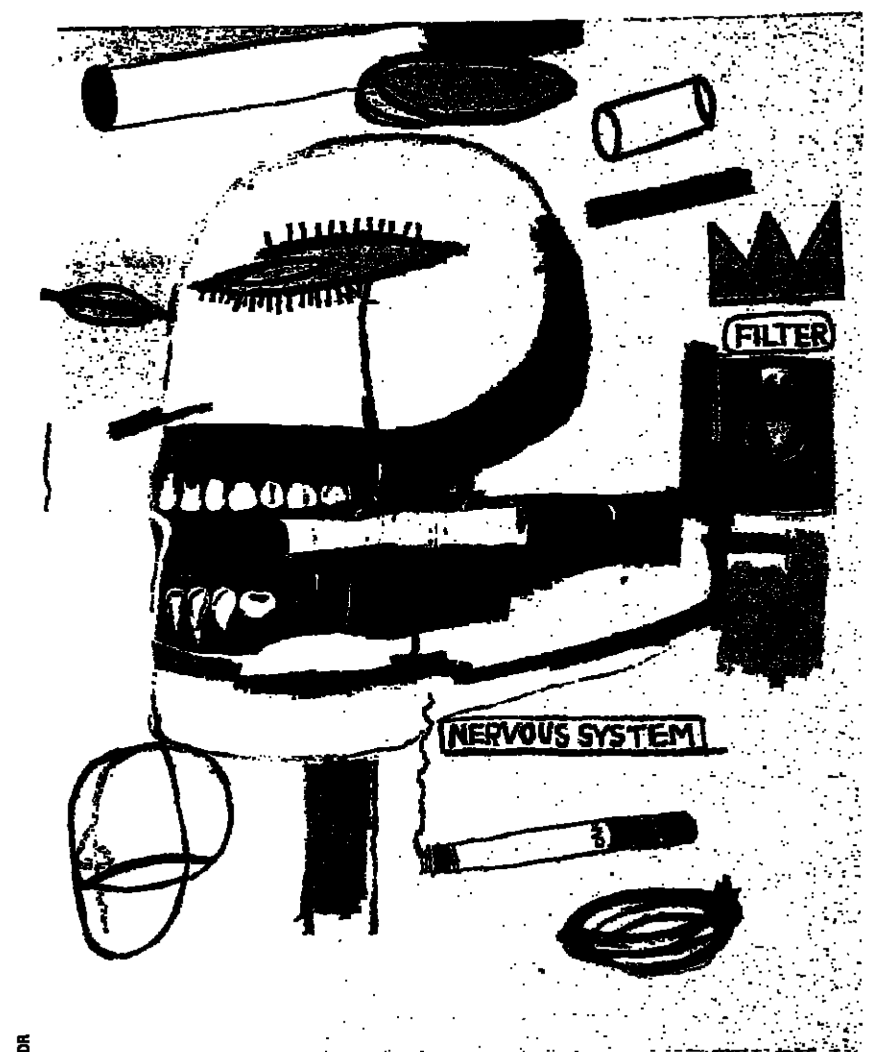
Pour une bonne part, cette progression s'explique par la libéralisation en 1986 du marché japonais. Le Japon est en effet devenu le second client des producteurs américains de cigarettes (61,7 milliards d'unités). Et, si l'ensemble Belgique-Luxembourg vient encore en tête (71,4 milliards d'unités), c'est surtout parce que ces deux pays assurent le transit à destination des autres marchés européens. Les autres gros importateurs de tabac – ou transitaires – sont loin derrière : Liban (10,7 milliards de cigarettes), Arabie saoudite (9,7 milliards), Singapour et Chypre (7,5 milliards chacun), Hongkong (6,7 milliards).

* Directeur d'un centre de recherche écologiste de San Francisco.

En valeur, les exportations américaines de cigarettes représentent environ 5 milliards de dollars par an, auxquels il faut ajouter 1,4 milliard de dollars de tabac non transformé, essentiellement vendu à l'Union européenne et au Japon. Si les Etats-Unis sont déjà champions du monde des ventes à l'étranger – ils sont responsables de 25 % des exportations de cigarettes –, l'avenir semble pour eux plus souriant encore que le présent, éclairé à la fois par les perspectives qu'offrent certains Etats du Sud et par l'ouverture de marchés autrefois protégés.

Jusqu'à ces dernières années, les dirigeants américains n'hésitaient d'ailleurs pas à qualifier de « protectionnistes » certaines des mesures de santé publique prises par des Etats étrangers et à menacer de représailles commerciales ceux des Etats qui les prenaient. Sur ce terrain comme sur beaucoup d'autres, il vaut mieux ménager les intérêts américains. L'actuel président de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Jesse Helms, n'est-il pas parfois prénommé « sénateur tabac » ? Si, en Caroline du Nord, dont il est l'élu, ce sobriquet lui sert de viatique électoral, ailleurs il incite à la prudence les gouvernements étrangers exagérément soucieux de santé publique...

Dans de nombreux pays, Philip Morris (marque Marlboro), RJR Nabisco (Camel et Winston) et Brown & Williamson utilisent aussi sans vergogne les techniques de promotion publicitaire (spot télé, parrainage de concerts et distribution gratuite aux enfants) qui deviennent illégales aux Etats-Unis. C'est à Philip Morris qu'elles semblent avoir le mieux réussi : en 1976, Marlboro détenait 2 % du marché des cigarettes à Hongkong, à Singapour et en France ; en 1989, cette part avait atteint respectivement 36,7 %, 20,7 % et 18,2 % (2). Puisque les taux de tabagie augmentent aussi vite dans les nations en voie de développement qu'ils reculent



DR

JEAN-MICHEL BASQUIAT. – « Tabac » (1984)

dans les Etats riches, les pays pauvres deviennent chaque jour davantage la bouée d'oxygène des pourvoyeurs américains de nicotine. Infimes il y a seulement dix ans, les exportations destinées au Mexique, par exemple, ont déjà décuplé.

Mais c'est la Chine qui fait figure de terre promise, encore vierge. Les fabricants américains n'exportent pas encore grand-chose dans un pays qui consomme 1 700 milliards de cigarettes par an, brûlant à lui seul un tiers de la production de la planète (3). La Chine compte plus de fumeurs (300 millions) qu'il y a d'habitants aux Etats-Unis. Et, pendant les années 80, la consommation y a augmenté de 5 % par an ; 35 % des enfants de 12 à 15 ans fument, tout comme 10 % de ceux qui n'ont qu'entre 9 et 12 ans... L'OMS estime que le nombre annuel de décès liés au tabac y quadruplera d'ici l'an 2020, atteignant le chiffre de 2 000 000 de victimes. Rien qu'entre 1972 et 1992 la consommation a presque triplé, passant de 730 à 1 900 unités par personne (4).

Ce marché gigantesque demeure à 95 % alimenté par des productions nationales et, pour les marques étrangères, par des cigarettes de contrebande. La poursuite des « réformes » économiques et de l'ouverture du marché chinois ne peut donc qu'attirer les fabricants étrangers. Les sociétés Philip Morris et RJR Nabisco ont déjà conclu avec la société d'Etat China National Tobacco Corporation (CNTC) des accords qui leur permettront de produire sur le territoire chinois. La production nationale de cigarettes a augmenté de 25 milliards d'unités en 1994, puis de 20 milliards en 1995 ; et les fabricants américains aimeraient bien être partie prenante de cet essor. Une bonne implantation en Chine leur permettrait en effet de compenser (et au-delà) le recul de la consommation aux Etats-Unis. Déjà, dans la province de Fujian, une usine produit chaque année 2,5 milliards de Camel, de Winston et de Golden Bridge (une marque nationale). Et Philip Morris, qui consacre 20 millions de dollars à la publicité en Chine, parraine des matchs de football, des tournois de tennis, des émissions de radio.

Pendant les années Reagan-Bush, les efforts commerciaux déployés par les officiels du ministère du commerce des Etats-Unis en faveur des fabricants de cigarettes américains étaient d'ailleurs tels que certains évoquaient le souvenir des guerres de l'opium. En 1986, le sénateur Jesse Helms fit la « suggestion » suivante à M. Yasuhiro Nakasone, alors premier ministre japonais : *« Je vous demande de vous engager sur un calendrier qui offrira aux cigarettes américaines une part donnée de votre marché. Puis-je suggérer que l'objectif de 20 % soit atteint d'ici dix-huit mois (5) ? »*

Suggestion retenue : en 1996, les sociétés étrangères – surtout américaines – contrôlaient 21 % du marché japonais de cigarettes et, en partie grâce à d'obsédantes campagnes publicitaires, le nombre des jeunes femmes qui fument s'est envolé. La guerre commerciale en Asie n'exclut pas toutefois quelques batailles perdues par les sociétés américaines : en Thaïlande, la contre-offensive des défenseurs de la santé publique a contraint Philip Morris à faire machine arrière (6).

En matière d'importation de cigarettes américaines, l'Union européenne vient juste derrière l'Asie du Sud-Est. Mais alors que, de 1990 à 1995, la progression du marché asiatique est restée modeste (77 milliards de cigarettes en 1990, 86,6 milliards cinq ans plus tard), l'essor européen paraît presque spectaculaire (53 milliards de cigarettes en 1993, 77 milliards en 1994, 85 milliards en 1995). Et, comme les campagnes anti-tabac inquiètent les fabricants américains, la firme Philip Morris a, en 1996, contournant les législations sur le sujet, lancé dans la presse écrite une gigantesque opération publicitaire de défense des « libertés individuelles » des *« 97 millions de*

(1) La progression a continué en 1996, mais à un rythme plus lent puisqu'on estime que le chiffre de 235 milliards de cigarettes exportées aurait été atteint.

(2) Cf. « Philip Morris's Passion to Market Cigarettes Helps It Outsell RJR », *The Wall Street Journal Europe*, 31 octobre 1995.

(3) Lire Craig Smith, « Western Tobacco Sales Are Booming in China, Thanks to Smuggling », *The Wall Street Journal Europe*, 18 décembre 1996.

(4) Cf. « The Ultimate Battleground », *The Washington Post National Weekly Edition*, 16 décembre 1996.

(5) Lire « The Tobacco Pushers », *The Washington Post National Weekly Edition*, 25 novembre 1996.

(6) Cf. « Thai Health Advocates Turn Back an Assault by US Tobacco », *International Herald Tribune*, 19 novembre 1996.



Des responsables politiques

Par MARK PERTSCHUK *

EN novembre 1996, lors des élections américaines, deux sujets brûlants, les financements électoraux et le tabac, ont opéré leur jonction. Si la question des financements électoraux – assortie de l'inquiétude de voir les élus « influencés » par les contributions des lobbies industriels – est un serpent de mer *(lire pages 14 et 15 l'article de Serge Halimi)*, l'évocation des groupes de pression liés au tabac constitua une nouveauté.

Le désaccord entre le démocrate Clinton et le républicain Dole – qui ne se distinguaient guère sur le reste – fut vif dans les domaines du tabac et du contrôle des armes à feu. Les déclarations maladroites du candidat républicain (avouant ne pas croire que la nicotine induisait un phénomène d'accoutumance...) ont mécontenté une majorité de l'électorat, et contribué à son échec.

* Ancien directeur du Conseil sur la politique du tabac, Washington.

Les effets de l'argent du tabac sur la politique américaine déteignent sur des hommes politiques que, par ailleurs, tout oppose : M. Jesse Helms, le sénateur républicain d'extrême droite, qui, plus d'une fois, a flirté avec le racisme, et M. Willie Brown, le maire progressiste noir de San Francisco. Comme eux, des milliers de candidats et d'élus ont accepté de servir l'industrie de la cigarette après avoir accepté ses générosités. Parler de tabac, c'est donc aussi évoquer la vulnérabilité du système démocratique à l'influence corruptrice de l'argent (1).

La campagne présidentielle de M. Robert Dole a sans doute marqué l'apothéose – et les limites – d'une très vieille stratégie du lobby des cigarettes. Celle qui vise, grâce au financement des candidats, à éliminer les réglementations sanitaires pouvant nuire à son emprise sur les fumeurs. Les fabricants de cigarettes ont ainsi, directement, parrainé la « révolution » ultralibérale des républicains et, avant cela, une longue lignée de dirigeants politiques des deux partis. En 1996, quand ils ont financé la campagne de M. Robert Dole et celle de ses amis politiques, le candidat républicain à la Maison Blanche avait promis, dans l'hypothèse de sa victoire, de se débarrasser de M. David Kessler, le haut fonctionnaire qui livrait bataille contre le tabac, de freiner ou d'arrêter les mesures fédérales visant à endiguer la consommation de cigarettes (2), et de supprimer le financement des études sur les dangers de la nicotine et de la fumée. Pour les industriels du tabac, la réélection du président Clinton constitua donc un revers.

D'autant que leur investissement avait été gigantesque. Le Parti républicain, qui, en 1993, avait déjà reçu 546 000 dollars des fabricants de cigarettes, en obtint près de cinq fois plus (2,4 millions de dollars) deux ans plus tard, l'essentiel versé par Philip Morris et RJR Nabisco (3). Certains des plus proches conseillers de M. Robert Dole comptaient d'ailleurs eux-mêmes parmi les agents d'influence de ce même lobby.

A mesure que se sont généralisées les informations sur les risques médicaux encourus par les fumeurs – et par ceux qui vivent ou travaillent dans leur entourage –, l'intervention directe des fabricants de cigarettes dans la vie politique est devenue, pour eux, décisive. Déjà, tous les vols intérieurs des compagnies aériennes américaines interdisent à leurs clients de fumer. Et, dans les lieux publics, la même prohibition se répand.

Or le tabac est un secteur économique qui reste exceptionnellement rentable. Non seulement les quarante-cinq millions de fumeurs américains consacrent près de 50 milliards de dollars par an à leur drogue (4), mais de nouveaux marchés étrangers, dont certains riches en perspectives *(lire ci-dessus l'article de Hal Kane)*, ajoutent aux recettes des grosses sociétés américaines. Philip Morris, le fabricant des cigarettes Marlboro (et de nombreux produits qui n'ont rien à voir avec le tabac), est, en termes de rentabilité, la quatrième entreprise américaine. En 1995, il a réalisé un profit supérieur à 10 milliards de dollars.

Ayant perdu la bataille sur le terrain scientifique – surtout depuis que la firme Liggett (1,9 % du marché américain) a admis que le cartel du tabac ciblait les adolescents et n'ignorait rien du caractère toxicomane de sa production –, le lobby des cigarettes a choisi d'investir une partie de ses immenses ressources dans le travail de pression politique, d'autant plus facile à exercer que, pour les élus, les frais de campagne ne cessent de flamber.

La force des lobbies

EN 1995, 4 124 000 dollars provenant du tabac ont ainsi alimenté les caisses des deux grands partis ; et, de 1986 à 1995, l'industrie a consacré 20,6 millions de dollars aux élus qu'elle jugeait prometteurs (5). L'essentiel de ces sommes a transité par des comités d'action politique (PAC), organisés pour servir un objectif (souvent législatif) presque unique. Ceux des PAC qui s'occupent de *« défendre les libertés des fumeurs »* jouissent d'une puissance financière à peu près inégalée (seuls ou presque le lobby des fabricants d'armes à feu et celui des amis d'Israël peuvent aligner des ressources comparables (6).

Les versements profitent aux deux partis. Si le sénateur Jesse Helms est l'enfant chéri du lobby du tabac (qui, via R. J. Reynolds et Philip Morris, a abondamment financé le Jesse Helms Center en Caroline du Nord), M. Richard Gephardt, chef de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, est presque médaille d'argent. Suivi d'assez près par M. Newton Gingrich, *speaker* (président) républicain de cette même Chambre.

Mais les investissements du lobby du tabac ne concernent pas seulement la politique fédérale. Dans les Etats qui, comme la Caroline du Nord et la Virginie, comptent de très nombreux cultivateurs, l'industrie a toujours réussi à dominer le débat sur les conséquences médicales de la consommation de cigarettes. Ailleurs, elle a ouvert son chéquier aux élus. En Californie, par exemple, elle a dépensé 77 millions de dollars en vingt ans, surtout pour contrecarrer les référendums d'initiative populaire (comme la

(1) Lire William Greider, *Who Will Tell the People ?*, Simon & Schuster, New York, 1992, et Serge Halimi, « La démocratie américaine prise en otage », *Le Monde diplomatique*, juin 1993.

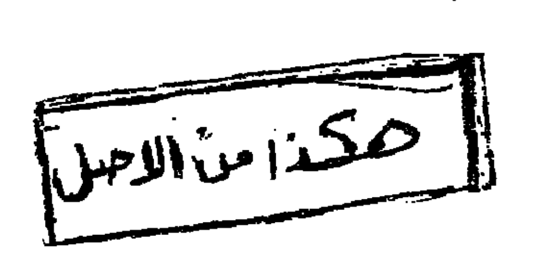
(2) Dernière en date : depuis le 28 février 1997, les personnes ayant l'air d'avoir moins de vingt-sept ans devront, au moment d'acheter des cigarettes, pouvoir prouver qu'elles sont majeures.

(3) *Mother Jones*, juin 1996.

(4) Cf. Richard Kluger, *Ashes to Ashes: America's Hundred-Year Cigarette War, the Public Health, and the Unabashed Triumph of Philip Morris*, Alfred Knopf, New York, 1996.

(5) « Smoke and Mirrors : Tobacco Industry Political Giving Hits Record $4 Million in Off-Election Year '95 ; Industry Tops $20 Million in PAC & Soft Money During Past Decade », *Common Cause, Special Report*, 14 mars 1996.

(6) Pour ces deux lobbies, lire respectivement Jamil Salmi, « L'Amérique malade des armes à feu », et Serge Halimi, « Le poids du lobby pro-israélien aux Etats-Unis », respectivement *Le Monde diplomatique*, avril 1992 et août 1989.





AVANT LA SANTÉ

la conquête du monde

fumeurs européens ». Cette société, qui a également prétendu que le tabac était moins nuisible à la santé des non-fumeurs que le pain ou le lait, n'a pas oublié d'organiser... un *« concours d'écriture afin de stimuler le débat parmi les journalistes et d'autres personnes sur l'avenir de l'Europe »*.

L'agressivité commerciale des producteurs américains n'a pas épargné le Proche-Orient. Mais, depuis trois ans, la progression des importations y a été enrayée, celles-ci se stabilisant autour de 31 milliards de cigarettes. Un niveau compris entre celui de la fin des années 80 (24 milliards d'unités) et celui, record, de 1993 (36 milliards). Le Liban, l'Arabie saoudite et Israël sont, dans cet ordre, les principaux marchés américains de la région.

Asie du Sud-Est, Union européenne, Proche-Orient : c'est donc vers ces trois ensembles géographiques que se dirigent, pour le moment, l'essentiel des ventes de cigarettes américaines à l'étranger. Il ne s'agit pas pour autant d'abandonner les perspectives d'expansion en Europe de l'Est et dans les anciennes Républiques soviétiques. La Russie cherche encore à rétablir le niveau de sa production (qui s'est effondrée en même temps que l'Union soviétique) afin de répondre à un appétit intérieur de cigarettes aussi insatiable que celui des fumeurs d'Europe centrale et orientale. En Russie, les exportateurs américains ont enregistré en 1990 la plus grosse vente groupée de leur histoire (34 milliards de cigarettes), puis ils ont vendu 7 milliards de cigarettes en 1994 (contre moins de 2 milliards cinq ans plus tôt). Les budgets publicitaires des fabricants de tabac étrangers alimentent déjà largement le budget des télévisions et des radios russes, celui des métros de Saint-Pétersbourg et Sofia, celui des ampoules des feux de circulation de Bucarest... Les pays d'Europe de l'Est sont pourtant déjà champions du monde du cancer du poumon.



ORSON WELLES lors du tournage de « Falstaff »

NICOLAS TIKHOMIROFF-MAGNUM

Lorsque, en 1995, le Parlement ukrainien a voté une loi anti-tabac, Philip Morris a déployé toutes les techniques de lobbying dont cette société est experte aux Etats-Unis *(lire ci-dessous l'article de Mark Pertschuk)*. Avec succès : la loi fut « revue » en juillet 1996. Depuis, les publicités en faveur du tabac sont devenues tellement omniprésentes à Kiev qu'on assimile désormais cette ville à *« une version ukrainienne de Marlboro Country* (7) ». Au Kazakhstan, c'est Mme Margaret Thatcher en personne qui, par attachement au libre-échange – et moyennant la rétribution de 2 millions de dollars pour l'ensemble de ses services à la firme –, a accepté de convaincre les dirigeants kazakhs de faire le meilleur accueil à Philip Morris, déjà devenu le premier investisseur américain en Pologne.

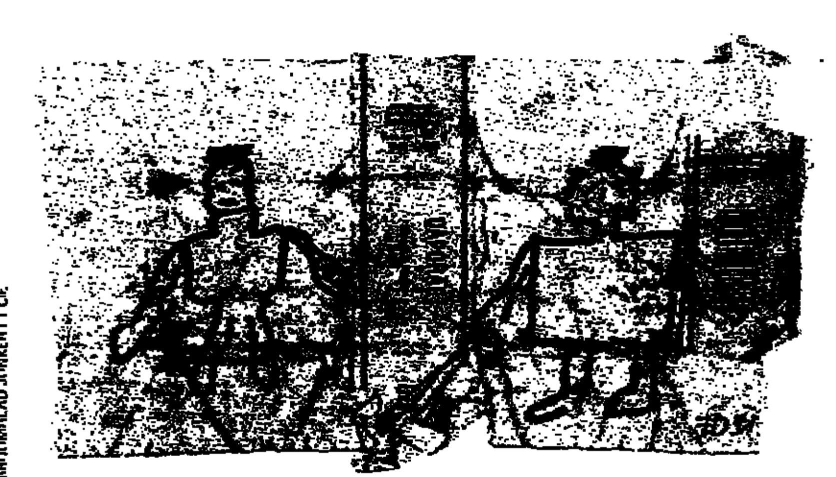
Principaux exportateurs de cigarettes du monde (235 milliards d'unités en 1996), les Etats-Unis ne sont plus les seuls. L'Allemagne a vendu près de 85 milliards de cigarettes à l'étranger, suivie par les Pays-Bas (82 milliards), le Royaume-Uni (73 milliards), la Chine (66 milliards), le Brésil (65 milliards), Hongkong, Singapour et la Bulgarie (50 milliards chacun). Seuls les Etats-Unis consacrent cependant une partie appréciable de leur production de cigarettes (environ le tiers) aux ventes dans les pays étrangers. Les autres Etats exportateurs ne font que commencer à convoiter les marchés extérieurs, notamment ceux des économies qui, volontairement ou non, s'ouvrent au commerce international. Et, si une politique de délocalisation se met en place *(lire l'encadré ci-dessous)*, le plus gros de la production de tabac reste encore consommé là où il est récolté.

Dans l'affrontement qui se dessine, la publicité jouera son rôle. Les effets sur la santé publique ne devraient pas tarder. La consommation de cigarettes tuerait déjà quelque trois millions de personnes par an (8). L'OMS prévoit que les victimes seront 10 millions dans les années 2020. Dont 70 % dans les pays en voie de développement...

HAL KANE.

(7) « American Tobacco's Seizure of Ukraine », *International Herald Tribune*, 20 novembre 1996.

(8) On estime qu'en France, à partir de 2025, 160 000 personnes mourront chaque année des conséquences des cancers provoqués par le tabac (*cf. Le Monde*, 5 avril 1997.)



FRANÇOISE DESCHAMPS. – « Les Petits Caporaux » (1991)

Ingratitude

COMME ils étaient vaillants et fidèles, ces cultivateurs de tabac de Caroline ou du Kentucky ! Et puis tellement utiles au plan médias de Philip Morris et de RJR Nabisco : petits producteurs, menacés de ruine si une législation sanitaire – ou une taxe sur les cigarettes – était adoptée par le Congrès, montant à Washington faire pression sur les élus et clamer leur droit de vivre et de travailler au pays...

Déterminés, efficaces, sincères. Comment imaginer meilleur paravent à *l'autre droit, le vrai, le seul : celui des multinationales du tabac de provoquer* des millions de cancers et de faire d'excellentes affaires ?

Bien sûr, du côté des petits, des obscurs et des sans-grade, les affaires étaient beaucoup moins bonnes : depuis 1982, le prix de la livre de tabac (1,80 dollar) n'a pas augmenté, contrairement à celui de l'équipement agricole. La vie est donc devenue plus dure. Et la colère a grandi contre cet Etat fédéral intoxiqué par des écologistes excessivement soucieux de santé publique. Bon, mais au moins on savait pouvoir compter sur la solidarité des producteurs. *Tous ensemble, petits et grands, unis dans l'épreuve...*

Comme ils étaient naïfs, les cultivateurs de tabac de Caroline et du Kentucky ! Car, désormais, Philip Morris délocalise à tour de bras, en Afrique, en Asie, en Amérique latine : là-bas, le fermier coûte deux fois moins cher. En Argentine, la multinationale américaine, internationaliste en diable, aide même une « coopérative » à exporter sa production aux Etats-Unis.

M. Scott Baesler, représentant démocrate du Kentucky, se lamente : *« Ils peuvent se passer de nous. Ils ont à l'étranger tout le tabac qu'ils veulent* (1). » Et un cultivateur du coin se souvient : *« Et dire qu'ils nous appelaient pour qu'on mène leurs batailles ! »* Dans la capitale fédérale, slogans flambant neufs, tous les ans ou presque... Nostalgie : la dernière fois, les manifestants y brandissaient cette pancarte : *« Taxe de 1 dollar = 388 000 emplois perdus. »* La taxe n'est pas passée. Les emplois disparaîtront quand même.

S. H.

(1) *ABC News*, 28 février 1997.

PRINCIPALES VENTES HORS DU MARCHÉ AMÉRICAIN (1994)

Marques	Fabricants	Milliards de cigarettes
Marlboro	*Philip Morris*	260
Mild Seven	Japan Tobacco	127
Winston	*R. J. Reynolds*	54
L & M	Philip Morris	40
Camel	R. J. Reynolds	36
Benson & Hedges	PM/British American Tobacco/AB	31
Gauloise	Seita	31
Bond Street	Philip Morris	27
SE555	British American Tobacco	25
Philip Morris	Philip Morris	25

Sources : ministère américain de l'agriculture, OMS, Philip Morris.

si influençables...

proposition 99, adoptée en 1988) cherchant à protéger les non-fumeurs (7). Au Colorado, pour la seule année 1994, c'est 5,5 millions de dollars qui ont été engagés par le lobby du tabac dans le cadre d'une campagne d'opposition à un relèvement de la taxe sur les cigarettes (8).

Longtemps, cette stratégie a été fructueuse. Alors que quelques Etats, municipalités et comtés prenaient des mesures de santé publique (interdiction de fumer dans certains endroits, prohibition de la vente de cigarettes aux mineurs), le Congrès demeurait furieusement inactif.

Hormis la disposition concernant les vols aériens intérieurs, rien ou presque n'a d'ailleurs été décidé à l'échelon fédéral depuis le début des années 70. Et même à l'échelle des Etats, on risquerait le contresens en exagérant la portée des mesures que des villes très médiatisées comme Los Angeles, New York et San Francisco prennent pour protéger les non-fumeurs. Souvent, le lobby du tabac a réussi à faire voter, par les assemblées locales (Pennsylvanie et Floride), des textes qui édulcorent les dispositions sanitaires prises par les municipalités.

C'est sans doute en Californie qu'on trouve un exemple éclatant de la relation incestueuse entre élus et lobby des cigarettes. Ainsi, le gouverneur de l'Etat, M. Pete Wilson (il fut en 1996, brièvement, candidat républicain à la présidence), a su mériter les largesses de Philip Morris. D'après les documents internes du département californien de la santé, placé sous son autorité, il a cherché à empêcher l'application de la proposition 99 et la diffusion d'une publicité antitabac destinée aux enfants. Or la Californie n'est pas la Caroline du Nord : c'est sans doute l'Etat où l'hostilité au tabac est la plus répandue. Pour satisfaire ses généreux donateurs, le gouverneur républicain prenait donc un risque politique. Mais la collusion entre les plus gros fabricants de cigarettes (dont Philip Morris) et les élus ultraconservateurs n'a pas empêché le démocrate Willie Brown, longtemps président de l'Assemblée californienne, de recevoir davantage d'argent du lobby du tabac que les élus nationaux les plus dorlotés.

Entre 1976 et 1995, 635 000 dollars ont alimenté ses caisses électorales. Non sans effet. En 1987, M. Brown soutint une proposition de loi qui aurait limité le montant des dommages et intérêts payés par les fabricants de cigarettes aux victimes de leurs produits. Et, en 1991, il n'hésita pas à se rendre à New York pour conseiller les responsables de Philip Morris sur les moyens législatifs leur permettant de faire obstacle, en Californie, aux ordonnances locales de protection des non-fumeurs. Une proposition parlementaire fut élaborée et discutée à cet effet. C'est uniquement grâce à l'opposition du public qu'elle n'aboutit pas.

En matière de lutte antitabac, la réputation du président Clinton repose surtout sur le soutien qu'il a apporté aux réglementations sanitaires mises au point par l'autorité compétente, la Food and Drug Administration (FDA). Ayant assimilé la nicotine à une drogue, la FDA envisage une série de mesures destinées à restreindre la publicité pour les cigarettes et l'accès des jeunes au tabac. L'industrie concernée a réagi en s'en prenant à la fois à ces mesures et à celui – M. David Kessler, ancien dirigeant de la FDA – qui les avait suggérées.

Toujours sensible à l'attrait des contributions électorales, le président Clinton ne s'est jamais interdit d'accepter les libéralités des fabricants de cigarettes. En juillet 1996, il a déclaré qu'il ne les refuserait que si elles avaient *« une conséquence négative sur les politiques choisies* (9) ». Et quand, pendant la convention démocrate de Chicago, le vice-président, Albert Gore, fit, à une heure de grande écoute, l'émouvant récit de la mort de sa sœur, emportée par un cancer du poumon, certains esprits un peu perfides rappelèrent que ce décès n'avait pas empêché ledit Albert Gore d'accepter pendant encore quelques années l'argent du tabac.

Les élections de novembre 1996 semblent avoir marqué le déclin politique de ce groupe de pression. Certains candidats se sont même vu reprocher les sommes reçues de Philip Morris et de R. J. Reynolds. Sept candidats aux élections sénatoriales (près du quart) ont d'ailleurs soulevé cette question jusqu'alors presque taboue. Et les sept furent élus. Même dans un Etat comme le Kentucky, très dépendant de la production de tabac, les électeurs ont remplacé un partisan de ce lobby (démocrate) par l'une de ses adversaires les plus déterminées (républicaine).

Le système politique des Etats-Unis reste, toutefois, plus assoiffé d'argent que jamais. La santé de la démocratie, comme celle du public, exigerait que les élus eux-mêmes réforment un système qui leur a permis de prospérer. Il n'est pas certain qu'ils s'y résignent volontiers.

MARK PERTSCHUK.

(7) La proposition 99 a augmenté la taxe sur les cigarettes de 25 cents par paquet. Et cette somme a été affectée au financement des publicités mettant en garde contre les dangers du tabac.

(8) Lire Institute for Health Policy Studies, « Shifting Allegiances : Tobacco Industry Political Expenditures in California », et « Tobacco Industry Political Activity in Colorado », University of California School of medicine, respectivement avril et mai 1996.

(9) « Clinton : Judge Character by Actions, Not Allegations », *The Washington Post*, 16 juillet 1996.

À DEUX MOIS DE LA RÉTROCESSION À LA CHINE

Hongkong vers un modèle singapourien ?

VUE de Pékin, la rétrocession de Hongkong à la Chine apparaît comme un événement hautement symbolique. Elle marque la fin de la période coloniale occidentale sur le territoire et le début d'une ère de complète parité avec les grands pays industriels. Le rendez-vous du 1er juillet 1997 mobilise la conscience nationale autour de cette transition, dont les règles du jeu ont été fixées par le régime chinois, en ignorant *la démocratisation, certes tardive, favorisée par le dernier gouver*neur britannique, M. Christopher Patten.

Par GUILHEM FABRE *

Selon certaines analyses (1), les autorités chinoises n'auraient pas compris ou perçu les facteurs du succès de Hongkong : le libéralisme économique lié à l'Etat de droit, à l'indépendance de la justice et aux libertés civiques. Les scénarios construits sur l'avenir du territoire insistaient jusqu'en 1996 sur les risques de déstabilisation dus à la fuite des cerveaux et à la récession éventuelle du marché immobilier, baromètre de l'économie locale. Or c'est l'inverse qui s'est produit.

D'après les dernières projections, la population devrait passer de 6,3 millions à 8,1 millions d'ici à 2011, avec l'arrivée, chaque année, de 150 000 immigrants (trois fois plus que prévu). Quelque 4 000 chantiers sont en cours pour construire 800 000 appartements. *La pression de la demande est telle, par* rapport à l'offre, que les prix immobiliers ont connu une hausse de 30 % en 1996. Un appartement de 50 mètres carrés en ville se négocie autour de 3,5 millions de francs, et son loyer mensuel se situe entre 15 000 et 20 000 F..:

Le découplage entre la sphère politique et la sphère économique constitue un postulat de base du régime chinois depuis l'ébranlement de Tiananmen (1989). Les développements des années 90 l'ont conforté dans ce point de vue : l'afflux massif des investissements étrangers, la régionalisation et la mondialisation des échanges ont permis de multiplier par trois les exportations chinoises ; la diplomatie des pays occidentaux, *dominée par des considéra*tions économiques, a aussi effectué un virage important au détriment de la défense des droits de l'homme. Enfin, l'exemple de Singapour, dont l'ancien premier ministre et toujours autorité politique suprême, M. Lee Kuan-yew, s'est fait l'inlassable promoteur, montre à quel point un port franc et un centre financier de la taille de Hongkong, bénéficiant d'infrastructures comparables *à celles de la cité-Etat* et d'un cadre juridique et comptable occidental, peut s'accommoder d'un système politique autoritaire.

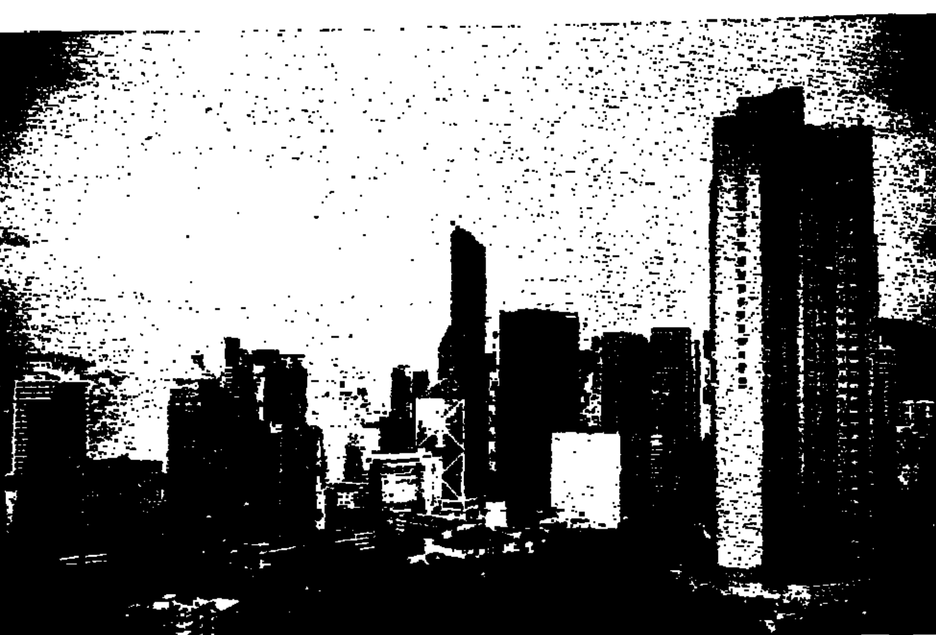
Le pari de Pékin consiste donc à renforcer les bénéfices tangibles de l'intégration économique avec la Chine, en *sachant qu'une bonne partie des Hong*kongais est prête à en payer le prix en termes d'érosion de la démocratie et de libertés civiles (2).

Les enjeux sont considérables : Hongkong se dispute avec Singapour la place de premier port de conteneurs du *monde et de premier* centre financier régional, Tokyo étant surtout tourné vers son marché intérieur. Les facilités portuaires de la ville – trois fois moins coûteuses et deux fois plus rapides que celles de Shanghaï –, la délocalisation massive de son industrie manufacturière dans le delta de la rivière des Perles, due à l'augmentation des coûts de production dans les années 80, et ses activités d'intermédiaire pour les entreprises de pays tiers, ont conforté son rôle de pivot dans les échanges extérieurs du continent : 60 % des investissements étrangers directs en Chine, plus de la moitié des exportations chinoises et plus de 40 % des importations transitent par Hongkong, qui occupe la huitième place dans le commerce mondial (3).

* Institut des langues et civilisations orientales, université du Havre.

Jusqu'en 1993, l'économie hongkongaise était dominée par cinq grands groupes anglais – la Hongkong and Shanghai Banking Corporation, Jardine and Matheson, Swire, Kadoorie, Hongkong Telecom –, ainsi que par une dizaine de groupes chinois, qui représentaient respectivement 31 %, et 33 % de la capitalisation boursière (4).

Les brasseurs d'affaires *(tycoons)* les plus influents sont soit d'origine hongkongaise ou cantonaise – comme *MM. Lee Shau-kee (Li Zhaoji)*, de Henderson Land, et Li Ka-hsing (Li Jiacheng), de Cheung Kong Holding-Hutchinson Whampoa, les frères Kwok (Guo Bingpin), de Sun Hung-kaï, Cheng Yu-tung (Zheng Yutong), de New World –, soit issus de la diaspora de l'Asie du Sud-Est, comme le Malaisien Robert Kwok (Guo Heniam), propriétaire du groupe Shangri-la et actionnaire du quotidien *South China Morning Post*, le Thaïlandais Dhanin Jiaravanen (Xie Guomin), du groupe agroalimentaire Charoen Pokphand, ou l'Indonésien Liem Sioe-liong (Lin Shaoliang), du First Pacific Group, la branche hongkongaise de la société Salim. Bien que ces groupes aient des activités très diversifiées, ils ont en commun une forte présence dans l'immobilier et d'excellents rapports avec la Chine, où ils effectuent des investissements massifs, notamment dans les domaines des infrastructures et de l'aménagement urbain.


PATRICK ZACHMANN-MAGNUM

LE CENTRE DE LA CITÉ
De lourdes incertitudes planent sur la future région administrative spéciale

La politique de Pékin s'est inspirée de la tradition britannique, en invitant ces hommes d'affaires à siéger au Comité préparatoire, puis à l'Assemblée provisoire de la nouvelle Région administrative spéciale (RAS), de la même façon qu'ils siégeaient au Conseil exécutif, présidé par le gouverneur de Sa Majesté.

Sur les 94 membres hongkongais du Comité préparatoire qui a élu l'Assemblée provisoire à l'instigation de Pékin, 30 contrôlent des actifs supérieurs à *1 milliard de dollars* de Hongkong (environ 700 millions de francs). Le mot d'ordre de Deng Xiaoping, selon lequel *« les Hongkongais gouverneront Hongkong »* correspond donc, de fait, à un gouvernement par les magnats du business (5).

Patriotisme et intérêts économiques

LA multiplication des opérateurs du continent et leurs prises de participation croisées avec les *tycoons* hongkongais ont contribué à siniser l'économie locale aux dépens des groupes britanniques, dont le dernier bastion reste la Hongkong et Shanghai Banking Corporation, installée dans son célèbre gratte-ciel futuriste, dessiné par l'architecte Norman Foster (6). En d'autres termes, Hongkong, avec son niveau de vie dix fois supérieur à celui de la Chine, son port exceptionnel, son savoir-faire technologique et financier et sa forte *productivité, qui classe la ville en tête* des nouveaux pays industrialisés (NPI) d'Extrême-Orient, a exercé un gigantesque pouvoir d'attraction sur le continent.

Les premiers grands groupes à en bénéficier sont contrôlés par le « parti des princes », ces clans des fils de dirigeants centraux, qui rapprochent de plus en plus la Chine d'une sorte d'affaire de famille à l'indonésienne. M. Wu Jianchang, mari de la fille aînée de Deng, et président de la China National Nonferrous Metals Import and Export Corporation, est représenté à travers les sociétés Silver Grand International Industries Ltd et Onfem Holdings Ltd. M. Deng Zhifang, le plus jeune fils de Deng Xiaoping, est directeur de Shougang Concord Grand Ltd, de Hoi Shing Holding Ltd et président de Shanghai Sifang Real Estate Industrial Co. M. He Ping, époux de la troisième fille du même Deng Xiaoping et chef du département de l'armement à l'état-major de l'Armée populaire de libération, est associé à M. Wang Jun, directeur de la Citic Chine et fils de l'ex-vice-président Wang Zhen, *dans les sociétés Poly Investment* Holdings Ltd et Continental Mariner Investment Co. Le « parti des princes » compte aussi des princesses, comme Mme Chen Weili, la fille de feu Chen Yun, l'ancien numéro deux chinois, qui dirige la First Shanghai Investment Ltd.

A *côté de ces grands groupes, on* assiste, depuis 1996, à un véritable raz de marée des investisseurs provinciaux, dont la capitalisation boursière a atteint 6,8 milliards de dollars et les investissements immobiliers 7,7 milliards de dollars en un an (7). L'implication, à Hongkong, des sociétés régionales leur permet à la fois de financer leurs projets de développement – notamment dans le domaine des infrastructures – et de *bénéficier des occasions d'affaires* locales et internationales.

Ces acquisitions, relativement soudaines et massives, ont dopé l'économie du territoire. Le vice-premier ministre chinois, M. Zhu Rongji, aurait tenté récemment de calmer la « fièvre hongkongaise » qui s'est emparée du continent, en critiquant, lors d'une réunion à huis clos avec des responsables provinciaux, les détournements de fonds de *développement locaux auxquels elle* donne lieu.

Le nouveau poids économique de la Chine sur le territoire modifie d'emblée les règles du jeu. Fin 1994, les investissements des 1 756 entreprises du continent étaient déjà estimés à *42,5 milliards de dollars, loin devant les* investissements japonais, évalués à la fin de 1996 à 19,5 milliards de dollars, et les investissements américains (8). L'accentuation récente de ces flux permet à la Chine de jouer dès maintenant un rôle plus important que celui des *groupes britanniques. Le renforcement* de l'intégration et de la complémentarité avec le continent, par l'intermédiaire des flux croisés d'investissement, peut conférer, à terme, une place dominante à Hongkong dans les échanges de la zone Asie-Pacifique.

Mais des incertitudes persistent, à la fois sur les règles du jeu purement économique et sur les capacités d'adaptation de la société locale à la nouvelle donne. En matière économique tout *d'abord, l'importation, à Hongkong, de* la corruption rampante en Chine continentale est une préoccupation majeure des milieux d'affaires, comme l'a souligné le gouverneur Christopher Patten. Les *H shares*, actions cotées d'entreprises chinoises, représentent environ 10 % de la capitalisation boursière. Il n'est pas exclu que les dirigeants de ces sociétés, ayant accès à des informations économiques et politiques sensibles, en *tirent le plus grand profit en manipulant* les cours.

Si l'on met de côté la grande délinquance financière, Hongkong constitue un centre important de l'économie souterraine, qui prospère avec la contrebande, l'immigration clandestine, la *prostitution, le financement du trafic* d'héroïne et le recyclage de ses profits. Les quatre principales triades, la Sun Yee On, la Wo Shing Wo, la 14 K et la Wo Hop Wo, compteraient 120 000 membres, soit 3 % de la population de plus de quinze ans.

Mais l'économie du territoire s'est construite, depuis la guerre de l'opium, au milieu du siècle dernier, sur une forte perméabilité, finalement fonctionnelle, entre les secteurs licite et illicite. La nouveauté provient, cependant, du poids économique et politique de la Chine populaire. Le pari de Pékin, consistant à implanter à Hongkong une sorte de modèle singapourien, est accepté, pour l'instant, par la grande majorité de la *population, qui concilie ainsi son fort* patriotisme avec ses intérêts économiques, visiblement défendus dans le cadre de la transition.

Des causes de friction peuvent cependant surgir entre les Hongkongais et les continentaux. Le premier, et sans doute le plus délicat, compte tenu de ses conséquences directes sur l'économie locale, consiste à assimiler les vagues annuelles d'immigrants du continent. Tout dérapage dans les flux migratoires (9), qui n'est pas à exclure, du fait de la puissance des réseaux d'émigration clandestins et de l'accroissement de la corruption dans la police, peut déclencher des réactions très négatives dans l'opinion.

Le deuxième sujet de contentieux concerne les rôles respectifs de l'agence de presse Chine nouvelle (Xinhua), représentation officieuse de la Chine à Hongkong, et, à Pékin, du Bureau de Hongkong et de Macao, après le 1er juillet 1997. Certains élus démocrates, comme Mme Christine Loh, font valoir que la survie de ces organismes n'aura plus d'objet. Les intentions de Pékin restent encore peu claires sur ce point, comme sur les chapitres très sensibles des libertés d'expression et de manifestation, qui ont fait l'objet de déclarations contradictoires et alambiquées.

Plus que la démocratisation de la colonie, les droits civils, auxquels il faut ajouter la liberté d'entrée et de sortie du territoire, apparaissent comme naturels. Les 600 000 Hongkongais *détenteurs de passeport étranger* (10 % de la population) sont particulièrement concernés. Mme Emily Lau, membre du Conseil législatif depuis les élections de 1995 et présidente de l'association The Frontier (10), est l'une des personnalités politiques les plus farouchement attachées à la démocratisation et aux droits civils. Interdite de séjour en Chine (comme le dirigeant démocrate M. Martin Lee), elle constate la diminution de son *audience dans le nouveau contexte* économique hongkongais. Le grignotage de la liberté d'expression, déjà entamé par l'autocensure des médias et par diverses pressions économiques (rachats de titres, financement publicitaire), peut se poursuivre, selon elle, avec l'instauration d'un cadre juridique restrictif, l'isolement professionnel des porte-parole des droits de l'homme, voire leur arrestation pure et simple.

Le mot d'ordre de Deng Xiaoping : *« Un pays, deux systèmes »*, sera sans doute utilisé pour assimiler toute défense des droits civils ou toute conquête démocratique à une volonté de sécession. Le nouveau cadre légal qui sera mis en place par l'Assemblée provisoire fournit les armes d'un harcèlement judiciaire à la singapourienne (11) contre toute velléité d'opposition.

(1) *Cf.* Michael Yahuda, *Hongkong : China's Challenges*, Routledge, Londres, 1996.

(2) Lire Bernard Cassen, « Retour sans joie de Hongkong à la "mère-patrie" », *Le Monde diplomatique*, juillet 1996, et T. L. Tsim », « China-Hongkong Relations », *China Review*, 1995, Chinese University Press, Hongkong.

(3) Lire Françoise Lemoine, « L'intégration de la Chine dans l'économie mondiale », revue *Tiers-Monde*, été 1996.

(4) *Cf.* Katsuo Hiizumi, « Overseas Chinese Business : Its Present and Future », *China Newsletter*, Jetro, Tokyo, mai-juin 1996.

(5) *Cf.* Nyam Mee-kau et Li Si-ming, *The Other Hongkong Report*, Chinese University Press, Hongkong, 1996.

(6) Lire Hing Lin-chan, « Chinese Investment in Hongkong, Issues and Problems », *Asian Survey*, octobre 1995.

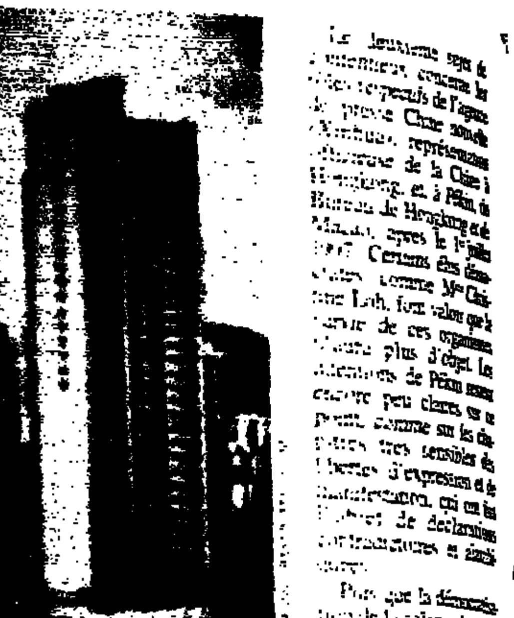
(7) *Cf. Zhengming* (« Le Débat »), Hongkong, janvier 1997.

(8) *Chiffres cités par M. Shen Jueren, dirigeant* de la Chinese Enterprise Association, dans le quotidien de Hongkong *Wenhui Bao*, 17 mars 1996, et « Kyodo News » in *Summary World Broadcasts*, BBC Asia-Pacific, 29 novembre 1996.

(9) Lire l'article de Jacques Seurre « La fièvre de Hongkong » in *Perspectives chinoises*, n° 38, Hongkong, novembre-décembre 1996.

(10) Sur Internet, le site Web de The Frontier est http : /www. frontier. org : hk/

(11) Lire Bernard Cassen, « Singapour ou le meilleur des mondes », *Le Monde diplomatique*, août 1994.



SUR FOND DE CORRUPTION ET D'IMBROGLIO POLITIQUE

Le Cambodge s'enfonce dans la crise

RETOUR au chaos pour le Cambodge ? En dépit d'importants succès remportés depuis trois ans contre les Khmers rouges, la coalition gouvernementale ne cesse de s'entre-déchirer, et la violence politique refait son apparition de manière spectaculaire à Phnom Penh. Ce climat d'incertitude, à un an et demi des élections législatives, décourage les investisseurs étrangers. Depuis 1994, le pays a reçu quelque 400 millions de dollars d'investissements privés, alors que le ministère des finances estime les besoins du royaume à trois fois plus. On est donc loin du compte.

Par RAOUL-MARC JENNAR *

Alors que, depuis un an, le climat politique au Cambodge ne cesse de se dégrader, Phnom Penh a connu, le 30 mars 1997, des incidents tragiques. Quatre grenades lancées contre une manifestation organisée devant l'Assemblée nationale par le Parti de la nation khmère (PNK) de l'ancien ministre des finances, M. Sam Rainsy, ont tué au moins 17 personnes et fait plus de 120 blessés.

Des soldats se sont opposés à la capture de deux hommes identifiés comme ayant lancé ces grenades et ont protégé leur fuite vers un quartier réservé aux dignitaires du Parti du peuple cambodgien (PPC), formation issue du Parti communiste au pouvoir depuis 1979, de M. Hun Sen, le second premier ministre de la coalition gouvernementale (1) ; la police a refusé de porter secours aux blessés. M. Hun Sen a réclamé l'arrestation de M. Sam Rainsy, tandis que le prince Ranariddh, premier premier ministre, a déclaré ne pas faire confiance à la commission d'enquête créée par le ministre de l'intérieur. Dans une lettre contresignée par quarante parlementaires du Funcinpec et du PLDB (Parti libéral démocratique bouddhiste) et adressée au secrétaire général de l'ONU, il a demandé une enquête internationale et affirmé que *« le plus grand violeur des droits de l'homme* [au Cambodge] *est l'homme le plus puissant du pays »*. Il visait M. Hun Sen, avec lequel il partage le pouvoir...

Quelques jours plus tard, on apprenait que quinze membres du Funcinpec, envoyés à la frontière thaïlandaise pour négocier avec les polpotistes basés à Anlong Veng auraient été massacrés par ces derniers. M. Hun Sen a aussitôt mis en question la compétence du prince Ranariddh. Une attaque relayée, dans un premier temps, par un ami de toujours, M. Ung Phan, un ancien membre du PPC rallié au Funcinpec en 1992 et actuellement ministre d'Etat, puis par onze députés et deux gouverneurs de province appartenant au Funcinpec. Le 19 avril, M. Hun Sen a apporté son soutien à ces dissidents du parti royaliste hostiles au prince Ranariddh. Il a annoncé, dans la foulée, qu'il disposait désormais, à l'Assemblée nationale, d'une majorité de 69 sièges sur 120 (2). Le fragile équilibre politique mis en place à la suite des élections de 1993 apparaît donc bouleversé.

La situation actuelle démontre les résultats limités de l'intervention de l'ONU en 1992-1993. Impuissante devant le refus des Khmers rouges de désarmer, l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (Apronuc) a été, par ailleurs, incapable de contraindre le PPC à renoncer au contrôle qu'il exerçait sur l'armée, l'appareil de sécurité, les administrations centrales et provinciales (3).

Faute d'inscrire profondément le pluralisme dans un pays qui, depuis l'indépendance, a expérimenté toutes les formes d'autoritarisme (4), l'Apronuc a *fait naître, un temps, l'illusion démocratique*. Quand l'ONU se retire, la coalition gouvernementale, formée après les élections de 1993, traduit le refus du PPC de tenir compte du résultat de la consultation. L'accord politique a été imposé au Funcinpec par la menace de la force. Non seulement la répartition des portefeuilles se fait sur une base de complète parité entre les deux grandes formations, mais encore le PPC a-t-il exigé du Funcinpec un doublement des postes de premier ministre, ministre de la défense et ministre de l'intérieur. L'autorité des ministres et des secrétaires d'Etat du Funcinpec et du PLDB, associé lui aussi au gouvernement, ne s'exerce que dans la mesure où les fonctionnaires, presque tous membres du PPC, consentent à collaborer avec eux.

Stériles luttes de pouvoir

EN 1993, le problème des Khmers rouges restait non résolu. Sous l'impulsion de M. Hun Sen, le pouvoir privilégie alors, dans un premier temps, une politique de fermeté à l'égard des polpotistes. La logique de guerre qui prévaut renforce le poids de l'armée dans la société. La représentation des Khmers rouges à Phnom Penh est contrainte de quitter la capitale. Le 7 juillet 1994, l'Assemblée nationale vote une loi déclarant illégal le Parti du Kampuchéa démocratique (5). Une amnistie est prévue pour ceux qui abandonnent la lutte. Sur le terrain, les Forces armées royales cambodgiennes (FARC) adoptent une stratégie visant à « contenir » les zones polpotistes.

Cette politique de fermeté a porté ses fruits. Les ralliements de Khmers rouges se sont succédé. Paradoxalement, la décomposition progressive du dispositif militaire rebelle, qui représente un réel succès pour le gouvernement, va nourrir une nouvelle compétition entre les deux grands partis et provoquer une crise sans précédent depuis 1993. Le 21 mars 1996, devant le congrès de son parti, le prince Ranariddh menace de quitter la coalition et de provoquer une dissolution de l'Assemblée nationale.

Après trois ans de présence au pouvoir, le Funcinpec réalise que son influence dans l'appareil d'Etat reste très modeste. Il constate avec effroi que ses électeurs, et même ses militants, passent en masse au Parti de la nation khmère, créé par M. Sam Rainsy, après son expulsion du parti royaliste en mai 1995. M. Ranariddh ne veut plus être *« un premier ministre marionnette »*, et déclare : *« Nous ne pouvons pas continuer ainsi jusqu'en 1998* (6). *»*

Si le Funcinpec et le PPC ont en commun un même usage autoritaire du pouvoir, ils sont, pour le reste, très différents. Peu avertis des affaires de l'Etat, faiblement préoccupés par les problèmes de la vie quotidienne des gens, souvents ignorants des réalités locales, les dirigeants du Funcinpec, rentrés dans un pays qu'ils avaient quitté dix ans, parfois vingt ans plus tôt, ne manifestent pas le professionnalisme de leurs collègues du PPC. Ces derniers, aux affaires depuis plus de quinze ans, maîtrisent parfaitement les situations et les hommes.

Le Funcinpec a souvent offert à son principal partenaire (et adversaire) l'image d'un parti faible, marqué par l'individualisme exacerbé de dirigeants jaloux les uns des autres et peu enclins à s'engager dans la gestion des dossiers. Face à un tel vide, le PPC, bien structuré, discipliné, solidement implanté et peu scrupuleux sur les moyens, n'a guère eu de difficultés à devenir le parti dominant.

Le ralliement de cadres et de soldats Khmers rouges au PPC a joué un rôle décisif dans la prise de position du prince Ranariddh. Même s'ils ont soutenu, parfois avec beaucoup de réticence, la politique de fermeté du gouvernement, les parlementaires royalistes ont gardé le secret espoir d'une négociation avec les Khmers rouges, qui furent leurs alliés entre 1982 et 1991. Mais, en choisissant de parler fort, le président du Funcinpec, soumis à la pression d'un PNK très actif, obligé de faire face aux critiques des plus lucides des cadres de son parti et effrayé par la perspective d'une débâcle électorale en 1998, a pris le risque d'une grave crise politique.

Désormais, les militaires sont sollicités à l'appui des démonstrations de force des deux grands partis, engagés dans une véritable stratégie de la tension. Les deux premiers ministres rivaux assortissent leurs exigences respectives de menaces de recourir aux chars. Les anciennes allégeances politiques des officiers n'ont pas disparu, même si tous portent le même uniforme. Le temps a manqué pour assurer une relève par des hommes moins marqués par les événements des années 80. La fragile intégration des FARC est soumise à rude épreuve. Sensiblement, deux chaînes de commandement se constituent au sein de la même armée.

En juin 1996, les adversaires du PPC envisagèrent de reconstituer, sur le plan politique, l'alliance qui combattit militairement le Parti communiste avant 1991. Ils voulurent accompagner cette opération d'un ralliement massif de Khmers rouges à leur camp. Profitant des divergences profondes qui opposent la direction polpotiste, basée à Anlong Veng, aux chefs d'unité qui exercent leur autorité sur les régions riches en bois et en pierres précieuses de Phnom Malaï, Phnom Dei, Païlin et Samlaut, le Funcinpec entreprit de négocier avec ces derniers.

Alors que les contacts étaient très avancés, M. Ieng Sary, l'ancien ministre des affaires étrangères du Kampuchéa démocratique, refit surface, en août 1996, en se présentant comme le leader politique des chefs militaires en négociation avec le Funcinpec. Il parvint à les convaincre qu'entre l'obéissance à Pol Pot et le simple ralliement aux forces gouvernementales il existait une autre voie : la création d'une troisième force politique, associée aux partis gouvernementaux, mais conservant un territoire autonome. M. Ieng Sary a donc créé le Mouvement national d'union démocratique (MNUD). Il déclare reconnaître l'intégrité du territoire national et l'autorité du gouvernement royal, mais considère qu'avant une intégration complète des forces il convient de ménager des étapes.

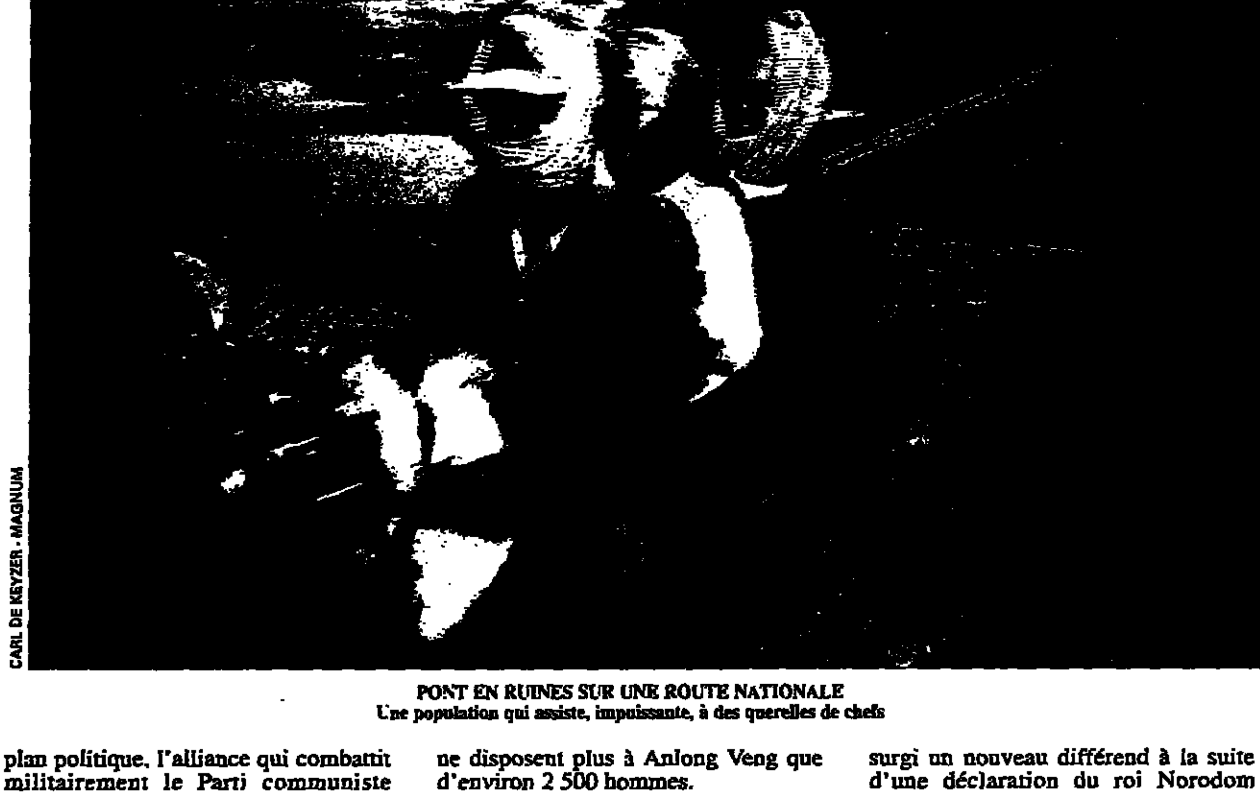
M. Hun Sen, averti de ces tractations, a tout mis en œuvre pour que les Khmers rouges dissidents rejoignent le PPC. Une « course aux Khmers rouges » s'est donc engagée. A plusieurs reprises, des accrochages ont eu lieu entre Khmers rouges ralliés à l'un ou l'autre parti, provoquant par contrecoup des affrontements entre membres des FARC d'appartenance politique rivale. En février 1997, des incidents très violents, dans la province de Battambang, entre troupes fidèles au PPC et soldats loyaux au Funcinpec et au PLDB ont fait près de cent morts.

A la fin de 1996, tout le Cambodge était pacifié, à l'exception de la région d'Anlong Veng. Environ 3 900 soldats en armes avaient fait allégeance soit au PPC (2 250), soit au Funcinpec (1 650), au terme de négociations où l'avenir de l'exploitation des mines et des forêts a tenu au moins autant de place que les considérations politiques. Les polpotistes ont perdu le cœur de leur pouvoir économique et l'essentiel de leurs moyens d'autosuffisance. Ils ne disposent plus à Anlong Veng que d'environ 2 500 hommes.

C'est dans un tel contexte politico-militaire que le Funcinpec a relancé, en vue des élections prévues en 1998, l'idée d'une large alliance. Celle-ci a vu le jour en février dernier. Sous le nom de Front d'union nationale (FUN), elle associe, autour d'un programme minimal, le Funcinpec, le PNK et la faction du PLDB conduite par M. Son Sann (7). De son côté, le PPC a conclu des accords de coopération avec la faction du PLDB conduite par M. Ieng Mouly, ainsi qu'avec le Molinaka et huit petites formations qui n'avaient pas obtenu d'élu en 1993. Deux d'entre elles affichent des convictions républicaines.

Toutefois, à l'initiative des deux vice-premiers ministres, MM. Ing Kieth (Funcinpec) et Sahr Keng (PPC), des efforts ont été déployés pour rendre vie à la coalition et permettre au gouvernement de fonctionner. Ces tentatives semblaient aboutir, lorsque a surgi un nouveau différend à la suite d'une déclaration du roi Norodom Sihanouk. Prenant prétexte de la montée en puissance du courant républicain, le souverain a menacé d'abdiquer...

Négligeant le rôle d'arbitre que lui confère la Constitution, le roi Sihanouk intervient régulièrement dans le débat politique en prenant très souvent position contre les décisions gouvernementales. Il prive ainsi le système politique d'un pôle de stabilité pourtant bien nécessaire. M. Hun Sen le suspecte de vouloir rééditer l'opération de 1955 (8) ou, à tout le moins, de vouloir jouer un rôle décisif dans la prochaine campagne électorale. Cette annonce a entraîné une polémique violente sur le rôle des membres de la famille royale dans la vie politique. Ainsi, alors que la reconstruction est freinée et que la corruption d'Etat fait rage, les Cambodgiens continuent d'assister, impuissants, aux stériles luttes de pouvoir entre leurs dirigeants.


CARL DE KEYZER - MAGNUM

PONT EN RUINES SUR UNE ROUTE NATIONALE
Une population qui assiste, impuissante, à des querelles de chefs

* Chercheur, auteur de *Chroniques cambodgiennes, 1990-1994*, Paris, L'Harmattan, 1995.

(1) Depuis les élections de mai 1993, le Cambodge vit sous un régime de bicéphalisme politique : avec 58 sièges sur 120, le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (Funcinpec) dispose du poste de premier premier ministre, tandis que le PPC (51 députés) occupe le poste de second premier ministre. Le Parti libéral démocratique bouddhiste (PLDB, 10 élus) et le Mouvement de libération nationale du Cambodge (Molinaka, royaliste, 1 élu) font également partie de la coalition, mais n'y jouent qu'un rôle secondaire.

(2) Aux 51 députés du PPC s'ajoutent 12 dissidents du Funcinpec, 5 membres du PLDB (faction de M. Ieng Mouly) et l'unique représentant du Molinaka.

(3) Lire dans *Le Monde diplomatique* les articles de Christophe Peschoux, « Des Khmers rouges à bout de souffle », novembre 1993, et de Raoul-Marc Jennar, « Elections minées au Cambodge », mai 1993, et « Le Cambodge ravagé par l'incurie », février 1995.

(4) De son accession à l'indépendance en 1953 jusqu'en 1993, le Cambodge a successivement connu une monarchie constitutionnelle caractérisée, à partir de 1955, par le système de parti unique du Sangkum Reastr Niyum (Communauté socialiste populaire) dirigé par M. Norodom Sihanouk, le régime militaire du général Lon Nol (mars 1970-avril 1975), la dictature nationale-maoïste des Khmers rouges (avril 1975-janvier 1979) et un régime de démocratie populaire (communiste) mis en place par les Vietnamiens.

(5) Nom du mouvement des Khmers rouges.

(6) Cf. *Phnom Penh Post*, 5 avril 1996.

(7) Un conflit oppose depuis 1993 M. Son Sann, président du PLDB, et M. Ieng Mouly, son secrétaire général et ministre de l'information. Chaque faction compte cinq députés.

(8) Après avoir démis le gouvernement, pris les pleins pouvoirs et dissous l'Assemblée nationale, M. Sihanouk avait abdiqué et gouverné sans partage jusqu'à son renversement en 1970.

Calendrier des fêtes nationales

1er-31 mai 1997

3 POLOGNE	Fête nationale
12 ISRAËL	Fête de l'indépendance
15 PARAGUAY	Fête nationale
17 NORVÈGE	Fête nationale
20 CAMEROUN	Fête nationale
22 YÉMEN	Fête nationale
24 ERYTHRÉE	Fête de l'indépendance
25 ARGENTINE	Fête nationale
JORDANIE	Fête nationale
28 ÉTHIOPIE	Fête de l'indépendance
30 CROATIE	Fête nationale

CINQUANTENAIRE DU

La caverne et le

VITRINE prestigieuse du cinéma international, le Festival de Cannes – qui fête son cinquantième anniversaire – est le lieu le plus médiatique pour présenter au monde la production filmique européenne. A titre d'exemple, le Festival a consacré l'an passé *Secrets et mensonges*, du Britannique Mike Leigh, *Breaking the Waves*, du Danois Lars von Trier, *Microcosmos*, des Français Claude Nuridsany et Marie Perennou, *Le Huitième Jour*, du Belge Jaco Van Dormael, et *Un héros très discret*, du Français Jacques Audiard. Tous grands succès publics. Mais ces reconnaissances, à l'heure où les grandes manœuvres s'amplifient dans le secteur des industries culturelles, ne peuvent occulter la fragile situation des cinémas du Vieux Continent.

Par DANIEL PARIS *

Il y a 60 000 ans, quand les hommes de Neandertal osèrent s'aventurer au fond des cavernes les plus sombres pour y ritualiser leur peur du ciel infini *et de la mort, inventer les dieux et* découvrir le sacré ; quand ils se mirent à peindre sur les parois des rochers, à la lumière des torches avec de la terre d'ocre et du charbon de bois, des *figures d'animaux aux formes très* allongées, étirées ; et qu'ils allumèrent un feu puis commencèrent à danser au son des os frappés sur les pierres, entre leurs ombres projetées et les flammes *scintillantes décomposant leurs mouvements*, ce fut comme si les figures sur les murs s'animaient soudain... Ne créèrent-ils pas alors la première salle de cinéma ? N'était-ce pas le premier *défilement d'images*, la première représentation à persistance rétinienne, le premier film de la réalité du monde, entre le feu-foyer de lumière et l'écran pariétal ?

Les hommes préhistoriques délaissèrent les grottes pour conquérir le monde et ils inventèrent l'écriture, puis ils redéfinirent le sacré à la lumière des étoiles et ils inventèrent le théâtre, et ce n'est que six cents siècles plus tard, *le 28 décembre 1895*, à l'occasion de la première séance publique des frères Louis et Auguste Lumière, au salon indien du Grand Café, 14, boulevard des Capucines, à Paris, pour la somme *de 1 franc*, que les hommes modernes retournèrent dans le noir de la caverne ancestrale, aux feux de projecteurs mécaniques et face à la toile blanche de l'écran perlé, pour une nouvelle *représentation symbolique du monde*, appelée cinématographe.

Et ce, cinématographe-là inventa rapidement ses formes, sa grammaire, son esthétique, sa mise en scène, sa parole, sa musique, pour devenir l'art populaire par excellence et séduire les *foules des quatre coins du monde*. Le cinéma, art de l'émotion, art universel, raconteur d'histoires, inventeur de rêves, porteur d'interrogations et de confrontations, créateur de nouveaux dieux, les acteurs.

Alors que le cinématographe vient de fêter son premier siècle, les hommes *ont quitté* peu à peu sa caverne protectrice et les acteurs disparaissent, remplacés par les figures aseptisées de mannequins publicitaires et d'animateurs de séries télévisées, faux dieux sans beauté et sans âme *imposés par* les nouveaux maîtres de la Terre à la tête de firmes multinationales. Ceux-là se sont emparés des lumières d'Hollywood, ils ont investi les circuits, les réseaux, *les tuyaux, les écrans, et* ce sont leurs images qui s'en vont désormais conquérir le monde.

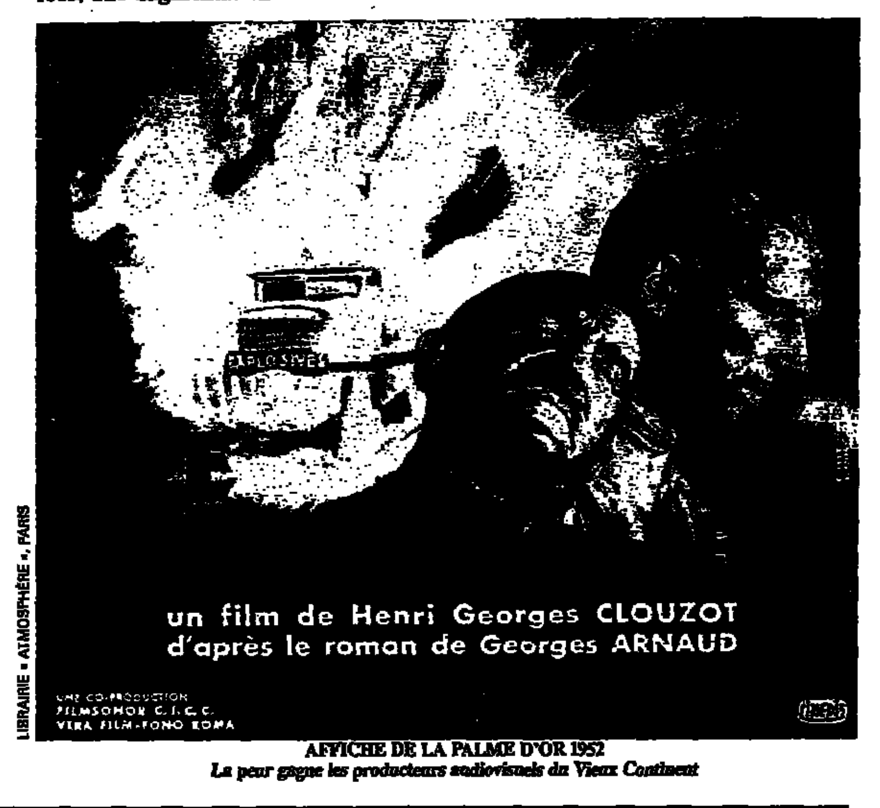
Sur les parois de la caverne contemporaine, le dessin du mammouth, du tigre aux dents de sabre, la trace des doigts de l'artiste, ont été effacés, gommés par des produits standardisés aux couleurs criardes, aux mouvements agressifs, aux effets redondants, *modernes icônes mercantiles*. Les armes sont là aussi, imprimées, omniprésentes, mais il ne s'agit plus de la fine épée des *Trois Mousquetaires* aux gestes en arabesques, ni du sabre élégant du *Corsaire rouge*, ni de la carabine *Winchester 73* volée à James Stewart. Ce sont des fusils à pompe, des 37 magnum, des bazookas qui « canardent » à tout va dans le bruit et le sang, *tandis que s'accumulent les* morts.

A *ses débuts, le cinéma était* une attraction de foire, un divertissement populaire à la portée de tous. Un peu plus tard, en Amérique, une poignée d'émigrés du Vieux Continent, aventuriers, hommes d'affaires *et artistes*, contribuèrent à inventer Hollywood, et, avec leurs homologues européens, ils ennoblirent l'attraction des forains au rang de « 7e art ». Cet art devint universel, vivant, se nourrissant de la diversité du monde... Chaque pays « faisait » son cinéma, il y rejouait son histoire, il y exprimait en filigrane l'imaginaire de son peuple.

Lorsque les hommes ont délaissé la caverne pour les boîtes à images des salles à manger, *les cinématographies* du monde se sont éteintes l'une après l'autre, laissant à Hollywood et à son industrie l'hégémonie des écrans. Les producteurs *amoureux des stars* et des *happy ends* ont cédé leur fauteuil de cuir et leur cigare à des technocrates et à des banquiers, tandis que le système hollywoodien atteignait une apogée en termes de ratios financiers, jusqu'à *la* perversion. Les films ont des budgets de plus en plus élevés ; les acteurs, les scénaristes, les réalisateurs, les agents exigent des cachets toujours plus mirobolants ; les recettes doivent donc être à l'avenant, impliquant des stratégies de marketing chaque fois plus élaborées, une augmentation des investissements publicitaires, la marchandisation ; ce qui *conduit* à restreindre les approches, les points de vue, les styles, à simplifier les dialogues, afin de plaire au plus grand nombre et aller dans le sens de la mondialisation.

Tout cela engendre une inflation du spectaculaire façon Disneyland. *La Guerre des étoiles* ou *Waterworld*, une amplification de la violence et des effets spéciaux, Dolby stéréo, *surround*, mouvements, vitesse, couleurs, *mises en scène* grandioses, travellings gigantesques – ce qui coûte de plus en plus cher... Spirale sans fin qui, d'une certaine façon et par un raccourci

* Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse cinéma, au ministère de la jeunesse et des sports, Paris.



AFFICHE DE LA PALME D'OR 1952
La peur gagne les producteurs audiovisuels du Vieux Continent

Grande détresse pour

Par CARLOS PARDO *

EN Europe, les films européens circulent difficilement. Ils n'ont, pour principal débouché, que le parc de leurs salles nationales, dont les écrans sont accaparés par les productions d'Hollywood (1). La part de marché de celles-ci n'a cessé de croître dans tous les pays de l'Union européenne, quelle que soit la qualité des productions locales.

Pourtant, une étude (2) a révélé que l'Europe de l'Ouest est, depuis le début du siècle, la région la plus prolifique en matière de production filmique, devant les Etats-Unis, l'Inde et l'Extrême-Orient. En 1995, par exemple, l'Union européenne avait produit 550 films ; les Etats-Unis à peine 450. Et, pourtant, les seuls films qui s'imposent aux quatre coins de la planète sont ceux d'Hollywood...

Ces longs-métrages savent jouer à merveille avec les pulsions primaires du spectateur. Hollywood *« impose une catharsis*, constate Frédéric Sojcher (3), *la violence, les effets spéciaux, le rythme étant une manière de désangoisser, de résoudre par procuration les tensions métaphysiques qui nous animent. Il est devenu ce que Serge Daney appelait un "cinéma de promoteurs", un cinéma-concept composé essentiellement d'effets spéciaux : on va voir les Martiens attaquer l'Amérique* (Mars Attacks) *comme on va voir une tornade s'abattre sur une ville* (Twister) *»*.

Toute tentative de cinéma différent, proposant un autre regard sur le monde avec un souci d'écriture cinématographique originale, ne supporte pas la concurrence avec les mastodontes hollywoodiens, dont la récente cérémonie de remise des Oscars a mis en évidence l'affligeante pauvreté esthétique (4). Par ailleurs, les indispensables effets spéciaux – technologie dominée par l'Amérique – ainsi que les salaires astronomiques des vedettes ont conduit à une augmentation vertigineuse des coûts de production, impossibles à amortir sur le seul marché intérieur. Le coût moyen d'un « film global », à Hollywood, est de quelque 40 millions de dollars (celui d'un film français, de 5 millions de dollars) (5).

Pour être rentable, chaque production doit être lancée à l'échelle planétaire *comme un événement de masse*, avec des stratégies de publicité proprement guerrières. Un long-métrage joue sa carrière la première semaine de son *exploitation. La campagne publicitaire* démarre six mois avant la sortie. Le coût de celle-ci peut atteindre jusqu'à 25 millions de dollars. L'objectif ? Des recettes au moins deux fois supérieures au budget de production. Comme les studios atteignent rarement ces résultats sur leur seul marché national, ils se lancent férocement à la conquête des écrans de la planète.

Avec de telles méthodes, beaucoup de films américains réalisent plus de recettes à l'étranger qu'aux Etats-Unis (6). Par exemple : *Une journée en enfer* totalise 253 millions de dollars à l'étranger et seulement 100 millions aux Etats-Unis ; *Waterworld* n'est pas parvenu à l'amortissement en Amérique (88 millions de recettes) mais a réalisé *166 millions de dollars à l'étranger*. L'acteur Sylvester Stallone, qui n'attire plus *vraiment les spectateurs* américains, doit son récent cachet de 20 millions de dollars par film à ses succès sur le marché extérieur (ses derniers longs-métrages ont fait, en moyenne, entre 30 *et 50 millions de dollars de* recettes aux Etats-Unis, mais plus de 100 millions à l'étranger).

Six firmes (*majors*) américaines se partagent le marché mondial de la distribution. Elles n'hésitent pas à recourir au système de *blockbooking* : pour tout film à gros succès prévisible (*blockbuster*), l'acheteur est obligé de prendre une série d'autres films, souvent invendables à l'unité. Cela est dénoncé, en premier lieu, par les cinéastes-créateurs américains eux-mêmes, héritiers des grands réalisateurs qui eux-mêmes ont *marqué l'histoire d'Hollywood*.

Un continent sous tutelle culturelle

L'HÉGÉMONIE américaine maintient sous tutelle cinématographique *le Vieux Continent*. Elle bénéficie de collaborateurs locaux devenus de véritables chevaux de Troie. En France, par exemple, dans le domaine de la distribution en salles, deux des trois grands circuits (que l'Etat avait contribué à renforcer) sont liés à des *majors* : Gaumont à Buena Vista (représentant des studios Disney) et UGC à Fox-Turner (7).

Ces deux géants distribuent désormais un nombre deux à trois fois plus important de films américains que de films français. Toutes salles confondues, les longs-métrages d'outre-Atlantique disposent, en première semaine d'exploitation, en France, d'une moyenne de 142 écrans, quand elle est de seulement 61 écrans pour les films français...

Parmi les cinématographies européennes, la française passe pourtant pour l'enfant gâtée : une taxe prélevée sur les recettes des salles (la TSA) est réinjectée dans la production pour sauvegarder la création filmique. La réglementation oblige également les chaînes de télévision à participer à la coproduction des films. Mais ce modèle français n'a malheureusement pas été adopté ailleurs.

Le cas du cinéma britannique est aussi cité en exemple dans un paysage européen passablement sinistré. La fréquentation des salles, qui avait chuté de *manière spectaculaire au Royaume-Uni* au début des années 80, a doublé depuis l'apparition des salles multiplexes (10 à 15 écrans). Et la production, grâce notamment à la politique volontariste de la chaîne de télévision Channel Four, n'a cessé de progresser, passant de 24 films en 1981 à 114 en 1996 (8). Mais ces chiffres sont un trompe-l'œil. Les investissements *dans les* nouvelles salles sont pour l'essentiel faits par les *majors* américaines soucieuses de reconquérir ce marché anglophone « naturel ». 85 % des entrées sont réalisées par les films hollywoodiens et la moitié des films britanniques ne connaissent aucune sortie en salle. Quant à la production, il est devenu difficile de distinguer les films strictement britanniques des produits commandités par Hollywood.

Les multiplexes ont également fait remonter la fréquentation en Belgique, pays dont plus de 95 % des foyers sont câblés. Mais, ici aussi, les nouvelles salles géantes ont favorisé l'augmentation de la part du film américain, qui se situe à plus de 75 % (les productions belges n'atteignant pas 2 %). Grâce à un système calqué sur l'avance sur recettes française, ce pays produit néanmoins une vingtaine de films par an.

En Allemagne, il n'existe aucune politique d'aide au cinéma à l'échelle de l'Etat fédéral ; les Länder sont seuls maîtres. *Une soixantaine de films* (dont 25 % tournés en anglais !) sont produits par an. Le public, ici encore, voit essentiellement des films américains, et aussi des comédies allemandes (la part du cinéma national est passée de 9 % à 17 % en 1996).

En Italie, la prolifération des télévisions privées dès 1975 a fait s'effondrer la fréquentation des salles. Une centaine de films sont produits chaque année, souvent avec des budgets dérisoires. La part de marché du film italien atteint à peine 20 %, tandis que les films américains attirent plus de 75 % du public.

En Espagne, la distribution est totalement contrôlée par les *majors* hollywoodiennes ou par leurs filiales locales. Les films espagnols (60 par an) totalisent 10 % des entrées, et ce parce que ce pays est le seul de l'Union européenne à exiger des *quotas dans ses salles*. Le nouveau gouvernement conservateur de M. José Maria Aznar a tenté récemment de supprimer ces quotas. Mais la mobilisation de cinéastes autour de Pedro *Almodovar* l'a *fait reculer*.

Au total, la part de marché du film hollywoodien n'a cessé de croître en Europe. Elle était à peine de 59 % en 1986 et dépasse aujourd'hui les 75 %... Et la situation va empirer, le Parlement européen ayant affaibli, en novembre *1997, la directive « Télévision sans frontières »*.

Cet essai d'harmonisation des chaînes européennes, mis en place en 1989, préconisait, pour chaque Etat membre, la diffusion, en proportion majoritaire, d'œuvres européennes, *« chaque fois que cela est réalisable »*. Mais l'absentéisme de nombreux eurodéputés a empêché la suppression de cette mention lors de la récente renégociation. Les quotas de diffusion, seule soupape de *sûreté pour protéger l'industrie audiovisuelle* européenne, et principal enjeu de l'affrontement franco-américain lors des négociations du GATT en 1995, ne sont plus respectés. Les cinéastes ont de quoi être *inquiets, car les chaînes de télévision* sont devenues la principale source de financement du cinéma en Europe. On estime que la disparition de ces quotas de diffusion rapportera à Hollywood une *augmentation de bénéfices* de l'ordre de 1 à 2 milliards de dollars (9). Et menacera toutes les industries de l'audiovisuel qui assurent, sur le Vieux Continent, plus de 1 800 000 emplois...

* Journaliste et cinéaste.

(1) Lire « *Le cinéma français étouffé par Hollywood* », *Le Monde diplomatique*, mai 1996.

(2) *Screen Digest*, 1995.

(3) *Enseignant-chercheur à l'université Paris-I-*Sorbonne, responsable de l'ouvrage collectif *Cinéma européen et identités culturelles*, Ed. Université de Bruxelles, 1996.

(4) *Cf. Le Monde*, 26 mars 1997.

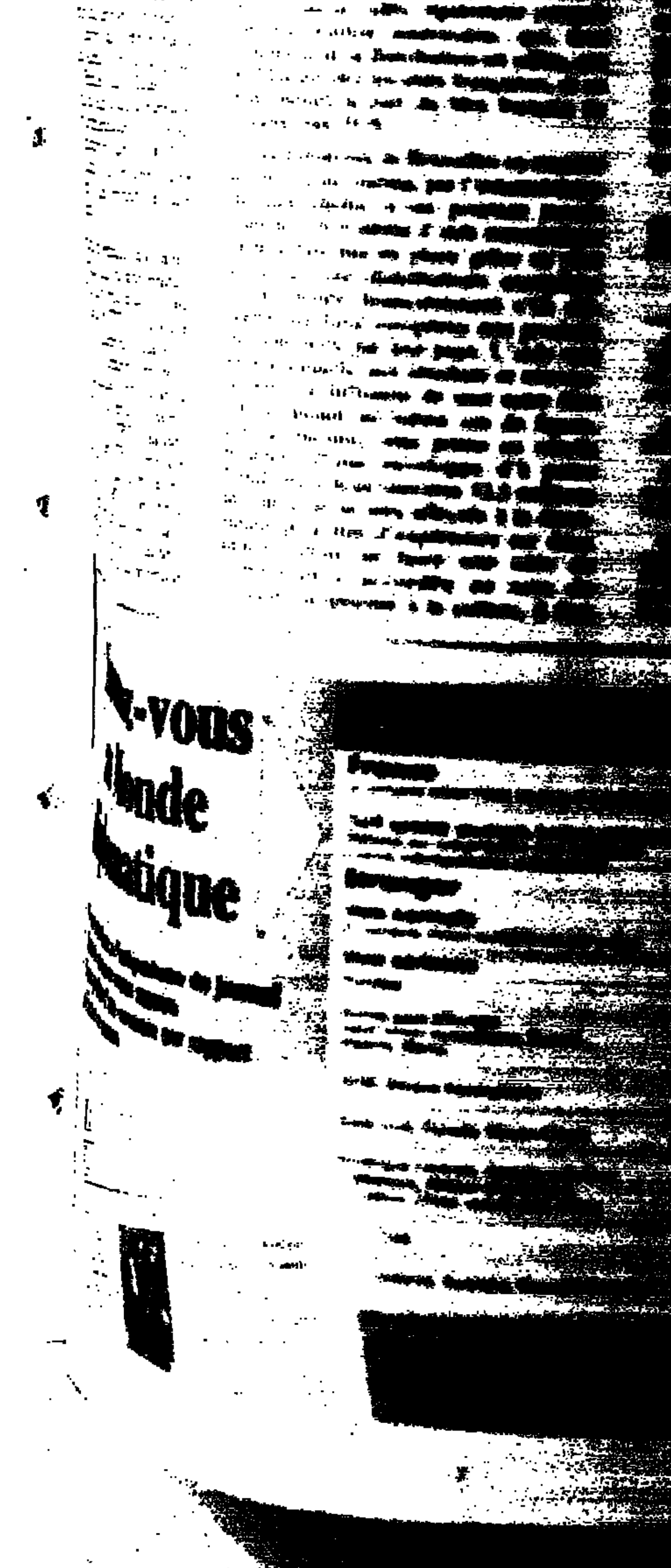
(5) 1 dollar = 5,6 F.

(6) Bon an, mal an, les films hollywoodiens réalisent 60 % de leurs recettes à l'étranger et 40 % sur le marché domestique.

(7) Anatole Dauman, « Contre l'oppression d'Hollywood... », *Manière de voir*, hors-série, mars 1997.

(8) Lire Gareth McFeely, « Regards acides sur la société britannique », *Le Monde diplomatique*, février 1997.

(9) René Bonnell, *La Vingt-Cinquième Image*, Gallimard, rééd. 1996.



CINQUANTENAIRE DU

caverne et le

FESTIVAL DE CANNES

cinématographe



digne du meilleur montage cinématographique, nous ramène au mot célèbre d'Eric Rohmer : *« Un travelling est affaire de morale... »*

Aussi peut-on se poser la question : face à tous les produits industriels qui envahissent les écrans, où la *« morale »* ne peut être que soumise au système qui l'engendre, qu'est-ce que la *« morale cinématographique »* ?

Ne serait-ce pas ce qui différencie un artiste d'un fabricant, un metteur en scène d'un habile faiseur, un cinéaste d'un bon technicien, un regard d'un effet, un point de vue d'une dramatisation, un film d'un spectacle ? Ne serait-ce pas ce qui différencie une œuvre d'un produit ? Ne serait-ce pas l'essence même du cinéma... ?

Ce pourrait être, par exemple, une *« morale de la mise en scène »*, comme chez Fritz Lang *(M. le Maudit, Les Contrebandiers de Moonfleet)*, pour qui chaque plan était une exigence absolue, chez qui les cadrages, les lumières, les mouvements d'appareil, la profondeur de champ, les décors, les raccords devaient participer, autant que les acteurs, de la construction du récit...

Ce pourrait être, aussi, une *« morale du regard »*, comme chez le réalisateur iranien Abbas Kiarostami *(Au travers des oliviers)* et les grands documentaristes que sont Johan Van der Keuken *(Amsterdam, Global Village)* et Robert Kramer *(Walk the Walk)*, où le metteur en scène laisse aller son regard au fil du récit, donne le temps à la caméra de créer une durée, de construire un espace, offrant ainsi leur chance à ses personnages et à son film d'exister...

Ce pourrait être, encore, une *« morale poétique »*, comme chez Wim Wenders *(Les Ailes du désir, Lisbonne Story)* ou dans les films de Carné et Prévert *(Le jour se lève, Quai des brumes)*, quand les héros sont des ouvriers ou des anges avec des ailes, en noir et blanc, parlant comme des poètes, souffrant comme des humains et racontant le monde...

Ce pourrait être, enfin, une *« morale de la mythologie du cinéma »*, celle qu'on découvre dans les films de Clint Eastwood *(Impitoyable, Un monde parfait, Sur la route de Madison)*, œuvres spectaculaires, nostalgiques, souvent violentes, à l'image du pays qu'elles décrivent, mais aussi savamment dosées d'humour et de dérision, parce que le réalisateur-acteur a su prendre à pleines mains les genres hollywoodiens tels le western, le thriller, le mélodrame, ou même son propre mythe, pour jouer de leurs codes et retourner leur sens au seul profit du cinéma. Qu'en est-il de la mise en scène, du regard, de la poésie ? Qu'en est-il du cinéma lorsqu'on assiste à *Independence Day*, *Mars Attacks !* ou *Les Visiteurs* ?

De la caverne à Hollywood, tout n'est peut-être qu'une simple histoire de mythologie. Pour se trouver une place entre le monde réel et le monde idéal qu'il porte dans son cœur et dont il rêve, là où se révèle sans cesse son humanité, l'homme a toujours eu besoin de raconter des histoires, des histoires d'hommes et de dieux, et de lieux pour les inventer : la caverne, le théâtre, le temple, le stade, les arènes, la cathédrale, la salle de cinéma...

Vérité du monde et réalité des ombres

RAPPELONS-NOUS la Caverne de Platon, métaphore sur la différence entre le sensible et l'intelligible. Il ne suffit plus de remonter six cents siècles avant notre ère, mais quatre seulement : des prisonniers sont enchaînés dans une caverne depuis toujours, ignorant tout du monde extérieur, leur champ de vision confiné à une paroi en face d'eux, comme des spectateurs devant un écran. Seule une lumière provenant d'un feu derrière eux projette sur le mur les ombres de personnages passant le long d'un chemin situé entre eux et le foyer de lumière. Pour les prisonniers de la caverne, la seule vérité du monde est la réalité des ombres qui se meuvent sur le mur devant eux... Pourquoi en douteraient-ils ?

Il n'y a pas si longtemps encore, les hommes aimaient à se déplacer à travers la Cité pour regarder ensemble dans le noir un film cinématographique à vingt-quatre images par seconde, dans la magie du faisceau lumineux. Il y avait la salle, il y avait l'écran, il y avait l'émotion partagée, et c'était pour chacun des spectateurs une certaine façon de percevoir le monde ; tous ces regards multiples convergeaient vers une image nourrie de la vision des artistes, et c'était cet échange, ces différents points de vue qui donnaient aux images un sens. Aujourd'hui, les hommes sont seuls devant leur écran miniature, tandis que les images affluent de toutes parts, les entourent, les attirent, les séduisent, comme autant de plaisirs à prendre dans l'instant.

A l'heure où les icônes ont investi les parois de la grotte électronique tels les *Gremlins* de Joe Dante envahissant la salle où passe *Blanche-Neige et les sept nains*, ce ne sont plus les hommes mais les images elles-mêmes qui se sont échappées de la caverne pour uniformiser le monde.

Elles s'engouffrent sur les nouvelles autoroutes à compression numérique, hors de toute mise en scène, au mépris de tout regard et de toute poésie, libérées du pouvoir de l'artiste, dangereusement accessibles. Aussi peut-on se poser la question : est-il encore temps pour nous, simples citoyens du monde, prisonniers virtuels d'une société consensuelle à vocation marchande, est-il encore temps d'agir afin que ces images ne représentent pas l'unique vérité ?

DANIEL PARIS.

SELÇUK

de détresse po

le film européen

La bataille pour l'exception culturelle n'a pourtant pas cessé depuis la fin des négociations du cycle de l'Uruguay. Au sein de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la France est quasiment isolée. Seul, le Canada – soucieux de voir perdurer sa propre exception culturelle obtenue en 1993 lors de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) – et la Belgique soutiennent la France. Les Etats-Unis n'ont pas hésité, de leur côté, à menacer de rétorsions commerciales les nouveaux pays membres de l'OCDE, comme la Tchéquie ou la Hongrie, afin qu'ils renoncent à toute protection dans le secteur culturel (10).

Simultanément, en France, une autre bataille se déroulait, celle du numérique. Elle opposait les deux principaux bouquets (CanalSatellite et TPS) associés à des *majors* hollywoodiennes (chargées d'alimenter en longs-métrages les programmes). CanalSatellite s'est allié à cinq studios : MCA/Universal, Disney, Warner, Columbia et Fox. TPS, bouquet regroupant notamment TF 1, France Télévision et M 6, a tissé des liens avec Paramount, MGM et MCA. On peut sérieusement s'interroger sur la place qui sera faite, sur ces nouvelles chaînes, à la production française et européenne en dehors des films de catalogue (11), d'autant que MCA prévoit la création d'une série de chaînes *« spécialement conçues pour le marché français »*.

Dans ce domaine de la consommation de films à domicile, on ne peut oublier le secteur de la vidéo, également conquis par les studios américains, qui, tout comme pour la distribution en salles, ont su filialiser des sociétés françaises, et au sein duquel la part du film français ne dépasse pas 10 %.

Les initiatives de Bruxelles en matière de soutien au cinéma, par l'intermédiaire du plan Média, n'ont pourtant jamais manqué. Un système d'aide automatique vient d'être mis en place grâce au plan Média II. Les distributeurs européens seront incités financièrement s'ils diffusent des films européens non produits ou coproduits par leur pays. L'aide sera proportionnelle aux résultats et réinvestie pour la diffusion de tout autre film correspondant au même cas de figure. Timide mesure, cette prime au succès bénéficie d'une enveloppe d'à peine 5 millions d'écus (environ 32,5 millions de francs) et ne sera affectée à la distribution qu'à titre d'expérience sur deux années. Pour se faire une idée de l'importance accordée au sein de l'Union européenne à la culture, il faut savoir que Bruxelles a consacré à la politique audiovisuelle un budget de l'ordre de 5 à 10 % du montant des subventions affectées aux planteurs de tabac !

Dans le contexte des grandes manœuvres actuelles dans les industries culturelles (12), certains commissaires européens, sensibles aux pressions des Etats-Unis, réclament une convergence de l'audiovisuel et des télécommunications ; ils militent pour la disparition de toutes les réglementations qui, tant bien que mal, protégeaient ce secteur (13).

Cette nouvelle menace constituera une petite ombre sur les joies festives de Cannes.

CARLOS PARDO.

(10) *Le Monde*, 19 juin 1996. Lire également Aline Pailler et Claude Michel, « Un enjeu culturel », *in* « Liber », supplément, à *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars-avril 1997.

(11) Canal a récemment acquis le monumental portefeuille de films d'UGC : quelque 5 000 titres.

(12) Lire Ignacio Ramonet, « L'empire américain » et « Apocalypse médias », *Le Monde diplomatique*, respectivement février et avril 1997.

(13) Lire Serge Regourd, « De l'identité du cinéma européen, de ses protections juridiques et de leur remise en cause », « Liber », Paris, supplément à *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, mars-avril 1997.

MARIN KARMITZ

La mondialisation de l'audiovisuel

Producteur, distributeur et exploitant, Marin Karmitz est un « homme à part » (1), il est le seul indépendant français à avoir réussi à bâtir un circuit cinématographique puissant, redouté. Il envisage aussi de créer une chaîne de télévision à vocation cinéphilique et civique. Ses récentes productions l'ont conduit en Europe centrale où il a produit les nouveaux films du Polonais Krzysztof Kieslowski et du Roumain Lucian Pintilié.
Selon lui, le problème actuel n'est pas l'affrontement cinématographique avec l'Amérique, mais la partition entre un cinéma de riches véhiculant une propagande et qui existe ailleurs qu'aux Etats-Unis, et un cinéma de pauvres fait par des créateurs qui existe également aux Etats-Unis.

L'ensemble des productions nationales européennes sont dans une situation grave en raison de la mondialisation de l'audiovisuel, née après la chute du mur de Berlin. Cette mondialisation se traduit par le développement des nouvelles technologies et la concentration du secteur. Le marché est dominé par quatre multinationales d'origine américaine et par les deux pôles européens que sont Canal Plus/Havas et Bertelsman. Mais les groupes américains ont pour culture la production d'images, puis leur diffusion : les groupes européens, et c'est leur faiblesse, sont avant tout des diffuseurs. Malheureusement, on ne fait pas suffisamment l'analyse du contenu et de l'idéologie envoyés par les Etats-Unis. Il s'agit là d'un système de propagande inédit à ce jour dans l'histoire de l'humanité. Tant qu'il y avait deux blocs, nous avions deux idées qui s'opposaient. Aujourd'hui, une seule idée domine. C'est une situation gravissime pour les démocraties européennes.

Les Etats ont un rôle important à jouer. Ils doivent mener une réflexion sur leur politique culturelle. Ces Etats, on le sait, sont affaiblis, n'ayant plus ni la maîtrise de la politique économique ni celle de la politique étrangère. Il reste deux domaines qu'ils se doivent de maîtriser : l'éducation nationale et l'audiovisuel. Chaque Etat européen possède encore un service public dont la mission est de défendre l'intérêt général face aux intérêts privés. A ma connaissance, aucune réflexion de ce type n'existe en Europe. Au contraire, on réduit les budgets de ces chaînes qui sont de plus en plus financées par la publicité, dans une logique commerciale. Quelle est la politique européenne en matière de culture ? La politique des quotas de diffusion ne peut fonctionner à échelle européenne tant que l'on ne posera pas le débat en termes idéologiques et non quantitatifs. On oublie constamment que l'image et le son sont porteurs d'idées. Les Etats-Unis ont bien compris ces enjeux. D'autres avant eux l'avaient également fait. Hitler l'avait compris, Staline aussi et même de Gaulle. Les effets de cette prise de pouvoir de l'image sont dévastateurs. On peut le constater dans la vie politique où l'on ne parle plus que par slogans, par petites phrases de 18 secondes.

On peut se demander si le rôle de l'industrie française est de financer l'industrie américaine. C'est pourtant ce qui se passe à travers les pré-achats massifs faits en matière de programmes satellite. Cet argent ne va pas dans la production. Tout comme ces sommes énormes englouties dans les programmes de câble, de satellite, de télévision de haute définition, ou pour le financement de la MGM ! C'est comme si l'on sacrifiait l'ensemble des industries de pointe européennes. Tout cela se fait dans un total mépris du citoyen et de la démocratie.

(1) Lire Marin Karmitz, *Bande à part*, Grasset, Paris, 1995.

DES PLANTES TRANSGÉNIQUES AUX « VACHES FOLLES »

La biotechnologie sème à tout vent

DÉSORMAIS, l'être humain a le pouvoir de se modifier lui-même génétiquement. L'aventure scientifique s'accélère, sans que soient encore fixées, à l'échelle internationale ni même à l'échelon national, les limites à ne pas franchir. L'affaire Dolly, cette brebis clonée adulte, vient d'en donner la preuve à tous ceux qui en doutaient encore. D'autre part, l'arrivée sur le marché européen de produits comme le maïs ou le soja manipulés soulève de nombreuses questions à propos des risques encourus. Pour qui, et dans quel but, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ont-ils été mis au point ? Etait-ce bien nécessaire ? Etait-ce bien raisonnable ?

Par JACQUES TESTART *

La technologie génétique permet de transférer chez une plante ou un animal le gène responsable d'un caractère utile à l'homme. Ainsi des végétaux peuvent augmenter leur rendement, mieux résister à des parasites ou à des herbicides, s'enrichir en constituants nutritifs ou énergétiques ou même produire des substances pharmacologiques.

Pour justifier la dissémination de plantes transgéniques, on brandit le fait qu'en l'an 2100 il faudra nourrir 11 milliards de personnes (1) ; autrement dit, la population va croître davantage que la production agricole si celle-ci devait rester « traditionnelle ». Reste que, même si plantes et animaux transgéniques permettaient de nourrir cette population, les autres besoins humains ne s'en trouveraient pas satisfaits. En l'absence d'une politique volontariste, la consommation d'énergie augmenterait en effet d'autant. Seule l'énergie nucléaire serait alors susceptible de répondre à la demande, à moins qu'on ait recours d'ici là aux énergies renouvelables (2). Si bien que le projet génétique en agriculture est *complémentaire du projet atomique* dans l'industrie...

Nous retrouverons souvent cette complicité entre le gène et l'atome, éléments basiques manipulables de la matière vivante et de la matière inerte. Accepter la dissémination des plantes transgéniques revient à accepter la multiplication des centrales nucléaires, et réciproquement, car l'un sans l'autre serait sans avenir. Et aussi parce que l'abandon de l'un signalerait la prise de conscience de la nécessité d'un développement durable et entraînerait l'abandon de l'autre. Pourtant, ceux qui nous imposent le progrès par le gène se croient indépendants de ceux qui nous imposent le progrès par l'atome. C'est que, même s'ils partagent la même idéologie, ils se nourrissent de technosciences non apparentées.

Chacun connaît les risques inhérents à la production d'énergie nucléaire. En ce qui concerne les plantes transgéniques, nul ne devrait souffrir d'avoir consommé une tomate à maturation retardée ou du maïs résistant à certains parasites, contrairement aux craintes du public, souvent anxieux face à tout défi porté à l'ordre naturel. Le risque alimentaire n'est cependant pas négligeable, les organismes génétiquement modifiés (OGM) pouvant être à l'origine d'allergies. Plus grave, en revanche, est la question *du devenir de gènes nouveaux* lâchés dans la nature. Un avenir « imprévisible » selon les experts eux-mêmes, à la suite du flux de gènes vers d'autres végétaux ou la flore microbienne.

Ainsi des betteraves transgéniques, capables de résister aux herbicides, ont déjà pu passer leur gène de résistance à *des mauvaises herbes environnantes ;* ainsi le colza transgénique résistant à l'herbicide Basta s'est montré capable de répandre son pollen jusqu'à plusieurs kilomètres – alors que les experts lui accordaient 500 mètres – et de féconder des variétés sauvages en générant des *hybrides fertiles – dont les experts* affirmaient pourtant la stérilité... Autre risque : qu'on sélectionne des parasites résistants aux insecticides en utilisant des plantes transgéniques produisant des toxines de bactéries capables de tuer les insectes. Des planteurs en ont fait la *douloureuse expérience en investissant* dans un coton transgénique qui ne résista pas aux parasites aussi bien que promis, mais induisit une telle résistance chez les insectes qu'il devint nécessaire de distribuer des pesticides en abondance.

Les experts avouent que l'évaluation n'est possible que dans les conditions réelles et focalisent l'essentiel de leurs discours sur les procédures de « biovigilance », sans qu'il soit certain que ces procédures suffisent à contenir le risque encouru (3). La dissémination d'OGM rappelle l'introduction de plantes ou d'animaux dans des pays où ils étaient *inexistants : la moitié des mammifères* et oiseaux (19 espèces sur 40) ainsi volontairement introduits aux Etats-Unis se sont transformés en fléaux, et on connaît l'histoire des lapins proliférant jusqu'au désastre en Australie...

Par ailleurs, des plantes transgéniques sont disséminées selon des plans agro-économiques établis pour des conditions données, mais qui sont susceptibles d'évoluer avec l'application même de ces plans, ou d'autres facteurs non contrôlés. La multiplicité des variétés *naturelles, déjà menacée par* l'agriculture traditionnelle, pourrait être rapidement affectée par des programmes géants d'agriculture transgénique, ruinant les réservoirs de ressources génétiques (4). La sélection traditionnelle des meilleures variétés n'a pas eu l'impact *écologique qu'aurait la dissémination de* variétés inventées. Dans le premier cas, déjà éprouvé, la lente propagation de plantes élues ménage relativement les variétés sauvages. En revanche, l'énorme investissement intellectuel et financier placé dans les plantes trans*géniques laisse prévoir que des* constructions vivantes inédites seront dispersées comme des produits industriels, selon des programmes universels qui ignoreront les frontières politiques, les niches écologiques et la conservation du patrimoine biologique.

Autre conséquence probable : l'aliénation des agriculteurs à des variétés *nécessitant des soins spécifiques. Une* certaine nature d'engrais, de pesticides et de modes de culture pourrait se révéler impérative pour chaque plante, au bénéfice d'industriels de l'agroalimentaire, associés à des industriels des biotechnologies, au sein de multinationales *puissantes.*

Ces risques, non exhaustifs, sont bien *réels et ne seraient* acceptables que s'il n'était pas d'autre moyen de survivre. *« Hors les plantes transgéniques, point de salut alimentaire ! »*, nous dit-on. A voir. Selon les démographes, la population humaine ne fera jamais que doubler. Certes, cinq milliards d'hommes en *plus*, c'est considérable, mais cette progression cessera dès la fin du XXIe siècle. Pourquoi ne pas tenter de réduire l'effectif des populations plutôt que de s'aligner sur une courbe démographique prétendument inéluctable et indéfinie ? Des sommes considérables *sont investies dans le génie biomoléculaire* alors qu'on n'encourage pas la recherche de nouveaux procédés contraceptifs et que les projets de recherche médicale, échappant à la fascination génétique, reçoivent peu de crédits.

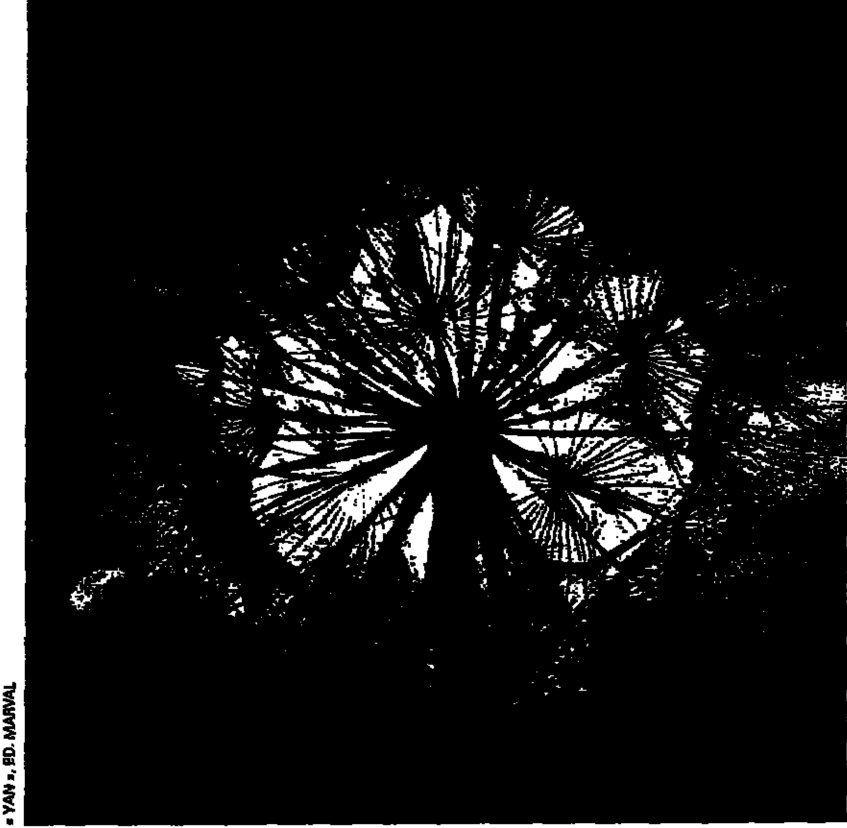
Allons au fond des choses : mieux que par l'innovation médicale, on pourrait endiguer l'accroissement de la population mondiale en scolarisant les enfants, et surtout les filles, jusqu'à l'adolescence... Les résultats sont prouvés : quand l'éducation des femmes s'affirme, le nombre des naissances baisse forte*ment. Mais quel lobby voudrait* construire des écoles ? Qui va financer un corps enseignant abondant ? Puisque le monde dispose déjà des moyens nécessaires pour assurer l'alimentation, la santé, l'éducation de tous les humains actuellement vivants, pourquoi tenter de *nous faire prendre les mirages de la technoscience* pour des réponses adaptées ?

Les solutions sont là, mais elles sont inutilisées par absence de volonté politique et, si cette volonté n'existe pas, toute nouvelle proposition de la technoscience ne présente aucun intérêt, sauf *quand il s'agit d'ouvrir de nouveaux* marchés. Face à de telles mystifications, il faut poser la question de la maîtrise de la technoscience (5). Il est impudent de promettre des lendemains qui chantent la partition du progrès technologique quand des excédents sont détruits plutôt que redistribués, quand des terres fertiles sont stérilisées par la jachère, quand la *lutte contre les maladies* néglige les plus fréquentes d'entre elles et se consacre à parfaire la sécurité des « parvenus à *la* santé ».

Parmi les sept espèces transgéniques commercialisables en 1995 (6), on compte le coton, dont l'intérêt est incontestable, mais non alimentaire, et le tabac, dont on avait sous-estimé le pouvoir nutritif. L'alibi humanitaire qui sou*tient les programmes de transgénèse* cache d'autres intérêts où l'économie de marché est prépondérante. Des inondations ravagent telle région tandis que la sécheresse sévit dans telle autre ; pourquoi manque-t-on de tuyaux identiques à ceux qui nous alimentent en pétrole mais *qu'on ferait courir du plus humide vers* le plus sec ? Le génie civil est bien vite détrôné par les mirages du génie biomoléculaire !

Si *la* dissémination d'OGM *risque* d'affecter nos relations avec l'environnement *naturel, elle pourrait* aussi altérer notre environnement artificiel, comme ces perturbations climatiques qui bouleversent notre univers technique de plus en plus sophistiqué, et donc fragile. Ainsi, un froid hivernal à peine supérieur à la moyenne est vécu dramatiquement par les citoyens modernes : tunnels, routes et trains se retrouvent *brusquement paralysés*, la production ralentie, des stocks alimentaires perdus, et les plus démunis meurent transis dans les rues. Catastrophe aussi s'il fait un peu trop chaud, ou s'il pleut un peu plus ou un peu moins que prévu, *selon* les moyennes de référence des experts. Or les *animaux* ou plantes sélectionnés pour servir l'homme se révèlent presque toujours avoir des exigences supérieures aux variétés sauvages et une robustesse moindre. Ainsi ces vaches à haute production laitière qui nécessitent stabulation en conditions contrôlées, assistance vétérinaire *fréquente* et alimentation enrichie, et dont on améliore encore le rendement par un régime carnivore au point de les rendre « folles ». La déstabilisation progressive des rapports de l'homme avec son univers immédiat nous oblige à confronter les promesses *technologiques* à une *question simple* : *« Est-ce bien nécessaire ? Est-ce bien raisonnable ?* (7) »

L'OCDE est intervenue en 1986 pour recommander *qu'on évalue le risque* potentiel présenté par chaque OGM. De son côté, la Commission européenne a mis au point, en 1990, une directive selon laquelle tout projet de dissémination doit être soumis à l'aval d'une autorité compétente et à l'avis des autres Etats européens. Ainsi se sont amoindries les fortes divergences entre les *pays les plus permissifs* – l'Espagne, par exemple – et les plus circonspects, comme l'Allemagne (8). Dans le même temps, la sévérité de plusieurs pays a incité certains industriels à se soumettre volontairement à ces réglementations afin de bénéficier d'un label indiscutable.



JEAN DIEUZAIDE. – « La Marchande de ballons », fleur de pissenlit (1967)

« YAN », ÉD. MARVAL

Dénaturation de la question éthique

POURTANT, la prudence qui *s'impose dans ce domaine est bien* différente de celle qui prévaut ailleurs, pour les technologies médicales, par exemple. A l'inverse des innovations médicales, sollicitées par les patients eux-mêmes et dont les modalités sont soumises à leur consentement, la dissémination de plantes transgéniques s'impose hors demande sociale et sans « consentement libre et éclairé » des populations. Où l'on retrouve le pouvoir absolu des certitudes arrogantes des experts, comme c'était déjà le cas pour le nucléaire... Décidément, le gène et l'atome inspirent des politiques non seulement convergentes, mais comparables. *Celles-ci conduisent à des actions massives* et irréversibles, qui ne menacent pas seulement la santé et la qualité de vie, mais aussi la démocratie.

Les programmes géants en biotechnologie peuvent modifier les rapports de production et induire des changements sociaux dont nulle commission ne paraît se soucier, les industriels s'alliant aux *spécialistes* pour imposer de nouveaux modes de vie, sans bénéfice certain pour la majorité de l'humanité. La nature éthique et politique des enjeux est masquée par des débats d'experts. Ces derniers tentent de faire accroire que des précautions sécuritaires indéniables suf*firaient à justifier telle ou telle* pratique, comme on l'a vu dans la récente polémique autour de l'injection du spermatozoïde dans l'ovocyte (ICSI), qui permet à des hommes stériles de procréer : le souci de sécurité génétique a amené certains à lui préférer le don de sperme par un tiers, en *faisant fi des problèmes* humains (9). Certains des enfants de l'ICSI seront stériles comme leur papa, mais la quête du produit « zéro défaut » pourrait interdire toute assistance médicale à des individus stériles s'ils sont aussi myopes ou asthmatiques, donc susceptibles de procréer des bébés atteints du handicap parental. Orthogénie ou eugénisme ?

La référence incessante à la conférence d'Asilomar dans les récits de l'épopée génétique moderne confirme la dénaturation de la question éthique au *profit de l'évaluation technique*. Réunis en 1975 en Californie, 140 biologistes moléculaires, inquiets de la dissémination accidentelle d'organismes à ADN modifié, ont lancé un moratoire pour élaborer des normes de sécurité et un comité de surveillance. La question des implications de la génétique moléculaire était étrangère à cette démarche, qui visait à réduire les risques directs d'une technologie supposée indiscutable. Que l'*histoire retienne cette légitime* prudence comme le moment fondateur de l'éthique généticienne en dit long sur la confusion entre le sens et la maîtrise. Les interrogations que soulèvent les nouvelles technologies sont ainsi annulées quand le débat technique est orienté vers *la* technique elle-même.

Les représentants des citoyens *peuvent eux aussi en venir à adopter* ce mode de pensée : entraînés par le tour technique que les experts donnent au débat sur les OGM, ils polarisent l'inquiétude publique sur la dangerosité éventuelle des aliments transgéniques et exigent que le consommateur soit informé par le biais d'un affichage explicite. Si cet étiquetage présente un intérêt, il *se pourrait que ce soit seulement pour* permettre le boycottage des OGM quand leurs effets écologiques et politiques apparaîtront...

Ainsi les consommateurs se laissent-ils piéger par le contenu de l'assiette en négligeant la qualité de vie et, pour être compétents dans ce débat mineur, ils sécrètent des experts en diététique moléculaire *qui ne peuvent que recommander* davantage de technicité afin de contrôler la technologie. Une telle réduction du politique au technique est redoutable : en déviant la réflexion de son objet éthique, elle stérilise le pouvoir des hommes de choisir leur avenir. Et limite leur liberté d'action à la *gestion* d'un destin technologique.

* Directeur de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Paris ; auteur de *La procréation médicalisée* et du *Désir de gène*, Flammarion, Paris, respectivement 1993 et 1994.

(1) Albert Jacquard, *L'Explosion démographique*, Flammarion, coll. « Dominos », Paris, 1993.

(2) Benjamin Dessus, *Atlas des énergies pour un monde vivable*, Syros, Paris, 1994.

(3) Véronique Le Roy, « La dissémination d'OGM. La prudence est-elle possible ? », *Dossiers de l'environnement*, nº 12, INRA, 1996.

(4) Des conséquences analogues sont à redouter en ce qui concerne le clonage chez les mammifères domestiques (*Nature*, 27 février 1997), d'autant que cette technique devrait s'appliquer à des animaux transgéniques. En revanche, le clonage de mammifères serait sans conséquence sur la santé humaine ou sur la dissémination sauvage des gènes, ce dernier phénomène étant impossible avec la fécondation interne.

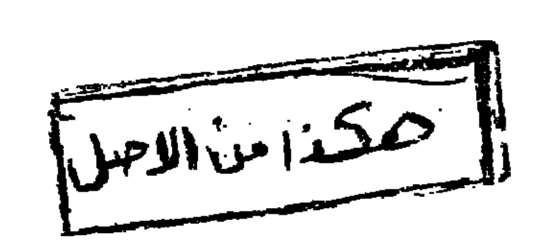
(5) Lire « Maîtriser la science » (manifeste collectif), *Le Monde*, 19 mars 1988.

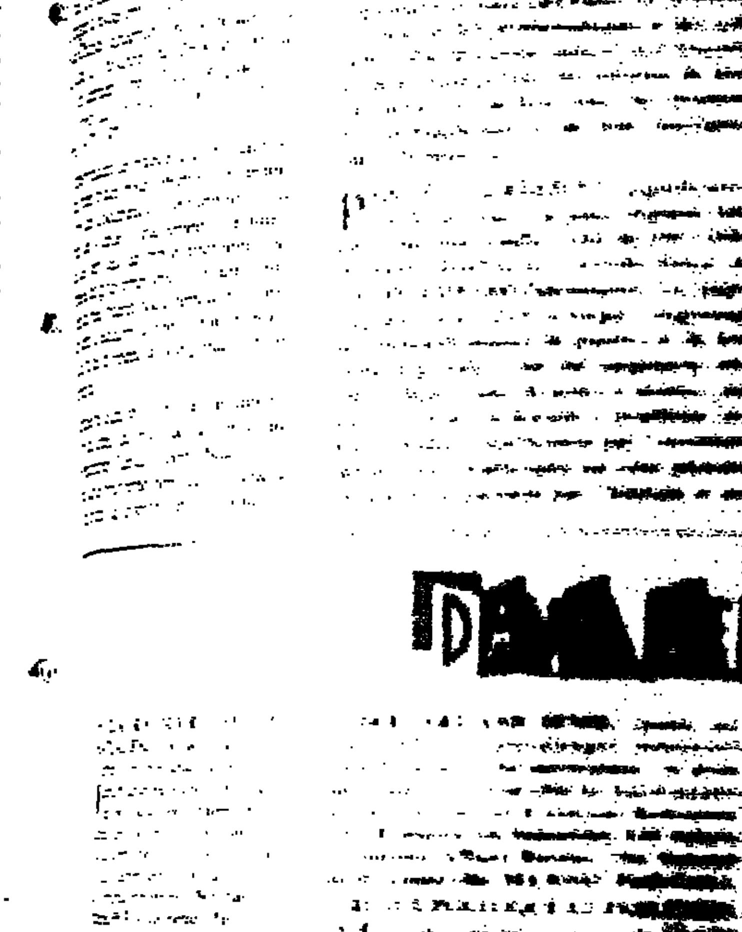
(6) Axel Kahn (*sous la direction de*), *Les Plantes transgéniques en agriculture*, John Libbey Eurotext, Montrouge, 1996.

(7) A propos de la « vache folle », lire le dossier « Folie des vaches ou folie des hommes ? », *Le Monde diplomatique*, mai 1996 ; ainsi que *Transversales Science Culture*, nº 40, juillet-août 1996.

(8) On observe des clivages analogues entre pays européens, dans un domaine pourtant très différent, celui de la procréation médicalement assistée.

(9) Jacques Testart, « Ethique n'est pas technique », *Le Monde diplomatique*, novembre 1995.





LES NÉGOCIATIONS SECRÈTES ISRAÉLO-ARABES

Occasions perdues au Proche-Orient

LE « syndrome des archives » : tel pourrait être le nom de ce vertige qui saisit bien des historiens et des journalistes épouvantés par la prodigieuse matière soudain offerte à leur investigation du fait de l'effondrement du communisme. Nombre d'auteurs, novices ou expérimentés, abjurent alors les principes professionnels fondamentaux. Et, par une étonnante dégénérescence de la conception même de leur travail, semblent convaincus que leur seule mission consisterait désormais à accumuler des documents plus ou moins exclusifs et à les publier *in extenso*, ou presque, dans de volumineux ouvrages. A quoi bon resituer chaque période dans son contexte, *a fortiori* proposer un cadre global d'analyse pour faire œuvre d'historien : la révélation se suffirait à elle-même...

Illusion. La ficelle, après les récents abus des soviétologues, paraît usée jusqu'à la corde. Ce qui, toutefois, ne suffit pas à décourager d'excellents confrères. C'est le cas de Charles Enderlin, qui a adapté la technique à l'histoire du Proche-Orient dans son dernier livre : *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes, 1917-1997* (1).

Correspondant de France 2 à Jérusalem, il était bien placé pour obtenir un grand nombre de documents confidentiels, la plupart de sources israéliennes, notamment des services de renseignement, de l'armée et du gouvernement. Certains présentent un réel intérêt documentaire, voire contribuent à éclairer d'une lumière nouvelle tel ou tel moment du long martyre de cette région.

Véritable révélation : l'invitation lancée en 1966 au chef du Mossad à venir au Caire rencontrer Gamal Abdel Nasser, et son rejet par le gouvernement Lévy Eshkol – un an avant la guerre de six jours... Immédiatement après cette dernière, des procès-verbaux inédits soulignent la volonté de la majorité des dirigeants israéliens de coloniser la Cisjordanie et la bande de Gaza. Autre confirmation : les nombreuses rencontres entre le roi Hussein de Jordanie et les premiers ministres israéliens successifs, y compris celle du 25 septembre 1973 où le souverain prévient ses interlocuteurs de l'imminence de l'attaque égypto-syrienne d'octobre. *« Scoop absolu »* – pour reprendre le vocabulaire de l'éditeur : les négociations secrètes au cours desquelles l'OLP, huit ans avant Oslo, accepte le principe de l'autonomie transitoire dans les territoires occupés.

Evidemment passionnante pour les spécialistes, cette compilation le sera peut-être moins pour le grand public, faute de toute remise en perspective. Le choix éditorial de l'auteur l'amène à ne pas présenter, en introduction ou au fil des chapitres, le conflit qui ensanglante le Proche-Orient depuis un siècle, les forces et les stratégies régionales et internationales en présence, l'évolution des problématiques et des solutions... Pis, le lecteur saute d'un événement à l'autre sans jamais être informé de leurs circonstances, de leur sens, des positions des protagonistes et de leur inscription dans l'histoire (2).

PARTICULIÈREMENT significative est, à cet égard, la quasi-impasse faite sur le premier conflit, celui de 1947-1949, et particulièrement l'exode forcé de 700 000 à 800 000 Palestiniens. Ces pages tragiques, qui voient se forger l'engrenage de cinquante années de guerres et de tensions régionales, ont été largement réécrites, depuis une dizaines d'années, par les « nouveaux historiens » israéliens, stimulés professionnellement par l'ouverture des archives israéliennes sur cette période, comme politiquement par l'Intifada et ses suites. De ce bouillonnement critique, qu'aucun éditeur – à une seule exception près (3) – n'a porté à la connaissance du public francophone, nul reflet dans le livre de Charles Enderlin.

S'il ressort, néanmoins, une impression d'ensemble, c'est sans doute celle d'un veto systématique mis par Israël, jusqu'à la Déclaration de principes du 13 septembre 1993, à toute avancée vers une paix d'ensemble, surtout si celle-ci implique l'autodétermination des Palestiniens. Contrairement à l'idée reçue, le refus n'a pas été qu'une spécialité arabe. De David Ben Gourion à Benyamin Nétanyahou, en passant par Lévy Eshkol, Golda Meïr, Menahem Begin, Itzhak Shamir et même, longtemps, Itzhak Rabin et Shimon Pérès, la ligne est la même : sortir du cadre par trop contraignant des Nations unies, éviter toute négociation globale qui ne mènerait pas à une paix séparée, multiplier les faits accomplis sur le terrain et, dans la mesure du possible, les faire entériner au fur et à mesure. A lire, dans l'ouvrage de Charles Enderlin, la liste des négociations secrètes proposées à Israël – par le Syrien Husni El Zaïm, l'Egyptien Gamal Abdel Nasser, le roi Hussein de Jordanie ou Yasser Arafat – et refusées par Tel-Aviv, ou avortées de son fait, l'Etat juif est sans aucun doute champion au grand jeu proche-oriental des occasions perdues. Pour son malheur et celui de tous les peuples de la région.

DOMINIQUE VIDAL.

(1) Charles Enderlin, *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes, 1917-1997*, Stock, Paris, 1997, 730 pages, 170 F.

(2) On regrettera aussi le grand nombre de coquilles, d'incohérences de date ou d'orthographe des noms d'une page à l'autre. Pour prendre un exemple plutôt comique, page 217, le fameux dirigeant chrétien-social bavarois voit son prénom arabisé : il devient Franz Yossef Strauss...

(3) Tom Segev, *Le Septième Million*, Liana Levi, Paris, 1995.

A PROPOS DU « MALAISE BELGE »

L'affaire Dutroux, un électrochoc

DÉCIDÉMENT, l'affaire Dutroux fait la « une ». Elle remplit même les vitrines des libraires : en quelques semaines, de nombreux livres sont parus, consacrés aux tenants et aboutissants des enlèvements d'enfants. D'autres sont annoncés. Au-delà du filon commercial, on trouvera dans cette abondance éditoriale un nouvel indice de la crise profonde que vit la Belgique. Des questions restent sans réponse.

De fait, six mois après la fameuse « marche blanche », rien n'est oublié, rien n'est réglé. Aux images des petites Liégeoises Julie et Mélissa et des Limbourgeoises An et Eefje, est venue s'ajouter celle de Loubna, Bruxelloise de souche marocaine, disparue et tuée en 1992 mais dont le cadavre a été retrouvé en 1997. Ces cinq visages souriants, au regard mutin, partout affichés, continuent d'interpeller chacun. D'autant que, dans une information radiotélévisée constamment phagocytée par le judiciaire, il n'est question que des « dysfonctionnements » du royaume : négligences policières graves, non-communication entre policiers et magistrats, irresponsabilité politique, corruption à tous les niveaux, scandales à profusion...

Et la démocratie dans tout cela ? Et l'Etat de droit ? Comment accéder à la nouvelle citoyenneté annoncée, à la nouvelle culture politique proclamée ? Telles sont les interrogations essentielles auxquelles tentent de répondre quelques ouvrages récents, et en particulier : *La Crise blanche*, d'Alain Tondeur (1) ; *Scandales et péchés (des) capitaux*, de Claude Herne (2) ; *L'Affaire Dutroux. La Belgique malade de son système*, un ouvrage collectif (3) ; et *Marc Dutroux, le dossier*, de René-Philippe Dawant (4).

Information et émotion

LA liste n'est pas complète, et le flux loin d'être épuisé. Sans esquiver le cas du meurtrier Marc Dutroux (cerné de plus près par Dawant), ces livres s'efforcent d'explorer les causes plus ou moins lointaines du malaise belge. Un malaise que l'assassinat de cinq fillettes a fait exploser. Un malaise alimenté par des réformes institutionnelles mal digérées, par un chômage excessif, par l'hégémonisme arrogant du Parti socialiste en Wallonie et du Parti social-chrétien en Flandre, par les coupes claires dans les dépenses sociales.

Alain Tondeur annonce la couleur : son regard sur la crise est « rouge ». Il met en cause *« le système capitaliste »*, auquel il appelle à résister. Claude Herne, lui aussi, met en accusation le capitalisme et dresse un réquisitoire des scandales politiques et financiers surgis au cours des vingt-cinq dernières années.

Les quatorze auteurs de *L'Affaire Dutroux* s'attachent à analyser les rouages de la machine démocratique belge, de la justice aux partis politiques, des médias aux institutions fédérales – en convoquant histoire, droit, sociologie, philosophie et éthique. Jean Vogel se demande si le contrat social a été rompu. Pascal Delwit s'interroge sur les moyens et la volonté dont disposent les partis pour redynamiser les débats et repolitiser la société. Alors que la vie sociale se « juridise » de plus en plus, Yves Cartuyvels et Philippe Mary observent que la justice est en quête d'un nouveau modèle.

Quant aux médias, s'il est clair que certains journalistes d'investigation ont contribué à débusquer des dossiers pourris, leur mérite ne justifie pas que la télévision abuse de « micro-trottoirs » insipides et substitue l'émotion à l'information. A noter, cependant, l'audace de la télévision publique, qui a retransmis en direct les audiences de la commission parlementaire d'enquête sur les enlèvements d'enfants : rentable en termes d'Audimat, cette démarche l'a été aussi sur le plan pédagogique.

Il n'y a pas plus de « pédophiles » en Belgique qu'ailleurs. Les parents des enfants assassinés ont fait preuve d'une sagesse et d'un courage exceptionnels : *« Ils ont su refuser leur statut de victime à plaindre et rester debout »*, observe Isabelle Stengers. Par ailleurs, l'étalage des vices et des faiblesses du régime n'a pas, semble-t-il, profité à l'extrême droite.

Un mot encore à propos d'une parution récente : *Au nom de ma sœur*, par Nabela Benaïssa (5). Ce n'est pas une étude, mais le témoignage d'une adolescente musulmane née à Bruxelles. Agée de quatorze ans quand sa petite sœur, Loubna, a été enlevée, elle en a dix-huit maintenant. Son récit est un document de grande valeur. Par son courage et son sens des responsabilités, cette jeune fille, toujours coiffée d'un foulard blanc, a fait faire un bond en avant à la pratique de l'interculturalité...

ROSINE LEWIN.

(1) Avec une préface d'Isabelle Stengers, Luc Pire - Fondation *Le Soir*, 1997, 110 pages, 395 FB.

(2) L'Harmattan-revue *Contradictions*, 1997 290 pages, 110 F.

(3) Complexe, Bruxelles, 1997, 282 pages, 595 FB.

(4) Luc Pire - RTBF, Charleroi, 1997, 175 pages, 595 FB.

(5) Labor, coll. « La noria », Bruxelles, 1997, 130 pages, 499 FB.

DANS LES REVUES

□ **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES.** Consacré à l'histoire de l'Etat, cette livraison analyse les origines de la IIIe République en France et, à travers le conseil de politique monétaire de la Banque de France, les fondements sociaux de la neutralité économique. Le supplément « Liber » est très largement consacré aux menaces sur le cinéma européen. (Nos 116-117, mars, trimestriel, 95 F. – Le Seuil, Paris.)

□ **LA PENSÉE.** Un dossier sur la mondialisation ; l'Afrique dans le temps du monde ; la Russie a-t-elle touché le fond ? (N° 309, janvier-mars 1997, trimestriel, 115 F. – 64, boulevard Auguste-Blanqui, 75013 Paris.)

□ **FOREIGN POLICY.** Plaidoyer exalté pour Internet ; comment favoriser un atterrissage en douceur en Corée du Nord ? Une diplomatie américaine trop complaisante à l'égard d'Israël. (N° 106, printemps, trimestriel, 7,95 dollars. – 2400 N Street, NW, Washington, DC 20037-1153.)

□ **CAMBRIDGE JOURNAL OF ECONOMICS.** Cette publication de très haut niveau, dont les références intellectuelles sont Marx, Keynes, Kalecki, Joan Robinson et Kaldor, consacre sa dernière livraison aux contrats et à la concurrence, s'interrogeant sur la relation entre contrat et confiance, forme institutionnelle et performance économique. (Vol. 21, n° 2, bimestriel, mars, abonnement un an : 45 livres. – Oxford University Press, Great Clarendon Street, Oxford, OX2 6DP, Royaume-Uni.)

□ **REVUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE.** Une nouvelle revue proposant une démarche globale de l'intelligence économique, qui se veut discipline autonome en devenir. (N° 1, mars, trimestriel, abonnement un an : 400 F. – Université de Poitiers, filière communication, BP 64, 86130 Jaunay-Clan.)

□ **DOLLARS AND SENSE.** Quand, aux Etats-Unis, les parrainages industriels orientent la recherche universitaire ; la droite américaine prend pour cible les fonctionnaires du fisc ; les banques à nouveau florissantes. (N° 210, mars-avril, bimestriel, 3,95 dollars. – Economic Affairs Bureau, One Summer Street, Somerville, MA 02143, Etats-Unis.)

□ **REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE.** Une livraison « L'euro : un dilemme politique », avec des contributions de partisans et adversaires de la monnaie unique. (N° 986, janvier-février, bimestriel, 78 F. – 33, rue Marbeuf, 75008 Paris.)

□ **INNOVATIONS.** Structures industrielles et mondialisation : de l'internationalisation à la globalisation de la RD industrielle : l'exemple de la France. (N° 5, premier semestre, 120 F. – L'Harmattan, Paris.)

□ **LA REVUE NOUVELLE.** Le principal (et passionnant) dossier traite de la littérature belge – wallonne et flamande – dans toutes ses dimensions, y compris le théâtre et la poésie. (N° 3, tome CV, mars 1997, mensuel, 60 F. – Boulevard Général-Jacques 126, 1050 Bruxelles.)

□ **POLITIQUE.** Dans le premier numéro de cette revue belge de gauche, un dossier sur la Belgique : des rêves et des regrets pour 1999. Peut-on penser le séparatisme ? (N° 1, avril-mai, bimestriel, 295 francs belges. – Rue Lesbroussart 76, 1050 Bruxelles.)

□ **EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE 1997.** Coordonné par Edith Lhomel et Thomas Schreiber, un panorama de l'évolution récente de cette région en pleine transition. Avec, pour chaque pays, une analyse, une chronologie et la composition du gouvernement, plus quelques tableaux. (Les Etudes de La Documentation française, Paris, 1997, 120 F. – La Documentation française, Paris.)

□ **WARREPORT.** Deux dossiers au sommaire de la revue londonienne : plusieurs articles sur la crise albanaise et un riche ensemble sur le développement économique du Caucase, avec notamment ses enjeux pétroliers. (N° 50, avril 1997, mensuel, 10 numéros : 30 livres britanniques. – IWPR, Lancaster House, 33 Islington High Street, Londres N1 9LH.)

□ **NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES.** Féminisme et réunification en Allemagne de l'Est. (N° 4, novembre, trimestriel, 140 F. – C/o Delphy, Iresco, 59-61, rue Pouchet, 75849 Paris Cedex 17.)

□ **COMMUNIST ECONOMIES & ECONOMIC TRANSFORMATIONS.** Au sommaire, entre autres, trois articles sur la Russie : la nature du capitalisme russe, l'économie politique du régionalisme dans ce pays, le rôle de la science et la technologie dans son avenir. (Vol. 9, n° 1, mars 1997, trimestriel, abonnement un an : 46 livres. – Carfax Publishing Company, PO Box 25, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3UE, Royaume-Uni.)

□ **MONDE ARABE MAGHREB-MACHREK.** A l'heure des élections, un dossier sur le Yémen, l'Etat et la démocratie. On lira notamment l'article de Franck Mermier sur l'islam politique et celui de Marc Lavergne sur le conflit yéméno-érythréen à propos des Hanish. (N° 155, janvier, trimestriel, 75 F. – La Documentation française, Paris.)

□ **CAHIERS AFRICAINS.** Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. (Nos 23-24, décembre 1996, bimestriel, 2 550 F belges. – Rue Belliard 65, 1040 Bruxelles.)

□ **RUPTURES.** Cette revue congolaise qui réapparaît sous une nouvelle forme consacre cette livraison à la démocratie au Congo et en Afrique sur le thème : préparer l'alternative. (N° 9, 1er trimestre, 70 F. – BP 4081, Pointe-Noire, Congo.)

□ **LA REVUE NOIRE.** Ce numéro est consacré à la corne de l'Afrique : Addis-la-folle, Asmara-la-douce, Djibouti-la-nonchalante. Un trio insolite dans le « village » du Levant où les anges murmurent encore l'errance des âmes voyageuses (Monfred, Kessel, Rimbaud, Pratt, Soupault, Leiris). On ne se lasse pas de louer l'excellence de l'iconographie, la qualité de la mise en page. (N° 24, mars, trimestriel, 1997, 120 F. – 8, rue Cels, 75014 Paris.)

□ **ENCUENTRO.** Deux articles à lire : l'un de Carlos Solchaga (ex-ministre espagnol, socialiste, de l'économie) sur « les perspectives de l'économie cubaine » ; l'autre de Carmelo Mesa-Lago sur « le redressement économique à Cuba ». (N° 3, hiver, trimestriel, 900 pesetas. – Luchana 20, 1 Int. A, 28010 Madrid.)

□ **POLITIQUE, LA REVUE.** Un dossier sur les associations et une série d'articles sur la manière de combattre le Front national. (N° 4, avril-mai-juin, trimestriel, 60 F. – 60-62, rue d'Hauteville, 75010 Paris.)

□ **TRANSVERSALES SCIENCE CULTURE.** Un échange Jacques Testard - Henri Atlan sur la puissance et les illusions de la génétique, et une réflexion de René Passet sur l'économie transdisciplinaire. (N° 44, mars-avril, bimestriel, abonnement un an : 400 F. – 21, boulevard de Grenelle, 75015 Paris.)

□ **INTERDÉPENDANCES.** Dossier toxicomanie : les médecins généralistes entrent en scène. (N° 26, mars-avril, bimestriel, 35 F. – 16, rue du Delta, 75009 Paris.)

□ **NOTRE HISTOIRE.** Les femmes en franc-maçonnerie. Darwin, l'homme réinventé. (N° 144, mai, mensuel, 30 F. – 12, rue Ampère, 75017 Paris.)

□ **TERRAIN.** Une magnifique livraison sur « miroirs du colonialisme », ou comment les colonisés voyaient-ils les colonisateurs et comment s'en souviennent-ils. Avec, notamment, un retour sur l'insurrection malgache de 1947, que la France officielle a rayé de sa mémoire. (N° 28, mars, trimestriel, 90 F. – Mission du patrimoine ethnologique, 65, rue de Richelieu, 75005 Paris.)

□ **IMMÉDIATEMENT.** Un dossier : « Ecran total, comment échapper aux illusions cathodiques », avec des articles d'Eric Festor (« Critique de la télévision pure ») et de Xavier Perez (« Guy Debord : l'ennemi du peuple » et « Régis Debray : le médiologue »). (N° 3, avril, trimestriel, abonnement un an : 100 F. – 8, rue Alphonse-Fochier, 69002 Lyon.)

□ **CAHIERS DES SCIENCES HUMAINES.** Une livraison consacrée aux « Systèmes d'information et questions de développement ». A lire : Jean-Luc Dubois : « Quels systèmes d'information pour les politiques de lutte contre la pauvreté ? » (Vol. 32, n° 4, trimestriel, 85 F. – Orstom éditions, Paris.)

□ **CULTURE EUROPE.** Un numéro spécial de la revue de presse des professionnels de l'art et du management culturel sur le tourisme culturel. (Mai-juin, bimestriel, abonnement un an : 300 F. – Cefrac, 21, rue Jean-Zag, 75014 Paris.)

□ **AUTRES TEMPS.** Un dossier consacré aux « vertus du conflit » ! Sans ériger, bien entendu, le conflit en idéal de vie, le reconnaître lorsqu'il éclate peut aider à y faire face et, pourquoi pas, à le surmonter. (N° 53, printemps 1997, trimestriel, 70 F. – 83, boulevard Arago, 75014 Paris.)



LES LIVRES

VIOLENCES EN COLOMBIE

Un monde qui échappe à Dieu

LA VIERGE DES TUEURS (La Virgen de los sicarios), de Fernando Vallejo, traduit de l'espagnol par Michel Bibard, Belfond, Paris, 189 pages, 95 F.

LA violence extrême qui règne en Colombie exigeait ce livre extrême. La situation ne peut être reflétée par une chronique, si méticuleusement collée aux faits soit-elle. Pour rendre compte de la réalité, il faut, paradoxalement, en appeler à la fiction, à la plaisanterie atroce, au rire funèbre, à la gaieté convulsive des contrastes amers. On peut considérer le court roman de Fernando Vallejo comme une parabole, un poème ou un guide touristique. Il s'agit, en tout cas, de pure littérature sur la pure réalité, sans édulcorants ni atténuants. L'histoire est linéaire : le narrateur (Vallejo ?), un homme d'âge mûr, rentre à Medellin, sa ville natale, après de nombreuses décennies passées au Mexique. Il se lie avec Alexis, sicaire à peine sorti de l'adolescence, qui devient son compagnon de cœur et de lit. Voir son petit tout nu avec ses trois scapulaires de Marie Auxiliatrice cachant trois impacts de balle *« lui donnait le delirium tremens »*.

C'est au cours d'un pèlerinage à la Vierge des sicaires, où il accompagne sa jeune conquête, que le narrateur découvre les Communes. Ces bidonvilles n'existaient pas dans sa jeunesse. Des quartiers et des quartiers de masures entassées *« qui à force de laideur finissent par être belles »*, avec leur vie tonitruante et leur engagement dans un combat entre le désir de tuer et la furie reproductrice. Combien de meurtres avait derrière lui son bien-aimé ? Un seul, à sa connaissance, perpétré devant lui. Pour ceux d'avant, le narrateur s'en lave les mains. Il n'a pas pour habitude de poser des questions comme les curés. Lesquels, d'ailleurs, donnent comme pénitence aux sicaires d'assister à une messe par mort. Et c'est pourquoi les églises de Medellin sont pleines d'adolescents. Ce fut un mardi soir qu'il vit pour la première fois Alexis en action. La victime, un punk qui cassait les oreilles du narrateur avec sa musique hard rock, reçoit une balle au beau milieu du front, juste là où un mercredi des Cendres on lui avait marqué la sainte Croix. Depuis lors, le petit Alexis devient l'envoyé de Satan venu mettre de l'ordre dans ce monde qui échappe à Dieu.

Ange exterminateur, il élimine tout ce qui, aux yeux de son compagnon, représente le mal : le bruit des transistors (notamment dans les taxis), l'imbécillité de la télévision, la bêtise des politiciens, les matchs de football, les *vallenatos* (musique populaire), les mensonges de la presse, la corruption des présidents et les incorrections grammaticales.Lorsqu'il est tué à son tour par le futur mignon de son amant, Alexis a à son actif cent cinquante macchabées, chiffre sans doute hyperbolique, même dans le contexte de Medellin. Néanmoins, son successeur continuera sa mission qui consiste à limiter les souffrances de la ville maudite, en réduisant la fureur reproductive de ses habitants. Une fureur qui ne fait que multiplier la misère.

FERNANDO VALLEJO ne fait pas la chronique des Communes ni une étude de la criminalité en Colombie : il propose une sorte de fable de quelques destins, d'autant plus affligeants que les jeunes sicaires savent qu'ils seront un jour victimes d'autres sicaires plus jeunes qu'eux. Il nous dit, tout simplement, que la criminalité dans les bidonvilles de Medellin n'est que le symptôme d'une maladie dont souffrira bientôt la planète. Prophète apocalyptique, Vallejo conclut : *« Ni à Sodome, ni à Gomorrhe, ni à Medellin, ni en Colombie il n'y a d'innocents ; ici, tout ce qui existe est coupable, et s'il se reproduit, d'autant plus. Les pauvres fabriquent encore plus de pauvres, la misère plus de misère, et plus il y a de misère plus il y a d'assassins, et plus il y a d'assassins plus il y a de morts. C'est la loi de Medellin, qui régira dorénavant la planète Terre. Prenez-en note. »*

RAMON CHAO.

● L'ISLAM EST-IL SOLUBLE DANS LA RÉPUBLIQUE ? – Sous la direction de Guy Hennebelle. *(« Panoramiques », Arléa-Corlet, Paris, 1997, 222 pages, 90 F.)* L'irruption de l'islam dans l'espace public ne cesse de susciter interrogations et inquiétudes. En illustrant la diversité des problèmes, cette livraison entend contribuer à l'exploration et à l'approfondissement de ce thème.

● MAROCAINS DES DEUX RIVES. – Zakya Daoud. *(« Les acteurs du développement », CCFD, Editions de l'Atelier, Paris, 1997, 171 pages, 80 F.)* Grâce à l'épargne des immigrés, à l'aide des Européens et à la créativité des habitants, des villages s'électrifient, des dispensaires et des bibliothèques se construisent, des barrages s'édifient dans les régions montagneuses de l'Anti-Atlas marocain... Une autre manière de vivre l'immigration et de jeter un pont entre deux continents.

● OPÉRATION COUP DE PLUME. *(Petit agenda interculturel n° 152, Centre bruxellois d'action interculturelle, 130 pages, prix à venir.)* Une riche sélection des meilleurs textes d'un concours de nouvelles policières situées dans un contexte multiculturel.

AMÉRIQUES

MIGRATIONS MEXICAINES AUX ÉTATS-UNIS. – Jorge Durand

★ CNRS Editions, coll. « Pays ibériques - Amérique », Paris, 1996, 214 pages, 180 F.

La migration mexicaine en direction des Etats-Unis a été perçue, suivant les époques, comme une *« soupape de sûreté »* ou une *« véritable hémorragie »* (côté mexicain), une *« invasion silencieuse »*, voire *« un chaos sur le pas de la porte »* (versant américain). Cette étude, qui a le mérite de n'être point manichéenne, examine les cycles longs et variables au cours desquels se sont profondément transformées l'intensité et la composition des flux migratoires.

On y découvrira comment, depuis la fin du XIXe siècle, le Mexique et surtout les Etats-Unis ont assumé des positions actives ou passives selon la conjoncture. Ainsi le Nord, pragmatique *(mais aussi cynique)*, a-t-il alternativement pratiqué, en fonction de ses besoins de main-d'œuvre, l'importation organisée *(programmes bracero)*, l'expulsion massive (1923, 1929, 1939 et 1954) ou le laisser-faire corrigé par les systèmes policiers. En cette fin de XXe siècle, tandis que les *indocumentados* (sans-papiers) se multiplient, le nombre de ceux qui vont et viennent en toute légalité augmente.

M. L.

DOWNSIZE THIS: RANDOM THREATS FROM AN *UNARMED AMERICAN*. – *Michael Moore*

★ Crown Publishers, New York, 1996, 278 pages, 21 dollars.

A la question *« Qu'est-ce que le terrorisme ? »*, la couverture du livre répond en juxtaposant la photo d'une victime de l'attentat d'Oklahoma City et celle d'une usine fermée par General Motors. Avec cet ouvrage devenu best-seller aux Etats-Unis, le réalisateur (en 1989) du film *Roger and Me* se montre l'un des porte-parole les plus efficaces de la cause du syndicalisme américain. Son talent consiste à exprimer des vérités connues de tous mais reconnues par (presque) personne : la logique du *downsizing* contraint la plupart des salariés à vivre dans une société d'insécurité avancée, pendant que les patrons n'hésitent pas à s'octroyer plusieurs centaines de fois le salaire de leurs employés. Malgré cela, nul (à l'exception inquiétante des milices d'extrême droite) n'a encore vraiment réagi à une aussi formidable injustice.

Le livre est une parodie, bien sûr, mais il utilise la force du rire pour dénoncer la domination, inciter à la révolte et préparer la contre-offensive. Si l'on se fie aux salles pleines qui accueillent Michael Moore lors de sa tournée d'auteur, ce que son ouvrage exprime a déjà trouvé un écho.

ERIC KLINENBERG.

DIPLOMATIE

LES CASQUES BLEUS. – Paul Tavernier

★ PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1996, 126 pages, 49 F.

Bien des citoyens s'interrogent sur l'utilité et l'avenir des « casques bleus » des Nations unies. Paul Tavernier s'efforce d'apporter des réponses et, tout en restant positif, ne peut toutefois masquer ni les difficultés ni les échecs ; le récit des origines éclairant l'impasse actuelle.

Objectifs d'interposition entre belligérants, tâches de police, missions humanitaires, surveillance d'opérations électorales ou consolidation de la paix, voilà dans quoi sont engagés des contingents multinationaux peu préparés.

Légitimement soucieux de leur propre défense, ils reflètent et parfois accroissent le désordre qu'ils sont venus réduire. Prévue par la Charte, la force internationale, dont le besoin est plus vif que jamais, n'a pas été organisée, ni pendant la « guerre froide » ni après ; la réforme indispensable des Nations unies passera par une autre conception de la sécurité collective.

MONIQUE CHEMILLIER-GENDREAU.

HISTOIRE

AUX SOURCES DE L'AVEU - Artur London

★ Gallimard, coll. « Témoins », Paris, 1997, 104 pages, 90 F.

Qui ne connaît *L'Aveu*, poignant réquisitoire contre le stalinisme, dressé par Artur London, un des seuls condamnés du procès Slansky à avoir échappé à la potence, en novembre 1952 ? Mais nul, sauf ses proches, n'en avait lu le « brouillon », rédigé à la prison de Ruzyn : il l'avait griffonné d'une écriture minuscule sur de fins feuillets, puis dissimulé dans un paquet de papier à cigarette Riz La + pour le transmettre à sa femme, Lise, au cours de ses visites de février et mai 1954.

Si cette dernière a décidé de publier le document, trente ans après la parution de *L'Aveu*, c'est pour défendre l'honneur de son mari, mis en cause par un livre de Karel Bartosek. Toute la démarche des *Aveux des archives* (voir *Le Monde diplomatique* de décembre 1996) reposait sur un rapport rédigé par Artur London en 1955, dans le seul but que la direction du PC tchécoslovaque révise son procès, mais présenté par l'historien comme une confession authentique. Voilà donc la vérité rétablie.

D. V.

ASIE

STRATÉGIE ISLAMIQUE EN MALAISIE (1975-1995). – Laurent Metzger

★ L'Harmattan, coll. « Points de l'Asie », Paris, 1996, 308 pages, 170 F.

Les McDonald's de Malaisie doivent demander un certificat *hallal* pour la viande de leurs hamburgers ; sur les campus, les étudiantes arborent ostensiblement leur foulard ; dans les chambres du Hilton, la direction de La Mecque est clairement figurée... Trois faits entre des milliers, collectés par l'auteur avec une patience de bénédictin dans la presse malaise depuis vingt ans, et dont il tire cette attentive présentation de l'*« embrigadement »* islamique dans ce pays naguère laxiste envers les prescriptions du Coran. Du moins jusqu'aux « chocs pétroliers », synchronisme lourd de sens.

Le gouvernement de M. Mahatir Mohammad, si acharné à promouvoir un développement à la japonaise, gère tant bien que mal cette « réislamisation » – la première remonte au XIIIe siècle. S'il réprime les insurrections et les sectes extrémistes, s'il essaye de tenir en respect le parti d'opposition qui exige la proclamation d'un « Etat islamique » à la soudanaise, il n'en livre pas moins la télévision aux islamistes... Témoignage de cette politique pragmatique, le dialogue insolite engagé à son instigation entre le conservatisme confucéen (les Chinois sont nombreux) et le conservatisme musulman...

JEAN CHESNEAUX.

AFRIQUE

CONGO. De la démocratie à la démocrature. – Gaspard Nsafou

★ L'Harmattan, Paris, 1996, 268 pages, 140 F.

L'Afrique ne saurait relever d'analyses schématiques et globalisantes, si difficile que soit la situation du continent. Le livre de Gaspard Nsafou mêle histoire contemporaine et analyse politique pour dégager la spécificité du cas congolais et la force du contexte international. Particularisme d'un pays qui a connu une longue période de parti unique à travers l'une des peu nombreuses expériences de socialisme marxiste africain, irruption de la démocratie avec l'expérience de la Conférence nationale en 1991, basculement dans la violence avec les massacres de 1993 et, finalement, à l'instar de bien d'autres pays, plongée dans les luttes tribales et les conséquences de l'ajustement structurel, tels sont les ingrédients de ce que l'auteur qualifie de « démocrature ». Derrière une série de phénomènes négatifs, il tente cependant de déceler les lignes d'avancée d'une société à la recherche de nouveaux repères.

M. C.-G.

IDÉES

LE GROUPE DES DIX. – *Brigitte Chamak*

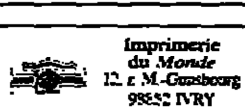
★ Rocher, Paris, 1997, 351 pages, 165 F.

C'est une passionnante aventure intellectuelle que retrace Brigitte Chamak, directrice de recherche à l'Inserm, dans un ouvrage dont le sous-titre, « Les avatars des rapports entre science et politique », définit bien ce que fut l'objectif d'un petit groupe de chercheurs, animé par Jacques et Annie Robin, et qui se réunit de 1969 à 1976. Ils n'étaient d'ailleurs pas dix, mais une vingtaine – biologistes, psychologues, médecins, sociologues, philosophes –, pratiquant entre eux la *« fertilisation croisée »* des connaissances et tentant de les articuler avec une réflexion sur le gouvernement de la Cité.

D'un côté, outre Jacques Robin, ce *« fabricant de réseaux »*, Henri Atlan, Joël de Rosnay, Henri Laborit, André Leroi-Gouhan, Edgar Morin, René Passet, Michel Serres. De l'autre, Robert Buron (décédé en 1973), auquel tous vouent admiration, et, de manière plus ou moins épisodique, Jacques Attali, Jacques Delors et surtout Michel Rocard.

Ces chercheurs se sont beaucoup influencés réciproquement, comme en témoignent leurs travaux, marqués par le souci de transdisciplinarité, et, un quart de siècle plus tard, ils se retrouvent, pour la plupart, dans le groupe d'orientation de la revue *Transversales science culture*. Leur influence sur le politique est restée marginale. Michel Rocard, apportant son témoignage, le reconnaît volontiers : *« On n'a pas fait le pont complet »*, en raison *« des fonctions spécifiques du politique »*. Ce pont reste à construire, sans doute moins par un tête-à-tête privilégié chercheurs-décideurs que par une diffusion généralisée de la culture scientifique chez tous les citoyens.

B. C.



Imprimerie du *Monde*
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 438
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

A la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, utiliser nos numéros de téléphone verts :
Paris et sa banlieue : 0 800-03-11-36
Province : 0 800-36-11-11.

ENTRE ZAÏRE ET ZANZIBAR

Une initiation africaine

PARADIS, d'Abdulrazak Gurnah, traduit de l'anglais par Anne-Cécile Padoux, Denoël, Paris, 1997, 283 pages, 120 F.

NÉ en 1948 à Zanzibar, de parents originaires du Yémen et de Mombasa, Abdulrazak Gurnah est un écrivain anglophone d'une notoriété croissante outre-Manche, à l'instar des grandes plumes en provenance de l'ex-Empire britannique tels Salman Rushdie, Ben Okri, Michael Ondaatje ou Hanif Kureishi. Exilé depuis 1968 en Angleterre à la suite de la révolution du 12 janvier 1964 qui a chassé de l'île aux girofliers les grandes familles d'ascendance arabe, Abdulrazak Gurnah enseigne la littérature à l'université du Kent tout en écrivant des romans savoureux comme *Memory of Departure*, *Pilgrim's Way*, *Dottie* et *Paradise*. Ce dernier roman a été en lice pour le prestigieux Booker Prize en 1994 avant d'être réédité en poche par les éditions Penguin.

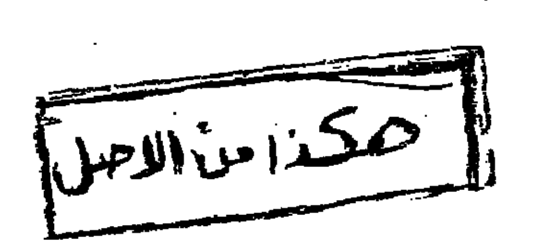
L'histoire débute aux aurores de ce siècle, vers 1906, et se déroule jusqu'au début de la Grande Guerre – *Paradis* se clôt sur l'image des soldats allemands chassant les jeunes autochtones pour les enrôler de force dans leurs rangs : *« Deux files de prisonniers furent formées, qui s'ébranlèrent à la nuit tombante, en direction de la ville. L'officier allemand marchait en tête. »* Tout est vu et entendu par un jeune garçon de douze ans, un Swahili qui, en gage des dettes de son père, est placé comme esclave chez Aziz, un riche commerçant arabe qu'il a longtemps pris pour son oncle. *Paradis* est un roman d'initiation : le petit Yusuf prend de la graine, devient un homme mûr et, finalement, rompt avec sa condition de serviteur – *rehani* – pour rejoindre les troupes allemandes. Roman historique, *Paradis* nous introduit dans les arcanes des sociétés très particulières de la Côte est de l'Afrique, entre Zaïre et Zanzibar. On assiste à l'éclipse de la communauté arabo-musulmane, qui tirait sa fortune de la traite négrière et du commerce de l'or, de l'ivoire et des épices. Abdulrazak Gurnah évoque, avec justesse et finesse, l'une des dernières caravanes à pénétrer dans la région des Grands Lacs pour ramener des cornes de rhinocéros, très recherchées par les négociants indiens qui ont financé l'expédition de Maître *(Seyyid)* Aziz. Les puissances occidentales ont fait main basse sur toute la région et, par extension, sur toutes les Afriques : *« La première chose qu'ils construisaient, c'était un hangar fermant à clé, ensuite c'était une église, puis un marché couvert pour avoir l'œil sur tout le commerce et prélever leur part de bénéfice. »*

LES maîtres d'hier se retirent dans le silence de leurs demeures et ruminent le passé, leurs serviteurs sont toujours là, affairés dans la cuisine ou dans *« le jardin clos »*, comme le vieux Mzi Hamdani. Rares sont les voix de la grande colère dans ce récit nullement manichéen, où gens de la côte et de l'*hinterland*, « civilisés » et « sauvages », se côtoient et trafiquent ensemble.

Paradis est, enfin, une histoire d'amour qu'on dirait tout droit sortie des *Mille et Une Nuits*. Le titre renvoie à l'*« Eden aux mille arbres et autant de fleurs »*, le jardin secret où la Maîtresse recluse et lunatique attend le prince qui la guérira de *« la maladie du cœur »*. Elle aussi jettera son dévolu sur le beau Yusuf.

L'intérêt de ce roman n'est pas seulement de ressusciter un pan de l'histoire des sociétés swahilies victimes de la prédation coloniale, de suivre le destin d'un jeune homme ou de retracer un conte oriental : on le lit aussi avec grand plaisir. Le romancier maîtrise son affaire, les clins d'œil à Conrad *(Au cœur des ténèbres)* ou à V. S. Naipaul *(A la courbe du fleuve)* ne sont que ruses pour appâter le lecteur. Avec Abdulrazak Gurnah, on s'embarque dans la mer des histoires, on navigue entre enfer et paradis.

ABDOURAHMAN WABERI.



DU MOIS

SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ET RÉVOLUTION BIOLOGIQUE. Pour une éthique de la responsabilité. – Axel Khan

★ **INRA Editions, coll. « Sciences en questions », Paris, 1996, 94 pages, 39 F.**

Parmi les questions soulevées par le génie génétique figure l'évaluation des risques liés à la dissémination d'organismes génétiquement modifiés à l'aune des perspectives économiques ouvertes par les techniques de transgenèse. Chercheur à l'Inserm, Axel Kahn nous livre les réflexions que lui inspire sa participation au *Comité national d'éthique*. Inscrire la gestion des techniques dans la durée et la réversibilité des choix comme composantes décisives de l'acceptation ou du rejet des nouvelles technologies, telle devrait être la mission de ce comité.

« Si l'homme a des droits, ce sont ceux liés à sa puissance », lançait Jim Watson, un brin cynique et volontiers provocateur, à l'issue d'une conférence consacrée au séquençage du génome humain. En réponse à cette apostrophe, Axel Kahn plaide pour une *logique de la responsabilité* s'appuyant sur l'éthique kantienne qui conçoit l'homme et ses projets, identifiés à une fin et non instrumentalisés comme moyens.

Cet ouvrage clair et concis pourra se lire comme une introduction aux questions que pose l'actualité des développements scientifiques intervenus dans le champ de la transgenèse et du clonage. Doit-on soumettre le vivant au diktat des exigences qu'impose sa transformation en marchandise ?

DOMINIQUE DESBOIS.

INTERPOL. – Laurent Greilsamer

★ **Fayard, Paris, 1997, 336 pages, 130 F.**

Si Interpol, l'internationale des polices, peut se *glorifier de quelques succès retentissants* au cours de la dernière décennie, les méandres de son histoire depuis 1923 sont tortueux. L'appropriation de son siège à Vienne (et donc de tous ses fichiers) par les nazis en fit, de 1939 à 1945, un instrument au service du Reich. Et, après guerre, Interpol opposa une grande force d'inertie à *la recherche de criminels impliqués dans* la « solution finale », tel Klaus Barbie.

Pour restituer les contradictions de cette organisation internationale à l'indépendance souvent décriée, *exprimer ses secrets les moins avouables*, Laurent Greilsamer, fin connaisseur des affaires judiciaires (il fut notamment le chroniqueur du procès Touvier pour *Le Monde*), a souvent dû contourner Interpol, forteresse bien gardée.

SYLVIE BRAIBANT.

MÉDIAS

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS LE MONDE. – Rapport de Reporters sans frontières

★ **RSF, 1997, 478 pages, 90 F.**

Informer reste un métier dangereux dans près de la moitié des Etats du monde. Tel est le constat de Reporters sans frontières, qui annonce, pour 1996, la mort de 28 journalistes dans l'exercice de leur métier et la « disparition » *de 64 autres – en dix ans, ils sont 600 à* avoir payé de leur vie la recherche de la vérité.

Par-delà ce bilan global, le rapport annuel de l'association passe en revue 149 pays, classés *en cinq grandes régions. Assassinats*, enlèvements, tortures, incarcérations, interpellations, agressions, menaces, pressions de tous ordres : voilà le sort de bien des *professionnels, sans* oublier les entraves à la circulation de l'information elle-même.

Parmi les noms qui reviennent le plus *souvent figurent*, outre l'*Algérie*, la Russie – particulièrement la Tchétchénie – et les ex-Républiques soviétiques, plusieurs Etats asiatiques (Philippines, Bangladesh, Pakistan, Cambodge, Inde). L'Asie totalise également près du tiers des professionnels des médias emprisonnés, et parmi les autres adeptes de l'incarcération figurent l'Ethiopie, la Turquie – 100 journalistes y ont passé au moins quarante-huit heures derrière les barreaux en 1996 –, la Syrie, le Koweït, le Nigeria, le Rwanda, etc. Mais les atteintes au droit à l'information touchent, au-delà, l'immense majorité des *habitants de la planète. Un panorama réaliste* et inquiétant.

D. V.

CULTURE

CÉSARIA EVORA, LA VOIX DU CAP-VERT. – Véronique Mortaigne

★ **Actes Sud, Arles, 1997, 200 pages, 128 F.**

Cesaria Evora est née il y a plus d'un demi-siècle à Mindelo, sur l'île de Sao Vincente, *dans l'archipel du Cap-Vert*. En 1992, elle devient une grande vedette de la *world music* grâce à ces mélodies nostalgiques que sont *Sodade* et *Miss Perfumado*. Auparavant la *mama-diva, ambassadrice* de la culture cap-verdienne, a mangé de la vache enragée pendant plus de trente ans. Cesaria Evora, femme-flamme et « Oum Kalsoum créole », a enchaîné les *déboires* et les *déveines* dans un archipel déshérité et cloisonné. Longtemps, la bonne société cap-verdienne a tenu à distance cette cabocharde à la vie dissolue. Mais le talent, la foi et la *force morale*, avant l'argent et le renom tardifs, ont été plus forts que tout. La résurrection de cette femme tient du conte de fées.

Cesaria Evora est plus qu'une chanteuse, son destin se confond avec celui de tout un peuple.

A. W.

UN LIVRE DE SAMUEL HUNTINGTON

Les guerres des cultures

AVEC la fin de la guerre froide, finies les simplifications. Interpréter la nouvelle donne du système international et faire des prédictions géostratégiques relèvent du pur défi. Cependant, deux intellectuels américains ont osé le faire : Francis Fukuyama, avec sa théorie du triomphe absolu du capitalisme au XX[e] siècle (1) et Samuel Huntington, de l'université Harvard.

Dans la revue *Foreign Affairs*, Huntington avait expliqué, en 1993, que le système international allait s'organiser en fonction de critères culturels et que, en conséquence, les affrontements ne seraient plus entre Etats, mais entre civilisations. Mais qu'est-ce qu'une civilisation ? *« La langue, l'histoire, la religion, les coutumes, les institutions, et l'auto-identification subjective des personnes »*, affirme Huntington.

Développé dans un livre (2), ce raisonnement fait actuellement l'objet de *débats dans le monde entier*. Huntington y considère que le modèle libéral, incarné par l'« Occident » (Etats-Unis, Canada, Europe, Australie et Nouvelle-Zélande), est soumis à de graves attaques : *« Le monde*, dit-il, *se trouve divisé en deux : une partie occidentale et beaucoup de parties non occidentales. » « Que ces dernières acceptent*, poursuit-il, *quelques-unes des caractéristiques de la consommation populaire et de l'économie capitaliste ne veut pas dire que les valeurs occidentales soient respectées. »* Et, avec une certaine paranoïa apocalyptique, il considère les cultures asiatique et musulmane comme les principales rivales de l'« homme blanc ». La Chine tout comme quelques Etats musulmans expriment, selon lui, une telle revendication de leur propre culture face à l'Occident qu'il les qualifie de *« dangereux »*.

Huntington pense que nous entrons dans une ère de barbarie ; il la voit dans les mafias, les guerres et la négation des « valeurs occidentales », et non dans la *pauvreté et l'inégalité engendrées* par le modèle économique libéral global. Il finit par élaborer une taxinomie culturelle douteuse et simplificatrice, concevant la planète des années 90 divisée en plusieurs mondes : Occident, Amérique latine (pourquoi ne fait-elle pas partie de l'Occident ?), Afrique, islam, Chine, hindouisme, orthodoxie, bouddhisme et Japon.

L'économie n'est citée, dans son analyse, que pour mettre en garde contre les dangers que représente la concurrence des Asiatiques pour les Etats-Unis. Les musulmans, à ses yeux, ont un taux démographique *« trop élevé »*. L'invasion technologique et commerciale des premiers, et *« le terrorisme, le fondamentalisme, l'insoumission et l'émigration »* des seconds, sans compter la prolifération des armes nucléaires dont l'Occident ne serait en rien responsable, évoquent un scénario cauchemardesque.

Comme l'a souligné William Pfaff, ce livre est le fruit caractéristique *« de la discipline académique nord-américaine qui s'est obstinée à faire des analyses politiques en suivant le modèle des sciences naturelles, dans le but de produire des conclusions objectives et quantitatives, et des pronostics efficaces »*. Selon lui, elle *« nie la responsabilité humaine »* puisque les guerres à venir seront *« le produit d'un phénomène culturel, la civilisation (3) »*.

Huntington rejette le multiculturalisme et préconise le contrôle sévère des migrations. Il fait preuve d'autosatisfaction envers la culture occidentale, à laquelle il ne reproche que l'arrogance de sa prétention *universelle* et son *incapacité* à s'occuper de ses *« dangereux voisins »*. L'ordre international, dit-il en conclusion, devra reposer *« sur les civilisations »* pour nous préserver de *« la guerre mondiale »*.

Le monde, selon Huntington, apparaît ainsi comme un inquiétant mélange des Accords de Dayton sur la Bosnie et des ambitions de M. Benyamin Nétanyahou : chaque groupe ethnique dans son territoire, tous armés (certains plus que d'autres). Et avec les Etats-Unis comme médiateur universel.

MARIANO AGUIRRE,
Directeur du Centro de Investigacion para La Paz (CIP), Madrid.

(1) Francis Fukuyama, *The End of History*, The National Interest, été, 1989, pp. 3-18.

(2) Samuel Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon& Schuster, New York, 1996, 367 pages, 26 dollars.

(3) William Pfaff, « Inevitable Clashes Between Civilizations ? Don't Believe It », *International Herald Tribune*, 23 janvier 1997.

CONJUGAISONS. – Georges Balandier

★ **Fayard, Paris, 1997, 411 pages, 150 F.**

Non, ce n'est pas un nouveau précis de grammaire que publie Georges Balandier ! C'est le récit d'une vie à tous les temps du passé et les *réflexions* que lui inspire la traversée de son siècle.

Georges Balandier le déclare lui-même aux premières pages de son *livre : quand un* anthropologue entreprend de faire son autobiographie, il se place d'emblée en porte à faux : car celui qui a choisi d'étudier durant des années, à travers le monde, en observateur scientifique, les comportements, les mœurs, les cultes, les cultures d'espèces humaines si différentes de la *sienne*, ne peut plus parler de lui comme le Proust d'*A la recherche* ou le Malraux des *Anti-Mémoires*...

Qu'il passe son conseil de révision devant quelques médecins militaires pressés, qu'il assiste dans la honte et l'impuissance à l'embarquement pour le « Vel' d'Hiv' » d'une famille juive amie, qu'il participe à un peloton d'exécution expéditif dans les maquis des Vosges, ou qu'il découvre chez les Lébous, près de Dakar, les *hurlements* et les transes d'une jeune initiée, possédée par un esprit, Georges Balandier ne se raconte pas, il s'étudie lui-même en tant *que spécimen humain confronté* à des chocs événementiels. Il devient un « observateur sous influence».

Influence du continent africain, choc de ses couleurs, de ses odeurs intenses, chocs de ses bruits rituels dans la nuit ; mais influence aussi de ses maîtres, Jacques Soustelle et Michel Leiris au Musée de l'Homme, et des chantres de la *négritude*, Léopold Senghor, Aliome Diop, Aimé Césaire.

Les séjours en Afrique de Balandier devaient bien évidemment le conduire à un engagement immédiat et concret, *et, disons le mot*, politique. D'instinct, il s'oppose à *« la suprématie des nations nanties »* sur les continents africain et asiatique. Il prévoit la venue et l'essor d'un monde puissant lancé à la conquête des indépendances ; il annonce le triomphe des peuples engagés depuis la conférence de Bandoung, dans la reconquête de leur histoire trop longtemps confisquée.

MAURICE PONS.

« UNE POLITIQUE DE CIVILISATION »

Contre la mondialisation

LE titre du livre d'Edgar Morin et Sami Naïr (1) pique la curiosité. A priori, les deux substantifs – « politique » et « civilisation » – ne semblent pas situés sur le même registre. Le premier désigne habituellement les voies et les moyens, les procédures et les institutions par lesquels s'organise le pouvoir de gouverner et d'administrer une cité. Quant au second, au moins deux sens différents peuvent lui être reconnus : d'une part, il correspond à l'action de civiliser, de rendre les hommes plus « policés », plus humains ; d'autre part, il désigne l'ensemble des caractéristiques culturelles et sociales de vastes groupes humains dont les frontières incertaines et variables vont au-delà des barrières nationales, sans pour autant atteindre l'universel. L'alliage des deux termes pose donc question.

Edgar Morin, après avoir traité de la complexité contemporaine, du caractère incertain et aléatoire de l'aventure humaine, de la nécessité de réformer la pensée, d'établir une nouvelle « méthode » à la dimension des défis posés à la « Terre-Patrie », tente ici de percer une voie nouvelle, de renouveler la problématisation, et élabore une nouvelle anthropologie à introduire dans la pensée politique.

Sami Naïr, de son côté, démonte la « mondialisation ». Son propos est très riche. Bornons-nous à souligner deux ou trois points particulièrement éclairants.

Tout d'abord, il montre avec beaucoup de force que cette prétendue mondialisation est en vérité celle, très particulière, du libéralisme économique qui prend la forme *« non pas de la constitution et de l'uniformatisation d'un espace économique mondial, du développement d'une interdépendance qui relativiserait l'importance des rapports de force entre les puissances, mais bien plutôt celle d'une concurrence exacerbée entre les trois grands blocs commerciaux (Amérique du Nord, Asie, Union européenne). Loin d'être un processus d'unification du monde, elle s'annonce comme une guerre commerciale permanente, une nouvelle forme d'affrontement économique et financier de blocs accompagné d'affrontements entre des modèles sociaux ainsi que de formes de décomposition et de conflits potentiels au sein de chaque bloc »*.

Et Sami Naïr ajoute qu'il s'agit là de la mise en place du *« capitalisme tardif, phase radicalement nouvelle dans l'histoire de ce système et qui s'assimile moins à la formation des monopoles financiers du début du XX[e] siècle que, démultipliée, au capitalisme de concurrence sauvage du XVII[e] siècle en Europe »*. Nous voilà aux antipodes de l'universel !

Un chapitre retient particulièrement l'attention ; celui qui décrit le rôle des élites. *« Nous assistons*, écrit Sami Naïr, *à la formation d'un nouveau système d'élites à l'échelle mondiale »* constitué des *« coalitions transnationales d'intérêts composés essentiellement de trois segments : l'économique, le politique, le médiatique, dont la correspondance est quasi mécanique... Ces élites pensent monde et agissent monde.... Il s'agit d'une oligarchie dont les activités révèlent une confusion toujours plus grande entre logique de la concurrence et pratiques de prédation. »*

ROGER LESGARDS.

(1) Edgar Morin et Sami Naïr, *Une politique de civilisation*, Arléa, Paris, 252 pages, 110 F.

LES AMIS DU *MONDE DIPLOMATIQUE*

A la fin avril, l'association compte près de 9 500 adhérents, et parmi les lecteurs qui avaient rejoint les Amis l'an dernier, plus de 5 100 *ont déjà renouvelé leur cotisation* pour 1997. Que tous ceux qui n'ont pas encore accompli ce geste indispensable au fonctionnement de notre petite structure d'animation se hâtent de le faire !

L'assemblée générale du 3 mai aura permis de constater la bonne santé du journal et de notre association. Il en sera rendu compte dans le *numéro de juin*. En particulier, la rédaction aura répondu aux « Questions sur le *Diplo* ».

Parce qu'il permet de situer les enjeux de la campagne des législatives, ce numéro du *Monde diplomatique* doit pouvoir être diffusé bien au-delà du lectorat habituel du journal. Aux Amis d'y contribuer et de *profiter de cette occasion pour* renforcer l'association.

LONDRES. Le mercredi 7 mai à 17 h 30, à la London School of Economics (LSE), débat contradictoire *Financial Times / Monde diplomatique* sur le thème « La mondialisation est-elle inévitable ? » *(Contact : Frédéric Michel. Tél. : (441) 71-574-6556.)*

CARCASSONNE ET DÉPARTEMENT DE L'AUDE. Le mardi 13 mai de 20 h 30 à 23 heures, dans la salle des votes de la mairie de Pennautier, réunion des Amis de l'Aude. *(Contact : Bernard Dauphiné. Tél. : 04-68-47-69-22.)*

GENÈVE. Le mardi 13 mai à 20 h 30, au Centre culturel Saint-Boniface, 14, avenue du Mail (Plaine de Painpalais), réunion constitutive de l'association suisse des Amis du *Monde diplomatique*. *(Contact : Adrienne Soutter. Tél. : 22-346-69-40.)*

BREST. Le jeudi 15 mai à 20 h 30, à la Maison pour tous de l'Harteloire, 41, av. Georges-Clemenceau, réunion des Amis et sympathisants. *(Contact : René Le Corre. Tél. : 02-98-03-59-00.)*

LILLE. Le samedi 24 mai à 15 heures, à la Maison de la nature et de l'environnement, 23, rue Gosselet, rencontre-débat : « Société en crise et verrouillage de la pensée ». Avec Roger Lesgards. *(Contact : Christophe Boussemart. Tél. : 03-20-15-87-45.)*

M. ☐ M[lle] ☐ M[me] ☐ Association ou société ☐

Nom ou raison sociale (en capitales) : ______

Prénom : ______ Nom de jeune fille : ______

Né(e) le : ______ Profession ou raison sociale : ______

Adresse : ______

______ Code postal : ______

Ville : ______ Pays : ______

Téléphone : ______ Fax : ______

☐ **Adhère à l'Association des Amis du *Monde diplomatique***

● Je suis actif, retraité ou personne morale :
☐ 600 F ___ + 100 F (cotisation 1997) ___ total 700 F
Apport supérieur à 600 francs :
☐ ______ + 100 F ______

● Je suis étudiant, appelé sous les drapeaux ou chômeur
☐ 200 F ___ + 100 F (cotisation 1997) ___ total 300 F
Apport supérieur à 200 francs :
☐ ______ + 100 F ______

☐ **Verse ma cotisation 1997 d'un montant de 100 F**   N° de carte de membre ______

☐ **Procède à un nouvel apport de : ______ F**

● **J'effectue le règlement :**

☐ Par chèque bancaire ou postal   ☐ Par carte bancaire : N° de carte ______
Date d'expiration : ______
Signature ______

Coupon à retourner, accompagné de votre règlement, à la délégation générale
Association des amis du *Monde diplomatique*, BP 461-07, 75327 Paris Cedex 07

LE MONDE DIPLOMATIQUE

LA RÉPUBLIQUE DES MÉDIAS

Télévision chronophage

Par HENRI MADELIN *

LA télévision se situe dans la révélation du présent, sans s'occuper de ce qui l'a précédé hier, ni d'un futur qui l'intéresse peu. *Elle* n'a pas le temps d'accompagner le citoyen dans le mûrissement des questions et dans la maturation des choix. Par essence, elle est chronophage, dévoreuse de temps. *Elle accélère la vitesse* de l'instant qui passe ; elle avance comme la flèche sans se demander vraiment qui sont les *archers et ce que contiennent* les *carquois*.

En outre, elle a pris l'habitude de s'occuper de tout. Sa règle d'or est la rapidité, c'est-à-dire la *simplification. Pour mieux capter et retenir l'attention* de ceux qui s'installent devant le petit écran. Elle propose un spectacle paradoxal, mêlant sublime et anecdotique, réalisme et rêverie, banalisation d'un univers sans relief et entrée dans le royaume du nouveau sacré des temps modernes.

Bien s'informer, comprendre une question, saisir les tenants et les aboutissants d'un dossier complexe, mesurer les enjeux, demande, au milieu de doutes et d'interrogations, du temps et une longue patience. On sait que la radio annonce la nouvelle, la télévision en montre les images, la presse écrite en fait le commentaire. Rien à redire, *sauf que, désormais, c'est la télévision qui domine* l'information de masse. Et que, le plus souvent, la pédagogie télévisuelle nous épargne l'effort intellectuel, la pesée minutieuse des motifs et des raisons, la souffrance d'une volonté qui hésite avant de se déterminer (1).

Images d'un jour

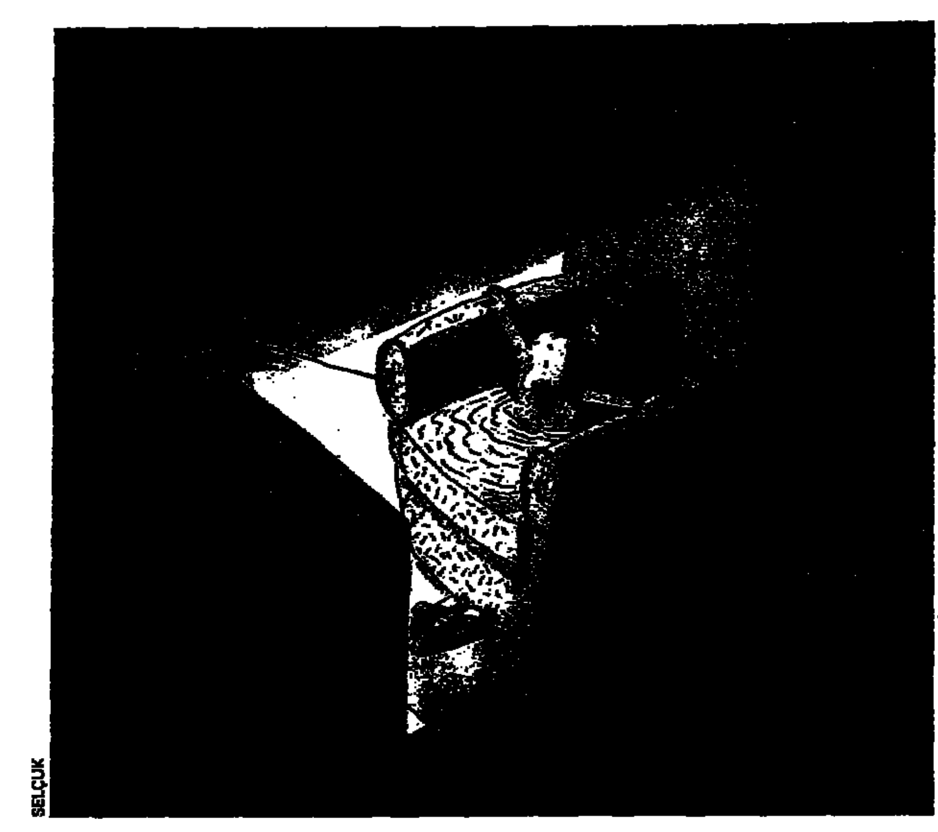
L'ÉCRIT permet de revenir sur ses pas. La *presse offre à ses lecteurs cette possibilité* : on peut garder un article, le relire, s'arrêter sur un paragraphe particulièrement riche, décortiquer un texte, le confronter avec des interprétations différentes, s'interroger sur des formulations inédites, reconstruire un événement.

Certes, une émission peut être enregistrée au magnétoscope et faire alors l'objet d'un travail d'analyse semblable (2). Mais d'ordinaire, la télévision ne s'occupe que de la surface de l'événement montré dans le flamboiement de l'instant. Elle compare des instantanés, n'aime guère le retour sur ce qui a précédé, et ne s'accorde pas le temps de faire surgir les potentialités du passé. Le cours des événements l'oblige à réagir au coup par coup, en « temps réel » ; les images d'un jour s'entassent dans des cimetières que l'on ne visite guère.

Pourtant, le temps que les citoyens consacrent à la *télévision, dans les pays développés, est sans* commune mesure avec celui que l'on accorde aux autres médias. Depuis 1985, les enquêtes répètent que chaque Français de plus de quinze ans consacre, au moins, par semaine, 15 heures à la télévision, 10 h 30 à la radio et à peine 2 h 30 à un quotidien (3).

Si l'on compte que chacun doit trouver en moyenne 8 heures de sommeil, il reste à peine 112 heures disponibles, par semaine, pour une vie « éveillée ». Plus de 25 % de ce temps est « occupé » par les médias. Chiffres à l'appui, un Français passe donc huit ans de sa vie à regarder la télévision.

S'immerger ainsi dans le petit écran, avec cette fréquence, c'est pénétrer dans les univers chaotiques de la planète, sorte de mêlée confuse, addition de spectacles multiples et hétéroclites. C'est ainsi, en tout cas, que le perçoit un essayiste comme Christian Bobin : « *Tu es là, dans ton fauteuil ou devant ton assiette, et on te balance un cadavre suivi du but d'un footballeur, et on vous abandonne tous les trois, la nudité du mort, le rire du joueur et ta vie à toi, déjà si obscure, on vous laisse chacun à un bout du monde, séparés d'avoir été aussi brutalement mis en rapport – un*



SELÇUK

mort qui n'en finit plus de mourir, un joueur qui n'en finit plus de lever les bras, et toi qui n'en finis pas de chercher le sens de tout ça –, on est déjà à autre chose, dépression sur la Bretagne, accalmie sur la Corse... Un monde sans images est désormais impensable (4). »

Pour séduire de façon éphémère, certaines émissions vont jusqu'à traquer les vies privées, pour les magnifier en leur donnant une onction iconique, en les transformant en spectacle de foire : *reality shows*, recherches de témoins dans le clair-obscur des procès passés, mise en valeur de vies exemplifiées... Au besoin, on déplacera les frontières entre le privé et le public pour verser dans le domaine visuel des éléments de vie personnelle, exhibant ainsi des intimités, privées de la distance nécessaire liée à la « privacy » et au *quant-à-soi. Le respect d'autrui et la réserve* propre à la pudeur semblent voler en éclats.

Aussi, le public se détourne de plus en plus de ces affligeants *reality shows* (5). Pour relancer l'attention de télépectateurs blasés, les chaînes espagnoles Antena 3 et Télé Cinco ont décidé *d'imiter les pires errements d'une certaine télé*vision américaine (6). Elles ont lancé un véritable concours de violences « domestiques ». Les chaînes font appel aux habitués du Camescope auxquels il est demandé d'adresser aux studios des images prises sur le vif de vies dépossédées d'elles-mêmes : un vol spectaculaire, une agression vécue en direct. On a pu voir ainsi un renard mis en pièces par des chiens surexcités, un vol de voiture (offerte en prime), un homme broyé par un véhicule de course lancé à toute allure, une nageuse dont la cuisse est dévorée par un requin... (7).

Une certaine télévision saccage ainsi des vies privées et dévore des temps qui devraient rester personnels. Elle réveille des instincts malsains, repousse les bornes de la violence et impose, aux téléspectateurs qui y consentent, son propre tempo. Il y a toujours danger à cristalliser une société par le biais d'un « voyeurisme » suspect (8).

Fort heureusement, des enquêtes récentes montrent que la relation entre public et médias ne connaît plus du tout l'embellie de naguère. Le public apprend à se réapproprier des marges de temps qui lui soient personnelles, en usant des médias d'une nouvelle façon grâce à la multiplication des choix offerts par les paraboles, le câble, les bouquets numériques, le magnétoscope, etc.

Les critères de jugement changent, la confiance dans l'image s'effrite, les médias suscitent scepti*cisme et indifférence. La république des médias se* construit par ajustements successifs. Les cercles de l'opinion publique s'élargissent et obligent à des adaptations plus conformes aux goûts nouveaux. Les sociologues ont bien mis en valeur la notion de « spirale du silence ». Elle repose sur la peur, pour chacun, de se retrouver isolé. Une opinion dominante s'impose donc peu à peu sur des problèmes controversés. Et cela réduit le poids des opinions non majoritaires. « *La tendance à s'exprimer dans un cas et à être contraint peu à peu au silence dans l'autre engendre un processus en spirale qui installe graduellement une opinion dominante* (9). »

La sonnette d'alarme a été tirée récemment. On le perçoit en relisant les dix enquêtes annuelles réalisées, à l'échelle de l'Europe, par *La Croix* et *Télérama* (10). En 1989, 65 % des Français jugeaient que les événements s'étaient déroulés comme le montrait la télévision, 63 % avaient confiance dans les présentations de la radio et 55 % dans les articles de la presse. Sept ans plus tard, ces pourcentages *sont partout en baisse. Ils* indiquent que la confiance la plus soutenue continue d'aller à la radio (59 %) ; la presse recule de *8 points* (47 %) ; et la télévision connaît une forte dégradation avec seulement 49 % de crédibilité, soit une chute de 16 points !

Insignifiance et oubli

POUR regagner du crédit, la télévision risque de pratiquer, comme *le souligne* Jean-Claude Guillebaud, une nouvelle sorte de chronophagie consistant en un « *avalement* » médiatique de *toutes choses*, contrepartie d'un impérialisme insatiable (11). Celui-ci consiste à vouloir mettre en images les problèmes de toutes les institutions en crise (école, justice, armée, Eglise, etc.). Ce solide appétit est sans doute la contrepartie de l'affaiblissement du lien social. Mais est-ce à la télévision de refaire un lien social qu'elle fragilise par ailleurs ? Est-ce sa tâche de vouloir donner un sens, qu'elle ne maîtrise guère, au désarroi contemporain ? Doit-elle, pour réussir dans le spectaculaire, laisser monter l'émotion jusqu'aux extrêmes en la laissant ensuite retomber comme un soufflé ? La délibération politique, l'argumentation *démocratique se trouvent court-circuitées*, car leur rythme de marche est infiniment plus lent.

Aux antipodes de toute pression médiatique à *tendance chronophage, un citoyen ne donne pas* son consentement à la légère. Il devrait se régler plutôt sur la maxime de Blaise Pascal : « *Tant s'en faut que d'avoir ouï dire une chose soit la règle de votre créance, que vous ne devez rien croire sauf vous mettre en l'état comme si vous ne l'aviez ouï. C'est le consentement de vous-même et la voix constante de votre raison, et non des autres, qui doit vous faire croire* (12). »

L'horizon du temps personnel, la marche du temps social se contractent quand la réalité montrée un jour ne brille qu'un instant pour retourner à l'insignifiance et à l'oubli dans les jours qui suivent...

(1) Lire, à cet égard, Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, éd. Liber, Paris, 1997.

(2) A titre d'exemple : les émissions de Daniel Schneidermann, « Arrêt sur image » (La Cinquième), et d'Alain Jaubert, « Palettes » (France 3).

(3) *L'Expansion*, octobre-novembre 1985. Selon l'institut Médiamétrie, en 1996, le temps hebdomadaire, par Français, devant le petit écran est passé à 20 h 53 (*Le Monde*, 20 avril 1996).

(4) Christian Bobin, *L'Inespérée*, Gallimard, Paris, 1994, pp. 24-25

(5) En France, l'émission animée par Jacques Pradel « Témoin n° 1 » (TF 1), après d'autres du même type, a récemment été supprimée.

(6) Lire Yves Eudes, « Les vidéo-vautours de Los Angeles », *Manière de voir* (Culture, idéologie et société), hors-série, mars 1997, p. 43.

(7) *Le Monde*, 20 février 1997

(8) *Cf.* Jean Chesneaux, *Habiter le temps*, Bayard Centurion, Paris, 1996 ; et Jean-Philippe Toussaint, *Télévision*, Editions de Minuit, Paris, 1997.

(9) Elisabeth-Noëlle Neumann, « La spirale du silence. Une théorie de l'opinion politique », *in Le Nouvel Espace public*, Hermès, n° 4, mai 1989, pp. 181-182.

(10) *Cf. La Croix*, 29 janvier 1997, *Télérama*, 29 janvier 1997, et *Le Monde*, 30 janvier 1997.

(11) Jean-Claude Guillebaud, *La Trahison des Lumières. Enquête sur le désarroi contemporain*, Seuil, Paris, 1995, pp. 220-221.

(12) *Blaise Pascal, Pensées*, IV, Jacques Haumont, Jean de Bonnot, Paris, 1982, p. 112.

* Rédacteur en chef de la revue *Etudes*, Paris.

Dans ce numéro :

Le Monde diplomatique du mois d'avril 1997 a été tiré à 269 000 *exemplaires*.

